



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

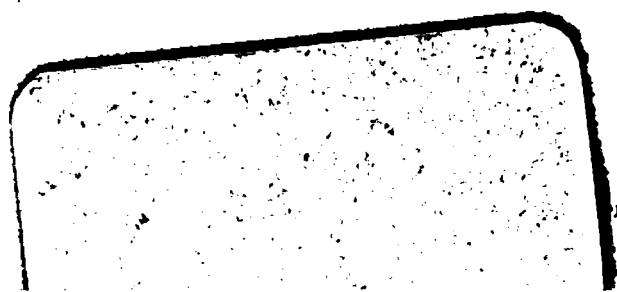
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

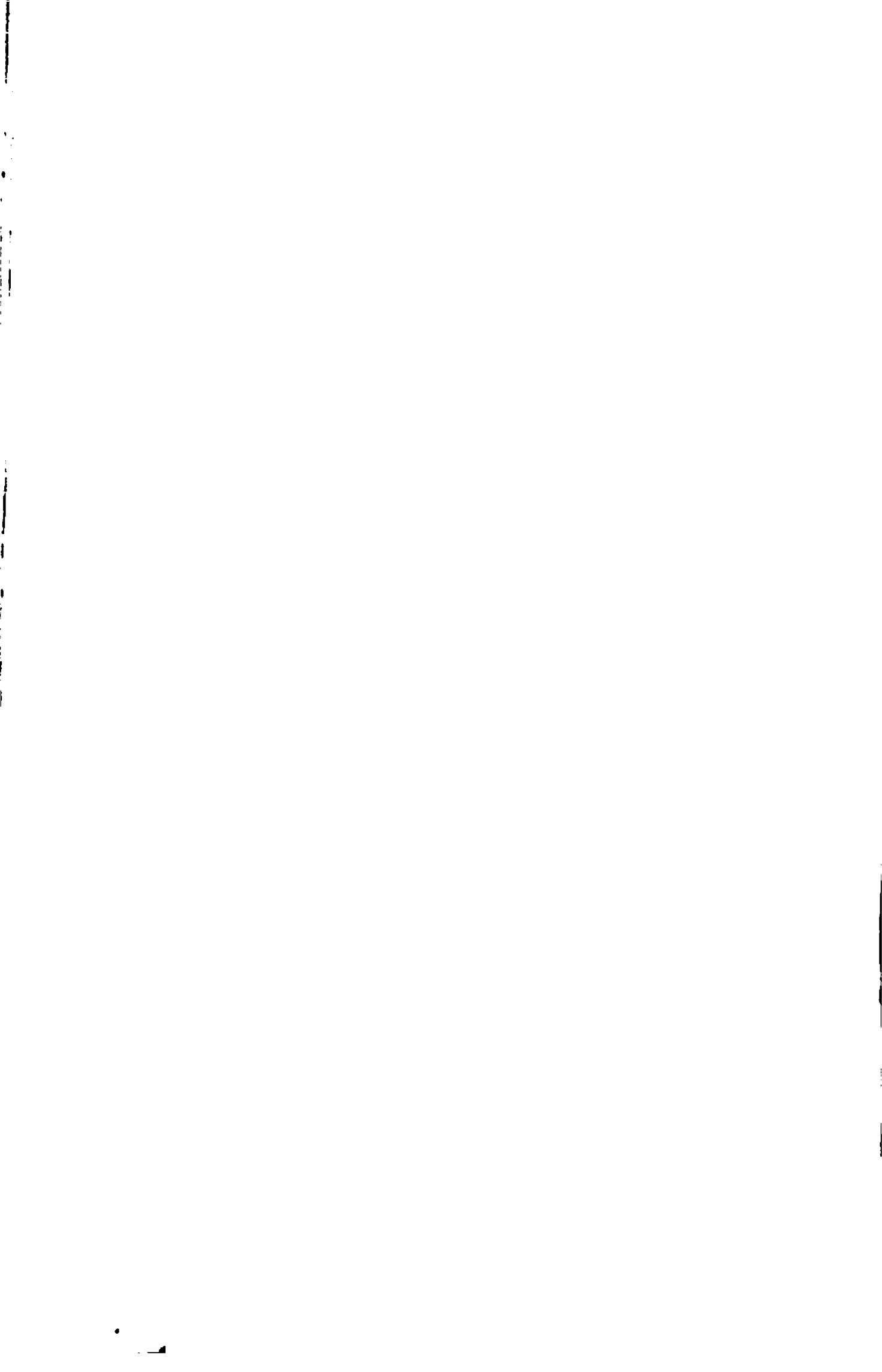
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Univ. of

1971







2  
APR 15 '26  
LIBRARY  
OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

# ANNUAIRE

DE

## L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

### DE LOUVAIN

# 1901

---

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE

---

LOUVAIN

TYPOGRAPHIE DE JOSEPH VAN LINTHOUT

Imprimeur de l'Université





**ANNUAIRE**  
**DE**  
**L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE**  
**DE LOUVAIN.**  
**1901.**

-

.

.



# ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1901.

---

SOIXANTE CINQUIÈME ANNÉE.

---

**LOUVAIN**

**TYP. DE JOSEPH VAN LINTHOUT**

imprimeur de l'Université.

NEW YORK  
LIBRARY  
146376

ST. LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

1894 L

**Correspondance  
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.**

Année de l'ère chrétienne. . . . . 1901  
L'année 2677 des Olympiades, ou la 1<sup>re</sup> année de la  
670<sup>e</sup> Olympiade, commence en juillet 1901.

L'année 1318 des Turcs, ou de l'Hégire, commence  
le mardi 1<sup>er</sup> mai 1900; et l'année 1319 commence le  
samedi 20 avril 1901, selon l'usage de Constantinople,  
d'après l'*Art de vérifier les dates*.

**Éclipses en 1901.**

Il y aura dans l'année deux éclipses de lune et  
deux éclipses de soleil.

I. Éclipse de lune, le 3 mai, visible en partie à  
Louvain.

II. Éclipse totale de soleil, le 17 mai, invisible à  
Louvain.

III. Éclipse partielle de lune, le 27 octobre, en  
partie visible à Louvain.

IV. Éclipse annulaire de soleil, le 10 novembre,  
en partie visible à Louvain.

**Comput ecclésiastique.**

Nombre d'or . . . . .	2
Épacte . . . . .	X
Cycle solaire . . . . .	6
Indiction romaine . . . . .	14
Lettre dominicale . . . . .	F

( VI )

**Fêtes mobiles.**

Septuagésime . . . . .	3 février.
Les Cendres . . . . .	20 février.
Pâques. . . . .	7 avril.
Les Rogations . . . . .	13, 14 et 15 mai.
L'Ascension . . . . .	16 mai.
La Pentecôte . . . . .	26 mai.
La Sainte Trinité . . . . .	2 juin.
La Fête-Dieu. . . . .	6 juin.
Le premier dimanche de l'Avent .	1 <sup>er</sup> décembre.

**Fêtes de commandement.**

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (\*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

**Jours de Jeûne d'obligation.**

Les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

**Quatre-Temps.**

Le 27 février et les 1<sup>er</sup> et 2 mars. — Les 29 et 31 mai et 1<sup>er</sup> juin. — Les 18, 20 et 21 septembre. — Les 18, 20 et 21 décembre.

**Indulgences.**

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1<sup>o</sup> Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2<sup>o</sup> Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1<sup>o</sup> Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les



professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

---

**Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves  
du collège du Saint-Esprit.**

—  
**PIUS PP. IX.**

**AD PERPETUAM REI MEMORIAM.**

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum

a.

( X )

**Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo P̄scatoris  
die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno  
trigesimo.**

**F. CARD. ASQUINIUS,**

*Concordantiam cum autographo testor,*

**A. J. NAMECHE,**

*Rector Universitatis.*

—

## Janvier.

*Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.*

☺ P. L. le 5, à 0 heure 14 minutes (1).

☾ D. Q. le 12, à 20 heures 38 minutes.

● N. L. le 20, à 14 heures 36 minutes.

☽ P. Q. le 27, à 9 heures 52 minutes.

- 
- 1 **Mard.** CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR\*.
  - 2 **Merc. s.** Adélard, abbé de Corbie.
  - 3 **Jeud.** ste Geneviève, vierge.
  - 4 **Vend. s.** Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.
  - 5 **Sam. s.** Télesphore, pape.
  - 6 **DIM.** ÉPIPHANIE\*.
  - 7 **Lund.** ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
  - 8 **Mard.** ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*
  - 9 **Merc. s.** Marcelin, év. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
  - 10 **Jeud. s.** Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
  - 11 **Vend. s.** Hygin, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
  - 12 **Sam. s.** Arcade, martyr. — *Réunion de l'École Saint-Thomas.*

---

(1) Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1<sup>er</sup> mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

- 13 Dim. *Saint Nom de Jésus. ste Véronique.*
- 14 Lund. s. Hilaire, ev. de Poitiers. — *Réunion du Conseil rectoral.*
- 15 Mard. s. Paul, ermite.
- 16 Merc. s. Marcel, pape.
- 17 Jeud. s. Antoine, abbé.
- 18 Vend. Chaire de s. Pierre à Rome.
- 19 Sam. s. Canut, roi de Danemark.
- 20 Dim. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
- 21 Lund. ste Agnès, vierge et martyre.
- 22 Mard. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
- 23 Merc. Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.
- 24 Jeud. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
- 25 Vend. Conversion de s. Paul.
- 26 Sam. s. Polycarpe, évêque et m. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*
- 27 Dim. s. Jean Chrysostome, évêque et docteur.
- 28 Lund. s. Julien, évêque de Cuença.
- 29 Mard. s. François de Sales, évêque de Genève.
- 30 Merc. ste Martine, vierge et mart. — *Anniversaire de la mort de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887 et de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893.*
- 31 Jeud. s. Pierre Nolasque.
-

## Février.

*Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.*

☉ P. L. le 3, à 15 heures 30 minutes.

☾ D. Q. le 11, à 18 heures 12 minutes.

● N. L. le 19, à 2 heures 45 minutes.

☽ P. Q. le 25, à 18 heures 38 minutes.

- 
- 1 Vend. s. Ignace, évêque et martyr. — *Examens de sortie de l'Institut agronomique.*
  - 2 Sam. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE\*. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. Indulgence plénière.*
  - 3 DIM. Septuagésime. s. Blaise, évêque et martyr.
  - 4 Lund. s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
  - 5 Mars. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*
  - 6 Merc. ste Dorothee, vierge et martyre; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
  - 7 Jeud. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
  - 8 Vend. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
  - 9 Sam. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de l'École Saint-Thomas.*

- 10 DIM. *Oculi*. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.  
11 Lund. s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion  
du Conseil rectoral.*  
12 Mard. s. Grégoire le Grand, pape.  
13 Merc. ste Euphrasie, vierge.  
14 Jeud. ste Mathilde, reine.  
15 Vend. s. Longin, soldat.  
16 Sam. ste Eusébie, vierge.  
17 DIM. *Lætare*. s. Patrice, apôtre de l'Irlande;  
ste Gertrude, abbesse de Nivelles.  
18 Lund. s. Gabriël, archange; s. Cyrille de Jérusalem.  
19 Mard. s. JOSEPH, patron de Belgique.  
20 Merc. s. Wulfran, évêque de Sens.  
21 Jeud. s. Benoît, abbé.  
22 Vend. s. Basile, martyr.  
23 Sam. s. Victorien, martyr.  
24 DIM. *La Passion*. s. Agapet, évêque de Synnade.  
25 Lund. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.  
s. Hubert, évêque.  
26 Mard. s. Ludger, évêque de Munster.  
27 Merc. s. Rupert, évêque de Worms.  
28 Jeud. s. Sixte III, pape.  
29 Vend. *N.-D. des Sept-Douleurs*. s. Eustase, abbé.  
30 Sam. s. Véron, abbé.  
31 DIM. *Les Rameaux*. s. Benjamin, martyr.

**Avril.**

*Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.*

☉ P. L. le 4, à 1 heure 20 minutes.

☾ D. Q. le 12, à 3 heures 57 minutes.

● N. L. le 18, à 21 heures 38 minutes.

☽ P. Q. le 25, à 16 heures 15 minutes.

- 
- 1 Lund. s. Hugues, abbé. — *Commencement des vacances académiques.*
- 2 Mart. s. François de Paule.
- 3 Merc. s. Richard, évêque de Chicester.
- 4 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Isidore de Séville.
- 5 Vend. *Vendredi-Saint.* ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.
- 6 Sam. *Samedi-Saint.* s. Célestin, pape.
- 7 DIM. PAQUES. s. Albert, ermite.
- 8 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES\*. s. Perpétue, évêque de Tours.
- 9 Mart. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*
- 10 Merc. s. Macaire, évêque.
- 11 Jeud. s. Léon le Grand, pape.
- 12 Vend. s. Jules I, pape.
- 13 Sam. s. Herménégilde, martyr.
- 14 DIM. *Quasimodo.* s. Justin, philosophe et martyr; s. Tiburce.
- 15 Lund. stes Anastasie et Basilisse, martyres.



- 16 Mard. s. Benoit-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite. -
- 17 Merc. s. Anicet, pape et martyr.
- 18 Jeud. s. Ursmer, abbé de Lobbes.
- 19 Vend. s. Léon IX, pape.
- 20 Sam. ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.
- 21 Dim. *Misericordia*. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
- 22 Lund. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
- 23 Mard. s. Georges, martyr. — *Fin des vacances académiques.*
- 24 Merc. s. Fidèle de Sigmaringen.
- 25 Jeud. s. Marc, évangéliste.
- 26 Vend. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
- 27 Sam. s. Antime, évêque et martyr.
- 28 Dim. *Jubilate*. — PATRONAGE DE SAINT-JOSEPH. — s. Paul de la Croix; s. Vital, martyr.
- 29 Lund. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du St-Esprit, pour le repos de l'âme de M<sup>r</sup> F. T. Beccqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*
- 30 Mard. ste Catherine de Sienne, vierge.

**Mai.**

*Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 28 minutes.*

- ☉ P. L. le 3, à 18 heures 19 minutes.
  - ☾ D. Q. le 11, à 14 heures 38 minutes.
  - N. L. le 18, à 5 heures 38 minutes.
  - ☽ P. Q. le 25, à 5 heures 40 minutes.
- 

- 1 Merc. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
- 2 Jeud. s. Athanase, évêque et docteur.
- 3 Vend. Invention de la ste Croix; s. Alexandre.
- 4 Sam. ste Monique, veuve.
- 5 Dim. *Cantate.* s. Pie V, pape.
- 6 Lund. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
- 7 Mars. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*
- 8 Merc. Apparition de St-Michel. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
- 9 Jeud. s. Grégoire de Nazianze, doct. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
- 10 Vend. s. Antonin, archev. de Florence. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
- 11 Sam. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de l'École St-Thomas.*
- 12 Dim. *Vocem.* ss. Nérée et Achillée, martyrs.
- 13 Lund. *Rogations.* s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion du Conseil rectoral.*

- 14 **Mard.** *Rogations.* s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Dans l'église primaire de Saint-Pierre, on célèbre à onze heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865, et de ses successeurs Messieurs Laforêt, Namèche et Pieraerts.*
- 15 **Merc.** *Rogations.* ste Dymphne, vierge et martyr.
- 16 **Jeud.** ASCENSION DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. Jean Népomucène, martyr.
- 17 **Vend.** s. Pascal Baylon.
- 18 **Sam.** s. Venance, martyr.
- 19 **DIM.** *Exaudi.* s. Pierre Célestin, pape.
- 20 **Lund.** s. Bernardin de Sienne.
- 21 **Mard.** ste Itisberge, vierge.
- 22 **Merc.** ste Julie, vierge et martyr.
- 23 **Jeud.** s. Guibert, fondateur de Gemblours.
- 24 **Vend.** N.-D. Secours des Chrétiens.
- 25 **Sam.** s. Grégoire VII, pape.
- 26 **DIM.** PENTECOTE. s. Philippe de Néri.
- 27 **Lund.** SECOND JOUR DE PENTECÔTE. ste Marie Magdeleine de Pazzis, vierge.
- 28 **Mard.** s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.
- 29 **Merc.** *Quatre-Temps.* s. Maximin, évêque de Trèves.
- 30 **Jeud.** s. Ferdinand III, roi.
- 31 **Vend.** *Quatre-Temps.* stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.
-

**Juin.**

*Le soleil entre dans le Cancer (commencement de l'Été) le 22, à 3 heures 28 minutes. Pendant ce mois les jours croissent de 24 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 6 minutes jusqu'au 30.*

☉ P. L. le 2, à 9 heures 53 minutes.

☾ D. Q. le 9, à 22 heures 0 minute.

● N. L. le 16, à 13 heures 33 minutes.

☽ P. Q. le 23, à 20 heures 59 minutes.

—

- 1 Sam. *Quatre-Temps.* s. Pamphile, martyr.
- 2 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
- 3 Lund. ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
- 4 Mard. s. François Caraccioli, confesseur; s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*
- 5 Merc. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
- 6 Jeud. FÊTE-DIEU. s. Norbert, évêque.
- 7 Vend. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
- 8 Sam. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de l'École St-Thomas et de la Fac. de Droit.*
- 9 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* ss. Prime et Félicien, martyrs.
- 10 Lund. ste Marguerite, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*

- 11 **Mard. s. Barnabé, apôtre.**
- 12 **Merc. s. Jean de Sahagun.**
- 13 **Jeud. s. Antoine de Padoue.**
- 14 **Vend. FÊTE DU SACRÉ COEUR DE JÉSUS. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.**
- 15 **Sam. s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.**
- 16 **Dim. ste Lutgarde, vierge; s. Jean François Régis.**
- 17 **Lund. ste Alène, vierge et martyre.**
- 18 **Mard. ss. Marc et Marcellin, martyrs.**
- 19 **Merc. ste Julienne de Falconiéri, vierge.**
- 20 **Jeud. s. Sylvère, pape et martyr.**
- 21 **Vend. s. Louis de Gonzague.**
- 22 **Sam. s. Paulin, évêque de Nole.**
- 23 **Dim. ste Marie d'Oignies.**
- 24 **Lund. Nativité de s. Jean-Baptiste.**
- 25 **Mard. s. Guillaume, abbé.**
- 26 **Merc. ss. Jean et Paul, martyrs.**
- 27 **Jeud. s. Ladislas, roi de Hongrie.**
- 28 **Vend. Jeûne. s. Léon II, pape.**
- 29 **Sam. ss. PIERRE ET PAUL\*, apôtres.**
- 30 **DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. — Indulgence plénière. ste Adile, vierge.**

## Juillet.

*Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 3 minutes.*

☉ P. L. le 1, à 23 heures 18 minutes.

☾ D. Q. le 9, à 3 heures 20 minutes.

● N. L. le 15, à 22 heures 11 minutes.

☽ P. Q. le 23, à 13 heures 58 minutes.

☉ P. L. le 31, à 10 heures 34 minutes.

—

- 1 Lund. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
- 2 **Mard.** Visitation de la très sainte Vierge.
- 3 **Merc.** s. Euloge, martyr.
- 4 **Jeud.** s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
- 5 **Vend. ss.** Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
- 6 **Sam.** ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*
- 7 **Dim.** s. Willebaut, évêque d'Aichstadt.
- 8 **Lund.** ste Élisabeth, reine de Portugal.
- 9 **Mard. ss.** Martyrs de Gorcum.
- 10 **Merc.** Les sept Frères Martyrs.
- 11 **Jeud.** s. Pie I, pape.
- 12 **Vend.** s. Jean Gualbert, abbé. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'École de Brasserie.*
- 13 **Sam.** s. Anaclet, pape et martyr.
- 14 **Dim.** s. Bonaventure, évêque et docteur.
- 15 **Lund.** s. Henri, empereur d'Allemagne.

- 16 Mard. N.-D. du Mont Carmel; ste Renelle.
- 17 Merc. s. Alexis, confesseur. — *Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*
- 18 Jeud. s. Camille de Lellis.
- 19 Vend. s. Vincent de Paul.
- 20 Sam. s. Jérôme Émilien. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales.*
- 21 DIM. Ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles. — Anniversaire de l'Inauguration de S. M. LÉOPOLD I<sup>er</sup>, Roi des Belges. — Fêtes nationales.*
- 22 Lund. ste Marie Magdéléine.
- 23 Mard. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
- 24 Merc. ste Christine, vierge et martyr.
- 25 Jeud. s. Jacques le Majeur, apôtre.
- 26 Vend. ste Anne, mère de la très ste Vierge Marie.
- 27 Sam. s. Pantaléon, martyr.
- 28 DIM. ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.
- 29 Lund. ste Marthe, vierge.
- 30 Mard. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
- 31 Merc. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

**Août.**

*Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 45 minutes.*

☾ D. Q. le 7, à 8 heures 2 minutes.

● N. L. le 14, à 8 heures 28 minutes.

☽ P. Q. le 22, à 7 heures 52 minutes.

☾ P. L. le 29, à 20 heures 21 minutes.

1 **Jeud.** s. Pierre ès Liens.

2 **Vend.** *Portioncule.* saint Alphonse de Liguori;  
s. Étienne, pape.

3 **Sam.** Invention du corps de s. Étienne.

4 **Dim.** s. Dominique, confesseur.

5 **Lund.** Notre-Dame-aux-Neiges.

6 **Mard.** Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

7 **Merc.** s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Écoles spéciales, à l'Institut agronomique et à l'École de Brasserie.*

8 **Jeud.** s. Cyriaque, martyr.

9 **Vend.** s. Romain, martyr.

10 **Sam.** s. Laurent, martyr.

11 **Dim.** s. Géry, évêque de Cambrai.

12 **Lund.** ste Claire, vierge.

13 **Mard.** s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.

14 **Merc.** s. Eusèbe, martyr.



- 15 Jeud. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.  
s. Arnould, évêque de Soissons.
- 16 Vend. ss. Hyacinthe et Roch, confesseurs.
- 17 Sam. s. Tiberat, abbé.
- 18 Dim. s. Joachim; ste Hélène, impératrice.
- 19 Lund. s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers,  
martyr.
- 20 Mars. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
- 21 Merc. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal,  
veuve.
- 22 Jeud. s. Timothée, martyr.
- 23 Vend. s. Philippe Béniti.
- 24 Sam. s. Barthelemy, apôtre.
- 25 Dim. s. Louis, roi de France.
- 26 Lund. s. Zéphirin, pape et martyr.
- 27 Mars. s. Joseph Calasancza.
- 28 Merc. s. Augustin, évêque et docteur.
- 29 Jeud. Décollation de s. Jean-Baptiste.
- 30 Vend. ste Rose de Lima, vierge.
- 31 Sam. s. Raymond Nonnat.
-

*Le soleil entr  
l'Automne) le 2  
mois les jours d*

☾ D. Q.

● N. L.

☽ P. Q.

☼ P. L.

1 Dim. ss. An

2 Lund. s. É

3 Mard. s. R

4 Merc. ste F

5 Jeud. s. La

6 Vend. s. D

7 Sam. ste F

DE LOUV.

(9 decem

8 Dim. NATI

s. Adrier

9 Lund. s. G

10 Mard. s. Ni

11 Merc. ss. P

12 Jeud. s. Gu

13 Vend. s. An

14 Sam. Exalta

15 Dim. s. Nico

16 Lund. ss. C

17 Mard. s. Lai

- 18 Merc. *Quatre-Temps*. s. Joseph de Cupertino.  
19 Jeud. s. Janvier, martyr.  
20 Vend. *Quatre-Temps*. s. Eustache, martyr.  
21 Sam. *Quatre-Temps*. s. Mathieu, apôtre.  
22 Dim. s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice  
et ses compagnons, martyrs.  
23 Lund. ste Thecle, vierge et martyr.  
24 Mard. Notre-Dame de la Merci.  
25 Merc. s. Firmin.  
26 Jeud. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.  
27 Vend. s. Côme et Damien, martyrs.  
28 Sam. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.  
29 Dim. s. Michel, archange.  
30 Lund. s. Jérôme, docteur.
-

**Octobre.**

*Le soleil entre dans le Scorpion le 24. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 57 minutes.*

☾ D. Q. le 4, à 20 heures 52 minutes.

☉ N. L. le 12, à 13 heures 12 minutes.

☽ P. Q. le 20, à 17 heures 58 minutes.

☾ P. L. le 27, à 15 heures 6 minutes.

—

- 1 **Mard.** s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'École de Brasserie.*
- 2 **Merc.** s. Léger, évêque d'Autun. — *Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Écoles spéciales, à l'Institut agronomique et à l'École de Brasserie.*
- 3 **Jeud.** s. Gérard, abbé.
- 4 **Vend.** s. François d'Assise.
- 5 **Sam.** s. Placide, martyr. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales.*
- 6 **Dim.** *Solennité du Saint Rosaire.* s. Brunon, conf.
- 7 **Lund.** s. Marc, pape.
- 8 **Mard.** ste Brigitte, veuve.
- 9 **Merc.** s. Denis et ses compagnons, martyrs.
- 10 **Jeud.** s. François de Borgia.
- 11 **Vend.** s. Gommaire, patron de Lierre.

b.

- 12 Sam. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Fin de la session des examens d'octobre.*
- 13 DIM. s. Édouard, roi d'Angleterre.
- 14 Lund. s. Calixte, pape et mart. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 26 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*
- 15 Mard. ste Thérèse, vierge. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1901-1902.*
- 16 Merc. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.
- 17 Jeud. ste Hedwige, veuve.
- 18 Vend. s. Luc, évangéliste.
- 19 Sam. s. Pierre d'Alcantara.
- 20 DIM. s. Jean de Kenti.
- 21 Lund. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine. — Réunion de la Fac. des Sciences.*
- 22 Mard. s. Mellon, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*
- 23 Merc. s. Jean de Capistran. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
- 24 Jeud. s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Fac. de droit.*

- 25 Vend. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et  
ste Darie, martyrs. — *Réunion de la Fac. de  
Théologie.*
- 26 Sam. s. Évariste, pape et martyr. — *Réunion de  
l'École St-Thomas. — Clôture des inscriptions  
et des recensements. Après ce jour on ne peut  
être inscrit ou recensé que si le retard de l'in-  
scription est dû à des motifs légitimes. (Règle-  
ment général art. 6.)*
- 27 Dim. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
- 28 Lund. ss. Simon et Jude, apôtres. — *Réunion du  
Conseil rectoral. — Ouverture de la seconde  
session ordinaire des examens à l'Institut supé-  
rieur de Philosophie.*
- 29 Mard. ste Ermeline, vierge.
- 30 Merc. s. Foillan, martyr.
- 31 Jeud. *Jeûne.* s. Quentin, martyr.
-

**Décembre.**

Le 1<sup>er</sup> décembre. — L'après-midi (commencement  
à 11 heures) — Réunion de 20 minutes. Pendant ce  
mois le jour de travail sera de 24 minutes jusqu'au 21,  
de 25 minutes jusqu'au 31.

- Le 1<sup>er</sup> décembre 2 heures 30 minutes.
- Le 10 décembre 2 heures 30 minutes.
- Le 15 décembre 20 heures 30 minutes.
- Le 20 décembre 12 heures 16 minutes.

- 10<sup>e</sup> — dimanche de l'Avent. s. Eloi, évêque de  
Troyes. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHO-  
LIQUE DE MONTAUBAN 1835.
- 11<sup>e</sup> — Noël. s. Marie, vierge. — Réunion  
de la Faculté.
- 12<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 13<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 14<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 15<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 16<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 17<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 18<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 19<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 20<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 21<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 22<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 23<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 24<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 25<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 26<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 27<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 28<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 29<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 30<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.
- 31<sup>e</sup> — s. Étienne, évêque. — Réunion de la Fac.  
de Médecine.

- 9 Lund. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
- 10 Mard. s. Melchiade, pape et martyr.
- 11 Merc. s. Damase, pape.
- 12 Jeud. s. Valéry, abbé en Picardie.
- 13 Vend. ste Lucie, vierge et martyre.
- 14 Sam. s. Nicaise, évêque.
- 15 DIM. s. Adon, archevêque de Vienne.
- 16 Lund. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
- 17 Mard. ste Begge, veuve; ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.*
- 18 Merc. *Quatre-Temps.* Attente de la naissance de N.-S. J.-C. — MESSE D'OR.
- 19 Jeud. s. Némésion, martyr.
- 20 Vend. *Quatre-Temps.* s. Philogone, évêque.
- 21 Sam. *Quatre-Temps.* s. Thomas, apôtre.
- 22 DIM. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
- 23 Lund. ste Victoire, vierge et martyre.
- 24 Mard. s. Lucien.
- 25 Merc. NOËL. — *Indulgence plénière.*
- 26 Jeud. SECOND JOUR DE NOËL\*. s. Étienne, premier martyr.
- 27 Vend. s. Jean, apôtre et évangéliste.
- 28 Sam. ss. Innocents.
- 29 DIM. s. Thomas de Cantorbéry.
- 30 Lund. s. Sabin, évêque et martyr.
- 31 Mard. s. Sylvestre, pape.
-



## Planètes principales.

*Moment du passage au méridien à Louvain, en temps moyen de Greenwich, le 15 de chaque mois.*

### VENUS.

Le 15 janvier . . . . .	à 10 heures 0 minute.
— février . . . . .	à 10 heures 43 minutes.
— mars . . . . .	à 11 heures 10 minutes.
— avril . . . . .	à 11 heures 29 minutes.
— mai . . . . .	à 11 heures 55 minutes.
— juin . . . . .	à 12 heures 36 minutes.
— juillet . . . . .	à 13 heures 14 minutes.
— août . . . . .	à 13 heures 36 minutes.
— septembre . . . . .	à 13 heures 49 minutes.
— octobre . . . . .	à 14 heures 12 minutes.
— novembre . . . . .	à 14 heures 45 minutes.
— décembre . . . . .	à 15 heures 0 minute.

### MARS.

Le 15 janvier . . . . .	à 3 heures 12 minutes.
— février . . . . .	à 0 heure 42 minutes.
— mars . . . . .	à 22 heures 13 minutes.
— avril . . . . .	à 20 heures 1 minute.
— mai . . . . .	à 18 heures 28 minutes.
— juin . . . . .	à 17 heures 16 minutes.
— juillet . . . . .	à 16 heures 16 minutes.
— août . . . . .	à 15 heures 22 minutes.
— septembre . . . . .	à 14 heures 36 minutes.
— octobre . . . . .	à 14 heures 3 minutes.
— novembre . . . . .	à 13 heures 38 minutes.
— décembre . . . . .	à 13 heures 20 minutes.

( XXXVII )

JUPITER.

Le 15 janvier . . . . .	à 0 heure 19 minutes.
— février . . . . .	à 8 heures 27 minutes.
— mars . . . . .	à 6 heures 57 minutes.
— avril . . . . .	à 5 heures 7 minutes.
— mai . . . . .	à 3 heures 9 minutes.
— juin . . . . .	à 0 heure 52 minutes.
— juillet . . . . .	à 22 heures 37 minutes.
— août . . . . .	à 20 heures 24 minutes.
— septembre . . . . .	à 18 heures 22 minutes.
— octobre . . . . .	à 16 heures 36 minutes.
— novembre . . . . .	à 14 heures 56 minutes.
— décembre . . . . .	à 13 heures 25 minutes.

SATURNE.

Le 15 janvier . . . . .	à 10 heures 46 minutes.
— février . . . . .	à 8 heures 55 minutes.
— mars . . . . .	à 7 heures 19 minutes.
— avril . . . . .	à 5 heures 12 minutes.
— mai . . . . .	à 3 heures 23 minutes.
— juin . . . . .	à 1 heure 15 minutes.
— juillet . . . . .	à 23 heures 4 minutes.
— août . . . . .	à 20 heures 58 minutes.
— septembre . . . . .	à 18 heures 49 minutes.
— octobre . . . . .	à 16 heures 54 minutes.
— novembre . . . . .	à 15 heures 2 minutes.
— décembre . . . . .	à 13 heures 17 minutes.



# **PREMIÈRE PARTIE.**



## **Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).**

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée

---

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

( 4 )

au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — AVÉ MARIA.

---

## **Corps épiscopal de Belgique.**

---

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr PIERRE-LAMBERT GOOSSENS, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr GRAVEZ, évêque de Namur, avec droit de succession le 1<sup>r</sup> juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiepiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liège, S. G. Mgr VICTOR-JOSEPH DOUTRELOUX, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr DE MONTPELLIER avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liège le 1<sup>r</sup> août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liège le 24 août 1879, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr ANTOINE STILLEMANS, né à Saint-Nicolas en 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr GUSTAVE-JOSEPH WAFELAERT, né à Rollegem en 1847, docteur en théologie, nommé à l'évêché de Bruges au mois de juin 1895, sacré et entré en possession du siège



épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr CHARLES-GUSTAVE WALRAVENS, né à Enghien le 28 juin 1841, docteur en théologie; nommé évêque de Samosate (Asie-Mineure), et auxiliaire de Mgr DU ROUSSAUX par bref du 26 décembre 1896; sacré le 24 février 1897, dans la chapelle du Grand Séminaire de Tournai, par Mgr DU ROUSSAUX, assisté de NN. SS. DECROLIÈRE et WAFFELAERT, respectivement évêques de Namur et de Bruges; désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr DU ROUSSAUX, selon notification faite par Son Excellence le Nonce Apostolique en date du 16 octobre 1897, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr THOMAS HEYLEN, né à Casterlé le 5 février 1856, docteur en théologie et en philosophie; élu abbé de l'abbaye de Tongerlo le 1<sup>er</sup> juin 1887; élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année.

## Personnel de l'Université.

---

### RECTEUR MAGNIFIQUE.

**A. Hebbelynck**, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, officier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie. Rue Mi-Mars, 28.

### RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

**J.-B. Abbeloos**, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg. Montagne du Collège, 3.

### VICE-RECTEUR.

**C. P. E. Cartuyvels**, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège et de la métropole de Reims, officier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres. Rue St-Michel, 6.

SECRÉTAIRE.

*J. Van Biervliet*, officier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, professeur ordinaire à la Faculté de Droit. Rue St-Hubert, 1.

CONSEIL RECTORAL.

- C. P. E. Cartuyvels*, vice-recteur.  
*J. De Becker*, doyen de la Faculté de Théologie.  
*A. Nyssens*, doyen de la Faculté de Droit.  
*A. Van Gehuchten*, doyen de la Faculté de Médecine.  
*F. M. E. Lefebvre*, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.  
*D. Mercier*, président de l'Institut supérieur de Philosophie Thomistique.  
*H. de Dorlodot*, doyen de la Faculté des Sciences.  
*J. Van Biervliet*, secrétaire de l'Université.

ASSESEURS DU VICE-RECTEUR.

*Is. Hemeryck*, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges. Place St-Jacques, 6.

*S. Demanet*, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. Collège du St-Esprit.

*J. Van Battel*, président du collège Juste Lipse.

---

**FACULTÉ DE THÉOLOGIE.**

*Doyen, M. De Becker.*

*Secrétaire, M. De Baets.*

**T. J. LAMY**, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale. Rue des Moutons, 153.

**E. H. J. REUSENS**, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire émérite de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de la commission royale d'histoire et de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section des antiquités et des armures), membre effectif de la commission royale des monuments, membre du comité diocésain des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chré-

tiennes, la paléographie grecque et latine. Rue Léopold Vander Kelen, 26.

**F. J. MOULART**, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome; le droit civil-ecclésiastique : partie spéciale. Rue de Namur, 108.

**A. J. J. F. HAINE**, professeur ordinaire honoraire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice », membre de l'académie de la religion catholique de Rome. Rue de Namur, 110.

**A. A. H. DUPONT**, professeur émérite, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold. A Ruremonde (Hollande).

**A. B. VAN DER MOEREN**, professeur émérite, docteur en théologie, ancien président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand. A Durmen (Zele).

**H. VAN DEN BERGHE**, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand-séminaire de Bruges.

**J. FORGET**, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold; la théologie dogma-

tique générale, le cours d'arabe, — le cours de philosophie morale et exposé scientifique du dogme catholique (les deux derniers cours relèvent de l'Institut St-Thomas). Rue Marie-Thérèse, 112.

**J. A. M. G. E. DE BECKER**, professeur ordinaire, Recteur du Séminaire Américain, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; le droit canon. Rue de Namur, 112.

**A. VAN HOONACKER**, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie). Rue de Namur, 103.

**M. DE BAETS**, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie dogmatique spéciale, — la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie). Lubbeek.

**O. DIGNANT**, professeur ordinaire, docteur en théologie; la théologie morale. Rue de Namur, 112.

**L. BECKER**, professeur extraordinaire, docteur en théologie et en philosophie; la théologie dogmatique. Collège du St-Esprit.

**P. LADEUZE**, professeur extraordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; l'Écriture Sainte, la patrologie, la langue copte. Collège du St-Esprit.

**A. BONDROIT**, professeur extraordinaire, docteur

en droit canon; le droit civil-ecclesiastique : partie générale; la théologie morale fondamentale. Collège du St-Esprit.

A. VAN HOVE, professeur extraordinaire, docteur en droit canon; l'histoire ecclesiastique; les institutes de droit canon. Collège du St-Esprit.

R. MAERE, professeur extraordinaire, docteur en théologie; l'archéologie chrétienne. Collège du St-Esprit.

II. COPPIETERS, chargé de cours, licencié en théologie, suppleant de M. LADEUZE; l'Écriture Sainte (cours élémentaire). Collège du Pape.

---

FACULTÉ DE DROIT.

*Doyen*, M. Nyssens.

*Secrétaire*, M. Corbiau.

C. II. X. PÉRIN, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'academie de législation de Toulouse, officier d'academie de l'Université de France, membre honoraire de l'academie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de Saint-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

H. J. P. A. STAEDTLER, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold. Avenue de l'Astronomie, 7, Bruxelles.

**J. VAN BIERVLIET**, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

**L. MABILLE**, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants; le droit civil approfondi. Rue Louis Melsens, 17.

**E. E. F. J. DESCAMPS** (chevalier), professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal de la Couronne, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, grand officier de l'ordre de François-Joseph, grand officier de l'ordre du Medjidié, commandeur de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil, commandeur de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, commandeur de l'ordre de la Rédemption africaine, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien président de l'Union interparlementaire, membre du conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, membre titulaire de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), président de l'Institut



international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre de l'Institut colonial international, président de la section morale et politique de la société d'études coloniales, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général de l'Institut de droit international; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et colonial. Rue de Namur, 99.

**F. DE MONGE VICOMTE DE FRANEAU**, professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold. Rue Léopold, 9.

**A. NYSSENS**, professeur ordinaire, ancien ministre de l'industrie et du travail, officier de l'ordre de Léopold, grand'croix de la Couronne de fer d'Autriche-Hongrie, grand cordon de la Couronne de Chêne, grand cordon de la Couronne d'Italie, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, officier de l'instruction publique de France, décoré de la croix de mutuelliste de 1<sup>re</sup> classe; le droit commercial et la procédure pénale. Rue de Spa, 24, Bruxelles, et rue du Canal, 34, Louvain.

**J. VAN DEN HEUVEL**, professeur ordinaire, ministre de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold; le droit public. Bruxelles.



A. SCHICKS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Charles; le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les nos 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les nos 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procédure pénale en langue flamande. Rue des Orphelins, 50.

L. DUPRIEZ, professeur ordinaire; les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé. Rue de la Station, 120.

S. DEPLOIGE, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand; l'économie sociale, l'histoire des doctrines économiques et politiques, le droit naturel. Rue des Flamands, 1.

P. POULLET, professeur ordinaire, docteur en droit et en philosophie et lettres, président du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial; l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; le droit administratif. Rue Léopold, 30.

L. DE LANTSHEERE, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, docteur en droit et en philosophie selon St-Thomas, membre de la Chambre des représentants, auditeur au Conseil supérieur du Congo; le droit pénal, les institutions civiles comparées. Rue du Commerce, 83, Bruxelles.

**J. CORBIAU**, professeur extraordinaire, docteur en droit; les éléments du droit civil, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel. Square Marguerite, 33, Bruxelles.

—  
FACULTÉ DE MÉDECINE.

*Doyen*, M. Van Gehuchten.

*Secrétaire*, M. Ide.

**F. J. M. LEFEBVRE**, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ancien sénateur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre et ancien président de la société de médecine mentale, membre et ancien président de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société de statistique de Paris, membre de la société médico-psychologique de Paris, etc. Rue de Bériot, 36.

**E. HAYOT DE TERMICOURT**, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, membre titulaire de l'academie royale de médecine, etc., président de la commission médicale provinciale de Louvain; la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 62.

**E. MASOIN**, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique de première classe, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant étranger « honoris causâ » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Sainte-Anne, 17.

**E. HUBERT**, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier d'académie de l'Université de France, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale et la clinique gynécologique. Rue Léopold, 13.

**C. LEDRESSEUR**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique; l'anatomie des régions, l'hygiène et la polyclinique obstétricale. Voer des Capucins, 79.

**T. DEBAISIEUX**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

**G. VERRIEST**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne. Rue du Canal, 40.

**G. BRUYLANTS**, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, chevalier de l'ordre de Léopold; la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires. Rue des Récollets, 32.

**E. VENNEMAN**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

**L. DANDOIS**, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale; la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie. Rue du Mayeur, 7.

**J. DENYS**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Marché-aux-Pommes de terre.

**A. VAN GEHUCHTEN**, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre honoraire de l'académie impériale de médecine mili-

taire de St-Petersbourg, membre honoraire de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre honoraire de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la Société de Neurologie de Paris; l'anatomie systématique. Rue Léopold, 36.

**A. THIÉRY**, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en sciences physiques et mathématiques; doctor philosophiæ; magister bonarum artium; la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique. Rue des Flamands, 1.

**F. RANWEZ**, professeur ordinaire, pharmacien et docteur en sciences naturelles, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la commission médicale provinciale de Louvain, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie*; la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie. Rue de Tirlemont, 56.

**M. IDE**, professeur ordinaire; les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique. Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 4 ext.

---

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

*Doyen, Mgr Lefebvre.*

*Secrétaire, M. Bang.*

**C. P. E. CARTUYVELS**, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

**C. C. A. MOELLER**, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine. Rue Masui, n° 137, Bruxelles. (*Adresse postale* : rue de Tirlemont, n° 62, Louvain.)

**L. BOSSU**, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours de religion, l'histoire de la philosophie, le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale. Rue de Bériot, 38.

**P. P. M. ALBERDINGK THIJM**, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande; l'histoire de la littérature flamande et des littératures germaniques. Abbaye de Vlierbeek près Louvain ou collège du Pape.

**J. JACOBS**, professeur honoraire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines.

**F. L. G. COLLARD**, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1<sup>re</sup> classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3<sup>e</sup> classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen; l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques. Rue Léopold, 22.

**V. L. J. L. BRANTS**, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie, officier d'académie de l'Université de France, membre de la société d'économie politique de Paris, etc.; l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne. Marché-aux-Grains, 9.

**F. M. E. LEFEBVRE**, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences. Rue de Bériot, 34.



**Is. HEMERYCK**, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur; directeur et professeur de l'Institut préparatoire.

**D. MERCIER**, professeur ordinaire, directeur de l'Institut supérieur de philosophie, président du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, décoré de la croix *Pro ecclesia et pontifice*, chevalier de l'ordre de Léopold; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal; la logique, la psychologie et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin. Rue des Flamands, 1.

**P. COLINET**, professeur ordinaire, docteur en langues orientales, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden; le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères. Place de l'Université, 8.

**G. DOUTREPONT**, professeur ordinaire; l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes. Rue des Joyeuses-Entrées, 54.

**J. SENCIE**, professeur ordinaire, licencié en sciences morales et historiques, docteur en philosophie et lettres, président du collège du Pape; l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et

l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne et la géographie, la critique historique. Collège du Pape.

**A. CAUCHIE**, professeur ordinaire, docteur en sciences morales et historiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire; les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge. A l'École St-Thomas d'Aquin : la méthode d'heuristique et de critique historiques. A la Faculté de Théologie : l'histoire ecclésiastique. Collège du St-Esprit.

**M. DE WULF**, professeur ordinaire, docteur en droit, en philosophie et lettres et docteur en philosophie selon St-Thomas; la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne. Havelange.

**F. J. G. G. baron BETHUNE**, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit; les langues et les littératures romanes. Rue de la Station, 57.

**C. P. F. LECOUTERE**, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; philologie et littérature germaniques. Rue des Chevaliers, 39.

**W. BANG**, professeur ordinaire; philologie et littérature anglaises. Rue des Récollets, 22.

**E. REMY**, professeur extraordinaire; l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie

phie, l'encyclopédie de la philologie classique. Collège du Pape.

L. SCHARPÉ, professeur extraordinaire; traduction, à livre ouvert, de textes allemands, explication d'auteurs allemands, exercices philologiques sur l'allemand, grammaire historique de la langue néerlandaise, explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge). Rue des Moutons, 126.

L. C. CASARTELLI, professeur ordinaire, recteur du collège St-Bede à Manchester, docteur en langues orientales, maître ès arts; le zend et le pehlvi. A Manchester.

---

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

*Doyen, M. de Dorlodot.*

*Secrétaire, M. Demanet.*

LOUIS HENRY, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de 1<sup>re</sup> classe « Bene merenti » de Roumanie, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liège, etc.; la chimie

générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. MARTENS, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, vice-président du Conseil de la Commission géologique du royaume; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre d'Orange-Nassau, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. BLAS, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, vice-président de l'académie royale de médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc.; la chimie analytique et la chimie pharmaceutique inorganique. Rue de Tirlemont, 88.

G. LAMBERT, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines. Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

**L. COUSIN**, professeur honoraire, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées. Rue Simonis, 10, Bruxelles.

**J. MICHA**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Rue Marie-Thérèse, 110.

**J. A. CARNOY**, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

**N. E. BREITHOF**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique et chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, officier de l'ordre impérial de Medjidié de Turquie, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, consul du royaume de Grèce, ingénieur des mines et des arts et manufactures, inspecteur de l'enseignement des arts du dessin dans les établissements d'instruction moyenne et les écoles normales primaires de l'État, membre du

conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg, de la société royale des sciences de Liège, etc.; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, la géométrie descriptive appliquée, la géométrie projective et la graphostatique. Rue de Bruxelles, 85.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique; la mécanique analytique, l'astronomie et la mécanique céleste. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1<sup>re</sup> classe «*Pro Ecclesia et Pontifice*», officier de l'ordre de la Couronne, décoré de 2<sup>e</sup> classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix de mutuelliste de 1<sup>re</sup> classe, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, président du comité permanent des congrès internationaux de navigation, vice-président de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants; les constructions du génie civil et l'architecture. Kessel-Loo (Louvain). 2.

**H. PONTIÈRE**, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur; la métallurgie et l'électricité industrielle. **Marché-aux-Grains, 20.**

**J. M. A. CARTUYVELS**, professeur honoraire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole de France, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de première classe, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-président de la société d'économie sociale, vice-président de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, etc. **Rue de la Loi, 215, Bruxelles.**

**U. WAREG MASSALSKI**, professeur honoraire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures.

**A. PROOST**, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des travaux publics, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, commandeur de la Couronne de Chêne; les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférences sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées. **Rue Anoul, 16, Bruxelles (Ixelles).**

**J. MARCHAND**, professeur ordinaire, chevalier de

l'ordre de Léopold, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la physique expérimentale, le génie rural (l'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles), les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux. Rue des Orphelins, 58.

A. LECART, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy, chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Mérite agricole, membre du conseil supérieur des forêts; les sciences forestières et l'apiculture. Chaussée de Namur, 76, à Héverlé.

A. THEUNIS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, vice-président de la Société Nationale de Laiterie, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture; la chimie générale, la chimie analytique, les industries agricoles y compris l'industrie laitière et la théorie des manipulations chimiques. Place du Peuple, 7.

A. DUMONT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 18.



**G. GILSON**, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles; la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées, l'embryologie, la paléontologie animale. A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

**J. VUYLSTEKE**, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences; la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie. Rue des Récollets, 35, ou à Bruxelles, rue Belliard, 21.

**A. F. MEUNIER**, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie). Collège Juste-Lipse.

**A. VIERENDEEL**, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale; la stabilité des constructions. Rue St-Jacques, 45, à Bruges.

**H. DE DORLODOT**, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission géologique du royaume, directeur du musée géologique des bassins houillers belges; les éléments de paléontologie et la géologie (partie du cours). Rue de Bériot, 44.

**S. DEMANET**, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en sciences physiques et mathématiques, assesseur du vice-recteur; la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures et essais électriques. Collège du St-Esprit.

**J. C. DE LA VALLÉE POUSSIN**, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique. Rue de Namur, 190.

**N. SIBENALER**, professeur ordinaire, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques; la mécanique appliquée. Rue de Namur, 106.

**D. NYS**, professeur ordinaire, docteur en philosophie selon St-Thomas, bachelier en théologie, candidat en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, directeur du Séminaire Léon XIII; la cosmologie et la chimie. Rue des Flamands, 1.

**PAUL HENRY**, professeur ordinaire, docteur en sciences; la chimie physique. Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

**P. BOURGE**, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathé-

drale de Tournai; la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agronomie générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie théorique et pratique, l'analyse microscopique des denrées alimentaires. Rue du Canal, 20.

E. LEPLAE, professeur ordinaire, ingénieur agricole, agronome honoraire de l'État, membre de la société royale d'agriculture d'Angleterre; les moteurs et machines employés en agriculture, les constructions rurales, l'économie rurale, les cultures indigènes et coloniales, le dessin. Place du Peuple, 16.

G. BRAET, professeur extraordinaire, ingénieur en chef, chef de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie; l'exploitation des chemins de fer. Marché au Bois, 48, Hasselt.

F. HACHEZ, professeur extraordinaire, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie; la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique). Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. JANSSENS, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles; la microscopie, la cytologie chimique (cand. en sciences), la microscopie et

la biologie (cand. en médecine), la physiologie chimique (doct. en sciences et Institut agronomique). Collège de Villers, rue du Canal, 20.

L. VERHELST, professeur extraordinaire, ingénieur-brasseur; la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, le laboratoire de zymotechnie, la brasserie expérimentale, les excursions. Rue Léopold, 18.

R. DE MUYNCK, professeur extraordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques; les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique. Collège du Pape.

V. GRÉGOIRE, professeur extraordinaire, docteur en philosophie et en théologie, docteur en sciences naturelles; les éléments de botanique, l'anatomie et la physiologie végétales (cours de doctorat), la cytologie (partie morphologique), l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique). Rue du Canal, 20.

P. DAUBRESSE, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ingénieur civil des mines; les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Écoles spéciales. Rue des Orphelins, 42.

L. FRATEUR, professeur agrégé, médecin-vétérinaire; l'anatomie comparée des animaux domestiques, les éléments de zoologie, la physiologie comparée, l'esthétique animale, la zootechnie, démonstrations et exercices pratiques. Rue du Canal, 20.

**J. PIERAERTS**, professeur agrégé, expert-chimiste, ingénieur agricole et ingénieur brasseur, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre d'Isabelle la catholique; la chimie analytique, l'analyse chimique des denrées alimentaires, l'analyse des matières agricoles, les compléments de chimie organique, les travaux de laboratoire (expertise chimique agricole); la chimie physiologique et l'alimentation rationnelle des animaux domestiques (Institut agronomique); les hydrates de carbone et les matières azotées et la polarimétrie appliquée (École supérieure de brasserie). Rue Notre-Dame, 19.

**G. KAÏSER**, chargé de cours, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction. Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

**F. KAÏSIN**, chargé de cours, docteur en sciences naturelles; la géographie physique. Collège Juste-Lipse.

**G. GILLON**, chargé de cours; les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques. Rue des Flamands, à l'Institut électro-mécanique.

---

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

**Chanoine L. VAN GENECHTEN**, rue Léopold, n° 9, Malines.

**BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ ET RECEVEUR  
DES FACULTÉS.**

**J. M. P. A. DE RAS**, archiviste honoraire de Maestricht, commandeur de l'ordre du St-Sépulcre de Jérusalem, membre de l'académie des Arcades, membre correspondant de l'académie Tibérine à Rome, membre de l'académie royale d'archéologie et d'histoire d'Athènes, sous-promoteur dans la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre de la société historique d'Utrecht. Rue des Joyeuses-Entrées, 47.

**IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.**

**J. VAN LINTHOUT**, rue de Diest, 40.

**APPARITEURS.**

**P. VANDEBORNE**, rue des Flamands, 15 (Droit).

**E. NACKAERTS**, Kraekenstraat, 2 (Médecine).

**F. DEGROM**, rue de Tirlemont, 62 (Philosophie).

**P. JONIAU**, place de l'Université, 10 (Sciences).

**CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.**

**E. NACKAERTS**, Kraekenstraat, 2.

## Collèges & Établissements académiques

---

**COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1).**  
(Rue de Namur.)

*Président*, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théologie.

*Sous-régent*, F. Willems, bachelier en droit canon.

**COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI :**  
**PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).**  
(Place de l'Université.)

*Président*, J. Sencie, professeur à la Faculté de Philosophie.

*Sous-régents* : C. Noblesse, candidat en sciences naturelles et E. Frutsaert, étudiant en théologie.

---

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont

**COLLÈGE JUSTE-LIPSE.**

(Rue des Récollets.)

*Président*, M. Van Battel, assesseur du Vice-Recteur.

*Sous-régents* : A. Labeau, S. T. B. et N. Van Crombrugghe.

**SÉMINAIRE LÉON XIII (1).**

(Rue Vésale.)

*Président*, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, rue des Flamands, 1.

---

admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 40 francs, le bois de lit, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) Le Séminaire Léon XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Le Séminaire fournit le bois de lit, le lavabo et garnitures, une table, des chaises et fauteuil, une armoire, un bois de bibliothèque, le poêle avec ses accessoires.

Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert en argent, de serviettes. Il peut se fournir au Séminaire ces objets moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension est, pour l'année académique, de 800 francs, payables d'avance et par trimestre.



*Directeur*, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vésale.

*Sous-régent*, l'abbé G. Simons, docteur en philosophie, rue Vésale.

**BIBLIOTHÈQUE (1).**

(Aux Halles, rue de Namur.)

*Bibliothécaire*, J. M. P. A. de Ras, rue des Joyeuses-Entrées, 47.

*Aides-Bibliothécaires* : F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

L'abbé J. Walravens, rue Dagobert, 45.

J. Wils, rue de Bruxelles, 30.

*Concierge*, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

**Institut supérieur de Philosophie.**

(Rue des Flamands, 1.)

*Président*, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie.

*Secrétaire*, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver, et de trois à six heures pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaire*s de 1850, p. 282; de 1851, p. 237; de 1884, p. 319; de 1889, p. 434.

**I. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.**

*Directeur*, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

**II. LABORATOIRE DE CHIMIE.**

*Directeur*, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

**III. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.**

*Directeur*, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

**IV. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE  
(SECTION DE PHILOSOPHIE).**

*Directeur*, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

**V. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.**

*Directeur*, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

**VI. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.**

*Président*, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

**VII. BIBLIOTHÈQUE ET CABINET DES PÉRIODIQUES.**

*Directeur*, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

**LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ  
AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE.**  
(Place de l'Université, 8.)

*Directeur*, P. Colinet, professeur à la Faculté de  
Philosophie et Lettres.

*Assistant*, A. Carnoy.

**Institut Carnoy.**

**CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE.**  
(Collège de Vilers, rue du Canal, 20.)

*Directeur*, G. Gilson,  
professeur à la Faculté des Sciences.

**I. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.**

*Directeurs* :

F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences.

V. Grégoire, id. id. id.

*Assistant*, R. Schockaert.

*Préparateurs* : MM. Gérard, Marinus, Thielemans,  
Noblesse et Désiron.

**II. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.**

*Directeur*, V. Grégoire, professeur à la Faculté  
des Sciences.

*Assistant*, P. Dierckx.

**III. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.**

(Annexe de l'Institut zoologique.)

*Directeur*, G. Gilson, professeur à la Faculté des  
Sciences.

*Assistant, N.*

*Garçon de service, A. Godts.*

**IV. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.**

*Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.*

*Assistant, A. Tits.*

*Garçon de laboratoire, F. Vandavelde.*

**V. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.**

*Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.*

*Assistants : Mertens.*

**VI. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.**

*Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.*

**VII. MUSÉE DE BOTANIQUE.**

*Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.*

**VIII. BIBLIOTHÈQUE.**

*Conservateur, V. Grégoire.*

*Concierge, H. Wynants.*

**LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE**

(Rue St-Michel, 10.)

*Directeurs : Louis Henry et Paul Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.*

*Préparateur, A. De Wael.*

*Aide-préparateur, P. Delmot.*

**LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.**

(Place de l'Université, 4.)

*Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.*

*Assistants : V. André, ingénieur, rue des Joyeuses-Entrées, 109.*

*A. Loix, expert-chimiste, place de l'Université, 4.*

*Garçon de service, M. Vranckx.*

**LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.**

(Rue St-Michel, 10.)

*Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.*

*Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Heverlé.*

*Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.*

**MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.**

(Rue St-Michel, 10.)

*Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.*

*Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.*

*Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.*

**LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.**

(Rue des Récollets, 31.)

*Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.*

*Suppléant*, J. Pieraerts, professeur agrégé à la Faculté des Sciences.

*Assistant*, E. Mignolet, expert-chimiste agricole, rue Notre-Dame.

**LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE ET AGRICOLE.**

(Rue des Récollets, 31.)

*Directeur*, J. Pieraerts, professeur agrégé à la Faculté des Sciences.

*Assistant*, P. Dethier, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole.

*Concierge*, D. Homblé.

**MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER.**

(Rue des Récollets, 31.)

*Directeur*, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.

*Concierge*, D. Homblé.

**CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.**

(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

*Directeur*, R. De Mynck, professeur à la Faculté des Sciences.

*Concierge-préparateur*, F. Wouters.

**LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE.**

(Rue des Récollets, 33 et 35.)

*Directeur*, J. Vuylsteke, professeur à la Faculté des Sciences.

*Assistant*, J. Wouters, expert-chimiste.

*Concierge*, P. Wouters.

**BRASSERIE EXPÉRIMENTALE.**

(Rue des Récollets, 33.)

*Directeur*, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.

**LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.**

(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

*Directeur*, J. Marchand, professeur à la Faculté des Sciences.

*Garçon de service*, F. Wouters.

**INSTITUT ÉLECTROTECHNIQUE ET MUSÉE**

**DE MÉTALLURGIE.**

(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

*Directeur*, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

**LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ.**

(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

*Directeur*, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

*Assistant*, R. De Muynek, professeur à la Faculté des Sciences.

**JARDIN BOTANIQUE (1).**

(Voer des Capucins.)

*Professeur*, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.

*Directeur*, J. Giele.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du

**CABINET DE MINÉRALOGIE (1).**

(Rue St-Michel, 10.)

*Directeur*, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des Sciences.

*Concierge*, M. Heynderickx.

**EXPLOITATION DES MINES.**

(Place de l'Université, 4.)

*Directeur*, M. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.

*Concierge*, M. Vranckx.

**MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.**

(Rue St-Michel, 10.)

*Directeur*, R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie.

*Concierge*, M. Heynderickx.

**Institut zoologique.**

**I. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE**

**ET D'ANATOMIE COMPARÉE.**

(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

*Directeur*, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

---

matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir ; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le régl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.



*Préparateur*, G. Vanminsel.

*Concierge*, E. Thielemans.

**II. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.**

(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

(Annexe à l'Institut biologique. Collège de Villers.)

*Directeur*, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

*1<sup>er</sup> assistant*, N.

*2<sup>me</sup> assistant*, Noblesse.

*Préparateur*, G. Vanminsel.

*Garçon de service*, A. Godts.

*Concierge*, E. Thielemans.

**III. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.**

(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

*Directeur*, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

*Assistant*, le Dr Havet.

*Préparateur*, G. Vanminsel.

*Concierge*, E. Thielemans.

**INSTITUT. VÉSALE.**

(Rue des Récollets, 36.)

**ANATOMIE SYSTÉMATIQUE.**

**AMPHITHÉÂTRE DE DISSECTION.**

*Directeur*, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.

*Prosecteurs* : Janssens et De Beule.

*Concierge*, P. Vereecke.

**MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.**

*Directeur*, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.

*Assistants* : J. Van Biervliet, C. De Neef, Duez et De Beule.

*Concierge*, P. Vereecke.

**MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.**

*Directeur*, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de Médecine.

*Concierge*, P. Vereecke.

**LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.**

(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

*Directeurs* : Masoin et Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.

*Préparateurs* : E. Calicis, M. Poelmans et A. Van Nuffelen.

*Concierge*, F. D'Hont.

**INSTITUT RÉGA.**

**LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.**

(Rue des Récollets, 27.)

*Directeur*, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.

*Concierge*, P. Wouters.

**LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.**

(Rue des Récollets, 27.)

*Directeur*, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.

- *Assistant*, Jangoux, expert-chimiste.
- *Concierge*, J. Wouters.

**INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE.**  
(Marché aux Pommes de terre.)

*Directeur*, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.

- 1<sup>er</sup> assistant*, Dr J. Rodhain.
- 2<sup>me</sup> assistant*, D. Roger.
- Concierge*, E. Mellaerts.

**LABORATOIRE DE PHARMACIE.**  
(Rue des Recollets, 27.)

*Directeur*, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.

- Assistant*, Jangoux, expert-chimiste.
- Concierge*, J. Wouters.

**SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.**  
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

*Professeur*, T. Debaisieux.  
*Chef de clinique*, L. Dandois.  
*Assistants* : R. Hennebert et F. Ausloos, docteurs en médecine.

**SALLES DE CLINIQUE INTERNE.**  
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

*Professeur*, G. Verriest.  
*Chef de clinique*, J. Denys.  
*Assistants* : les docteurs Houtsaegher et Gevaert.



**LABORATOIRE  
ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.**

*Directeur*, G. Verriest, professeur à la Faculté de médecine.

**SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.**

*Professeur*, J. Denys.

**CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.**

*Professeur*, E. Venneman.

*Assistant*, docteur Speleers.

**CLINIQUE OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUE.**

*Professeur*, L. Dandois.

*Assistant*, L. De Boe, docteur en médecine.

**HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).**

(Rue Vésale.)

*Professeur*, E. Hubert.

*Directrice*, M<sup>lle</sup> L. Moty.

*Assistant*, D<sup>r</sup> J. Ghyoot.

*Élève interne*, A. Rasmont.

**POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.**

*Directeur*, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de Médecine.

*Assistant*, D<sup>r</sup> J. Gillon.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

*Étudiants internes* : M. Caenen, E. Cordier, A. Tits,  
J. Thioux, B. Salmin et G. Janssen.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

*Professeur*, E. Masoin.

*Travaux graphiques.*

*Directeurs* : P. Daubresse, professeur agrégé à la  
Faculté des Sciences, rue des Orphelins, 42.

F. Breithof, ingénieur civil des mines, membre de  
l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, rue de Bru-  
xelles, 85.

*Chef des travaux graphiques.*

V. Lenertz, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

*Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique  
analytique.*

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et  
chaussées.

## Programme des cours de l'année académique 1900-1901.

### Faculté de Théologie.

Doyen : *M. De Becker.*

Secrétaire : *M. De Baets.*

**E. H. J. Reusens**, Prof. ord. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES, aux jours et heures à déterminer.

**F. J. Moulart**, Prof. ord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

**J. Forget**, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE. Le traité *De vera religione*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h. — *Cours de haute philosophie (V. École de S. Thomas) : La philosophie morale.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

**J. De Becker**, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. JUS ECCLESIASTICUM. *Libri II et V Decretalium, De judiciis ecclesiasticis, delictis et pœnis*, lundi à 10 h., mardi à 9 h., jeudi et vendredi à 11 h.

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT. — *Histoire de la période du second temple*, mercredi et vendredi à 12 h. — *La langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

**A. Cauchie**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, depuis Constantin jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant M. R. MAERE), lundi à 20 h. et vendredi à 16 h.

**M. De Baets**, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Les traités *De Gratia Christi*, de *Sacramentis in genere et de Eucharistia*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

**O. Dignant**, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De Religione, de Temperantia*, S. Th. 2<sup>a</sup> 2<sup>m</sup>, q. 81-100, 141-170, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

**P. Ladeuze**, Prof. extraord. et Président du collège du St-Esprit. L'ÉCRITURE SAINTE, *Les Épîtres de S. Paul*, jeudi à 11 h., vendredi à 9 h. et samedi à 8 h. — LA PATROLOGIE : *Ancienne littérature chrétienne : littérature didactique et littérature apologétique*, mercredi à 8 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 91.

**A. Bondroit**, Prof. extraord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

**H. Maere**, Prof. extraord. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, vendredi à 15 h.

—

*Cours élémentaires de Théologie.*

Première année.

**L. Becker**, Prof. extraord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi et samedi à 10 h.

**P. Ladeuze**, Prof. extraord. et Président du collège du St-Esprit. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse : le quatrième Évangile* (suppléant M. H. COPPIETERS, chargé de cours), jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 11 h.

**A. Bondroit**, Prof. extraord. *La Théologie morale fondamentale : De actibus humanis, de conscientia, de legibus, de peccatis*, mardi à 11 h., mercredi et jeudi à 9 h.

N... *La Liturgie*, mardi à 8 h.

**A. Van Hove**, Prof. extraord. *Les Institutes de Droit canon*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Histoire ecclésiastique*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième année.

**O. Dignant**, Prof. ord. *La Théologie morale spéciale*, jeudi à 10 h., vendredi et samedi à 9 h.

**L. Becker**, Prof. extraord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi et samedi à 10 h.

**P. Ladeuze**, Prof. extraord. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse : le quatrième Évangile* (suppléant M. H. COPPIETERS, chargé de cours), jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 11 h.

N... *La Liturgie*, mardi à 8 h.

N... *La théologie pastorale*, mercredi à 8 h.

**A. Van Hove**, Prof. extraord. *Les Institutes de Droit canon*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à



8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Histoire ecclésiastique*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Troisième année.

Les cours indiqués pour la deuxième année.

—  
**Faculté de Droit.**

Doyen : *M. Nyssens*. — Secrétaire : *M. Corbiau*.

*Examen de Candidat.*

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit et l'Introduction historique au Droit civil*, mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.

**J. Van den Heuvel**, Prof. ord. (suppléant *M. A. NERINCX*). *Le Droit public*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h.

**L. Dupriez**, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h.

**A. Bondroit**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

*Premier examen de Docteur.*

**L. Mabile**, Prof. ord. *Le Code civil*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. *Le Droit administratif*, mercredi, vendredi et samedi de 8 h.

à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**L. Dupriez**, Prof. ord. *Les Pandectes*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. De Lantsheere**, Prof. ord. *Le Droit pénal*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**F. J. Moulart**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. et mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

#### *Deuxième examen de Docteur.*

**J. Van Biervliet**, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Mabilie**, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Nyssens**, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Éléments du droit commercial*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Schicks**, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat*, mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h.

**P. Poulet**, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

#### *Examen de Candidat Notaire.*

Première année.

**L. Mabilie**, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqués ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit, l'Introduction historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus; *le Droit naturel*, cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

**A. Schicks**, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières* (cours de trois années), lundi, mardi et mercredi de 10 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Bossu**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième année.

**L. Mabile**, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

**A. Schicks**, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, cours indiqué ci-dessus.

Troisième année.

**J. Van Biervliet**, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

**A. Nyssens**, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

**A. Schicks**, Prof. ord. *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, lundi et mardi de 10 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, mercredi de 10 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Lois fiscales (cours approfondi)*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, cours indiqué ci-dessus.

**P. Poulet**, Prof. ord. *Les Eléments du Droit international privé*, cours indiqué ci-dessus.

—

**École des Sciences politiques et sociales.**

Président : *M. Brants*. — Secrétaire : *M. Dupriez*.

*Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.*

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. et Vice-Recteur de l'Université. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. *Le Droit naturel.*

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

*Candidature en Sciences politiques.*

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

**J. Van den Heuvel**, Prof. ord. (suppléant M. A. NERINCX). *Le Droit public belge.*

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Économie politique.*

**J. Corbiau**, Prof. extraord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi de 9 1/2 à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre ; lundi et samedi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 15 1/2 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Pouillet**, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

**A. Bondroit**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie gé-*

*générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

**A. Nyssens**, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

*Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.*

**J. Van den Heuvel**, Prof. ord. (suppléant M. A. NERINCX). *Histoire parlementaire de la Belgique*, mercredi à 14 1/4 h.

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. *Régime colonial comparé*, lundi à 16 1/4 h.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *Législation ouvrière comparée*, mardi à 14 1/4 h.

**A. Nyssens**, Prof. ord. *Législation sociale de la Belgique*, lundi à 15 1/4 h.

**L. Dupriez**, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions d'Angleterre et d'Allemagne*, mardi de 15 1/4 h. à 17 1/4 h.

**L. De Lantsheere**, Prof. ord. *Droit privé comparé : le nouveau Code civil allemand*, lundi à 14 1/4 h.

**E. Carton de Wiart**. *Science financière. L'impôt*, mercredi à 15 1/4 h.

**P. Poulet**, Prof. ord. *Politique commerciale et Législation douanière*, mercredi à 16 1/4 h.

**J. Corbiau**, Prof. extraord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h.

**A. Marischal**. *Géographie commerciale et indus-*

*trielle*, mercredi à 17 1/2 h., samedi à 14 1/2 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre; lundi à 19 h., mercredi à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Conférences.*

**Ch. Lecour Grandmaison.** *L'Organisation du travail et le mouvement corporatif en Angleterre*, aux jours et heures à déterminer.

*Cours pratiques.*

*Économie sociale*, sous la direction de M. V. BRANTS.

*Droit public et science politique*, sous la direction de M. L. DUPRIEZ.

*Politique internationale et coloniale*, sous la direction de M. P. POULLET.

---

**École des Sciences commerciales et consulaires.**

Président : M. Nyssens. — Secrétaire : M. Nerinx.

*Candidature en Sciences commerciales.*

Première année.

**W. Bang**, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi à 16 1/2 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre; mardi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre; vendredi à 8 1/2 h., pendant toute l'année.

**G. Bleikertz.** *Langue allemande*, mardi à 16 h., pendant toute l'année; jeudi à 9 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre, et à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Langue espagnole*, jeudi à 8 h., pendant le I<sup>er</sup> sem.; vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.



**M. Borissowsky.** *Langue russe*, l'horaire sera déterminé ultérieurement.

**J. Corbiau**, Prof. extraord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., jeudi à 8 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, et à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Crombecq.** *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

**P. Dierickx.** *Langue chinoise*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année.

**G. Doutrepont**, Prof. ord. *Rédaction française*, mercredi à 10 h., pendant toute l'année; jeudi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Mathus.** *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Theunis**, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, et à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h. et samedi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

### *Licence en Sciences commerciales.*

Deuxième année.

**W. Bang**, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 14 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

**G. Bleikertz.** *Langue allemande*, lundi à 18 h., mardi à 16 1/2 h. et jeudi à 15 1/2 h., pendant toute l'année. — *Langue anglaise*, lundi et mardi à 18 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Langue espagnole*, mardi à 16 1/4 h. et jeudi à 18 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 9 h. et à 18 1/4 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**M. Borissowsky.** *Langue russe*, l'horaire sera déterminé ultérieurement.

**V. Brants**, Prof. ord. *L'Économie politique*, lundi à 10 h. et mardi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Nyssens**, Prof. ord. *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, lundi à 10 h., mardi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Corbiau**, Prof. extraord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**E. Crombecq.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

**P. Dierickx.** *Langue chinoise*, mercredi à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

**C. Lecoutere**, Prof. ord. *Langue flamande*, lundi à 11 1/2 h. et jeudi à 11 h., pendant toute l'année.

**A. Marischal.** *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

**E. Mathus.** *La Connaissance des produits indus-*

*triels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.*

Troisième année.

**G. Bleikertz.** *Langue allemande*, mardi à 10 h. pendant toute l'année, jeudi à 14 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, et à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Langue anglaise*, lundi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi à 9 h., mercredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Langue espagnole*, jeudi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre, et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

**M. Borissowsky.** *Langue russe*, l'horaire sera fixé ultérieurement.

**E. Carton de Wiart.** *Le mécanisme du crédit (bourses et banques)*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Corbiau**, Prof. extraord. *Droit commercial comparé*, mardi à 15 1/4 heures, pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Droit industriel*, lundi à 16 h. et mardi à 14 1/4 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**C. De Lannoy.** *Statistique*, lundi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Rôle commercial des colonies*, mardi à 17 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Descamps**, Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Dierickx.** *Langue chinoise*, mercredi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Dupriez**, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**C. Lecoutere**, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 11 h., pendant toute l'année; jeudi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre, et vendredi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre

**A. Marischal.** *Géographie commerciale*, mercredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année; mardi à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Mathus.** *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Nerincx.** *Droit constitutionnel et droit administratif*, lundi à 14 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Pouillet**, Prof. ord. *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 16 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, lundi à 15 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

*Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.*

↳ preuve unique pour docteurs en droit.

**G. Bleikertz.** *Langue allemande et espagnole.* Consulter l'horaire des cours de langue des autres années.

**M. Borissowsky.** *Langue russe.* Même avis.

**E. Carton de Wiart.** *Le mécanisme du crédit (bourses et banques),* mercredi à 14 1/4 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Corbiau,** Prof. extraord. *Le Droit maritime,* jeudi à 14 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Le Droit commercial comparé,* mardi à 15 1/4 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Crombecq.** *La comptabilité et la science financière commerciales,* jeudi à 15 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre et à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales,* jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

**C. De Lannoy.** *Statistique,* lundi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Dierickx.** *Langue chinoise.* Voir les autres années.

**L. Dupriez,** Prof. ord. *Le Droit public comparé,* mardi à 15 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**C. Lecoutere,** Prof. ord. *Langue flamande.* Voir les autres années.

**A. Marischal.** *La Géographie industrielle et commerciale,* mardi et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

**E. Mathus.** *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation,* samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Poulet,** Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de*

*l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, lundi à 15 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 16 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

—  
**Faculté de Médecine.**

Doyen : *M. Van Gehuchten*. — Secrétaire : *M. Ide*.

*Examen de Candidat.*

1<sup>re</sup> ÉPREUVE.

(Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.)

**E. Masoin**, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Venneman**, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

**A. Van Gehuchten**, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique* (*Systèmes osseux et musculaire*), lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; (*Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital*), mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; (*Systèmes nerveux et tégumentaire*), lundi à 7 3/4 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Gilson**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences.

*Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 heures, samedi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Visite des collections*, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 1/2 h. à 17 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. Janssens**, Prof. extraord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie*, lundi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

#### 2<sup>e</sup> ÉPREUVE.

(Troisième année d'études.)

**E. Masoin**, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

**C. Ledresseur**, Prof. ord. *L'Anatomie humaine topographique et Exercices pratiques*, mercredi et vendredi à 16 h., à partir du 1<sup>r</sup> janvier.

**G. Bruylants**, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 9 1/4 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Van Gehuchten**, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; (*Systèmes nerveux et tégumentaire*), lundi à 7 3/4 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Dissections* comme plus haut.

**G. Gilson**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Visite des collections*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

**M. Ide**, Prof. ord. (suppléant de M. MASOIN). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 17 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. M. E. Lefebvre**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

*Premier examen de Docteur.*

**E. Hayoit de Termicourt**, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris les maladies des enfants, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Masoin**, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**C. Ledresseur**, Prof. ord. *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

**T. Debaisieux**, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — Suppléant M. L. DAN-DOIS, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des*



*oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 10 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

**G. Verriest**, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites* lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Venneman**, Prof. ord. *L'Ophthalmologie et la Clinique ophthalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

**L. Dandois**, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale y compris les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi à 11 h., mercredi à 12 h., jeudi à 7 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Denys**, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le II<sup>d</sup> sem. — *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

**M. Ide**, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi

à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi et jeudi à 10 h., mercredi à 7 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Deuxième examen de Docteur.*

**E. Hayoit de Termicourt**, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

**T. Debaisieux**, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

**G. Verriest**, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

**E. Venneman**, Prof. ord. Le cours d'*Ophthalmologie*, indiqué ci-dessus.

**L. Dandois**, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

*Troisième examen de docteur.*

**E. Hayoit de Termicourt**, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Masoin**, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

**E. Hubert**, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 11 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 16 h. — *La Clinique obstétricale, la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations*

*gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**C. Ledresseur**, Prof. ord. *L'Hygiène publique et privée*, mercredi à 11 h., jeudi et vendredi à 12 h., samedi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Polyclinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer. — *L'Anatomie des régions*, jeudi à 12 h. et samedi à 8 h., à partir du 1<sup>r</sup> janvier.

**T. Debaisieux**, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., jusqu'à Pâques.

**G. Verriest**, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

**E. Venneman**, Prof. ord. Le cours d'*Ophthalmologie*, indiqué ci-dessus.

**L. Dandois**, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

#### *Examen pour le grade de Pharmacien.*

**G. Bruylants**, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi, mardi et mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicolo-*

*giques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 8 h. à 10 1/2 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

**F. Ranwez**, Prof. ord. *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

**C. Blas**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

#### *Examen d'Expert-Chimiste.*

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, v. ci-dessus.)

**E. Hoyoit de Termicourt**, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre (cours facultatif).

**C. Ledresseur**, Prof. ord. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

**G. Bruylants**, Prof. ord. *L'Analyse des sub-*

*stances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

**J. Denys**, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. Ranwez**, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h.

**C. Blas**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique. Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — Suppléant **M. F. RANWEZ**, prof. ord., mercredi de 14 1/2 h. à 19 h.

---

**Faculté de Philosophie et Lettres.**

Doyen : *Mgr Lefebvre*. — Secrétaire : *M. Bang*.

*Examen de Candidat*

*en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.*

Première épreuve.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. et Vice-Recteur

de l'Université. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2<sup>e</sup> partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine*, samedi à 11 h., pendant toute l'année.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine et Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, mercredi à 9 h., jeudi de 9 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, lundi et mardi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi et mercredi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Doutrepoint**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et vendredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**J. Sencie**, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1<sup>re</sup> partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

*Répétition*, jeudi à 11 h.

**E. Remy**, Prof. extraord. *L'Explication d'un*

*auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

Seconde épreuve.

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, lundi et mardi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine et Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et jeudi, à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Logique*, mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Colinet**, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Doutrepont**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, lundi, mardi, mercredi et vendredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., samedi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**E. Remy**, Prof. extraord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Examen de Candidat en Philosophie et Lettres  
préparatoire  
au grade de Docteur en Philosophie et Lettres  
(Philosophie, Histoire,  
Philologie classique, Philologie romane).*

Première épreuve.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. et Vice-Recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

**C. G. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2<sup>e</sup> partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine et Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Colinet**, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec et Traductions à livre ouvert*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.



**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

**G. Doutrepont**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

**J. Sencie**, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité (1<sup>re</sup> partie)*, cours indiqué ci-dessus.

**E. Remy**, Prof. extraord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur des questions de philosophie ; des *exercices* sur l'histoire et la géographie ; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine ; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au II<sup>d</sup> semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *Exercices pratiques*

*sur la langue latine et Traductions à livre ouvert, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.*

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

**P. Colinet**, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec et Traductions à livre ouvert, mardi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

**G. Doutrepoint**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

**E. Remy**, Prof. extraord. *L'Explication d'un auteur latin et Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

*Exercices, comme à la première épreuve.*

*Examen de Candidat en Philosophie et Lettres  
préparatoire  
au grade de Docteur en Philosophie et Lettres  
(Philologie germanique).*

Première épreuve.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. et Vice-Recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

**C. G. A. Moeller**, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus. 5.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

**V. L. J. E. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

**G. Doutrepont**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

**W. Bang**, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

**C. P. F. Lecoutere**, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi à 9 h., jeudi de 15 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Scharpé**, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, lundi à 8 h., mercredi de 8 h. à 10 h., jeudi à 12 h., vendredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi à 12 h., mercredi à 8 h., vendredi à 7 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Seconde épreuve.

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

**P. Colinet**, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de la langue gothique et l'Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer.

**G. Doutrepont**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

**W. Bang**, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, cours indiqué ci-dessus.

**C. P. F. Lecoutere**, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, cours indiqué ci-dessus.

**L. Scharpé**, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus.

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. de la Faculté de

**Théologie.** *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

*Examen de Docteur en Philosophie et lettres.*

**A. PHILOSOPHIE.**

**L. Bossu**, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**D. Mercier**, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie et Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

**M. De Wulf**, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**M. De Baets**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

**E. Remy**, Prof. extraord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier. (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie.)

## B. HISTOIRE.

### 1<sup>re</sup> SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**L. Bossu**, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**J. Sencie**, Prof. ord. et Président du collège du

Pape. *Les Institutions grecques et l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi et samedi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La critique historique et application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Géographie*, mercredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Remy**, Prof. extraord. *Les Institutions romaines et l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

2<sup>e</sup> SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Critique historique et Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**L. Bossu**, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méth. de l'ogé*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mer-

credi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, vendredi à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Cauchie**, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

**Fr. Bethune**, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane, cours de deux années)*, mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. H. J. Reusens**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Géographie*, mercredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

### C. PHILOGIE CLASSIQUE.

**L. Bossu**, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. —



*L'Histoire de la pédagogie et méthodologie et Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

**E. H. J. Reusens**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie grecque et latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

**P. Colinet**, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1<sup>e</sup> année), jeudi et vendredi à 11 h. (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années), pendant un semestre et demi.

**J. Sencie**, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

**E. Remy**, Prof. extraord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

#### D. PHILOGIE ROMANE.

**L. Bossu**, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 heures.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie et Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

**G. Doutrepoint**, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (temps modernes)*, jeudi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)* (cours de deux années), mardi à 8 h., pendant toute l'année.

**F. Bethune**, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane, cours de deux années)*, mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Grammaire historique du français* (cours de deux années), mercredi de 10 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Remy**, Prof. extraord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi

à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre ;  
mercredi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. PHILOGIE GERMANIQUE.**

**L. Bossu**, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

**P. P. M. Alberdingk Thijm**, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), jeudi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre ; jeudi à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie et Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

**P. Colinet**, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), lundi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. Bethune**, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**W. Bang**, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise* (cours de deux années), lundi et jeudi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années), samedi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à

12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**C. P. F. Lecoutere**, Prof. ord. *L'enseignement de la philologie germanique* (cours de deux années), lundi et mardi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), lundi et mardi pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**L. Scharpé**, Prof. extraord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), à 17 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)* (cours de deux années), vendredi de 17 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen-âge et temps modernes)*, à 17 h. à 19 h., pendant toute l'année. — *Le manuel historique de l'allemand*, vendredi de 17 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

### *Examen de Candidat en Sciences morales*

#### Première épreuve.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. et Prof. suppl. de l'Université. Le cours de *Religion* ci-dessus.

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Histoire de l'antiquité* (2<sup>e</sup> partie), cours indiqué ci-dessus.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature moderne*, cours indiqué ci-dessus.

**D. Mercier**, Prof. ord. *La Logique et la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

**J. Sencie**, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1<sup>e</sup> partie), cours indiqué ci-dessus.

Deuxième épreuve.

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge et Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

**E. E. F. J. Descamps**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus. *Examen de Docteur en Sciences morales et historiques*.

**C. C. A. Moeller**, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire, la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

**L. Bossu**, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

**A. Cauchie**, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

**E. H. J. Reusens**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

**R. Maere**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqué ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique*, *le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS FACULTATIFS.

**F. L. G. Collard**, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le 1<sup>r</sup> semestre.

**P. Colinet**, Prof. ord. *Grammaire sanscrite*. — *Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer.

**A. Cauchie**, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et vendredi à 16 heures.

**W. Bang**, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer.

**L. G. Casartelli**, Prof. ord. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.

**E. Remy**, Prof. extraord. *Exercices de la Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

**E. H. J. Reusens**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Antiquités chrétiennes et la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

**J. Forget**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque*, indiqués ci-dessus.

**A. Van Hoonacker**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

**A. Hebbelynck**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique (suppléant M. P. LADEUZE), *Cours de langue égyptienne. — Copte. Le discours sur le mystère des lettres grecques. — Hiéroglyphes.* Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

**P. Ladeuze**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

**R. Maere**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqué ci-dessus.

COURS SPÉCIAUX DE PHILOGIE ORIENTALE  
ET DE LINGUISTIQUE.

Voir le programme spécial.

**Institut supérieur de Philosophie.**

**ÉCOLE ST THOMAS D'AQUIN.**

Président : *D. Mercier*. — Secrétaire : *S. Deploige*.

**I. BACCALAURÉAT.**

*Cours généraux.*

**D. Mercier**, Prof. ord. et **M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Logique*, mardi de 16 1/2 h. à 18 h., mercredi et jeudi

de 16 h. à 17 1/2 h., vendredi de 15 h. à 16 1/2 h. pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, lundi de 16 1/2 h. à 18 h., mardi et mercredi de 16 h. à 17 1/2 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Histoire de la philosophie du moyen âge*, mercredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Physique*, lundi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**D. Nys**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Chimie*, lundi de 16 h. à 17 1/2 h. et mardi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Travaux de laboratoire*, aux jours et heures à déterminer.

### *Cours spéciaux.*

#### Première section.

**N. Sibenthaler**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Trigonométrie, la Géométrie analytique et le Calcul différentiel*, mardi à 8 h., mercredi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi et mercredi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Meunier**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Biologie générale. Notions de botanique et de zoologie*, mercredi à 9 h., samedi à 8 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

**M. Ide**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine.



*L'Anatomie et la Physiologie générales*, vendredi à 11 h., samedi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Seconde section.

**S. Deploige**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie sociale*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**A. Cauchie**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

## II. LICENCE.

*Cours généraux.*

**D. Nys**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Cosmologie*, lundi à 10 h., jeudi et vendredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi et vendredi à 8 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Psychophysiologie*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Laboratoire de psychophysiologie*, vendredi à 15 heures, pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**J. Forget**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h. et vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie du moyen âge*, mercredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Histoire de la philosophie*, mardi à 10 1/2 h. et mercredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**M. Ide**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.

### *Cours spéciaux.*

#### Première section.

**N. Sibenaler**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**M. Ide**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

#### Seconde section.

**S. Deploige**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Histoire des doctrines économiques et politiques*, samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Cauchie**, Prof. ord. de la Faculté de Philo-

sophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

### III. DOCTORAT.

**D. Mercier**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, jeudi à 10 1/2 h. et vendredi à 9 h., pendant toute l'année.

**A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — Laboratoire de *Psychophysiologie*, vendredi à 15 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**S. Deploige**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et le Droit social*, mardi et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**D. Mercier**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Théodicée*, lundi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie*, mardi à 10 1/2 h. et mercredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**L. Becker**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, mardi et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

#### Conférences.

**J. Forget**, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique*.

**L. De Lantsheere**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie moderne. — La Philosophie de l'histoire.*

**E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

**C. Van Overbergh**. *Le Socialisme contemporain.*

**N. B.** — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

---

**Faculté des Sciences.**

Doyen : *M. de Dorlodot.* — Secrétaire : *M. Demanet.*

*Examen de Candidat  
en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat  
à la Pharmacie et à l'Art vétérinaire.*

Première année.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Vice-Recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Henry**, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

**F. De Walque**, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord., et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant

le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

**F. M. E. Lefebvre**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.

**V. Grégoire**, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième année.

**L. Henry**, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi et vendredi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**F. M. E. Lefebvre**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Gilson**, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Compléments de Zoologie*, jeudi de

10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Visite des collections*, vendredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

N. B. — Les étudiants en pharmacie sont exemptés des *Compléments de Zoologie*.

**F. Janssens**, Prof. extraord. *La Microscopie*, — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/4 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**V. Grégoire**, Prof. extraord. *Compléments de Botanique*. — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

*Examen de Candidat en Sciences naturelles  
préparatoire à la Médecine.*

Première année des études combinées de Sciences  
et de Médecine.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Vice-Recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

**L. Henry**, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

**F. De Walque**, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

6.

145376

**J. Marchand**, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

**F. M. E. Lefebvre**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique et la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

**V. Grégoire**, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

*Examen de Candidat  
en Sciences physiques et mathématiques.*

Première année.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Vice-Recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 jusqu'à Noël.

**N. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Travaux graphiques*, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Géométrie projective*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem. — *Travaux graphiques*, mardi de 9 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord. et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, et pendant le II<sup>d</sup> semestre, jusqu'au 1<sup>r</sup> mars.

Deuxième année.

**L. Henry**, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Cristallographie*, partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h. et samedi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Écoles spéciales.



**S. Demanet**, Prof. ord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

**F. M. E. Lefebvre**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Examen de Docteur en Sciences naturelles.*

A) SCIENCES ZOOLOGIQUES.

**G. Gilson**, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Compléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Histologie comparée, la Géographie et la Paléontologie animales*, une séance par semaine, pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques sur les diverses branches*, une séance par semaine, pendant toute l'année.

**E. Masoin**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Bruylants**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 9 1/4 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**B) SCIENCES BOTANIQUES.**

**Ph. Biourge**, Prof. ord. *La Botanique systématique, la Géographie et la Paléontologie végétales*, aux jours et heures à déterminer. — *Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

**F. Janssens**, Prof. extraord. *La Physiologie* (partie chimique), aux jours et heures à déterminer.

**V. Grégoire**, Prof. extraord. *La Morphologie, l'Anatomie et la Physiologie* (partie physique), aux jours et heures à déterminer.

**C) SCIENCES MINÉRALES.**

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Minéralogie, la Cristallographie et la Géologie*, cours des Écoles spéciales indiqués ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie et de Géologie*, mercredi à 9 h. — *La Paléontologie (animale et végétale), la Géographie physique*, mercredi à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

**C. Blas**, Prof. ord. *La Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

## D) SCIENCES CHIMIQUES.

**L. Henry**, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Cristallographie*, cours des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

**C. Blas**, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant trois semestres; mardi à 15 h., séance facultative.

**P. Henry**, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale*), jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, trois jours par semaine.

*Examen de Docteur  
en Sciences physiques et mathématiques.*

Première année.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *Les Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Éléments de l'Astronomie mathématique*, vendredi à 9 1/2 h., samedi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Dynamique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 18 h.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Méthodologie mathématique*, mercredi à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième année.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h. — *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

**N. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.

**E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *Les Compléments de mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Écoles spéciales. Voir ci-dessous. — *La Géodésie*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

*Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie*, sous la direction de MM. PASQUIER et DUMONT, aux jours et heures à déterminer.

**S. Demanet**, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h. — *La Physique mathématique*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *L'Ana-*

*de supérieure (infimesimaler), III 7 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100*  
17 + 2 h. — *Les Elements de l'Hist. de la Géogr. et des Sciences physiques et mathématiques, une leçon par semaine pendant un semestre.*

**Examen de Candidat en Sciences naturelles  
préparatoire  
au Doctorat Sciences géographiques.**

Première année.

**C. P. E. Cartuyvels**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Vice-Recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre, mardi à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Henry**, Prof. ord. (Suppléant : P. HENRY, Prof. ord.). *La Chanson générale*, lundi et mardi à 3 h., mercredi à 9 + 2 h.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 + 2 h., vendredi de 11 h. à 12 + 2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Leçons du cabinet de Minéralogie*, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**F. De Walque**, Prof. ord. *Exercices pratiques de Minéralogie*, lundi et mardi de 13 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, mercredi et samedi à 9 + 2 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre.

**F. M. B. Lefebvre**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique et la Philosophie métaphysique*, lundi et vendredi à 8 h., pendant le I<sup>er</sup> sem.

**S. Demanet**, Prof. ord. et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Exercices pratiques de Physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

**N. Sibenaler**, Prof. ord. *Les Éléments des mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant toute l'année.

**F. Kaisin**, chargé de cours. *Exercices de projections cartographiques*, aux jours et heures à déterminer, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième année.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre (Suppléant pour une partie du cours : H. DE DORLODOT, Prof. ord.).

**F. M. E. Lefebvre**, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**G. Gilson**, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

*Visites des collections de Zoologie*, vendredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. de Dorlodot**, Prof. ord. *Les Éléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**N. Sibenaler**, Prof. ord. *Les Éléments des Mathématiques supérieures*, Deux heures par semaine, pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**V. Grégoire**, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**F. Kaisin**, charge de cours. *Exercices pratiques de Cartographie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

*Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie*, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Examen de Docteur en sciences naturelles*  
(Sciences géographiques).

Le programme sera déterminé ultérieurement.

**Écoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Électricité.**

*Examen pour le grade de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)*

Première épreuve.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**N. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 9 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Manipulations*



*physiques*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant un semestre.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1<sup>re</sup> partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le 1<sup>er</sup> semestre et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

**L. Bossu**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi de 12 h. à 13 h., pendant le 1<sup>er</sup> semestre.

*Exercices de mathématiques et de mécanique analytique*, sous la direction de M. E. SUTTOR, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

*Dessin à main libre*, sous la direction de M. V. LERNERTZ, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le 1<sup>er</sup> semestre, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le 2<sup>d</sup> semestre.

#### Seconde épreuve.

**L. Henry**, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord. *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le 1<sup>er</sup> semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le 2<sup>d</sup> sem.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *Les Elements du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le 2<sup>d</sup> semestre.

**N. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie des-*

*criptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques relatifs à la Géométrie descriptive appliquée*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques de Graphostatique*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

**E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *Les Éléments d'Astronomie et de Géodésie*, mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., samedi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Mécanique analytique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul intégral (2<sup>e</sup> partie; les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

*Dessin à main libre*, sous la direction de M. V. LERNERTZ, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Exercices de rédaction*, sous la direction de M. G. KAÏSER, chargé de cours, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

**Prof. ord. La Gramme industrielle.**  
Mardi de 10 h. à 11 h., mercredi de 10 h. à 11 h.  
Mardi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre.  
Mardi et mercredi de 10 h. à 11 h.  
pendant le I<sup>er</sup> semestre.

**M. Micha, Prof. ord. La Construction des ma-**  
**chines,** jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant  
toute l'année.

**M. Hallaputta, Prof. ord. L'Architecture ma-**  
**tielle (Technologie des professions élémentaires,**  
**notamment de 8 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre,**  
**éléments d'architecture),** mardi de 8 h. à 9 1/2 h.  
pendant le I<sup>er</sup> semestre.

**M. Panchéon, Prof. ord. La Métallurgie,** mer-  
credi de 10 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h.  
pendant le I<sup>er</sup> semestre; mercredi de 9 1/2 h. à  
10 1/2 h. pendant le II<sup>e</sup> semestre.

**M. Panchéon, Prof. ord. L'Exploitation des mines,**  
jeudi de 11 h. à 12 h., vendredi de 11 1/2 h. à  
12 h. pendant le I<sup>er</sup> semestre; vendredi de 11 1/2 h.  
à 12 h. pendant le II<sup>e</sup> semestre.

**M. Panchéon, Prof. ord. Les Éléments de**  
**la mécanique appliquée,** mardi de 10 h. à 11 h. pendant le I<sup>er</sup> se-  
mestre; mercredi de 10 h. à 11 h. pendant le II<sup>e</sup> semestre.

**M. Panchéon, Prof. ord. Mécanique appliquée**  
**(partie du cours),** lundi de 10 h. à 11 h. pendant le I<sup>er</sup> se-  
mestre; mardi de 10 h. à 11 h. pendant le II<sup>e</sup> semestre.

**M. Panchéon, Prof. ord. Mécanique appli-**  
**cationnelle,** mardi de 10 h. à 11 h. pendant le I<sup>er</sup> se-  
mestre; mercredi de 10 h. à 11 h. pendant le II<sup>e</sup> semestre.

**F. Hachez**, Prof. extraord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de géologie*, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Troisième épreuve.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Examen d'Ingénieur civil des mines.*  
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**C. Blas**, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; (*Éléments d'architecture*), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Vierendael**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 13 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

**F. Hachez**, Prof. extraord. *La Mécanique appliquée* (*Cinématique appliquée*), jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle* et à la *Mécanique appliquée* (*Stabilité des constructions*), lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques* relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de minéralogie*, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — Suppléant pour une partie du cours, **M. H. DE DORLODOT**.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; (*Éléments d'architecture*), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Dumont**, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**H. de Darlodot**, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Statique des constructions)* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenthaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeud. de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. Hachez**, Prof. extraord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions), à la Construction des machines et à l'Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de géologie*, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Troisième épreuve.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.



**J. Micha,** Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

**G. Helleputte,** Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière,** Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'en avril.

**A. Dumont,** Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**S. Demanet,** Prof. ord. *Les Théories de l'électricité*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 13 h. à 18 h., pendant un semestre.

**G. Braet,** Prof. extraord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenaler,** Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Kaiser,** chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 14 1/2 à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Pouillet,** Prof. ord. de la Faculté de Droit.

*Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.*

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Construction des machines et à l'Exploitation des mines, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.*

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture industrielle, sous la direction de M. V. LENERTZ, samedi de 8 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.*

*Excursions, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.*

*Examen d'Ingénieur des constructions civiles.*

*(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)*

Première épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Minéralogie, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.*

**J. Micha**, Prof. ord. *La Description des machines, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.*

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — La Technologie des professions élémentaires, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — L'Architecture civile (Éléments d'architecture), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.*

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenthaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

**F. Hachez**, Prof. extraord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Description des machines, à la Physique industrielle, aux Constructions du génie civil et à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs aux Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 13 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de minéralogie*, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

Deuxième épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — Suppléant pour une partie du cours, **M. H. DE DORLODOT**.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Exercices pratiques*, mardi de 15 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**H. de Dorlodot**, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenthaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, vendredi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. Haches**, Prof. extraord. *L'Hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Construction des machines, à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions) et aux Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de géologie*, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.; de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Troisième épreuve.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Exercices pratiques*, mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1<sup>er</sup> janvier. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

**S. Demanet**, Prof. ord. *Les Théories de l'électricité*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 14 1/2 h. à 17 h., pendant un semestre.

**G. Braet**, Prof. extraord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenaler**, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Pouillet**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Construction des machines et aux Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures  
et des Mines.*

Première épreuve.

**L. Henry**, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

**N. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, et de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**L. Bossu**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

*Exercices de mathématiques*, sous la direction de **M. E. SUTTOR**, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

*Dessin à main libre*, sous la direction de **M. V. LERNERTZ**, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Seconde épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**C. Blas**, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**N. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la Géo-



*métrie descriptive appliquée et à la Graphostatique*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, lundi de 8 h. à 10 1/2 h., mercredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

**M. Pasquier**, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

*Dessin à main libre*, sous la direction de M. V. LERNERTZ, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de minéralogie*, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

### *Examen d'élève-ingénieur constructeur.*

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui

de *Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

Seconde épreuve.

**C. Blas**, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**N. E. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de **M. F. BREITHOF**, ingénieur, lundi de 8 h. à 11 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 9 1/2 h. à 13 h., mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Pasquier**, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

*Dessin à main libre*, sous la direction de **M. V. LERNERTZ**, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Examen d'élève-ingénieur architecte.*

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

**R. Maere**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

*Examen d'élève-ingénieur électricien.*

SECTION A.

Les programmes des deux premières épreuves sont les mêmes que ceux des deux épreuves de l'examen de candidat ingénieur.

SECTION B.

Première épreuve.

**L. Henry**, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.). *La Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre et une partie du II<sup>d</sup> semestre.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**J. A. Carnoy**, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

**N. Breithof**, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 8 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1<sup>re</sup> partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, jusqu'au 1<sup>r</sup> mars.

**L. Bossu**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**R. De Muynck**, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

*Exercices de mathématiques*, sous la direction de M. E. SUTTOR, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

*Dessin à main libre*, sous la direction de M. V. LERNERTZ, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**C. Blas**, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales (partie du cours)*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**N. Breithof**, Prof. ord. *La Graphostatique et la Science du dessin*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques*, sous la direc-

tion de **M. F. BREITHOF**, ingénieur, mercredi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 8 h. à 10 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Pasquier**, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord. *Théories générales de l'Électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 8 h. — *Mesures élémentaires d'électricité et Travaux de l'atelier*, lundi de 9 h. à 12 h., pendant toute l'année.

**J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2<sup>e</sup> partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* et à la *Physique industrielle*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle*, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

*Dessin à main libre*, sous la direction de **M. V. LERNERTZ**, aux jours et heures à déterminer.

*Examen d'Ingénieur des Arts et Manufactures  
et des Mines.*

Première épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — Suppléant pour une partie du cours, **M. H. DE DORLODOT**.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Dumont**, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 11 1/2 h.

à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. de Dorlodot**, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

**R. Hachez**, Prof. extraord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, la *Construction des machines*, jeudi et vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo*, pour les élèves mécaniciens, tous



les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de géologie*, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Seconde épreuve.

**F. De Walque**, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'en avril. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 16 h. à 18 h., pendant un semestre (cours facultatif).

**A. Dumont**, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

**G. Braet**, Prof. extraord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Kaiser**, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Poulet**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif* (cours facultatif), spécialement *la Législation industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques* relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo*, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

*Examen d'Ingénieur-constructeur.*

Première épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Architecture civile et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1<sup>er</sup> janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenthaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

**F. Hachez**, Prof. extraord. *La Cinématique et l'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Compléments d'hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre, jusqu'au 15 mai.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Construction des machines, aux Constructions du génie civil et à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, jeudi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo*, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de minéralogie*, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Seconde épreuve.

**F. De Walque**, Prof. ord. *Le Droit administratif*

8.

(partie spéciale), lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Architecture civile et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1<sup>er</sup> janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1<sup>r</sup> avril. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 16 h. à 18 h., pendant un semestre.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

**G. Braet**, Prof. extraord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

**G. Kaiser**, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Poulet**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la Construction des machines, aux Constructions du génie civil et à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, samedi de 9 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo*, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

### *Examen d'Ingénieur-architecte.*

Première épreuve.

**C. L. J. X. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Technologie*

*des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre; mardi de 18 1/2 h. à 20 h., pendant toute l'année.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

**A. Dumont**, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions (partie du cours)*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenthaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**R. Maere**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

**V. L. J. L. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les Travaux graphiques relatifs à la Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h.,

pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, mardi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Visite du cabinet de Minéralogie*, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

#### Seconde épreuve.

**F. De Walque**, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre; mardi de 18 1/2 h. à 20 h., pendant toute l'année.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, aux jours et



heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

**R. Maere**, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

**G. Kaiser**, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le 1<sup>er</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les Travaux graphiques relatifs à la Stabilité des constructions*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le 1<sup>er</sup> semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

*Les travaux graphiques relatifs à l'Architecture*, sous la direction de M. V. LERNERTZ, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le 1<sup>er</sup> semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, chaque jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

#### *Examen d'ingénieur-électricien.*

Première épreuve.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant

le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *Les constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Architecture civile et l'Histoire de l'Architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Technologie des professions élémentaires* (partie), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie* (1<sup>re</sup> partie), à partir du 1<sup>er</sup> janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

**G. Gillon**, chargé de cours. *Télégraphie et téléphonie*, aux jours et heures à déterminer.

**A. Vierendeel**, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : Résistances relatives aux machines; ponts et charpentes métalliques* (1<sup>re</sup> partie), lundi à 15 h., pendant une partie de l'année.

**S. Demanet**, Prof. ord. *Les Courants alternatifs*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h. — *Mesures et essais électriques et Travaux de l'atelier*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

**N. Sibenthaler**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Travaux graphiques relatifs à La Construction des machines et à la Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, le jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Seconde épreuve.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des machines* (2<sup>e</sup> partie), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Helleputte**, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**H. Ponthière**, Prof. ord. *La Métallurgie (Sidérurgie 2<sup>e</sup> partie)*, à partir du 1<sup>r</sup> janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Compléments d'Électrotechnique*, lundi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> sem.

**S. Demanet**, Prof. ord. *Les applications des courants alternatifs simples et polyphasés*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. Hachez**, Prof. extraord. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**G. Gillon**, chargé de cours. *Les Constructions électrotechniques*, mercredi et vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année; *Mesures et essais de machines électriques*, lundi, jeudi et vendredi de

14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année; lundi et mardi de 9 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**G. Kaiser**, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**V. Brants**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Poulet**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h.; pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Daubresse**, Prof. agrégé. *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Excursions*, le jeudi, pendant le II<sup>d</sup> semestre.

*Projets et Travaux spéciaux*, aux heures libres.

Cours facultatif.

**E. Suttor**, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

*Épreuve supplémentaire pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.*

**H. Ponthière**, Prof. ord. Les compléments d'électrotechnique, lundi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>er</sup> semestre.

**S. Demanet**, Prof. ord. Les courants alternatifs;

théorie des appareils générateurs et récepteurs de ces courants, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

**G. Gillon**, chargé de cours. Les constructions électrotechniques, mercredi et vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *La télégraphie et la téléphonie*, lundi de 11 h. à 13 h., pendant un semestre. — *Mesures et essais de machines électriques*, lundi, jeudi et vendredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

*Travaux graphiques et projets*, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; samedi de 8 h. à 12 h., pendant le II<sup>e</sup> semestre.

*Excursions*, les jeudis du II<sup>e</sup> semestre.

---

#### Institut Agronomique.

Président : *M. A. Meunier*. — Secrétaire : *M. A. Lecart*.

Première année.

**L. Bossu**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**J. Marchand**, Prof. ord. *Physique et mécanique générales*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année; lundi et mardi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi

de 10 h. à 11 h. et mardi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Theunis**, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Meunier**, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Les Éléments de Minéralogie, de Géologie et l'Agrologie*, lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Leplae**, Prof. ord. *Les Constructions rurales*, samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi et samedi de 9 1/2 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**V. Grégoire**, Prof. extraord. *La Microscopie*, jeudi de 8 h. à 10 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du I<sup>r</sup> semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale (1<sup>re</sup> partie)*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Frateur**, Prof. agrégé. *La Zootechnie (Ana-*

*tomie comparée et descriptive*), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, lundi à 15 h. — *Éléments de zoologie*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

Deuxième année.

**A. Proost**, Prof. ord. *L'Entomologie agricole et forestière*, mercredi à 15 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Excursions*.

**J. Marchand**, Prof. ord. *Le Génie rural (Mécanique, Géodésie agraire, Hydraulique, Arpentage, Levé des plans et Nivellement, Irrigation et Drainage)*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques d'Arpentage, de Nivellement, d'Irrigation et de Drainage*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Lecart**, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Excursions forestières*. — *L'Apiculture*, jeudi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Theunis**, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 15 h. et vendredi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Meunier**, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Géologie*, lundi à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Biourge**, Prof. ord. *L'Agronomie générale et les Principes généraux de la Chimie agricole*, lundi de 8 h. à 9 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 8 1/2 h. à 10 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Les Maladies des plantes*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Leplae**, Prof. ord. *Les Cultures spéciales*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Les Constructions rurales*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Les Machines agricoles*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h., et jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 11 h. à 13 h., mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**F. Janssens**, Prof. extraord. *La Physiologie végétale* (2<sup>e</sup> partie : *Physiologie chimique*), lundi de 9 1/4 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**L. Frateur**, Prof. agrégé. *La Zootechnie (Physiologie et Esthétique animales)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Applications*, lundi à 15 h.

**J. Pieraerts**, Prof. agrégé. *La Chimie physiologique*, samedi à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

Troisième année.

**A. Proost**, Prof. ord. (suppléant M. J. PIERAERTS,



Prof. agrégé). *L'Hygiène*, vendredi à 11 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Marchand**, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Lecart**, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Excursions forestières*. — *L'Apiculture*, jeudi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Theunis**, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 11 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 13 h. à 18 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 h. à 11 1/2 h., et de 15 h. à 18 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Excursions*.

**A. Meunier**, Prof. ord. *La Pisciculture*, vendredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Biourge**, Prof. ord. *Les Maladies des plantes*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Lepiaë**, Prof. ord. *L'Économie rurale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Les Machines motrices employées en agriculture*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi de 8 1/2 h. à 10 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. *La Comptabilité*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; samedi de 11 h. à

12 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**S. Deploige**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**L. Frateur**, Prof. agrégé. *La Zootechnie (Exploitation des animaux domestiques)*, mardi de 11 1/2 h. à 12 1/2 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 8 h. à 9 h. et de 11 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi à 15 h. — *Excursions*.

**J. Pieraerts**, Prof. agrégé. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, vendredi à 16 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

#### Quatrième année (facultative).

La quatrième année comporte un programme général et un programme spécial pour chacune des sections suivantes :

1<sup>o</sup> Section des eaux et forêts.

2<sup>o</sup> Section de chimie et des industries agricoles.

3<sup>o</sup> Section d'agronomie et d'enseignement.

#### *Examen d'expert-chimiste agricole.*

**J. Marchand**, Prof. ord. *La Physique appliquée*, mardi à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

**P. Biourge**, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 9 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et de 15 h. à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

**F. Janssens**, Prof. extraord. *La Microchimie*, lundi de 15 h. à 17 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Chimie biologique*, lundi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Frateur**, Prof. agrégé. *Les Produits alimentaires d'origine animale*, mardi de 8 h. à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

**J. Pieraerts**, Prof. agrégé. *La Chimie analytique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h. et de 11 1/4 h. à 12 1/4 h., pendant toute l'année. — *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Compléments de chimie organique*, aux jours et heures à déterminer. — *Les Hydrates de carbone et les Matières azotées*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *L'Analyse chimique des produits agricoles*, aux jours et heures à déterminer. — *Exercices pratiques*, mardi et jeudi de 15 h. à 17 1/2 h., mercredi et vendredi de 8 h. à 12 h. et de 15 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

Cours facultatifs.

**J. Vuylsteke**, Prof. ord. *L'Amidon et le Glucose, la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi de 10 1/4 h. à 12 h. et de 12 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Verhelst**, Prof. extraord. *L'Analyse et le Contrôle en distillerie*, lundi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Biourge**, Prof. ord. *La Microbiologie générale*, lundi de 15 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> sem.

---

**École supérieure de Brasserie.**

Première année.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Marchand**, Prof. ord. *La Physique et la Mécanique générales*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année; lundi et mardi à 10 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; lundi à 10 h. et mardi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Theunis**, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*,

mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**A. Meunier**, Prof. ord. *La Botanique générale* (Morphologie végétale), lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**E. Leprieux**, Prof. ord. *Les Constructions rurales*, samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Dessin*, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

**L. Verhelst**, prof. extraord. *Les Matières premières employées en brasserie et distillerie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

**L. Bossu**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**V. Grégoire**, Prof. extraord. *La Microscopie*, jeudi de 8 h. à 10 h., depuis la Noël jusqu'à la fin du I<sup>r</sup> semestre. — *La Physiologie végétale* (1<sup>re</sup> partie), mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

#### Deuxième année

**J. Marchand**, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**A. Theunis**, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi et vendredi à 10 h. — *La Fabrication du sucre*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**P. Biourge**, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 9 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre, lundi de 15 1/2 h. à 17 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Leplae**, Prof. ord. *Les Constructions de brasseries et de distilleries*, mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Dessin*, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h.

**L. Verhelst**, Prof. extraord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Les Appareils et installations de malterie et brasserie*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Excursions*.

**S. Deploige**, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**F. Janssens**, Prof. extraord. *La Physiologie végétale (2<sup>e</sup> partie : Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/4 h. à 10 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**L. Frateur**, Prof. agrégé. *L'Esthétique animale*, lundi de 10 h. à 11 h., mardi de 8 h. à 9 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

**J. Pieraerts**, Prof. agrégé. *Les Hydrates de carbone et les Matières azotées*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre.

Troisième année.

**J. Micha**, Prof. ord. *La Construction des ma-*

*ctines*, jeudi et vendredi, de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; vendredi et samedi, de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Marchand**, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi, de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**J. Vuylsteke**, Prof. ord. *L'Amidon et le Glucose, la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi de 10 1/4 h. à 12 h. et de 12 h. à 13 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**P. Biourge**, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**E. Leplae**, Prof. ord. *La Comptabilité*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *La Culture des orges et des houblons*, samedi à 8 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre.

**L. Verhelst**, Prof. extraord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *L'Analyse et le Contrôle en distillerie*, lundi à 14 1/2 h., pendant le II<sup>d</sup> semestre. — *Excursions*, jeudi, pendant le II<sup>d</sup> sem.

*Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie*, mercredi de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le I<sup>r</sup> semestre. — *Dessin*, mardi de 10 h. à 13 h., samedi de 11 h. à 13 h.

**J. Pieraerts**, Prof. agrégé. *La Polarimétrie*,  
mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le 2<sup>d</sup> semestre.

---

**INSTITUT PRÉPARATOIRE**

*pour l'admission aux  
Écoles spéciales, à l'Institut Agronomique et à l'École  
supérieure de Brasserie.*

**Directeur : Is. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté  
de Philosophie.

**Professeurs : Is. Hemeryck**, Prof. ord. de la  
Faculté de Philosophie.

**E. Suttor**, ingénieur honoraire des ponts et  
chaussées.

**F. Breithof**, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un  
programme particulier.

**LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,**

**A. HEBBELYNCK.**

*Le secrétaire, J. VAN BIERVLIET.*

---



# Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE. <sup>1</sup>

---

COURS PRATIQUE.

---

XV<sup>e</sup> ANNÉE.

---

*Directeur* : M. V. BRANTS, professeur.

*Ont pris part aux travaux en 1899-1900.*

**MM.** Biebuyck, Albert, d'Ypres.  
de Trannoy, Henri, de Schaerbeek.  
Eeckhout, Georges, de Dottignies.  
Englebienne, Léon, de Mons.  
Gillès de Pélichy, Raphaël, d'Iseghem.  
Hebbelynck, Léon, de Meirelbeke.  
Hervy, Charles, de Mons.  
Taymans, André, de Bruxelles.  
Van Reeth, Robert, de Boom.  
Vliebergh, Émile, avocat, à Louvain.

---

## RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1899 1900, par M. Henri de TRANNOY.

---

MESSIEURS,

Les cours pratiques ont conquis définitivement leur place au sommet de l'édifice de la formation scientifique contemporaine.

L'enseignement général des principes dans les chaires classiques des Facultés, l'enseignement approfondi donné aux cours spéciaux, appellent un couronnement qui est l'enseignement pratique, apprenant à l'étudiant à manier lui-même l'*instrument scientifique*.

Exposer à nouveau la méthode des cours pratiques, leur fondamentale nécessité, serait tomber dans des redites que quatorze rapporteurs avant moi doivent m'épargner.

Faut-il redire que notre école est respectueuse des convictions basées sur les déductions certaines et les dogmes révélés, tandis que certains auteurs se font les champions d'une « formation empirique » de l'esprit, préconisée récemment encore sans réserves, s'exposant à subordonner ainsi erronément la fixité même des principes nécessaires à la contingence des expériences. Double doit être la méthode

qui aboutit à la certitude dans nos études sociales; que de fois on l'a redit et il suffit de le rappeler.

Ce rapport n'a d'autre but que de donner l'officielle et annuelle affirmation de la vitalité de notre Conférence.

Un usage traditionnel m'interdit de faire ni la critique, ni l'éloge des essais qui y furent ébauchés. Ce furent avant tout des « exercices » de science sociale. Chacun de nous s'attachait au problème économique dont l'étude lui souriait; c'était parfois une déception : un sujet, fécond en apparence, croisait, passez-moi la figure, sur un terrain dont l'aridité répondait mal aux espérances; mais il arrivait aussi que, dès les premières recherches, nous découvririons dans une étude commencée à tâtons, de ces promesses qui séduisent, captivent, entraînent aux travaux ultérieurs.

Voici quelques uns des thèmes abordés : l'enfance coupable, la question du vagabondage et de la mendicité, la statistique de la population belge, le crédit agricole, la coopération, le travail des femmes, l'assurance-incendie, le droit d'association, l'émigration.

Parmi ces travaux, il en est un déjà livré à la publicité qui mérite une mention toute spéciale : je veux parler de la très intéressante enquête sur les ouvriers belges dans les usines du Nord de la France (1), faite sur place en de patientes recherches, par M. Georges Beckhout.

---

(1) *Revue sociale catholique*, n° de juin et août 1900.

Deux anciens membres de la Conférence ont publié dans le courant de cette année les études qui leur ont servi à conquérir le grade de docteur en sciences sociales et politiques : le premier, M. Georges Vaes, a traité des *Conditions du travail dans les adjudications publiques* (1); le second, M. l'abbé Misonne, a tracé la *Monographie de la Région industrielle du Centre* (2).

Si je ne craignais de sortir des bornes assignées à ce modeste rapport, j'enregistrerais avec complaisance les travaux de nos prédécesseurs plus lointains; je ne signalerai qu'en passant la monographie de M. Charles Gillès de Pélichy sur l'*Industrie de la cordonnerie*, publiée dans la collection des enquêtes de l'*Office du Travail*, en même temps que celles de deux autres de nos anciens rapporteurs : celle de M. Génard sur la *Coutellerie*, celle de M. Ernest Dubois sur l'*Industrie du lin*.

Puisque j'en suis à rappeler les auteurs de précédents rapports, qu'il me soit permis, au nom de la Conférence, quelque éloignés que nous vivions de la politique, de saluer avec joie l'entrée à la Chambre de deux des plus actifs : MM. Paul Seghers et Charles Gillès de Pélichy.

Il est impossible d'ailleurs de songer à parler des travaux de ceux qui, après avoir étudié ici, comme

---

(1) 1 vol. in-8°. Louvain, Peeters, 1900.

(2) 1 vol. in-8°. Tournai, Casterman, 1900.

nous, ont laborieusement et brillamment avancé dans des voies diverses.

La bibliographie de nos anciens, pendant ces quinze années, formerait déjà une liste considérable. Nous nous en réjouissons, nous saluons leurs efforts et leurs succès, sans songer à nous en parer, mais avec la satisfaction légitime que donne l'honneur des aînés. Les noms de MM. Edouard Vander Smissen, Cyrille Van Overbergh, Ernest Dubois, Georges Legrand et d'autres en disent assez (1). Il sera cependant permis de signaler qu'un d'entre eux, le Dr W. Kerby, professeur à l'Université de Washington, y prêchait cette année le *Sermon des bacheliers* et y traitait de l'esprit académique (2).

Fidèles à nos séances et y collaborant toujours activement, M. l'avocat Émile Vliebergh a bien voulu nous donner à diverses reprises la primeur de ces nombreux travaux d'économie rurale où s'affirme sa grandissante compétence (3).

---

(1) Une question bien des fois abordée à nos réunions, celle du petit patrimoine, a été en ces derniers temps l'objet de publications de deux de nos anciens membres : M. Georges Legrand (*Les lois successorales*, Namur, 1899) et M. Antoine Ernst (*Le régime successoral des petits héritages*, commentaire de la loi du 16 mai 1900. Bruxelles, 1900).

(2) *The academic spirit*, 3 juillet 1900. Ce discours a paru dans le *Catholic University Bulletin*, July 1900, à Washington.

(3) Signalons le entre autres son intéressante brochure intitulée : *De Boeren*, éditée cette année et indiquant les

Aussi bien voudrais-je, après avoir salué au passage quelques-uns de nos aînés « rendre l'atmosphère dans laquelle s'élaborent nos essais. »

Ceux qui n'y ont point participé ne peuvent se rendre compte des soirées bi-mensuelles, de cours pratique si différentes, en leur intimité, de ces cours parlés ou lus, pénétrés d'une froideur académiquement glaciale dont l'influence éducative est forcément réduite.

Les membres, assis à la table de la Conférence, exposent tour à tour le résultat de leurs premiers efforts; chacun essaie ses forces dans ce champ clos et y mesure comme au dynamomètre ses aptitudes spéciales; le cours pratique est par essence un champ d'essai où chacun mis en présence d'instruments nouveaux « se tâte les membres », cherche à « se faire la main », guidé et toujours encouragé par le maître qui le soutient et le stimule. Lorsque sonne l'heure, parfois tardive, mais toujours trop tôt venue de la retraite, chacun s'en retourne, les bras chargés de documents, le cœur chaud, l'esprit avide de recherches et de marche en avant, se méconnaissant presque soi-même.

Au demeurant, je n'ai pas tout dit, et je ne vous tiendrai pour quitte qu'après avoir rappelé les visites que nous fîmes en corps à l'Institut du Sacré-Cœur à Héverlé et aux papeteries de Willebroeck.

---

œuvres et institutions rurales dans un exposé succinct et précis.

Le florissant établissement industriel de M. de Nayer avec les institutions sociales qui s'y adjoignent, son système de participation aux bénéfices, sa crèche, ses maisons ouvrières, son économat, ont déjà reçu à diverses reprises la visite de notre Conférence et ce n'est pas la première fois que nous actons un remerciement cordial à l'adresse de son aimable directeur.

Vu naguère, à ses modestes débuts, à Louvain, nous visitâmes l'Institut du Sacré-Cœur dans sa large installation à Héverlé. Cette vaste école ménagère créée et dirigée avec un zèle peu commun par M. l'abbé Temmerman, nous a longuement retenus et, faut-il l'ajouter, vivement intéressés; construit sur un terrain élevé, à l'orée de la forêt d'Héverlé, l'Institut abrite près de mille élèves et possède des aménagements scolaires, économiques, professionnels et agricoles remarquables.

Deux membres de la Conférence, M. Taymans et l'auteur de ce rapport (1) ont visité aussi la colonie ouvrière, établie à Haeren près Bruxelles et rendu compte au cours pratique du système d'assistance par le travail qu'on y a organisé, en négligeant malheureusement l'élément moralisateur essentiel : la religion.

---

(1) Il est juste de signaler aussi l'intéressant article que le rapporteur a consacré à l'assemblée générale des Catholiques allemands à laquelle il assistait en septembre dernier. Cet article a paru dans le n° du 1<sup>er</sup> novembre 1900 de la *Revue générale*. (Note de la direction.)

Les premières lignes de ce rapport, Messieurs, enregistraient un fait acquis : nous constatons que les cours pratiques avaient conquis de façon définitive leur place dans le système éducatif contemporain; comment ne pas rappeler, en terminant, leur importance au point de vue de l'initiation de l'étudiant à l'« art » de ces voyages d'études déjà en honneur chez les anciens et dans les écoles du moyen âge, et qui peuvent, si différemment, être pour les uns fructueux, comme pour d'autres qui n'y furent point préparés, déplorablement inféconds.

Cet « art » des voyages, bien des membres et anciens membres de la Conférence l'ont mis en pratique, tels encore au cours de l'année écoulée, MM. Valentin Brifaut et Joseph Nève en Angleterre.

Cette coutume ne sera pas interrompue cette année. Deux de nos anciens rapporteurs, MM. Joseph Henry et Fernand Chavée, viennent en effet de conquérir à leur tour, suivant l'exemple de prédécesseurs déjà nombreux, la bourse de voyage du gouvernement. Tous deux ont présenté un travail d'économie politique; le premier s'était livré à une enquête laborieuse sur les diverses formes d'impôt sur le revenu dans les communes belges; le second s'était attaché aux *Agricultural Holdings Acts* anglais et à leurs résultats. Nous sommes heureux d'enregistrer ici leur succès.

Des endroits les plus divers de l'Europe, — pourquoi ne dirais-je pas du globe, — nos voyageurs demeurent en relations suivies avec leur ancien et



toujours attaché maître; et, pour lui, qu'il me soit permis de présumer de ses sentiments, cette communication suivie d'idées et de rapports avec ses élèves anciens, doit être une des plus douces et des plus légitimes jouissances de la carrière profes-  
soriale.

---

**SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.**  
**(Section de Philosophie générale.)**

---

*Composition du bureau durant l'année 1899-1900 :*

*Présidents d'honneur :* Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique; Mgr MERCIER, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

*Président :* M. THIÉRY, professeur.

*Vice-Président :* M. l'abbé SIMONS, docteur en philosophie.

*Trésorier :* M. MICHOTTE.

*Secrétaire :* M. l'abbé BROHÉE.

*Membres :* M. l'abbé LEMAIRE et M. DEFOURNY.

---

**RAPPORT**  
**sur les travaux de la Section pendant**  
**l'année 1899-1900, par M. Abel**  
**BROHÉE, secrétaire sortant.**

---

MESSIEURS,

Vous vous souvenez sans doute de l'ardeur confiante avec laquelle en novembre 1899 nous ouvrions une année nouvelle. Le Cercle philosophique venait de terminer une époque brillante et nous nous propositions de conserver, peut être même de faire progresser le rang auquel s'étaient élevés nos aînés. Arrivés au terme de nos travaux, ce n'est pas présomption, semble-t-il, de prétendre que nous avons pleinement atteint ce but. Toutes de discussions, nos séances furent vives, animées, fécondes, intéressantes, et le rapide coup d'œil que nous allons jeter ensemble sur l'année écoulée, ne pourra, nous le regrettons, vous les ressusciter que pâles et décolorées.

Avec tout le talent de charmant causeur qu'on lui connaît, M. Defourny nous fit d'abord l'exposé de la *Théorie de Taine sur l'Inconscient*. Les mêmes antécédents ne peuvent produire dans un même sujet que des modifications de même nature; elles sont cependant tantôt conscientes tantôt inconscientes. Donc entre les deux phénomènes il n'y a qu'une différence accidentelle; une différence de degré.

Telle est la thèse des positivistes et en particulier de M. Taine. M. Defourny se charge de la combattre.

Il rencontra d'abord les arguments dont M. Taine veut étayer sa proposition. Ces arguments très nombreux furent exposés d'une façon toute impartiale ; puis avec autant d'ingéniosité que de justesse, l'orateur, en montra le point faible. M. Defourny ne s'arrêta pas là : Cette thèse non seulement ne s'appuie sur aucune preuve mais de plus ne pourra jamais s'établir, car son énoncé même est contradictoire. Le phénomène inconscient en effet, ne pourra jamais être connu directement, notre seul mode de connaître c'est la conscience. Force nous est donc de lui attribuer toujours les caractères que nous attribuons au phénomène conscient. D'ailleurs, d'après les positivistes, entre les deux phénomènes il n'y aurait qu'une différence accidentelle, et pourtant, lorsque ceux-ci veulent nous donner le caractère essentiel du phénomène inconscient, c'est à cette même circonstance accidentelle qu'ils recourent. La contradiction est manifeste.

Le R. P. Deschamps nous fit l'honneur et le plaisir d'une charmante conférence. Pierre De Rudder de Jabbeke souffrait depuis déjà huit années d'une fracture de la jambe, un peu au-dessous du genou ; malgré tous les traitements il n'y eut jamais la moindre trace de guérison, le bout des os se nécrosait, la place restait purulente et à plusieurs reprises les médecins déclarèrent le mal incurable. Le 7 avril

1875, le malade se fit transporter à Oostacker, implora sa guérison de la Vierge miraculeuse qui le guérit subitement.

Avec autant de clarté que de précision scientifique le Révérend Père nous prouva que la guérison des fractures ne peut plus guère s'obtenir plus rapidement qu'elle ne s'obtient aujourd'hui ; il serait insensé de prétendre qu'avec les progrès de la science elle puisse, dans un avenir plus ou moins lointain, s'opérer en quelques heures.

Pour le cas présent, il serait très vain d'attribuer la guérison à une excitation nerveuse hypnotique, suggestive ou autre. Reconnaissons le donc : nous sommes en présence d'un miracle scientifiquement constaté. L'orateur fit encore ressortir avec justesse, quelques particularités du miracle qui le rend plus merveilleux encore.

En quelques mots, M. le Président adressa au R. P. Deschamps les remerciements de l'assemblée pour une conférence si intéressante et ses félicitations pour le courage avec lequel il défend sur le terrain de la science la cause de la religion.

M. le professeur De Wulf nous mit au courant des *Origines de la bibliographie et de son organisation actuelle*. Rapidement il passe sur le système « alphabético-idéologique » qui manque de précision pour le classement des chefs d'idée et des ouvrages, et qui d'ailleurs retombe dans la profusion du système purement alphabétique.



L'organisation décimale est plus avantageuse. Elle se compose de deux catalogues : l'un alphabétique, l'autre idéologique. La première où les noms des auteurs sont rangés alphabétiquement vous renseigne sur ce que chacun d'eux a produit.

La partie idéologique est plus compliquée. Après avoir rangé ensemble les idées de même espèce, on leur associe un signe; ainsi par exemple, les nombres de 100 à 200 sont réservés à la philosophie. Dans cette partie elle même, les diverses branches sont groupées en sections, et chacune possède son chiffre ajouté au chiffre 1; la psychologie est classée sous le chiffre 5, donc tout ouvrage rangé sous le nombre 15 traitera de psychologie. La méthode est la même pour toutes les diverses branches du savoir humain.

Bien qu'arbitraire, ce système a l'immense avantage d'être bibliotéconomique, d'avoir un langage clair et concis, et d'être enfin susceptible d'une extension indéfinie.

M. le professeur Thiéry rend alors hommage au dévouement et au laborieux travail de M. De Wulf, qui dans sa modestie avait négligé de nous dire qu'il était le fondateur et l'organisateur de l'application de ce système au domaine philosophique. Ce merveilleux instrument de travail, que grâce à lui, nous possédons à l'Institut, doit être pour tous un stimulant pour l'étude.

La séance se clôtura par des essais pratiques fort intéressants.

La soirée pendant laquelle M. l'abbé Hengel nous présenta *l'Étude du Comique*, doit compter parmi nos séances les plus animées d'entrain joyeux. C'est par l'exposé des différentes théories contemporaines sur le comique que le conférencier débute.

Kant croit pouvoir soutenir que le phénomène « comique » est produit par la dissolution d'une attention fortement concentrée, lorsque subitement le sujet remarque que l'objet qui le préoccupait n'est qu'une vaine futilité. Pour Schopenhauer il consiste dans la subite perception d'une différence entre l'objet et l'idée qu'on s'en faisait.

En regard de ces affirmations l'orateur établit la thèse suivante : le comique est un phénomène psychophysiologique résultant d'un élément objectif un objet difforme, et d'un élément subjectif l'impression agréable produite par cette difformité. Cela posé, le sentiment du comique s'élève en nous par l'action de diverses représentations, en partie opposées et en partie concordantes, qui forment cependant un seul « tout ».

M. l'abbé Hengel présente encore quelques observations sur la division des divers phénomènes comiques, et oppose enfin aux théories qu'il avait exposées au début de son travail, une solide réfutation.

M. Homans soutient que le comique peut être purement psychologique, et M. Walgrave renchérissant sur cette idée, prétend qu'il est toujours psychologique, et pour cette raison il reproche à l'orateur son rapprochement entre le comique et le beau.

M. Hengel justifie le rapprochement qu'il a établi entre le beau et le comique. Ce sont les mêmes représentations qui y interviennent mais leur agencement différent produit tantôt le beau, tantôt le comique. Enfin le comique est toujours psychophysiologique. Sans doute il nécessite une perception intellectuelle, mais il est aussi un phénomène sensible, une « forme de sentiment » selon l'expression de Wundt.

L'exposé de la *Théorie sur l'instinct*, par le Rév. Père Symphorien, fut des plus captivants et des plus controversés.

L'orateur procéda dans son étude par l'observation personnelle de nos actions instinctives. Toutes se ramènent au type d'un mouvement accompli sous l'impulsion d'une passion, provoquée elle-même par une sensation associée à une image; celle-ci produit à son tour une image agréable ou désagréable. L'instinct serait donc l'ensemble des attraits et des aversions d'une espèce par rapport aux opérations qui lui sont propres. La base de la théorie c'est l'association d'images. Dans les actes instinctifs où l'éducation et l'expérience n'ont pas pu intervenir, il serait permis de recourir à l'hypothèse des associations virtuelles, associations spéciales d'images, de passions et de mouvements qui seraient préparées dans le cerveau, prêtes à s'éveiller lorsqu'un objet dont le type virtuel se trouve dans le groupe virtuel viendra frapper les sens.

Dans une partie négative le Révérend Père montre



nous nous sommes attachés à montrer que toute connaissance sensible est et doit être nécessairement individuelle. Les représentations imaginatives ne se présentent pas toujours avec les caractères déterminés, nets et précis de la sensation ; mais cependant leur généralité n'est qu'apparente et pour peu que l'on insiste sur cette image flottante et vague elle reprend de suite ses caractères déterminés et incommunicables. Enfin les connaissances abstraites, ont leurs caractères propres et spécifiques. Nous avons insisté spécialement sur leur universalité.

M. Taine, s'appuyant sur l'inséparabilité du signe et de la chose signifiée, réduit l'abstraction à une association plus parfaite et plus complexe que celles que peut établir l'animal. Mais cette théorie laisse de côté précisément l'objet abstrait. Le concept abstrait, n'est pas un caractère sensible plus ou moins semblable chez différents individus, ce qui est le fondement de l'association, mais une note, inattingible par les sens, qui se retrouve identiquement la même partout.

L'orateur, MM. Thiéry, Homans et Simons discutèrent longuement ces diverses idées et notamment l'intéressante et si difficile question de la connaissance de l'individuel chez l'homme.

M. l'abbé Ceulemans fit preuve par son *Analyse de la philosophie de M. Bergson*, d'un courage digne d'éloge. S'il faut se mettre en contact avec la philosophie de nos contemporains, ce n'est pas chose

facile. Déchiffrer et traduire des auteurs dont la pensée est quelquefois inabordable surtout pour des débutants, c'est un travail presque au-dessus d'un étudiant; aussi adressons-nous à l'auteur nos félicitations les plus sincères.

Voici les idées essentielles du travail. M. Bergson ramène la conscience à un simple devenir, que nous défigurons quand nous voulons le saisir par la connaissance. Le monde n'existe qu'en tant qu'il est pensé et il est ramené lui aussi à un devenir. Au fond de l'univers il place une contingence absolue et il le doue d'une certaine conscience qui évolue à travers la série des êtres jusqu'à l'homme.

Cette nouvelle théorie est destructive de toute science. Après avoir faussé toutes les notions de la conscience, elle supprime tout principe immuable, ce qui est le contrepied de toute philosophie.

La fameuse dispute que souleva le traditionalisme, à propos des rapports de la parole et de la pensée fut remise à l'ordre du jour par M. l'abbé Lemaire. Il divisa la question en deux parties : la première traite des rapports de la parole et de la pensée spontanée, c'est celle que l'orateur prit à charge de développer dans son travail; la seconde réservée pour des études ultérieures devrait s'occuper des rapports de la pensée réfléchie avec la parole.

Le terrain de la discussion n'est plus cependant celui sur lequel se plaçaient les traditionalistes et leurs adversaires; les questions d'origine de la pensée

et du langage sont mises de côté; le débat que plusieurs savants anglais viennent de soulever au sujet de la séparabilité du signe vocal et de la pensée : voilà ce qui est en cause.

Max Müller défend leur inséparabilité. Les adversaires sont nombreux, ne citons que Witney, Golton, Romanés.

L'orateur exposa les arguments des deux parties, en fit la critique avec beaucoup d'habileté, et termina en développant avec précision les raisons pour lesquelles des images naturelles et nullement verbales peuvent et doivent être tout d'abord le substratum de la pensée spontanée.

M. le président nous donna des détails complémentaires fort instructifs sur la question, mais au point de vue expérimental; tels que certaines dissociations des centres qui font perdre la connaissance des mots, sans cependant faire perdre les idées que l'on veut exprimer, etc.

M. l'abbé Urbain aborda le terrain des études criteriologiques, et nous mit au courant des théories soutenues par Balmès au sujet de l'adhésion certaine à la vérité. Son travail s'occupait tout spécialement de *l'Instinct intellectuel*. Car à côté des critères objectifs de vérité que Balmès fait reposer dans la conscience et le principe de contradiction, le philosophe espagnol admet un troisième critère, subjectif, qu'il appelle instinct intellectuel. Cet instinct nous force à adhérer à certaines propositions indépendamment de tout fondement objectif.

Les propositions d'ordre pratique sont spécialement du ressort de ce critère.

L'orateur fit après cet exposé une critique judicieuse des principes fondamentaux de Balmès, au nom de l'impossibilité subjective d'adhérer à une proposition dont l'appartenance des termes n'est pas évidente. Il examine ensuite les applications que fait Balmès de sa proposition aux différents jugements que nous regardons comme certains : principes d'ordre idéal, d'ordre réel, d'ordre moral et religieux. En toutes ces propositions Balmès fait erreur, il confond l'action habituelle de l'évidence d'une proposition souvent analysée, avec une impulsion instinctive et aveugle.

En terminant, M. Urbain fit remarquer que Balmès eut le mérite de diriger l'attention sur les différents degrés d'affection subjective que l'évidence peut produire.

La discussion, commencée par de judicieuses observations de M. l'abbé Leroux, devint rapidement générale et donna l'occasion d'établir avec précision l'état de la question du problème critériologique. Celui-ci pose la question non pas de l'existence, mais de la subjectivité ou de l'objectivité de nos connaissances.

M. l'abbé Buysschaert nous intéressa au plus haut point par la conférence très soignée qu'il nous fit sur *l'Idéal dans l'art*.

L'esthétique contemporaine s'occupe avant tout de

donner réponse à cette question « qu'est-ce que l'Idéal ». Trois solutions sont apportées : l'une matérialiste, l'autre purement spiritualiste, la troisième également spiritualiste mais plus modérée.

L'école positiviste ne fait de l'idéal qu'une image sensible, résumé et résultat d'une collection de représentations imaginatives antérieurement perçues ; à l'opposite le spiritualisme outré en fait une détermination purement intellectuelle sans le concours immédiat et efficace d'une image sensible. Entre ces deux extrêmes, se place la théorie thomiste qui fait de l'idéal une représentation abstraite, une idée à réaliser concrètement. La perception de cette réalisation concrète doit faire naître chez autrui l'idée abstraite, cause exemplaire de l'œuvre de l'artiste.

C'est ainsi que l'expliquent les phénomènes de conscience dont nous sommes sujets en présence d'une œuvre d'art.

Ce n'est pas une impression sensible, telle la vision d'une couleur — thèse du positivisme — ce n'est pas non plus un jugement abstrait comme serait la constatation d'un principe, — thèse du spiritualisme outré —, c'est à la fois une impression sensible et un travail intellectuel, s'élevant au-delà du concret matériel pour rechercher l'idée abstraite qui s'y incarne.

La science qui suit est tout à fait intéressante et d'un genre tout nouveau : à cet égard regrettable qu'à la

société philosophique, on n'abordat jamais la tribune estudiantine avec des travaux de psycho-physiologie; M. l'abbé Homans est venu très heureusement combler cette lacune. Il nous entretint des plus récentes découvertes de la pédologie, c'est-à-dire de la science de l'éducation fondée sur l'expérimentation psychologique. La formation intellectuelle de l'enfant dépend de nombreux facteurs physiologiques : la pédologie compte étudier l'influence réciproque de ces facteurs sur le facteur psychique; c'est essentiellement une partie de psycho-physiologie, appliquée à l'éducation. Plusieurs thèses ont jusqu'ici été scrupuleusement étudiées, entre autres la fatigue intellectuelle; l'analyse de la fatigue intellectuelle détermine les conditions d'un travail profitable pour la formation intellectuelle de l'enfant. Ces conditions sont multiples : repos à tel moment, de telle longueur, après tel exercice, elles permettent de préciser le vague de l'expression surmenage intellectuelle, d'y porter remède et d'éviter les catastrophes qu'on a plus critiqué, qu'on n'y a porté jusqu'ici remède efficace.

Toutes ces démonstrations furent accompagnées de preuves expérimentales.

Après cette charmante conférence, on fit remarquer à l'orateur qu'il avait parlé trop vivement de l'ancienne pédagogie, dont une partie au moins, celle qui relève de la logique, c'est-à-dire, celle qui enseigne de quelle discipline le maître doit se servir pour développer les facultés de l'enfant, peut et doit

se passer de la psycho-physiologie. On lui demanda aussi raison de la façon dont il comptait appliquer ses moyens de laboratoire, à la pratique des écoles.

La pédologie, répondit M. Homans, ne prétend point supplanter l'ancienne pédagogie; elle en est un complément, elle analyse scientifiquement, par l'expérimentation le facteur psycho-physiologique dont l'influence est manifeste dans le régime de l'éducation et dont pourtant on avait jusqu'ici méconnu l'importance; science jeune, application nouvelle de la psychologie expérimentale, elle ne peut jusqu'ici résoudre que peu de problèmes mais son avenir est plein d'espérance. Séance très applaudie, nous nous faisons un plaisir de réitérer nos félicitations à notre intéressant psycho-physiologue.

M. l'abbé Walgrave termina la série de nos travaux par une étude psycho-physiologique sur la musique dans la parole oratoire.

Quelques auteurs, laissant de côté la notation reçue pour la musique, ont créé une notation spéciale pour la parole oratoire, les autres ont conservé à cet effet les notes musicales. Pour ces derniers la règle à suivre se trouverait en quelque sorte réalisée dans le plain-chant. Le plain-chant n'est-il pas en effet une expression en notes musicales de sentiments divers, exprimés par une phrase, une poésie!

La musique ordinaire au contraire ne se règle pas sur les sentiments immédiats à traduire, mais elle

suit une marche fixée et régulière, celle de la mesure.

L'orateur nous exposa ensuite les divers moyens employés pour noter la hauteur des diverses exclamations de la voix. Les uns recourent aux résonateurs; mais une méthode plus pratique d'analyse est de faire rendre plusieurs fois à un tuyau sonore, l'intonation d'un très court fragment du discours que l'on veut analyser : le phonographe remplit merveilleusement cette fonction.

M. l'abbé Walgrave nous fit, au courant de son agréable entretien, le récit de ses multiples expériences personnelles au laboratoire de psycho-physiologie de l'Institut.

Vous voici, Messieurs, au seuil d'une année nouvelle, à vous de rendre les travaux de la Société Philosophique plus fructueux encore que ne l'avaient fait vos aînés! Mettez-vous au travail comme de bons soldats du Christ; apportez à la tâche, l'ardeur, l'entrain et le sérieux qui conviennent à de telles études. Souvenez-vous, qu'en vous adonnant aux problèmes si captivants de la philosophie, vous travaillez en même temps à propager, à faire briller à tous les yeux la plus belle expression de la pensée chrétienne.



## **Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.**

---

*Présidents d'honneur*, Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire de l'Université catholique.  
Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université catholique.

### **CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.**

*Président*, F. Lefebvre, professeur émérite de la Faculté de Médecine, ancien sénateur.  
*Vice-Président*, G. Cappellen-Smolders, avocat, commissaire d'arrondissement.  
*Secrétaires*, Ch. Baguet, docteur en droit et Guil. Jacqmolte, négociant.  
*Trésorier*, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial et communal.

### **CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.**

*Président d'honneur*, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.  
*Président*, G. Cappellen-Smolders, avocat, commissaire d'arrondissement.  
*Vice-Président*, J.-B. Boine, rentier.  
*Secrétaire*, Ch. Baguet, docteur en droit.  
*Trésorier*, Jos. Boine, docteur en médecine.  
*Gardien du vestiaire*, G. Dujardin, avocat.



**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.**

*Président*, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.

*Vice-Président*, E. Mignolet, ingénieur.

*Secrétaire*, P. Lerat, étudiant en médecine.

*Trésorier*, M. de Jonghe, étudiant en théologie.

*Gardien du vestiaire*, M. Van Buggenhout, id.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.**

*Président*, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

*Vice-Président*, Emm. de Biolley, étudiant en droit.

*Secrétaire*, G. Eeckhout, id.

*Trésorier*, Renaud de Briey, id.

*Gardien du vestiaire*, Léon Hebbelynck, id.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.**

*Président*, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

*Vice-Président*, P. Eeman, étudiant en médecine.

*Secrétaire*, J. Vandeneynde, id.

*Trésorier*, V. Marinus, id.

*Gardien du vestiaire*, Vansteenbergh, id.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.**

*Président*, chevalier E. Descamps, professeur à la Faculté de Droit, sénateur, conseiller communal.

*Vice-Président*, P. Poulet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial.

*Secrétaire*, M. Van Muylen, étud. aux Écoles spéciales.

*Trésorier*, M. Van Cauwelaert, étudiant en droit.

*Gardien du vestiaire*, M. Maes, id.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.**

*Président*, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.

*Vice-Président*, A. Mathé, étudiant en médecine.

*Secrétaire*, J. Vanden Broeck, id.

*Trésorier*, Em. Convent, id.

*Gardien du vestiaire*, Fl. Caeymaex, id.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.**

*Président*, F. Lefebvre, professeur émérite de la Faculté de Médecine, ancien sénateur.

*Vice-Président*, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.

*Secrétaire*, J. Mevis, étudiant en médecine.

*Trésorier*, M. Van Brabandt, étudiant en théologie.

*Gardien du vestiaire*, L. Spaas, étud. en médecine.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE.**

*Président*, M. J. Van Biervliet, professeur à la Faculté de Droit.

*Secrétaire*, G. Jacquemotte, négociant.

*Trésorier*, Jos. Boine, docteur en médecine.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.  
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)**

*Président d'honneur*, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.

*Directeur*, Le R. P. Germain, professeur id.

*Président*, C. Vennens, étudiant id.

*Vice-Président*, L. Michaux, id.

*Secrétaire*, A. Oddo, id.

*Trésorier*, R. Dassel, id.

**BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.  
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)**

*Président d'honneur*, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

*Président*, M. Boon-Hecking, négociant.

*Vice-Président*, V. Pelgrims, propriétaire.

*Aumônier*, Rév. M. Cornelis, vicaire de N.-D.

*Secrétaire*, Rév. M. Seghers, vicaire de N.-D.

*Trésorier*, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

**BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.  
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)**

*Présidents d'honneur*, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, vice-président de la Chambre des représentants.

*Vice-Présidents d'honneur*, RR. MM. F. Tielemans, curé

de St-Joseph, De Vlaminck, curé de Ste-Gertrude  
et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.

*Président*, Ch. Terwagne, propriétaire.

*Vice-Présidents*, G. Jacqmotte, négociant et A. Pouillet,  
substitut du Procureur du Roi, à Namur.

*Aumônier*, R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre, délégué  
par Monsieur le doyen.

*Secrétaires* : J. De Clerck, docteur en droit, et G. Haak,  
imprimeur-relieur.

*Trésoriers* : P. Henry, professeur à la Faculté des  
Sciences, et J. Peeters, imprimeur.

**BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE.**

(PAROISSE DE ST-JACQUES.)

*Présidents d'honneur* : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans,  
curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur  
magnifique de l'Université.

*Directeur*, R. M. Coremans, curé de St-Jacques.

*Président*, A. Ausloos, négociant.

*Vice-Président*, L. Meeus, propriétaire.

*Aumônier* : R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.

*Secrétaire*, Fr. Breithof, ingénieur civil des mines,  
directeur des travaux graphiques à l'Université.

*Trésorier*, L. Vañder Hulst, étudiant aux Écoles spé-  
ciales.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE.**

(COLLÈGE ST-PIERRE.)

*Président d'honneur*, M. le chanoine Coenraets, direc-  
teur du collège.

*Directeur*, Rév. M. J. Leemans, professeur au Collège.

*Président*, L. Wuyts, étudiant id.

*Vice-Président*, C. Vloeberghs, étudiant id.

*Secrétaire*, C. Mistiaen, étudiant id.

*Trésorier*, J. Vermeeren, étudiant id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN.  
(SÉMINAIRE LÉON XIII.)

*Président d'honneur*, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

*Président*, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

*Vice-Président*, M. l'abbé Simons, sous-régent au Séminaire Léon XIII.

*Secrétaire*, M. l'abbé Lemaire, étudiant id.

*Trésorier*, M. l'abbé Brohée, id.

*Gardien du vestiaire*, M. l'abbé Urbain, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.  
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)

*Président d'honneur*, M. le chanoine Coenraets, directeur du collège.

*Directeur*, Rév. M. Roger, professeur id.

*Président*, M. Alliaume, étudiant aux Écoles spéciales.

*Vice-Président*, L. Goemans, étudiant en Philosophie.

*Secrétaire*, R. Decoster, étudiant en Sciences.

*Trésorier*, G. Acheroy, étud. aux Écoles spéciales.

**BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN.  
(PAROISSE DE ST-QUENTIN.)**

*Président d'honneur*, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans,  
curé-doyen de St-Pierre.

*Président*, Rév. Ed. Godts, curé de St-Quentin.

*Vice-Président*, Fl. Simons, avocat.

*Secrétaire-Trésorier*, R. A. Tyck, vicaire émérite.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.  
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)**

*Président d'honneur*, Le R. P. Antoine, supérieur du  
collège.

*Directeur*, Le R. P. Etienne, professeur id.

*Président*, Arm. Van Vlasselaer, étudiant id.

*Vice-Président*, G. Froidbise, id.

*Secrétaire*, H. Missoul, id.

*Trésorier*, P. Van Lommel, id.

*Gardien du vestiaire*, G. Boving, id.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA STE-FAMILLE.  
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)**

*Président d'honneur*, C. Terwagne, propriétaire.

*Président*, G. Jacquotte, négociant.

*Vice-Président*, P. Stroobants, ébéniste.

*Secrétaire*, F. Quittelier, employé.

*Trésorier*, Ch. Saelemaekers, poélier-serrurier.

**BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH.**

**(PAROISSE DE ST-JOSEPH.)**

*Président d'honneur*, M. le baron P. de Dieudonné  
de Corbeek-over-Loo.

*Président*, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.

*Directeur-aumônier*, Rév. M. Vertommen, vicaire de  
St-Joseph.

*Secrétaire-Trésorier*, L. Goemans, étudiant.

**CONSEIL DE LA CONFÉRENCE**

**DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.**

*Président*, L. Henry, président du Conseil central  
du Brabant.

*Vice-Président*, F. Collard, professeur à la Faculté  
de Philosophie et Lettres.

*Secrétaire-trésorier*, Ch. Peeters, imprimeur.



**RAPPORT**  
**présenté sur les travaux des Conférences**  
**de St-Vincent de Paul pendant l'année**  
**académique 1899-1900.**

---

**MONSEIGNEUR, MESSIEURS,**

Si j'avais à vous faire un rapport sur une société financière, j'en mesurerais l'importance et le développement au bénéfice réalisé. Au contraire la prospérité d'une Conférence de Saint-Vincent de Paul l'apprécie d'après le bien opéré, et sous ce rapport, nous avons lieu de nous féliciter.

Cette année, notre conseil particulier a introduit une heureuse innovation en réunissant au patronage St-Albert les chefs des familles visitées par l'œuvre. On approchait de la fête de Pâques : le moment était favorable pour rappeler à chacun les obligations que lui imposent la qualité de membre et celle de protégé de la Conférence.

Le but essentiel de la Société de St-Vincent de Paul est le perfectionnement de ses membres ; telle est sa caractéristique qui la distingue d'une institution quelconque de bienfaisance.

Elle poursuit ce but dans les visites des pauvres, par l'exercice pratique de la charité, le soulagement de leurs misères.

Or, ces misères sont d'une double nature : misères du corps, misères de l'âme. Les unes et les autres réclament notre sollicitude.

Certes, nous tâchons de remédier aux maux en procurant aux indigents les secours que leur situation réclame. Mais la Conférence manquerait son but, si, en outre, nous ne nous efforcions de les consoler, si nous ne les exhortions à la pratique du bien, si nous ne les instruisions de leurs devoirs envers Dieu, leur prochain et eux-mêmes.

Voici ce que dit à ce sujet M. Fournelle (1) dans son récent livre sur les œuvres catholiques à Berlin : « Dans une ville comme Berlin, où les conditions sociales sont si différentes, le pauvre a besoin, dans sa misère, de quelque chose de plus que le pain et l'argent, afin que, lorsqu'il passe, abandonné et méprisé, devant le palais du riche, sa haine ne s'allume point et que ses souffrances ne lui paraissent pas plus dures. Le pauvre a besoin d'un cœur compatissant, d'un regard bienveillant, d'une parole reconfortante qui lui dise qu'il y a cependant de bons riches qui ne lui donneront pas seulement de l'argent, de la nourriture, des vêtements, mais encore leur dévouement et leur cœur. Ainsi le membre de la Conférence de St-Vincent de Paul sera pour les malheureux un ange consolateur qui allègera leurs souffrances, qui soulagera et partagera leurs peines, qui leur parlera de l'amour de Dieu dont nous sommes tous les enfants et qui a promis aux pauvres et aux affligés les richesses et les joies du Ciel. »

---

(1) H. FOURNELLE. *Die Katholische Charitas in Berlin*, pp. 30-35.

Mais très souvent il n'est pas possible au visiteur de rappeler à ceux qui en ont le plus besoin, leurs obligations, de leur adresser les paroles réconfortantes de la raison et du cœur. Je veux parler des chefs de famille qu'il nous arrive si rarement de rencontrer lors des visites.

C'est dans ce but que furent organisées les réunions des pères et des mères de famille, que je signalais en commençant. La plupart de nos protégés répondirent à l'appel : chacun avait à cœur de montrer par sa présence la reconnaissance qu'il éprouve envers ses bienfaiteurs.

M. Jacquemotte, avec un talent remarquable, leur exposa le but de la Société de St-Vincent de Paul, en s'attachant surtout à l'explication du bien moral et religieux qu'elle est appelée à produire. D'autre part il leur fit connaître les œuvres nombreuses dont l'initiative privée a su doter la ville de Louvain, pour fortifier le pauvre dans les multiples souffrances de la vie.

Le R. P. Jacobs, de la Compagnie de Jésus, leur rappela ensuite, dans une courte allocution, l'obligation du devoir pascal.

A eux, tous nos remerciements ; car nous leur devons une grande partie du succès.

La séance s'est terminée par une distribution de vêtements, et chacun s'est retiré, consolé, réconforté.

Comme je le disais tantôt, les résultats ont été excellents. Bon nombre de braves ouvriers se sont fait inscrire dans les œuvres, notamment à la société

des ouvriers, à l'œuvre des blouses et à l'œuvre des retraites ouvrières.

Beaucoup d'enfants ont également été gagnés aux écoles catholiques et aux patronages.

Une réunion analogue vient d'avoir lieu en vue de faire connaître aux ouvriers, les nombreux avantages que leur accorde la loi sur les pensions de vieillesse ; comme il est capital au point de vue de l'application de la loi de connaître l'âge exact de chacun, le Conseil a chargé ses visiteurs de procéder à un nouveau recensement.

Nous espérons que le prochain rapport pourra signaler de féconds résultats de cette initiative.

Ainsi s'accroît chaque jour le champ de notre activité.

Avant d'exposer la situation de nos conférences pendant l'exercice écoulé, nous avons à remplir un pieux et pénible devoir. Tour à tour, nous avons vu disparaître plusieurs de nos plus généreux soutiens.

Les bonnes œuvres louvanistes et en particulier la Société de St Vincent de Paul ont éprouvé une perte bien sensible en la personne de M<sup>me</sup> Gilbert dont le cœur charitable compatissait à toutes les souffrances. Sa mémoire restera bénie parmi nous.

Il a plu au Seigneur de rappeler à lui Mgr de Groutars dont la générosité n'avait d'égale que sa profonde modestie. L'*Alma Mater* perd en lui un savant et un maître.

Il convient encore de mentionner parmi les membres décédés le révérend curé Van Win, M. le baron

**Émile Ernst, MM. Alphonse Ausloos, Auguste Peeters et M<sup>me</sup> Van Hauw.** Nous nous plaisons à espérer que Dieu a déjà exaucé les prières qui se sont élevées de toute part pour le repos de leurs âmes.

Le total général de nos recettes atteint la somme de fr. 10793-19, soit une augmentation de 2500 fr. sur l'exercice précédent. Ce résultat n'est cependant pas aussi satisfaisant qu'il le semble à première vue. Car, comme vous le remarquerez à l'instant, cette situation est due à une recrudescence considérable de dons particuliers, alors que nos ressources normales diminuent d'année en année.

Le produit des quêtes ordinaires n'accuse qu'une diminution insignifiante. Au lieu de fr. 1963-44, nous en obtenons fr. 1912-93. Permettez-moi de féliciter ici les conférences de St-Michel et de Ste-Gertrude de leur importante contribution. Nous voudrions pouvoir en dire autant de la conférence bourgeoise de St-Pierre. Mais tandis que l'an dernier elle nous apportait la somme de 890 fr., nous n'en avons reçu que 790. Espérons que ce ne sera là qu'une crise passagère. Déjà le Conseil particulier a tâche de remédier à cette situation. Considérant que l'heure nouvelle de la réunion, fixée à 8 heures du soir, avait éloigné en fait un certain nombre de membres, il a décidé la création d'une nouvelle Conférence bourgeoise sous le vocable de « la Bienheureuse Marguerite de Louvain ».

Avant de terminer l'examen de cette partie de notre

budget, je ne puis oublier de remercier M. l'abbé De Hasque, trésorier de la Conférence Notre-Dame qui, après s'être consacré tout entier au développement de celle-ci, est allé prodiguer son dévouement dans le farwest américain.

Le produit des quêtes extraordinaires, par leur nature même, est sujet à des fluctuations très grandes. Cette année elles nous ont rapporté fr. 86-32.

Une diminution plus regrettable, parce qu'elle atteint notre ressource principale, se manifeste dans le produit de nos souscriptions, s'élevant seulement à 1611 fr., soit une baisse de plus de 150 fr. depuis 2 ans. Cette situation est de nature à nous faire réfléchir. Il est indispensable, urgent, de combler les vides qui se font à chaque instant. Que tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre se donnent la main pour réunir au plus tôt de nombreuses recrues. L'avenir de nos conférences en dépend.

Tandis que l'an dernier nous commencions par un déficit de fr. 1089-18, nous abordions cette année avec une encaisse de fr. 2167-18. A raison de la pénurie des ressources, le conseil s'était vu forcé, à regret, de diminuer le nombre des familles visitées ainsi que les secours alloués à chacune d'elle. Mais l'augmentation considérable de nos ressources extraordinaires et surtout le don de 2000 fr. que M. le représentant De Becker nous avait généreusement adressé, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de son beau-père, nous ont permis de rapporter ces mesures de rigueur.

Ne nous faisons cependant pas illusion : le chiffre exceptionnel de fr. 4672-61 de nos dons particuliers pourrait fort bien ne pas se représenter cette année-ci et nous forcer à terminer en déficit. En tous cas, plusieurs de ces dons sont le résultat de deuils pénibles qui nous privent de nos plus précieux bienfaiteurs.

La regrettée M<sup>me</sup> Gilbert nous avait remis de son vivant la somme de 200 fr. La famille nous a fait parvenir, en souvenir de la chère défunte, un don de 500 fr. Nous devons à cette dame charitable une gratitude spéciale, car elle comptait parmi nos plus anciens et nos plus fidèles soutiens.

Un généreux donateur, mort depuis, nous a envoyé 800 fr. Il nous a été remis 250 fr. en dons anonymes, dont 150 par l'intermédiaire de M. le vicaire Tilemans de St-Jacques et 100 par l'entremise de M. le professeur Debaisieux. Citons encore le don annuel de 200 fr. de M<sup>lle</sup> Maertens et de 100 fr. de Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université. Enfin M. le professeur Henry, à l'occasion de la manifestation dont il fut l'objet le 7 juin dernier, et M. Vande Velde, nous ont remis chacun 100 fr.

C'est à ces nobles bienfaiteurs que la Société doit ses plus sympathiques remerciements. Je suis heureux de les leur offrir en son nom.

Pour compléter le tableau de nos recettes, il reste à parler du produit des fêtes et exposition, qui se monte à fr. 343-15. L'exposition faite à l'occasion du centième anniversaire de l'académie des beaux-arts

de Louvain, nous a valu fr. 208-28. Différents dons nous sont encore parvenus du Cercle des Droguistes, du Cercle Catholique, du Morgendster, etc. Nous les en remercions vivement.

Je passe aux dépenses. Pour l'exercice écoulé, elles s'élèvent à fr. 8563-48. Voici leur répartition.

Nous avons distribué 17,380 pains pour la somme de fr. 3867-86. Cette dépense excède de 1300 fr. celle de l'an dernier, ce qui se comprend si l'on songe qu'à cette époque nous avons dû réduire nos secours. Il y a encore à constater une augmentation de 400 fr. dans nos achats de vêtements, dont le total s'élève à fr. 2239-90. Le coke nous a occasionné la dépense considérable de 1833 fr. pour 1940 hectolitres, alors que l'hiver passé la somme affectée à ce poste s'élevait à peine à 300 fr. Il est bien vrai que nous avons distribué quatre fois plus de bons, mais l'élévation du prix du charbon est cependant la cause principale de cette majoration.

Si maintenant nous faisons la récapitulation des recettes et des dépenses (1), nous constatons que,

(1) Voici le bilan de l'exercice 1899-1900 :

RECETTES :		DÉPENSES :	
Encaisse au 1 <sup>er</sup> oct. 1899	2167 18	Pains (17,380)	3867 86
Quêtes ordinaires	1912 93	Vêtements	2239 90
Quêtes extraordinaires	86 32	Coke (1940 h.)	1833 00
Souscriptions	1611 00	Poêles	27 88
Dons particuliers	4672 61	Paille	142 24
Fêtes, expositions, etc.	343 15	Dépenses diverses	452 60
	<u>Total</u> 10,793 19		<u>Total</u> 8563 48
	Total des recettes : fr. 10,793 19		
	Total des dépenses : » 8563 48		
			<u>Reliquat : fr. 2229 71</u>



grâce aux mesures d'équilibre qui ont présidé à nos dépenses, le bilan de notre exercice nous donne un boni de fr. 2229-71.

Les deux Conférences établies au collège St-Pierre continuent à progresser : l'une, la Conférence du Sacré-Cœur, comprend 41 membres dont 29 actifs secourant 23 familles (1); l'autre, la Conférence de St-Louis de Gonzague, soutient 15 familles avec 15 membres actifs aidés de 17 membres honoraires(2).

Au collège des RR. PP. Joséphites, la Conférence

## (1) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires	85 92	Pains	440 81
Tombola	308 50	Vêtements	167 60
Dons particuliers	330 20	Coke	58 80
		Paille	16 50
		St-Nicolas	26 00
	<u>Total</u>		<u>Total</u>
	724 62		706 71
Total des recettes :	fr. 724 62		
Total des dépenses :	» 706 71		
	<u>Boni</u>		
	fr. 47 91		

## (2) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat	50 25	Pains	529 34
Quêtes ordinaires	409 55	Vêtements	130 70
Souscriptions	44 00	Coke	63 00
Dons particuliers	21 64	Paille	12 35
Tombola	350 00	St-Nicolas	25 50
Questure	2 25	Lits	25 10
		Poêles	18 00
	<u>Total</u>		<u>Total</u>
	577 67		599 96
Total des dépenses :	fr. 599 96		
Total des recettes :	» 577 67		
	<u>Déficit</u>		
	fr. 22 29		

St-Joseph compte 6 membres actifs et 80 membres honoraires, protégeant une centaine d'enfants pauvres de l'école des Frères de la Charité, dont ils encouragent l'application par des distributions de pains et de vêtements (1).

La Conférence St-Antoine, établie au même collège, comprend 8 membres actifs, 49 membres honoraires et 46 membres aspirants. Le nombre des familles visitées s'élève à 10, depuis le 31 mai (2).

## (1) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat	373 15	St-Nicolas	80 90
Fêtes	290 42	Distribution de prix	232 00
Souscriptions	465 25	La St-Vincent	100 00
Collectes	142 00	Pains	97 45
Ventes	674 90	Aumônes	78 50
Dons	392 00	Jeux	250 45
		Bourse d'étude	400 00
Total des recettes :	2037 72	Divers	580 72
Total des dépenses :	1819 72		
		Total	1819 72
Reliquat :	218 00		

## (2) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat	89 28	Achat de balles	41 50
Quêtes	48 44	Vêtements	23 00
Fêtes	454 05	Loyer de maison et de ma-	
Cotisations	82 05	chine à coudre	25 00
Dons extraordinaires	304 05	Charbon	47 10
Vente de balles	56 30	Lit	45 00
Amendes	45 35	Pains	174 88
		Pommes de terre	8 25
Total des recettes :	fr. 696 52	Aumônes	90 60
Total des dépenses :	> 497 11	Divers	433 78
Reliquat :	fr. 199 41	Total	497 11

La Conférence de St-Thomas d'Aquin ayant son siège au Séminaire Léon XIII, visite 17 familles.

Le nombre des membres s'élève à 20 (1).

C'est avec admiration que nous voyons le développement de la Conférence de la Ste-Famille, établie au cercle des jeunes ouvriers du Patronage St-Albert. Elle compte 20 membres qui visitent chaque semaine les 20 familles que ces enfants du peuple ont entrepris de soulager. Celles-ci, sauf trois, se composent de vieillards. Lors de la fête de St-Vincent de Paul il a été procédé à une distribution extraordinaire de pains et de viande (2).

## (1) Bilan.

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat	160 02	Pains	223 25
Quêtes	315 80	Charbon, pommes de terre	149 40
Dons	275 70	Paille	44 26
Divers	50 29	Habillements	176 90
		Divers	108 81
Total des recettes :	801 81		
Total des dépenses :	672 32	Total	672 32
Reliquat :	129 49		

## (2) Bilan.

RECETTES :		DÉPENSES :	
Reliquat	4 31	886 pains	283 52
Quêtes ordinaires	174 04	Vêtements	157 57
Quêtes extraordinaires	119 56	Réparations de poêles	24 55
Membres honoraires	80 95	Charbon	54 00
Fêtes et dons	198 71	Lit	15 00
		Viande	22 00
Total des recettes : fr.	574 56	Souliers	14 00
Total des dépenses : »	570 24	Total	570 24
Reliquat : fr.	4 10		

La société des ouvriers (Conférence Ste-Barbe) continue à rendre les plus incontestables services. Une augmentation de membres s'est produite grâce à la récente création d'une caisse de pension. Signalons le développement toujours croissant de la section dramatique, de la section des trompettes et de la section chorale. Cette dernière s'est fait remarquer dans maints festivals. Plusieurs réunions du dimanche ont été agrémentées, soit de conférences se rapportant à des questions sociales et religieuses, soit de fêtes intimes. L'œuvre du pain à prix réduit, la caisse d'épargne et la caisse de prévoyance sont en pleine prospérité (1).

Le patronage St-Albert et les cercles de jeunes ouvriers comptent actuellement 567 membres. Toutes les sections d'agrément progressent de jour en jour. Il y a été fondé, au commencement de cette année, une garde d'honneur du Saint Sacrement composée de 29 membres. L'institution a pour but la glorification de N.-S. dans le Saint Sacrement de l'autel, et c'est avec une légitime fierté qu'on les voyait porter le baldaquin dans les processions paroissiales de St-Pierre et de Ste-Gertrude. On y a institué également un cours de religion pour tous les patronnés.

---

(1) Bilan.

Recettes :	fr.	968 00
Dépenses :	»	928 93
		<hr/>
Reliquat :	fr.	36 07

Le cercle St-Jean Berchmans, comprenant la section des jeunes gens de 16 à 19 ans, a fêté cette année le dixième anniversaire de sa fondation. Des festivités ont également été organisées à l'occasion du jubilé de 20 ans d'un membre du comité et du jubilé de 15 ans de 4 membres du comité et d'un patronné. Le voyage de la section des fanfares à Anvers a eu beaucoup de succès. La caisse de pension établie au patronage et reconnue par le gouvernement n'a pas autant d'adhérents qu'il serait désirable.

Le patronage St-Corneille a lieu d'être fier des résultats obtenus, grâce au dévouement et au zèle persévérant des membres du comité. La section des petits s'est développée considérablement au point de compter 100 patronnés. Celle des grands en comprend 34. Non content de posséder une caisse d'épargne et une caisse de pèlerinage, le comité a décidé la création d'une caisse de voyage, destinée à permettre à ces enfants du peuple la visite de nos grandes villes. Comme les années précédentes, plusieurs excursions et fêtes ont parfaitement réussi. N'oublions pas de citer parmi ces dernières, la fête de St-Nicolas, celle de Noël et le souper traditionnel.

Le patronage St-Quentin se compose d'une centaine de membres dont seize âgés de plus de 16 ans. La caisse d'épargne et la caisse de pension et de retraite sont en pleine activité. Il y a été créé, outre une section chorale et une section de gymnastique, un cours de langue française. Les excursions et les fêtes

ont eu cette année un éclat particulier, grâce à un don anonyme de 300 fr. remis dans ce but.

Mentionnons enfin le patronage St-Joseph qui, bien que d'existence récente, compte déjà plus de 100 membres répartis en diverses sections. L'année a été marquée par plusieurs fêtes intimes et une fête publique pour les parents.

Messieurs, pour exercer l'apostolat, il n'est pas nécessaire de quitter sa famille, sa patrie. Aujourd'hui, plus que jamais, c'est au sein de la société et sous l'habit laïc qu'il faut porter un cœur d'apôtre. Il est trois choses dont nous pouvons disposer et que nous pouvons donner à nos frères : notre argent, notre temps, nous mêmes. Nous devons leur céder plus ou moins des deux premières, suivant nos facultés et leurs besoins. Quant à l'aumône de nous-mêmes, nous devons toujours la faire dans quelque position que nous soyons, car c'est elle qui donne aux autres leur vraie valeur.

Ainsi nous répondrons aux invitations si nombreuses et si pressantes de Notre Saint Père le Pape, qui dans toutes ses encycliques recommande la question sociale : « Qu'on enseigne à l'ouvrier, dit-il, ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel ; qu'on le prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des

«dimanches et des jours de fête, qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Église, la commune mère de tous les chrétiens, à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté » (1).

---

(1) Encyclique sur la condition des ouvriers.

**Taal-  
en Letterlievend Studentengenootschap  
MET TIJD EN VLIJT.**

---

**BESTUUR (1).**

*Eere-Voorzitters* : Hoogeerwaarde Heer **ABBELOOS**,  
eererector magnificus.

Hoogeerwaarde Heer **HEBBELYNCK**, rector magnificus.

*Voorzitter* : D<sup>r</sup> **P. ALBERDINGK THIJM**, hoogleeraar.

*1<sup>e</sup> Ondervoorzitter* : **Joris HELLEPUTTE**, hoogleeraar  
en volksvertegenwoordiger.

*2<sup>e</sup> Ondervoorzitter* : **E. H. SENCIE**, hoogleeraar.

*1<sup>e</sup> Schrijver* : **Reimond SPELEERS**, student.

*2<sup>e</sup> Schrijver* : **Omaar DE LAEY**, advokaat.

*Boekbewaarder* : **August BORMS**, student.

*Geldbewaarder* : **Frans METS**, id.

*Bestuurleden* : **E. H. GEZELLE**, id. en **Jaak GEVAERT**, id.

**EERELID :**

Hoogeerwaarde Heer **CARTUYVELS**, onderrector der  
Hoogeschool.

---

(1) Veranderingen voor 1900-1901 :

1<sup>e</sup> schrijver, **Omaar De Laey**.

2<sup>e</sup> schrijver, **Julius Persyn**.

Geldbewaarder, **E. H. Walgrave**.

Boekbewaarder, **J. Kleintjens**.

Bestuurlid, **Lodewijk Dosfel**.

Id. **Frans Van Cauwelaert**.



**NAAMLIJST DER LEDEN.**

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Eerw. heer Allaer (1); H. Allaey; Eerw. heer Alossery; H. Baels; A. Baert; Ballion; N. Bertrand; M. Byvoet; L. Boereboom; M. Boon-Hecking, handelaar; J. Boonen; A. Borms; H. Bosman; Boterman; Eerw. heer Fl. Boucqué; Eerw. heer A. Bouwens; Eerw. heer Briche; A. Caluwaert; R. Camerlinck; Casier; C. Carpentier; R. Cloet; H. Cools; L. Cosyns; C. Cordier; Eerw. heer J. De Bie; Eerw. heer De Bruyne; De Caluwé; R. De Clercq; J. De Cock; K. De Cock; J. De Coucq; Osc. De Cubber; De Boeck; E. De Jonghe; A. de l'Arbre; O. De Laey; Eerw. heer De Laere; Deferm; A. De Laey; J. De Laey; Eerw. heer H. De Jonghe; De Man; De Reu; ridder Descamps, hoogleeraar; Hon. De Smedt; J. Demonie; De Mortier; De Raedt; Eerw. heer De Smedt; Eerw. heer De Wolf; Dautricourt; A. Dirix; L. Dوسفel; Dupont; Doussy; Enschedé; J. Filliers; E. Fierlafyn; Eerw. heer Frutsaert; M. Fonteyn; J. Gevaert; Eerw. heer C. Gezelle; A. Gielens; A. Gombert; Grimonpré; M. Hellebout; Helleputte, hoogleeraar; K. Heyndrickx; Eerw. heer G. Houtier; K. Houtsaegher; Eerw. heer J. Huys; L. Jacobs; Eerw. heer Joos; Kleintjes; J. Kruyfhoofd; Lagae; E. Lambrecht; P. Lanc-

---

(1) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

sweert; M. Lancsweert; Jul. Laurens; Laureys; L. Leuridan; Eerw. heer Lod. Leys; Lecoutere, hoogleeraar; Lootens; J. Maes; Edw. Maertens; Eerw. heer Mahieu; Martens, hoogleeraar; P. Mascelier; J. Mathy; A. Mathys; Fr. Mets; A. Mertens; Alb. Mertens; Moens; J. Moreels; E. Mostaert; Naveau; Nelis; Nyssens, hoogleeraar, oud-minister; L. Parmentier; Julius Persyn; Eerw. heer O. Raeymaekers; Eerw. heer D. Reynaert; Reunis; Roman; Eerw. heer Saeys; Lod. Scharpé, hoogleeraar; Schollaert, oud-minister; R. Schockaert; Eerw. heer Sencie, hoogleeraar; Seuntjes; R. Six; Sobrica; J. Smets; Eerw. heer Spellaert; R. Speleers; Eerw. heer Sterk; Eerw. heer Stroyers; A. Standaert; Eerw. heer P. Soens; J. Stillemans; J. Tratsaert; Hip. T'Sjoen; J. Tits; Troffaes; A. Valcke; Van Biervliet, hoogleeraar; Eerw. heer Van Brabant; R. Van Brabant; F. Van Caillie; Van Cauwelaert; W. Van Eeckhout; Is. Vande Gaer; Vande Can; E. Vanden Steene; H. Vander Spurt; Eerw. heer Vanden Hemele; Eerw. heer Vanden Maegdebergh; Vander Gote; J. Vanden Eynde; J. Van Eecke; Eerw. heer Van Hove, hoogleeraar; L. Van Kerckvoorde; Van Malderen; Van Neste; Eerw. heer Ern. Van Roo; E. Van Hoozebroeck; C. Verbeeck; H. Verheyen; Verriest, hoogleeraar; Verwimp; J. Viaene; Em. Vliebergh, advokaat; Vryghem; G. Van Vyve; Eerw. heer Walgrave; Eerw. heer Willems; Eerw. heer M. Zech.

## **VERSLAG**

**der werkzaamheden van het taal en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verlopen schooljaar 1899-1900, door den heer D' Reimond SPELEERS.**

—  
**MIJNE HEEREN,**

Op 27 October begon de reeks onzer zittingen van het verlopen academisch jaar.

In afwezigheid van den eersten schrijver, kon het verslag over het verlopen academisch jaar niet gelezen worden, en dus kreeg de heer JOZEF VAN DEN EYNDE dadelijk het woord om lezing te geven van een zeer geleerd werk over *De plaats van Mozart in de Muziek*. Hij verdeelt Mozart's leven in 3 tijdvakken : van zijne geboorte tot zijne twaalf jaren; van dan tot zijn huwelijk; van zijn huwelijk tot zijn dood. Mozart was een echt wonder, en in alle vakken der toonkunst muntte hij uit.

Op dezelfde vergadering hadden de herkiezingen voor het bestuur plaats.

De heeren ondervoorzitters J. Helleputte en Sencie, de 1<sup>ste</sup> schrijver R. Speleers, en de heer schatbewaarder Fr. Mets, werden in hun ambt behouden.

De heer Om. De Laey werd benoemd tot 2<sup>e</sup> schrijver in vervanging van den heer H. Baels; de heer A. Borms

benoemd tot boekbewaarder in vervanging van den E. H. Pieter Soens; de E. H. Gezelle en de heer J. Gevaerts kregen hunne benoeming als bestuurlid in vervanging van den E. H. Sencie en den heer H. Cools.

De tweede vergadering werd gehouden op vrijdag 3 November. Nadat uw schrijver verslag had gegeven over de werkzaamheden van het vorig jaar, en dit door de vergadering was bekrachtigd geworden, nam ons ijverig lid, hoogleeraar D<sup>r</sup> SCHARPÉ, het woord en legde een voorstel neer, opdat door bemiddeling van *Met Tijd en Vlijt*, in samenwerking met de gouwgilden, eene meeting van genegenheid voor onze stamgenooten de Boeren uit Transvaal en Oranje-Vrijstaat, zou worden belegd en eene inschrijving zou worden geopend, wier opbrengst zou dienen om de gekwetste Boeren hulp en bijstand te verleenen. De heeren advokaat Vliebergh en August Borms ondersteunden krachtig dit voorstel dat hoogleeraar Scharpé op overtuigende wijze had uiteen gedaan en verdedigd. Het werd naar de beraadslaging van het bestuur verzonden en daar met bijna algemeene stemmen aangenomen. Ondertuschen echter was door toedoen van een comité, dat zichzelf ex professo had aangeduid eene Transvaalmeeting in het Studentenhuis belegd. Daar het Nederlandsch op die vergadering door de helft der sprekers gebruikt werd en de werking ter geldinzameling stevig genoeg ingericht was, achtte het bestuur het gevoegzaam het aangenomen ontwerp niet verder door te drijven.

Het verheugt ons echter te mogen herinneren dat *Met Tijd en Vlijt* niet ten achteren is gebleven in de algemeene sympathie en geestdrift die de heldhaftige strijd onzer afrikaansche stam- en taalgenooten de geheele wereld door verwekt heeft.

Op dezelfde zitting trad ons ijverig lid de E. H. WALGRAVE op met drie puike dichtstukjes : *Dichten*, *In het bosch van Heverlé* en *Hoc mare magnum*; de luidruchtige toejuichingen der leden konden den lezer overtuigen hoe welkom hun zijne voordrachten waren en spraken welsprekend genoeg den wensch uit meermaals zulke fraaie stukjes te hooren. De ijver van den E. H. Walgrave heeft overigens ons aller wensch ten overvloedigste beantwoord.

Op 10 November opende de E. H. MERVILLIE, onder-pastor te Nieuwpoort, de reeks der vreemde voordrachtgevers, met eene belangrijke lezing over Longfellow's *Evangeline* : hij gaf ons daarin een korte schets van het leven van dezen beroemden dichter, ontleedde zijne bijzonderste eigenschappen en liet ons kennis maken met het prachtige stuk *Evangeline*, waarvan hij de groote hoedanigheden wist in het licht te stellen door het voorlezen van talrijke fragmenten uit eene vertaling van Longfellow's werk, die hij kortelings te voren uitgegeven had.

Onnoodig zal het wel zijn te zeggen dat de E. H. Mervillie ruimschoots den byval verdiende welke hem dien avond te beurt viel.

Op 14 November las de heer AUGUST BORMS een

welbewrocht werk over J.-Fr. Willems, den « vader » der Vlaamsche beweging. De luisterrijke feesten die gedurende het verlof te Gent ter verheerlijking van dien grooten Vlaming hadden plaats gegrepen, hadden hem dit onderwerp, bij het begin van het schooljaar als vanzelf aangewezen. Hij schilderde in dit werk op eigenaardige wijze het veelbewogen leven van Willems af, hem beschouwende in de drie groote tijdperken van zijn leven : zijne kindsheid, zijne jeugd en zijnen rijperen leeftijd ; en telkens toonde hij het innige verband dat bestaat tusschen de trapsgewijze ontwikkeling van zijn talent en de verschillende tijdvakken en wederwarigheden van zijn leven.

Vervolgens richtte de E. H. DE WOLF op overtuigende wijze tot de nieuwere leden een kleine toespraak over het nut en de noodzakelijkheid Vlaamschgezind te blijven in het studentenleven te Leuven, en liet niet na eene menigte praktische middelen aan te duiden die hun daartoe ten dienste staan.

Op 1 December hadden wij eenen droeven plicht te vervullen. De groote Westvlaamsche dichter Guido Gezelle, de zoetgevooisde zanger, zooals de volksstem hem heeft genoemd, werd dien dag, in zijne vaderstad Brugge, ter aarde besteld, onder den ontzaglijken toeloop van allen, die, in welken hoek van ons Vlaanderen zij ook woonden, dien grooten man hadden bemind en vereerd om zijne deugden en zijn wonder genie. Het bestuur van *Met Tijd en Vlijt* had twee leden, uw verslaggever en den heer Jaak Gevaerts, bestuurlid, als vertegenwoordigers

van het Genootschap, met het vaandel, tot deze indrukwekkende maar droeve plechtigheid afgevaardigd. Het paste ons daarenboven ook nog in de vergadering van dien dag aan Gezelle hulde te brengen, als 't ware ter ontlasting van ons hart, dat zoo inniglijk deel had genomen in den rouw die onze Nederlandsche letterkunde en ons Vlaanderen tref.

De heer voorzitter hoogleeraar ALBERDINGK THIJM sprak in korte maar diepgevoelde woorden den lof uit van ons afgestorven buitenlid : « Wij bewonderen », zoo zegde hij, « in Gezelle als priester en dichter de edelmoedigheid, waarmede hij aan den naaste alle stoffelijk goed, aan Taal en Letteren, eer en aanzien, heeft opgeofferd. Wij bewonderen zijne standvastigheid spijs ellende en miskening, die een teeken is van genie. Hij is voor ons een voorbeeld ter navolging. Nu nog, wanneer een onzer Nederlandsche dichters en kunstenaars ons ontvalt, deelt nog niet elkeen in onze droefheid en vraagt men ons : « Etait-ce un homme remarquable ! » Hoe meer standvastigheid in kunst en nationaliteit we naar Gezelle's voorbeeld zullen aan den dag leggen, hoe min die vraag zal uitgesproken worden.

De E. H. WALGRAVE vroeg daarna het woord om in een ontroerend impromptu, den leden een tafereel voor te hangen der droeve plechtigheid, die wij dien morgen hadden bijgewoond en verheerlijkte in een prachtig gedicht de duurzame nagedachtenis van den afgestorven dichter.

De E. H. DE WOLF spoorde de leden aan eene

milde bijdrage te gunnen tot het oprichten van een gedenkteeken aan Gezelle : wij waren zoo gelukkig te zien dat zijnen oproep met ware geestdrift beantwoord werd.

Vervolgens hield de heer advokaat VLIBERGH eene voordracht over *Hilda Ram* en hare werken. Na in korte woorden de opvolging harer werken te hebben aangeduid, ontleedde hij hare hoedanigheden en gebreken : Hilda Ram munt uit in de levendige beschrijving van het burgerlijke huisleven; met weinige trekken weet zij er een schilderachtig tafereel van te schetsen. Soms echter, doordien zij alles tot in de kleinste bijzonderheden wil beschrijven, wordt zij langdradig. Verhalende poëzie is haar vak : en des te meer hinderpalen en moeilijkheden ontmoet men in het beoefenen van dit vak der Letteren, wanneer men niet, lijk Gezelle, een uitmuntend lyrisch dichter is, men zijne onderwerpen zoekt in het alledaagsche leven van den burgerstand, en men niet in hooge mate het talent bezit nieuwe beelden en figuren te scheppen : soms vervalt hare poëzie dus tot berijmde proza.

Het gemoedelijke der gedichten van Virginia Loveling vindt men soms wel ook bij Hilda Ram. Ook durft zij wel poëzie van hoogere vlucht aan. Spreker ontleedt vervolgens haren laatsten roman « De Familie Schrikkel », een werk dat niet van belang ontbloot is, alhoewel het de schildering zij van een kalm, onbewogen gewoon burgerlijk leven en dus ook aan gemis van handeling euvel lijdt.



Hilda Ram is voorzeker geen genie; soms is zij ook zorgeloos van taal; een weinig meer drift in de geschetste toestanden zou niet schaden; maar zij is eene vertelster van eersten rang; eene ware volksdichteres.

De ondervoorzitter houdt zijne spreekbeurt over de *Oud-Perzische opschriften* en maakt ons bekend met den naam en het werk van den Duitsehen geleerden Grotefend die de eerste er in lukte een deel dezer opschriften te lezen en alzoo den weg aanwees tot de verdere ontcijfering van verschillende oude aziatische geschriften en talen.

Spreeker handelt eerst over de taal en het geschrift der oude Perzen, over de plaats, den oorsprong, de belangrijkheid der opschriften en verhaalt in korte woorden de geschiedenis der ontcijfering. Dan toont hij ons hoe Grotefend op waarlijk geniale wijze er toe gekomen is drij koningsnamen te lezen en de waarde van negen letterteekens vast te stellen. Het werk van Grotefend, zoo eindigde hij, was niet volledig. Maar de weg was aangetoond, andere zouden verder gaan.

In zijne spreekbeurt trekt de E. H. FRUTSAERT te velde tegen het invoeren van het profane muziek in de kerk en breekt eene lans ten voordeele van den *Gregoriaanschen kerkzang*.

Op de volgende vergadering deed de heer DOSFEL ons eene merkwaardige lezing: *Natascha of de Kwaal des Tijds*. Het was de geschiedenis van eenen jongen Rus, die aangedaan door den twijfelgeest der

eeuw, langzamerhand van de eene dwaalleer tot de andere overslaat, en eindelijk Nihilist wordt en na eene misdaad, door den keizer naar Siberië verbannen wordt. Daartoe hadden hem geleid het Russisch karakter, geneigd tot wijde droomerijen en grootsche plannen, het ongeloof, de levensontgoocheling, de weemoed. Naast Nicolaus, den Nihilist wordende jongeling, staat Sonja zijne zuster met het Evangelie. Zij volgt haren broeder in ballingschap en bekeert hem weder tot de leer zijner jeugd, tot het Evangelie, het eenig geneesmiddel tegen alle kwalen der wereld.

Het was een prachtig werk dat iedereen diep had getroffen.

Op de zitting van 23 December moest de heer Omaar De Laey optreden met eene letterkundige lezing : uit reden van ziekte had hij zich doen verontschuldigen : doch de heer advokaat VLIBERGH had het op zich genomen de lezing van onzen vriend voor te dragen.

Hij las ons eene schets, getiteld *De Gemeentekiesingen*, eene humoristische beeltenis dier woelige tijden bij onze landelijke bevolking. Hij liet niet na met kwistige hand te putten in den voorraad van gedichten die de heer De Laey hem ter hand had gesteld, en waarlijk hij vond gelegenheid om de vruchtbaarheid van den dichter ten oorboore te brengen. Het eene dichtje volgde op het andere en bewees ons met welk fijn humour en hekelende scherts de heer De Laey, de menschen en zaken rond

hem weet na te gaan en af te spieden. Stippen wij aan onder ander : Lof der edele dichtkunst, Idem velle, idem nolle, Drie nuancen, De dichter lijk hij is; Rust, regen, Sainte Alliance, Fantaisie. Het boek des levens, Lacryma rerum, Gradus ad Parnassum, Blokken, Vanitas vanitatum, Afvallen, Experientia docet, Jan Verdonck, Diepe Denkers, Onverzadigd, Exortum est in tenebris lucem. Heel de vergadering stemde er mede in, wanneer de heer voorzitter den voordrachtgever gelastte den heer Omaar De Laey in aller naam geluk te wenschen en hem onze bedankingen te sturen om den genoeglijken avondstond dien hij ons verschaft had.

Waarlijk het was dien avond een *dichterlijke* avond. Ook de E. H. WALGRAVE las ons drie dichtstukjes : *Van Haar!* *Winterzicht* en *Gezichten uit het verleden*. Dit laatste bijzonder, eene reeks van dichterlijke geschiedkundige tafereelen, verwierf ongemeenen bijval.

De heer FRANS METS hield op 12 Januari zijne spreekbeurt en handelde over de *University Extension* of Hooger volksonderwijs. Hij onderzoekt het doel, de werking, de voordeelen dier inrichting en wakkert de leden aan er ieverig in mede te werken.

Het werk van den heer WILLEM VAN EECKHOUT, over *Het Muzikale Drama en de Hervormingen van Richard Wagner* was voorzeker een der meest belangrijke onzer redkundige onderwerpen.

Het Muzikaal Drama — zoo redeneert de spreker — mag als de volmaakste der kunstvormen aanzien

worden. Immers het drukt ons gevoel uit op de volledigste wijze; het voldoet meest den mensch in alle zijne vermogens.

Het Muzikale Drama bevat de gebarenkunst, de dichtkunst en de toonkunst. In hunne verdeeling der kunsten vereenigden reeds de Grieken deze drie kunsten en noemden ze Practische kunsten in tegenstelling met de beeldende of apotelestische kunsten.

Tijdens de Grieken, vinden wij deze drie kunsten reeds vereenigd : dit is reeds het muzikale drama. In de vorming van dit muzikale drama mag men aannemen dat de Grieken eerst de gebarenkunst beoefenden, en dat later, door de ontwikkeling der beschaving de dichtkunst en vervolgens ook de toonkunst, zich naast hare oudere zuster scharen en zoo tot de volmaakste samenwerking komen in het muzikale drama.

Na het Grieksche tijdvak worden die drie zusterkunsten wederom gescheiden en ontwikkelen zich op eigen hand. Zij worden wederom vereenigd en ontluiken tot het hedendaagsche muziekdrama door Gluck en Wagner.

Deze meesters begonnen met overal waarheid en leven te doen heerschen en werkten mede tot het afschaffen der aangenomene vormen.

2° Zij versmolten dicht- en toonkunde samen : zoo stelde Wagner zelf de libretti op zijner dramata.

3° De dichtkunst wordt bij hen de grond van het drama.

4° Zij nemen hunne onderwerpen niet slechts in

de klassieke geschiedenis, maar voornamelijk in de sagen der middeleeuwen en van het Duitsche vaderland.

Op de eerstvolgende vergadering, 19 Januari 1900, droeg de E. H. JOZEF DE COCK, zijn werk voor over *Multatuli als mensch*. Na van E. Douwes-Decker eene korte levenschets te hebben gegeven, drukt de spreker zijne bewondering uit voor het verbazend talent van den schrijver en steunt er met nadruk op, hoe de schrijver voor alle indrukken van het gevoel vatbaar is, en deze met wonderbare fijnheid en juistheid tot in hunne minste plooien weet weer te geven. Doch diezelfde geestdriftige bewondering kan hij niet gevoelen voor Multatuli als mensch, om de menigvuldige onhebbelijke gebreken van zijn karakter.

De spreker verwierf met dit werk eenen welverdienden bijval.

Het tweede gedeelte der zitting werd gansch ingenomen door de bespreking van het werk van den heer WILLEM VAN EECKHOUT, over het *Muzikale Drama*. Deze welgevoede woordenwisseling werd gevoerd door de heeren hoogleeraren Alberdingk Thijm, Sencie en Lecoutere, de heeren Willem Van Eeckhout, Lod. Dörfel, Jozef Van den Eynde en uw verslaggever. Verschillige punten, bijzonder het tijdstip der ontwikkeling der muziekkunst en der dichtkunst bij de Grieken, dat de heer Van Eeckhout andermaal had toegelicht, verwekte heftige tegenpraak.

Op 26 Januari las de E. H. WALGRAVE een prachtig

werk over het *Oorbeeld of Ideaal*, waarin hij de wijsgeerige gronden der verhouding welke bestaat tusschen kunst en ideaal, op meesterlijke wijze ontvouwde en tevens zijne bewijsvoeringen staafde met praktische voorbeelden getrokken uit de werken der groote meesters.

Een buitengewone bijval begroette dan ook deze merkwaardige lezing.

Een pareltje van ware luim kregen wij ten gehooore toen D<sup>r</sup> hoogl. ALBERDINGK THIJM zijne spreekbeurt hield over *Humor*. Na ons te hebben laten kennis maken met eenige der eigenaardigste bepalingen der humor gaf hij ons eenige voorbeelden van humor uit vroegere eeuwen ten beste.

Na eenige bemerkingen van uwen verslaggever over het werk van den E. H. De Cock, *Multatuli als mensch*, gaf de heer hoogl. Alberdingk Thijm, naar aanleiding van M. W. Van Eeckhouts-werk over het *Muzikale Drama* eenige beschouwingen over de volledigheid van een kunstwerk.

De E. H. DE LAERE handelde op 9 Februari in een uitmuntend werk, over de *Volkskunde*. Hij toont door eene menigte volkspreuken en gezegden den godsdienstzin, de liefde tot de deugd, niet eene uiterlijke, maar eene dadelijke liefde, een zalige vrees der dood, die ons volk bezielen en zoo klaarblijkelijk uitschijnen in zijne zegswijzen. Er zijn ook bij ons volk spreuken te vinden, die op het wangeloof steunen; doch ze zijn zeldzaam, het volk geeft geen geloof aan de hun toegekende kracht en bovendien

bij nader onderzoek vindt men ze alle eenigszins op den godsdienst gesteund.

Waarom is het volk zoo rijk aan zegswijzen? Omdat het weinig vat van algemeene begrippen en afgetrokene zaken, daarom geeft het aan alles leven en wezen; het volk is uit op alles wat de zinnen trest, daarom gebruikt het versmaat, vergelijkingen en overdrachtelijke beelden. Deze lezing werd zeer toegejuicht.

In zijne spreekbeurt gaf de heer J. PERSYN een overzicht in vogelvlucht van de *Ontwikkeling der geschiedkundige Romans*, en steunt bijzonder op den loop dier ontwikkeling in onze Nederlandsche letteren.

Tot staving van zijn oordeelvelling over Multatuli's karakter, in een vorig werk uiteengezet, gaf de E. H. J. DE COCK vervolgens lezing van eenige bladzijden uit pater Van Hoogstraeten's kritiek over Douwes Decker, waar de auteur dezès verregaande goddeloosheid naar verdienste aan den kaak stelt.

Een der luimigste lezingen was voorzeker de warme pleitrede welke de heer VAN CAUWELAERT hield ten voordeele der *Ezels*, waar bij iedere volzin het levendigst en pittigst humour uitstraalde.

In onze zitting van 16 Februari gaf de E. H. EDWARD STERCKX lezing van zijn werk over *Letterkritiek*. Na vooreerst eene algemeene bepaling te hebben gegeven van de kritiek, bepaalt hij zich bijzonder bij de letterkritiek. Hij verdeelt deze in leerstellige of dogmatische kritiek, of het oordeel over een werk

geveld volgens hunne overeenkomst met de bepaalde stellige wetten der kunst; — De biographische kritiek, gesteund op de kennis der levensbijzonderheden en karakter des schrijvers; — De wetenschappelijke kritiek, waarin men het verband onderzoekt der historische en sociologische toestanden, waar de schrijver in thuis behoorde; — en eindelijk de subjectieve kritiek, gesteund op de indrukken bij de lezing op gevoel en verstand, in hart en geest bij den criticus opgewekt. Hij zelf onderzoekt critisch, op zeer bevoegde en degelijke wijze de gronden en het nut dezer verschillende methoden. Deze lezing werd hartelijk toegejuicht.

Vervolgens gaf de heer J. KLEYNTJES in zijne spreekbeurt ons eene korte schets der geruchtmakende redevoering van den heer Perenne over de vraag: *Avons-nous une histoire nationale et où commence-t-elle?* en komt tot het besluit dat ons Belgisch vaderland niet is, wat men wel beweerd heeft, eene hersenschim van Diplomaten, maar dat het zich op logische wijze uit ons verleden ontwikkelde.

Daarop liet de heer advokaat VLIEBERGH ons innige kennis aanknoopen met verscheidene Nederlandsche tijdschriften in Holland verschijnende.

Op zijn voorstel had men in eene voorgaande vergadering beslist een kritische twistrede in te richten over het werk van Dr Willem De Vreese over Gallicismen in het Nederlandsch.

Op ieder uitnoodigingsbriefje zouden een tiental zulker Gallicismen gedrukt worden aan welker



onderzoek op iedere vergadering een tiental minuten zou worden toegekend.

Op de vergadering van 16 Februari had de eerste redetwist plaats tusschen de heer Kleyntjens en uw verslaggever.

Op 2 Maart las de heer **LODEWIJK VAN KERCKVOORDE** een dichtstuk met name *Bekeering in eene requiem-mis*, dat getuigde van waren aanleg tot de poëzie.

Daarna nam de **E. H. WALGRAVE** het woord om te spreken over de *Eenheid*. De mensch is verstand en wil, weten en beminnen, en lijdt, zoolang hij niet tot de eenheid gekomen is. Om het schoone te bereiken in een kunstwerk moet er eenheid zijn in de verscheidenheid. De mensch levende hier op aarde vindt zijn geluk in de vereeniging met het voorwerp zijner liefde. In het bovennatuurlijk leven ook ligt zijn geluk in de eenheid : vereenigd zijn met God door het verstand, wanneer hij Hem in zijne volmaaktheid zal kennen; en door den wil, als hij Hem met de opperste liefde zal beminnen. God zelf is gelukkig in de eenheid : één God en drij goddelijke personen.

De **E. H. DE COCK** spreekt vervolgens over de *Toe-passing der kunst in het dagelijksch leven* en bepaalt de hoedanigheden die haar bezielen moeten :

1° De eerbaarheid; hij verwerpt het *l'art pour l'art* dat de wetten der zedelijkheid trotseert. 2° De begrijpelijkheid; want de kunst komt te weinig tot het volk en nochtans is ook dit volk toegankelijk voor hooger gevoel.

Vervolgens ontleedt de heer advokaat **VLIEBERGH**

het tooneelstuk *Le Clottre* van Verhaeren, dat met zooveel bijval in den Parkschouwburg van Brussel opgevoerd werd; hij spreekt met veel lof over dit drama. Nog menig woord werd gewisseld over de gepastheid van diergelijke tooneelstukken,

Op den 9 Maart droeg de heer PAUWEL BACK een studie voor over *Ibsen's Brand*.

Eerst gaf hij eene korte schets van zijn leven : Ibsen is een lutheraan; zijn leven is vol wederwarigheid en ellenden; hij is darwinist en erg realistisch in vele schriften; steeds vindt men bij hem een rusteloos zoeken naar waarheid.

Het drama waarover hier spraak is, schreef hij te Rome; het is een wijsgerig schouwspel. Na den samenhang uiteengedaan te hebben, en met eenige vertalingen te hebben opgeluisterd, houdt M. Back de vergadering bezig met verschillende gedachten en stelsels voorkomende in *Ibsen's Brand*, en met eene korte beoordeeling over de innerlijke waarde van het stuk. Vastberadenheid is de groote trek van *Brand's* karakter. De beelden zijn grootsch en stout; geen loutere fantaisie is de tooneelschildering, maar beeldend geeft zij meer nadruk aan het heerschende gevoelen van het spel. De zedelijke gedachte die er heerscht is zelfverloochening en verheffing der ziel boven het stoffelijke. *Brand* wil rechtvaardigheid, maar geene barmhartigheid; hij bezit schitterende hoedanigheden, maar beweegt zich in zijne werken en streven buiten de *Christene* leer van liefde.

Daarna werd het werk van den E. H. Sterckx be-

sproken door den E. H. J. De Cock en hoogl. Alberdingk Thijm.

*Weber's Goliath*, leverde het onderwerp eener voordracht van den heer JOZEF VAN DEN EYNDE. De hoedanigheden, die Weber in Dreizehnlinden aan den dag legt, komen ook in ruime mate in *Goliath* voor. M. Van den Eynde bewijst het met eenige gepaste uittreksels.

Aan de bespreking over de *Gallicismen* namen deel de heeren VLIEBERCH, KLEINTJENS, de E. H. SENCIE en de heer hoogl. ALBERDINGK THIJM.

Ten slotte bracht de heer ondervoorzitter hoogl. Sencie, eene welgemeende hulde aan den opstelraad der *Dietsche Warande en Belfort* voor het schoone nummer, gewijd aan de nagedachtenis van wijlen dichter Guido Gezelle.

Op 16 Maart bracht de E. H. WALGRAVE andermaal het onderwerp te berde, dat wij ook het vorige jaar breedvoerig hadden behandeld : namentlijk de vraag *of alle onduidelijkheid bij den dichter te verwerpen is?* De dichter moet niet alles zeggen : het doet soms goed dat de verbeelding van den lezer ook vrij spel hebbe.

Spreker doet ons echter op eenige voorbeelden uit Gezelle verstaan op welke wijze hij die onduidelijkheid verstaat.

Na deze korte verhandeling vergast hij ons op eenige puike dichtjes, waarin hij voor onze oogen prachtige tafereelen wist op te hangen en het hart tot de verhevenste gevoelens medesleepte. Zoo waren

zijne vijf gedichten : *Avondstond*, *Slecht Weder*, *Winterzicht*, *En Zeggen*, *Herinnering aan een stuk van Grieg*.

De heer GEVAERTS riep de aandacht der vergadering op de *taalzuivering*, *bijzonder in de wetenschappelijke taal*. De wetenschappelijke taal met hare vreemde bewoordingen kan aangenomen worden in de hogere wetenschap; maar voor het volk moet zij door en door Vlaamsch zijn en daartoe is onze taal uitermate goed geschikt.

De E. H. ALLOSERY sprak over den godsdienstzin van ons Vlaamsche volk : eene schoone parel in de *Kroon van Vlaanderen*, waarover wij als over een kostbaar kleinood met afjonstige zorg moeten waken.

De redetwist over de *Gallicismen* werd gevoerd tusschen de heer hoogl. SENCIE en de heeren WALGRAVE, KLEYNTJENS, VLIEBERGH, BORMS, METS en den E. H. DE WOLF.

Om te weten of een woord of wending een Gallicisme is, moet men niet alleen inzien, of zij in het Fransch hunne weerga hebben, men moet ze eveneens toetsen op het taaleigen van het Vlaamsch, diens geschiedenis en den levenden vorm der taal.

Op de volgende zitting — 23 Maart — had de bespreking plaats der studie van den heer P. BACK over *Ibsen's Brand*. De heer Dosfel verwijt aan den lezer dat hij slechts een enkel karakter uit het stuk ontleed heeft en de andere gansch heeft verwaarloosd; hij vraagt of het karakter van Brand niet gansch afgebroken wordt in het eindtooneel. Deze opmer-

kingen lokten een krachtig verdedigingspleidooi van wege den heer Back uit; waarna de heer voorzitter den spreker bedankte over zijne merkwaardige lezing en voordracht en nogmaals steunt op een gedacht door M. Back vooruitgezet, dat nevens zijn Brand, dat uiterst wel tot eene kennismaking met Ibsen geschikt is, deze schrijver tal van stukken geleverd heeft wier lezing volstrekt niet aan te prijzen is.

De heer Jul. PERSYN las denzelfden avond een opstel over het *Humor bij Justus van Maurik*. Hij beschrijft dezes leven in zijne meest intieme toestanden, en vergelijkt zijn humor bij de luim van Den Schoolmeester en den ouden heer Smits. Van Maurik's humor ligt niet zooals bij de hoogergenoemde schrijvers in dolle invallen en verrassende combinatiën, doch het is natuurlijk, zonder jacht op effect, filosofisch moreel en ligt meer in het aanschouwelijk stellen van personen en zaken. Ook is hij niet zoo zedepreekend als de oude heer Smits.

Vervolgens spreekt de Eerw. heer STERCKX in zijne vrije voordracht over het *Tooneel*, dat voldoening moet schenken aan wil en verstand en drukt er op hoe wij het goede tooneel moeten ondersteunen. De heer DOSFEL had tot onderwerp zijner spreekebeurt gekozen : *Gemeenplaatsen* en ontwikkelde dit op eene zeer eigenaardige wijze.

Den 30 Maart leerde de heer Fr. METS eene menigte wetenswaardige bijzonderheden over de *Stichting en de eerste jaren van Met Tijd en Vlijt*. Dit opstel getiteld eenige bladzijden uit de *Geschiedenis*

van *Met Tijd en Vlijt* getuigde van den ijver en het geduld, waarmede de heer Mets zich de moeite getroost had de oude handschriften en archieven van ons genootschap te doorsnuffelen. Het is een eerste bijdrage tot de volledige geschiedenis van *Met Tijd en Vlijt*, die eerstdaags, wij hopen het ten minste, zal verschijnen.

*Waarheid en vrede*, zoo luidde het opschrift van een treffend gedicht van den heer P. BACK waarin hij den strijd afschildert, die woedde in de ziele van eenen materialist wanneer hij de begrafenis bijwoonde zijner overledene moeder.

*Het gebed en Overwegingen eens doctors* zijn twee treffende gedichten die de heer EMIEL LAMBRECHT ons dien avond ten gehoor gaf en die eenen ruimen en welverdienden bijval genoten.

De laatste zitting van het jaar hielden wij in het begin der meimaand. De eerw. heer kanunnik MUYLDERMANS deed ons de eer aan in ons midden het woord te voeren en handelde in eene prachtige voordracht over het lang betwiste en betwistbare vraagstuk : Wie, of de Hollander of de Vlaming in de vorming onzer taal de bovenhand moest hebben. Lang kenden wij reeds de gedachten van den eerw. heer Muyldermans nopens dit brandpunt onzer Letteren. Doch het kwam ons, desniettegenstaande, aanlokkend voor, een zoo bevoegd man als de eerw. heer Kanunnik, over die kwestie breedvoerig te hooren handelen. Men hoeft niet te zeggen dat de E. H. Kanunnik dan ook een meesterlijk pleidooi leverde ten voordeele van ons taaleigen.

Mijn verslag is ten einde, **Mijne Heeren**. Ik meen er in gelukt te zijn UEd. te overtuigen dat we dit jaar zoo als vroeger degelijk en vruchtbaar werk hebben afgelegd; en dat wij den bloei dien ons Genootschap had bereikt niet hebben laten verslensen. Een verheugend feit mogen wij ook wel terloops aanstippen en er uwe aandacht op vestigen: Zonder onze gewone letterkundige bezigheden te verwaarloozen, hebben de leden van *Met Tijd en Vlijt*, zich dit jaar, meer dan de vorige, onledig gehouden met de andere kunsten; namentlijk de muziekkunst en de schilderkunst hebben een niet onaanzienlijk deel gehad in onze besprekingen. En dit noem ik een ware vooruitgang. Wij Vlaamschgezinden — en dit noemen zich al de leden van ons Genootschap, onze tegenwoordigheid hier bewijst dit reeds alleen. — Wij Vlaamschgezinden, zeg ik, wij streven tot de veredeling en verheffing van ons volk, niet enkel op bloot stoffelijk maar bovendien en vooral op verstandelijk gebied. Wij droomen er van dat ons volk groot worde, niet enkel door de voortbrengende kracht zijner nijverheid, niet enkel door de uitgestrektheid zijns handels, niet enkel door zijne weelde en zijne rijkdommen; maar nevens dit alles, met en door de verhevenheid zijner gevoelens, de diepte en uitgebreidheid zijner denkekracht, met en door de schatten van geest en hart: dit noemen we ons oorbeld en ideaal: tot de verwezenlijking van dit oorbeld strekt ons dagelijksch werken en streven. Niemand denkt er aan dit grondbeginsel der ontwikkelingsleer te betwisten, van omhoog naar omlaag, van de

hoogere standen naar de lagere klassen der maatschappij, stroomt de vloed van beschaving en geleerdheid; de hoogere, de geleerde, de intellectueele stand, als ik het zoo zeggen mag, is de harteslag, dat het verstandelijke leven kan en moet doen doordringen tot in de kleinste adertjes van ons volkslichaam. Welnu wij, meer nog dan de geldaristocratie, we zijn dit verstandelijke volk, op wier beschaving en ontwikkeling, de minderen, de nietgestudeerden, zoo ons volk zegt, het peil hunner ontwikkeling en beschaving regelen. Wij zelven moeten dus de hoedanigheden, de eigenschappen bezitten, die we zouden willen dat gansch ons volk ze eenigermate in zich drage. Alle kunsten, geene enkele uitgezonderd, oefenen eenen duurzamen en weldoenden invloed uit op geest en hart van den volksaard. Ons past het dus dat geene dier kunsten, naar gelang onzer bekwaamheden ons vreemd blijve; en daarom ook betaamt het dat we geene enkele der kunsten in *Met Tijd en Vlijt* verwaarloozen, al blijve dan ook het beoefenen der letterkunde onze geliefkoosde studie.

Mochten wij steeds op den ingeslagen weg vooruitgaan tot steeds meerderen bloei van ons Genootschap en tot welzijn en bate van ons volk.

Mijne Heeren, ik zou het mij tot eene schanderekenen, moest ik dit verslag eindigen, zonder een woord te spreken van dank en hulde voor onzen geachten en ja geliefden voorzitter hoogl. Alberdingk Thijm.

Na zes volle jaren lid geweest te zijn van ons Ge-



nootschap en vijf jaar als schrijver aan zijne zijde te hebben gezeteld, heb ik meer dan wie ook, leeren beseffen met welke zelfopoffering en waarlijk vaderlijke genegenheid, de Heer Hoogleeraar zijne uitgebreide kennissen en zijne kostbare oogenblikken aan ons Genootschap heeft gewijd; en ik heb hem in eerbied en hoogachting leeren schatten en waardeeren. Immer wist hij onze pogingen op het gebied der Letterkunde aan te moedigen en met zijne grondige ervaring te richten. En zelfs dan wanneer het ons meer aan kennissen dan aan goeden wil mangelde, liet hij nooit na den verdienstelijken kant onzer werken in het licht te stellen terwijl hij op kiesche wijze onze onwetendheid te recht wees. Hem zijn wij grootendeels den huidigen bloei van ons Genootschap verschuldigd en daarom zeggen wij hem ook van ganscher harte dank.

Menigeen van hen die gedurende dit zestal jaren in ons Genootschap werkzaam waren, hebben van hem blijken van warme belangstelling en vriendschap ontvangen en ik stel mij dankbaar in hunne rangen.

Evenmin wenschte ik de genegene ondersteuning welke de heer ondervoorzitter hoogl. Sencie en de heeren hoogl<sup>rs</sup> Scharpé en Lecoutere ons steeds verleenden onbesproken te laten voorbijgaan en ik hoop dat niemand mij tegenspreken zal, wanneer ik ook hen in name van ons Genootschap dank zegge.

Mijne Heeren, ik heb de eer UEd. mijn ontslag te verzoeken van eersten schrijver van *Met Tijd en Vlijt*.

D<sup>r</sup> REIMOND SPELEERS.

---

## **GENOOTSCHAP,**

gesticht in 1883, onder den naam van  
« Constantius Buter ». ter beoefening  
der aloude, vaderlandsche, christe-  
lijke beschavingsgeschiedenis, onder  
de leiding van professor D<sup>r</sup> P. ALBER-  
DINGK THIJM en het oppertoezicht  
van Mgr den Rector der Hoogeschool.

---

## **VERSLAG**

der werkzaamheden van het Genoot-  
schap, gedurende het schooljaar 1899-  
1900.

---

Werkende genooten te Leuven : de heeren D<sup>r</sup> P. Al-  
berdingk Thijm ; O. De Laey ; L. Dosfel ; F. Mets ;  
R. Speleers ; J. Persyn ; Em. Vliebergh, advokaat.

*De eeregenooten*, die het gezelschap *D<sup>r</sup> Constantius Buter* met hunne bescherming begunstigd hebben, zijn de heeren : D<sup>r</sup> Claeys, pastoor van St-Nikolaas, te Gent ; kanunnik Corten, directeur te Rolduc (Holl. Limburg) ; kanun. Ad. Duclos, pastoor van St-Jacobs, te IJper ; Mgr D<sup>r</sup> Evers, lid van de tweede kamer der Staten-Generaal, te Roermond ; D<sup>r</sup> A. Snieders, werkend lid der Koninklijke Vlaamsche Academie ; Goo-  
vaerts, hoofd van het Rijksarchief, te Brussel ; Rosel, pastoor van St-Augustinus, te Antwerpen.

*Genooten buiten Leuven* : de heeren baron L. Béthune, Dr in de rechten en in de wijsbegeerte en letteren; O. Buysse; C. Van Coillie, leeraar aan het seminarie te Brugge; Theod. De Decker, Dr in de rechten; J. Delbeke, Dr in de medecijnen; A. Laporta, Dr in de medecijnen; H. Lebon, Dr in de rechten; O. Van Malleghem, Dr in de rechten; Ad. Pauwels, Dr in de rechten; L. Plessers; J. Witteveen, Dr in de rechten; Gustaaf Berckmans, Dr in de rechten; Albert Linssen, Dr in de rechten; E.-K. Devos, leeraar te Mechelen; Vict. Lambrecht, Dr in de rechten; Leo Bruyninckx, Dr in de rechten; Paul Bellefroid, professor te Luik; Jozef Schrijnen, Dr in de wijsbegeerte en letteren; Soens, leeraar, te Gent; N. Gillissen, munt- en penningkundige, te Maastricht; W. Goossens, leeraar te Rolduc; Caeymaex, professor aan het seminarie te Mechelen; A. Habets, Dr in de wijsbegeerte en letteren.

De reeks der vergaderingen van het genootschap begon op 9 November 1899. De heeren hoogleeraar Alberdingk Thijm, Vliebergh, De Laey, Dosfel, Speleers en Mets waren aanwezig.

Nadat de heer schrijver, Frans Mets, het verslag over de werkzaamheden van het vorige jaar had medegedeeld, en dit door de goedkeuring der tegenwoordige leden was bekrachtigd geworden, ging men over tot de bepaling van den aard der werkzaamheden waarmede de leden zich in den loop van het begonnen schooljaar zouden onledig houden.

Daartoe werden verschillende onderwerpen voor-

gesteld. De heer Speleers stelde voor te trachten eene biographische studie over Albrecht Rodenbach, gezamentlijk met eene kleine schets der studentenbeweging op te stellen! Het voorstel werd van kant gezet, omdat het weinig tot samenwerking gepast scheen, en overigens tot volkomene publiciteit ongeschikt was. Het voorstel tot opzoeking van Germaansche oudheden ten tijde van den overgang onzer voorouders van het heidendom tot het Christendom, evenals het opstellen van een kort handboek der Germaansche Godenleer, bekwam geene algemeene goedkeuring. Ten slotte werd er besloten dat de leden zich zouden bezig houden met opzoekingen nopens het ontstaan en den loop van het Taal- en Letterlievend Studentengenootschap *Met Tijd en Vlijt*.

Op 14 December waren tegenwoordig de heeren hoogleeraar Alberdingk Thijm, advokaat Vliebergh, R. Speleers, L. Dosfel, O. De Laey, J. Persyn. Na eene kleine woordenwisseling over den aard van het aangevatte werk wierden de groote gekende bronnen aangeduid, die men zou trachten uit te buiten om de geschiedkundige studie over *Met Tijd en Vlijt* tot een goed einde te brengen. De archieven en verspreide stukken berustende in de boekerij van *Met Tijd en Vlijt*, de brieven uit het sterfhuis van pastoor Schuermans, berustende te Mechelen bij den eerw. heer kanunnik Muyldermans, en de gedrukte verslagen in den *Annuaire*, zouden ons de eerste grondvesten der studie opleveren.

De stukken berustende in het huis van wijlen Dr Moroy van Moorsel en het verslagboek van de Commission flamande zouden ook niet over het hoofd gezien worden.

De heeren Speleers, Vliebergh en Mets hielden zich bezig met de eerste jaren van het bestaan van *Met Tijd en Vlijt*, de heeren Mets, Persyn, De Laey en Dosfel ontginden elk de verslagen van een tiental jaren.

Op 11 Januari 1900 waren aanwezig de heeren hoogleeraar Alberdingk Thijm, advokaat Vliebergh, R. Speleers, L. Dosfel, J. Persyn, Fr. Mets. De heer Vliebergh besprak de meestopgangmakende artikelen verschenen in de September en November afleveringen van De Gids. De heer Dosfel ontleedde eenige opstellen uit Stimmen aus Maria-Laach en de heer Speleers hield eene voordracht over de Germaansche Godenleer; terwijl de heer Mets breedvoerig handelde over de Cellenleer van professor Carnoy, naar aanleiding van een artikel van Pater Bolsius, S. J., verschenen in De Katholiek.

In de zitting van 6 Maart, waarop tegenwoordig waren de heeren hoogleeraar Alberdingk Thijm, R. Speleers, L. Dosfel en Fr. Mets, gaf de heer Dosfel verslag over de opzoekingen die hij gedaan had, nopens de geschiedenis van *Met Tijd en Vlijt* voor het tijdperk 1875-1885. Dit verslag gaf aanleiding tot verdere besprekingen die gansch het tweede deel der zitting innamen.

Op de vergadering van 5 April werd de werkkring

van eenieder nauw afgebakend. De heer Mets kreeg ter onderzoek het tijdperk loopende van de stichting van het Genootschap tot het jaar 1848. De heer advocaat Vliebergh, van 48-78; de heer Speleers van 74 tot 85. Verder gelaste laatstgenoemde zich met het vragen der brieven welke de heer Dr Moroy nopens de voornaamste gebeurtenissen in *Met Tijd en Vlijt* plaats gegrepen, zou bezitten, en hij zal tevens aan de familie Nolet De Brauwere van Steelant inlichtingen trachten te vragen.

Op 3 Mei gaf de heer Dosfel nogmaals een klein verslag over de door hem te onderzoeken tijdperken, en de heer Mets gaf lezing van een breedvoerig opstel over het ontstaan, de ontwikkeling der eerste jaren van *Met Tijd en Vlijt*. Dit opstel, dat eene menigte wetenswaardigheden bevat nopens het onderwerp dat ons heel het jaar bezig hield, zal als grondsteen dienen tot het verder opbouwen der geschiedenis van het thans zoo bloeiend letterlievend Genootschap. Vele punten, nauwelijks aangeraakt door den heer Mets en slechts ten deele ontsluit, zullen echter nog vele navorschingen en opsporingen behoeven. Mocht het den leden in het toekomende schooljaar niet aan ijver en werklust mangelen om het zoo gunstig begonnen werk krachtig door te drijven en de tot nu toe verzamelde stukken tot een nuttig en aangenaam boek doen gedijen.

---



## **RAPPORT**

**sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL, pendant l'année académique 1899-1900, fait au nom du comité directeur (1), par M. L. VAN DER HULST, vice-président.**

**MESSIEURS,**

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'ai pris en mains le cahier des procès-verbaux du Cercle, car j'avais dans l'idée que notre bilan n'était guère brillant. Mais après avoir parcouru la série des comptes rendus, j'ai vu ma crainte se dissiper. Nous sommes arrivés au bout de l'année ayant à notre actif un total de quinze séances bien remplies. Certes, il nous eut été très agréable d'entendre plus d'un de nos camarades qui nous avaient promis des travaux et avaient même réuni les éléments nécessaires à leur élaboration mais qui, finalement, se sont dérobés à leurs obligations. Malgré ces quelques défections nous avons eu bien des conférences très intéressantes et très bien dites, comme j'espère le montrer dans ce rapport.

---

1 Le bureau était composé de M. F. De Walque, *président*; L. Van der Hulst, *vice-président*; G. Van Elder, *secrétaire*; J. Piette, *trésorier*, et J. Drappier, *bibliothécaire*.



La première séance de l'année eût lieu le 17 novembre dans le nouveau local du Cercle. Notre cher et vénéré président, M. le professeur De Walque, dans une de ces paternelles allocutions, dont il a le secret, constate l'exiguité de la nouvelle salle, eu égard au grand nombre d'assistants. Il nous fait part de la joie qu'il éprouve de voir, dès le début de l'année, le local agrandi déjà trop petit. Il en tire d'heureux présages pour l'avenir et engage vivement les membres à suivre assidûment les réunions du Cercle.

Après avoir donné lecture du rapport sur les travaux du Cercle pendant l'année précédente, présenté par M. Pierre Roland, j'eus l'honneur de vous exposer quelques idées sur le grisou.

Je vous parlai de la nature de ce gaz perfide, de la manière dont il se trouve occlus dans les couches profondes de combustible. Je vous dis la manière tantôt tranquille, tantôt brutale dont il attaque le mineur qui vient le troubler dans son gîte séculaire. Je citai enfin les intéressantes expériences auxquelles MM. Mallard et Lechâtelier ont soumis l'indomptable tyran des profondeurs souterraines, pour déterminer sa rapidité d'inflammation dans différentes conditions; cela m'amena à parler aussi des propriétés des tubes minces relativement à la propagation de la flamme.

Je continuai l'exposé de mon travail dans la séance du 24 novembre et M. le professeur Dumont nous fit l'honneur d'assister à cette réunion où je vous parlai des causes des explosions de grisou, des

moyens de les éviter et ensuite des causes d'aggravation de ces accidents.

Le 7 décembre, le Cercle fêtait Ste-Barbe, patronne des mineurs. Tous les élèves des Écoles spéciales furent invités à une séance extraordinaire, à la fois utile et récréative, qui eut lieu à la Générale. M. le professeur Pasquier s'était chargé de la partie scientifique du programme : il nous parla de la *Nomographie*, et MM. les professeurs Ponthière et Sibernaler nous avaient fait l'honneur de venir assister à notre réunion.

La conférence de M. Pasquier obtint un succès en rapport avec l'intérêt qu'excite l'exposé d'un ensemble d'idées neuves et hardies. Les nombreux abaques qu'il avait apportés et qu'il nous expliqua successivement, contribuèrent puissamment à éclairer les auditeurs et à soutenir leur attention.

Il faut croire que la parole aisée de M. Pasquier avait excité chez les étudiants le goût de l'éloquence professorale, car à peine les petites discussions qui suivent toute conférence eurent-elles pris fin, qu'ils réclamèrent à grands cris un « speech » de M. Ponthière. Celui-ci s'exécuta en nous faisant une très agréable causerie à bâtons rompus. Il parla de Ste-Barbe, de nos travaux, de l'avenir qui nous attend. Et comme il ne cesse de suivre des yeux les anciens, nos aînés qui sont entrés avant nous dans la rude et belle carrière de l'ingénieur, son bon cœur et son expérience lui font venir tout naturellement aux lèvres des conseils dont tous nous nous souviendrons au sortir des Écoles.

La partie amusante de la séance ne le céda en rien dans son genre à la partie instructive. Musiciens et chanteurs rivalisèrent d'entrain et de gaieté.

Mais comme les plus belles choses doivent prendre fin, M. le Président, après avoir dit quelques mots aimables pour chacun de ceux qui avaient contribué au succès de notre petite fête, leva la séance vers 23 heures.

La semaine suivante, le 13 décembre, M. André nous fit une très intéressante conférence sur les appareils de changement de marche. Il nous montra que malgré la grande diversité des systèmes, tous obéissent aux mêmes lois. L'heure s'avancant, M. André fut forcé de remettre la suite de son travail à la séance suivante qui eut lieu le 22 décembre. Il nous exposa différentes manières d'établir avec précision, l'avant-projet d'un appareil de changement de marche. Il termina son travail par la comparaison des différents systèmes au point de vue de leur utilisation pratique et conclut en faveur des coulisses Stephenson et Walschaert, pour les locomotives.

Le 12 janvier 1900, M. Eugène Gillon nous parla des procédés rapides pour le lever des plans et en particulier de la *photogrammétrie*. Cette méthode basée sur l'emploi d'appareils photographiques spéciaux et de haute précision est appelée à un grand succès. Elle peut rendre des services très importants par sa rapidité et par une exactitude suffisante pour des levés préparatoires en pays encore peu connus.

M. Gillon avait apporté pour rendre sa conférence

plus claire et par conséquent plus attrayante, des dessins aussi nombreux que bien faits.

Il insista particulièrement sur l'utilité que présentent les méthodes rapides de levés topographiques pour l'exploration de pays neufs, pour les études préparatoires à l'établissement des chemins de fer coloniaux et, en général, pour dresser la carte des régions où le climat ne permet de travailler sur le terrain qu'à certaines heures de la journée. Nul doute que les camarades qui porteront un jour le nom de notre patrie dans les contrées lointaines, ne se souviennent alors de l'ami Gillon et de son intéressante conférence.

Pour terminer la séance j'eus l'honneur de vous faire une communication sur un nouveau frein à bande pour vélocipèdes.

Le vendredi suivant, 19 janvier, notre sympathique bibliothécaire nous fit une fort intéressante communication à propos d'un accident de chaudière survenu dans une sucrerie du Nord de la France. L'accident était dû à la corrosion d'un tube à fumée, sous l'influence de l'eau d'alimentation, provenant des appareils de la sucrerie. L'analyse a révélé au cours de l'enquête, qui a suivi l'accident, que les eaux contenaient des acides organiques. En outre, on pouvait constater à l'œil nu la présence de cuivre sur les parois du générateur. Les eaux acides auront donc attaqué le cuivre de la tuyauterie et seront arrivées, chargées de sels de cuivre, dans le générateur et l'on sait combien facilement le fer décompose les sels cuivriques.

La communication de M. Drappier, toute modeste qu'elle fût, était le fruit de son observation personnelle. Elle montra que son auteur est doué d'une sagacité et d'un discernement qui lui font honneur.

M. le professeur De Walque, vivement intéressé par le travail de M. Drappier, le compléta par quelques commentaires de la plus haute utilité et conclut à la nécessité de visites fréquentes des générateurs et à la grande utilité d'analyses de l'eau d'alimentation, analyses qui, dans certains cas, doivent être répétées à intervalles réguliers.

La réunion fut terminée par une courte discussion que j'avais soulevée en lisant un article du *Journal des Inventeurs*, contestant l'utilité des diplômes universitaires, au point de vue des ingénieurs. On se mit rapidement d'accord en concluant que sans diplôme il faut s'imposer par soi-même, ce qui n'est certes pas chose facile, tandis que les porteurs de diplômes sont appuyés par toute l'autorité et la science des professeurs qui les ont formés, et dont les signatures figurent au bas des diplômes, ce qui, tout le monde en conviendra, est infiniment plus commode et plus rapide.

Ici, Messieurs, le Cercle Industriel traversa une crise comparable à celle dont souffre en ce moment notre industrie sidérurgique; tout comme celle-ci manque de charbon, ce pain de l'industrie, le Cercle manqua de conférences, cette manne intellectuelle, dont vivent les sociétés comme la nôtre. Et la cause de cette crise? Ce n'était pas l'augmentation de la

demande, celle-ci étant limitée à une conférence par semaine ; c'était, comme le disait notre excellent secrétaire, dans un de ses rapports, l'abondance des interrogations aux Écoles !

Eh bien, Messieurs, j'ai beau chercher je ne trouve pas d'autre excuse et celle-ci est bien mince ! Car ce n'est pas au moment des interrogations qu'il faut préparer une conférence, c'est dans les moments où la besogne presse moins, où on a le temps de lire et de regarder autour de soi. Il faudrait que, dès le début de l'année, chacun de nous eût l'idée arrêtée de faire une conférence et en cherchât les éléments, soit dans les revues de la bibliothèque du Cercle, soit dans les manifestations journalières de l'activité industrielle de notre pays.

Je dois à la justice de dire que s'il y eut un moment pénurie de conférenciers, quelques vaillants répondirent quand même à l'appel et comme vous allez le voir leurs travaux ne furent pas les moins intéressants.

Le 9 février M. Dufer nous présenta un travail fort instructif et très documenté sur l'achèvement du canal du Centre. Il nous montra la lutte gigantesque de la science de l'ingénieur contre les difficultés accumulées par la nature rebelle. Il s'agissait de racheter sur une longueur de 20 kilomètres une différence de niveau de 89 mètres ; on y est arrivé au moyen de six écluses et de deux ascenseurs hydrauliques du système Edwin Clark.

M. Dufer nous décrivit l'ascenseur de Houdeng-

Goegnies et nous expliqua le fonctionnement de cette installation hardie et d'aspect grandiose qui permet dans l'espace restreint de douze minutes de faire passer un bateau de 70 tonnes du bief inférieur dans le bief supérieur, dont le plan d'eau se trouve à 15 mètres plus haut. Il nous expliqua aussi les moyens employés pour assurer l'étanchéité de la cunette, souvent compromise par des sources, qui de jaillissantes deviennent absorbantes dès que le plan d'eau atteint la cote réglementaire.

Les applaudissements unanimes de l'assistance, ainsi que les nombreuses questions qui furent posées au conférencier témoignèrent de l'intérêt puissant que son travail avait suscité.

Le 23 février nous eûmes le plaisir de revoir pour la seconde fois à la tribune notre excellent camarade Jean Drappier. Il traita une question toute d'actualité : la dénaturation de l'alcool. Il nous donna un court aperçu sur la fabrication de l'alcool et sur la législation fiscale à laquelle cette industrie est soumise, dans le but de réprimer les abus de consommation de l'alcool comme boisson. Mais s'il est bon de restreindre la production de l'alcool à boire, il serait désirable d'étendre autant que possible la fabrication des alcools industriels. En effet, l'alcool est comme le pétrole une source de chaleur et de lumière; mais pour qu'on ne puisse détourner cette source de sa voie naturelle, pour lui donner une destination homicide, il faut lui communiquer un goût tel que l'ivrogne le plus invétéré ne puisse le

supporter. C'est le but des dénaturants. M. Drappier établit une comparaison entre la législation allemande, très libérale et la législation française, trop restrictive. C'est à cause de cela que la consommation de l'alcool industriel est dix fois supérieure en Allemagne qu'en France.

M. Drappier nous parla des efforts des industriels français désireux d'arriver à un état de choses plus favorable, et notamment de l'emploi d'huile d'acétone extrait des résidus du lavage des laines, préconisé par MM. Buisine, de Lille.

M. le professeur De Walque compléta en nous indiquant ce qui se passe en Belgique, où d'ailleurs la dénaturation de l'alcool en vue de l'éclairage et du chauffage a moins d'importance, vu le bas prix du pétrole dans notre pays.

M. Drappier ayant parlé de l'alcool comme générateur d'énergie mécanique, je saisis l'occasion de vous faire part des expériences de M. Ringelmann de Nancy, sur des moteurs à alcool. Il résulte de ces expériences qu'un moteur à pétrole peut très bien marcher à l'alcool, mais que sa puissance se trouve diminuée de ce chef, de 5 à 6 %. C'était à prévoir puisque le pouvoir calorifique de l'alcool est inférieur à celui du pétrole.

La semaine suivante eut lieu une séance sortant quelque peu de l'ordinaire, en ce sens que la conférence fut accompagnée d'expériences et comme M. Léon Wodon ne fait jamais les choses à demi, rien d'étonnant alors qu'il amenât jusqu'en notre local



les appareils d'un système d'éclairage par l'air carburé dont il venait nous entretenir. Il nous présenta même l'inventeur du nouveau système. Je dois dire qu'il fut récompensé de ses peines, la salle pouvait à peine contenir la foule des auditeurs. MM. les professeurs Sibenaler et Daubresse nous firent l'honneur de venir parmi nous. M. Wodon nous exposa le système, nous expliqua les divers appareils puis, après quelques tâtonnements inséparables d'un essai, l'air carburé porta vigoureusement à l'incandescence, les manchons « Auer » qu'on avait disposés à cet effet et les autres appareils d'éclairage de la salle furent éteints. C'est dans le rayonnement de la lumière nouvelle que les discussions surgirent. Et comme on pouvait le prévoir dès le début, on se mit vite d'accord, à la satisfaction de M. Wodon et de M. Devis, le constructeur et l'inventeur des appareils.

Dans la séance du 16 mars notre secrétaire, M. Van Elder, traita une question du plus haut intérêt et de la plus grande actualité, puisqu'il nous montra les causes de la concurrence américaine qui menace d'écraser notre sidérurgie.

Il nous parla des minerais de fer du lac Supérieur, il nous décrivit sommairement les moyens d'exploitation de ces minerais et insista plus particulièrement sur les moyens puissants de production et de transport dont les Américains disposent, grâce aux capitaux énormes engagés dans leurs entreprises. Il fut amené tout naturellement à nous dire un mot des « trusts » qui concentrent sous une seule direc-

tion, les établissements industriels de toute une contrée. Il nous expliqua le fonctionnement de ces coalitions et comment elles ont été la source de ces quelques énormes fortunes américaines, en même temps que de bien des ruines.

Dans la séance du 30 mars, j'eus l'occasion de compléter le travail que j'avais présenté au commencement de l'année sur le grisou, en vous parlant de l'influence des poussières de houille dans l'atmosphère des mines.

Notre Président ayant été empêché de venir à la réunion, ce fut M. le professeur Sibenaler qui prit la présidence.

Comme ce que j'avais à dire sur les poussières de houille ne suffisait pas pour occuper le temps que dure ordinairement la séance, je fis pour terminer une communication sur la locomotion électrique, dans le cas de trains lourds et dans celui de très grandes vitesses. J'insistai quelque peu sur les avantages que présente l'électricité dans ce dernier cas. Je finis en citant quelques applications : la traction par locomotive électrique de 96 tonnes de trains lourds dans un tunnel de la « Baltimore and Ohio Railway Company », le projet Zipernowsky de chemin de fer électrique à très grande vitesse entre Vienne et Buda-Pest et le projet analogue ayant pour but de relier New-York à Chicago. Ces deux derniers projets n'ont pas été exécutés, car il en coûte de voler sur les ailes de la foudre : le chemin de fer Autrichien eut représenté un capital de 130 millions, les Américains eussent payé le leur 328,000,000 fr.

Le 18 mai le Cercle Industriel se rendit à l'invitation du président du Cercle d'Architecture, M. Henri Vaes, et assista à une séance de ce Cercle.

L'ordre du jour de la séance comprenait une communication de M. Vaes sur l'Esthétique et une conférence sur le béton armé par M. Vingerhoudt, architecte. Après que M. Vaes nous eut souhaité la bienvenue au nom du Cercle d'Architecture, M. le professeur De Walque, notre président, lui répondit en termes fort aimables, exprimant des vœux pour la prospérité de la jeune société estudiantine, qui constitue, en quelque sorte, une filiale de notre vieux Cercle Industriel.

M. Vaes reprit alors la parole et nous tint pendant vingt minutes sous le charme de son style aisé et fleuri, en nous parlant de *l'Esthétique* dans l'art de la construction.

Cette intéressante communication provoqua une réponse de ma part tendant à montrer que la beauté peut se manifester aussi bien dans les arts industriels que dans les arts architecturaux, et que l'ingénieur tout en étant un homme utilitaire avant tout, doit savoir provoquer ce sentiment de beauté qui se dégage de tout ce qui est vrai, juste et grand.

M. Vingerhoudt nous parla ensuite des différentes applications du béton armé.

Après nous avoir expliqué le principe de ce nouveau mode de construction, il nous en montra les avantages au point de vue de la multiplicité de ses emplois, de la hardiesse qu'il introduit dans les

édifices qui en sont constitués et de l'aspect esthétique qui en résulte. Après cela, la séance fut continuée gaiement et fraternellement et vers 23 heures les membres du Cercle Industriel prirent congé de leurs camarades du Cercle d'Architecture enchantés de l'accueil qui leur avait été fait.

Le 25 mai, M. Gustave Verriest, un élève de première année, mais non un « bleu » puisqu'il a déjà fait avec le plus grand succès les deux années de candidature en sciences, nous fit voir, que malgré l'époque peu favorable aux travaux particuliers, il est possible de présenter au Cercle Industriel une conférence très complète et très documentée.

Il nous parla de la théorie de la bicyclette : M. Verriest, à la fois bon cycliste et bon mathématicien, ne pouvait pas mieux choisir son sujet. Après une courte introduction, il nous donna la théorie de l'équilibre et de la direction, démontrant mathématiquement toute une série de faits que tout cycliste connaît par expérience.

Son travail comprenant d'assez longs développements M. Verriest dû en remettre la suite à la séance suivante qui eut lieu le 1<sup>er</sup> juin et où il nous parla du travail à produire pour la propulsion de la bicyclette. Il nous décrivit plusieurs procédés fort ingénieux pour mesurer ce travail.

Ici, Messieurs, se termine la série de nos conférences ; dans la dernière séance du Cercle eurent lieu comme d'habitude les élections pour le renouvellement du bureau. Cette dernière réunion eut

lieu le 8 juin. Après une lutte aussi mouvementée que courtoise, la composition du nouveau bureau fut arrêtée comme suit : *vice-président*, M. H. Frère ; *secrétaire*, M. Alb. Bonnet ; *trésorier*, M. Ad. Buffet ; *bibliothécaire*, M. Max. Cassart.

Nul doute que sous la direction d'un bureau aussi bien composé et sous la présidence de notre vénéré professeur M. De Walque, le Cercle Industriel puisse, en l'année 1900-1901, être aussi prospère que les années précédentes.

# **CERCLE AGRONOMIQUE** **de l'Université catholique de Louvain.**

—  
ANNÉE ACADÉMIQUE 1899-1900.

## *Composition du bureau :*

*Présidents d'honneur* : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire; Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.

*Président* : M. le professeur THEUNIS.

*1<sup>er</sup> Vice-Président* : M. le professeur LEPLAE.

*2<sup>e</sup> Vice-Président* : M. le professeur MEUNIER.

## *Membres étudiants du bureau :*

*Président* : M. A. De Marbaix.

*Secrétaire* : M. J. Van Steenberghe.

*Secrétaire-adjoint* : M. P. Lefebvre.

*Trésorier* : M. N. Rigo.

*Bibliothécaire* : M. M. Pasque.

## *Membres effectifs :*

MM. T. Broquet, G. Cornez, A. De Muynck, H. Jadoul, P. Kleynen, F. Fonteyn, A. Moortgat, N. Martin, F. Nihoul, P. Picard, F. Van Dorpe, G. Watson, F. Cortvriend, M. Ceulemans, F. Ducamp, A. Degrez, G. Delogne, E. Famenne, R. Henry, Humblet, P. Lefebvre, Pauwels, Renault, Reynaert, N. Rigo, Roger, Ryan, G. Scarsez de Loqueneuille, Van Horick, A. Crahay, J. Gerdon, X. Poty, M. Pasque, E. Vassart, H. Vendelmans.

**RAPPORT**  
**sur les travaux du CERCLE AGRONO-**  
**MIQUE pendant l'année 1899-1900,**  
**présenté au nom de la commission**  
**directrice, par M. Jos. VAN STEEN-**  
**BERGHE, secrétaire.**

---

**MESSIEURS,**

La tâche qui m'incombe aujourd'hui de vous présenter le rapport sur nos travaux de l'année académique écoulée 1899-1900, est singulièrement facilitée par les beaux résultats que nous avons obtenus et que j'ai l'honneur de pouvoir vous rappeler.

Durant l'année qui s'est écoulée, le Cercle Agronomique a fleuri et prospéré au double point de vue intellectuel et financier.

Au début de l'exercice, nous eussions pû avoir quelque crainte et quelque appréhension de voir le Cercle périlcliter, par suite de l'absence de celui qui en dirigeait, depuis de nombreuses années, avec tant de dévouement et tant de talent, les débats. Mais bientôt nous nous sentîmes secondés et aidés par d'autres maîtres non moins zélés, qui, au prix de durs efforts souvent, nous firent l'honneur de venir nous présider et éclairer nos discussions.

Adressons tout d'abord un remerciement profond et sincère à notre cher président M. le professeur

•

Theunis, qui, durant les rigueurs de l'hiver, daignait venir nous encourager par sa présence. Un tel dévouement doit vous faire comprendre, Messieurs, quelle est l'utilité du Cercle, si nos maîtres l'estiment si haut. Un juste tribut de reconnaissance doit également être voté à M. le professeur Biourge qui, lui aussi, s'est maintes fois dévoué pour venir éclairer nos débats de ses lumières autorisées. Merci aussi à M. le professeur Leplae que nous n'avons possédé que trop rarement hélas !

Adressons également nos hommages reconnaissants à MM. le professeur Verhelst et l'avocat Vliebergh qui sont venus traiter devant nous avec tant de talent deux questions si intéressantes pour l'agriculture. Un cordial merci encore à nos auditeurs bienveillants, MM. les professeurs Meunier et Frateur et l'agronome Hermans, etc.; leur présence parmi nous, nous a fort encouragés et stimulés.

Après avoir rendu hommage à nos protecteurs et soutiens, sachons aussi que la vitalité de notre Cercle a été due à l'activité de ses membres, dirigés par le bureau dont nous avons à féliciter principalement le si sympathique chef M. Adrien De Marbaix, président effectif du Cercle. N'oublions pas un mot d'éloge à notre trésorier M. Nicolas Rigo, qui a si bien su gérer les affaires du Cercle que la succession que nous avons reprise endettée, nous la laissons avec, si pas des ressources en fonds, du moins un boni en nature, consistant en cartes de membres et convocations, et cela après avoir payé des comptes arriérés de deux, trois ans et plus.



La prospérité de notre Cercle s'est également et surtout manifestée par les nombreuses et intéressantes conférences qui y ont été données. Les espérances qu'on avait pu fonder dès nos premières réunions ne se sont point évanouies, mais réalisées au delà de l'attente.

Un esprit de zèle et d'ardeur a durant toute l'année animé tous les membres, et, malgré les obstacles de toute nature qui se sont trouvés sur notre chemin, nous sommes parvenus à organiser une douzaine de réunions fort instructives et qui ont été fréquentées avec beaucoup d'assiduité par les membres dont le nombre s'est élevé à une bonne trentaine.

A notre première réunion du 6 novembre 1899 eut lieu l'élection du nouveau bureau. Tour à tour furent élus : MM. A. De Marbaix comme président, J. Van Steenberghe secrétaire, N. Rigo trésorier, P. Lefebvre secrétaire-adjoint, M. Pasque bibliothécaire. Dès cette première séance le Cercle manifesta sa vitalité et on put se rendre bien compte de la franche cordialité qui animait tous les membres à la suite des discussions qui s'y engagèrent.

Le 13 novembre fut proposée et applaudie la nouvelle constitution du comité d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique, fut adjoint comme président d'honneur, M. le professeur Theunis devint président, MM. les professeurs Leplae et Meunier devinrent respectivement premier et second vice-présidents. A cette séance M. le professeur Theunis fit en termes émus et sentis l'éloge de son prédéces-

seur à la présidence, le regretté professeur De Marbaix. De nouveaux statuts furent proposés et adoptés à cette séance.

Puis vint la lecture du rapport sur l'exercice écoulé. M. A. De Marbaix remercia M. le professeur Theunis et le secrétaire de l'hommage rendu à la mémoire de son bien-aimé père. Après quoi la parole fut donnée à M. Henry qui durant une demie heure nous intéressa vivement en communiquant avec talent des recherches originales qu'il avait faites sur *les Microbes nuisibles du lait*.

Cette séance déjà si chargée se termina par quelques mots pratiques de M. Nihoul sur *la conduite du Battage*.

Au 21 novembre nous vîmes remonter à la tribune M. Nihoul qui nous traita, d'une façon fort pratique, *des fonctions économiques des bêtes bovines*.

A la séance suivante du 5 décembre M. Kleynen nous intéressa vivement en nous entretenant de *l'hygiène et de la médecine vétérinaire à la ferme*.

Au 16 janvier 1900 nous revîmes à notre tête M. le professeur Leplae, retour de voyage. A cette séance nous eûmes le plaisir d'entendre M. A. De Marbaix, nous décrivant avec enthousiasme et d'une façon charmante *l'Agriculture de la Campine*, sa chère contrée.

A cette réunion en succéda une autre, non moins instructive, le 26 janvier, pendant laquelle M. Cornez nous décrivit avec tous les détails et renseignements originaux à l'appui la culture de *la Luzerne*.

Cette séance fut complétée par une communication de M. Scarsez sur *les soins à donner au fumier*.

Le 9 février ce fut au tour de M. Van Steenberghe à faire les frais de la soirée. Il parla longuement en traitant tous les principes des multiples *œuvres sociales agricoles*.

La semaine suivante une question intéressante : celle de la *Tuberculose* fut traitée en détail par M. Broquet. Après quoi M. Renaud nous entretint fort instructivement de *deux parasites du pin* : l'îlobe et le pissode.

M. Watson, au 23 février, nous développa, avec un réel succès, le sujet fort important des *Prairies*. Sa causerie fut longuement discutée.

L'*Aviculture* fut le sujet de la conférence que M. Fonteyn fit devant nous, avec succès le 9 mars.

Viennent ensuite deux séances fort intéressantes, c'est le cas de dire « last at not least ».

Dans la première, celle du 15 mars, M. le professeur Verhelst a bien voulu venir nous faire, avec un talent aussi didactique qu'oratoire, une étude *des drêches de brasserie*. Il y préconisa le séchage des drêches, comme avantageux à tous les points de vue, mais il indiqua en même temps les difficultés pratiques que peut rencontrer la réalisation d'un tel projet.

Au 3 avril, de nouveau grande affluence pour entendre traiter avec art et brio par M. l'avocat Vliebergh, la question qui pour être peu connue, n'en est pas moins importante des *Vices redhibitoires*.

Ces deux remarquables séances clôturèrent digne-

ment nos réunions de l'année académique 1899-1900, qui, comme vous pouvez en juger, rivalisèrent entre elles d'intérêt; toujours le succès dépassa les espérances.

Cette prospérité du Cercle durant l'année qui vient de s'écouler eut pour grande cause l'esprit d'union et de fraternité qui animait d'un même zèle tous les membres dont chacun avait bien compris et appliquait pour sa part notre belle devise nationale : *L'Union fait la force.*

A vous, Messieurs, de continuer à maintenir cette prospérité du Cercle et à la faire croître encore en vous inspirant des exemples de ceux qui en le quittant avec regret, forment des vœux ardents pour que son avenir aille toujours florissant et prospérant.

# **CONFÉRENCE** **d'Histoire littéraire grecque et latine.**

---

**ANNÉE 1899-1900.**

*Présidents d'honneur* : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique, et Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire.

*Directeur* : M. F. COLLARD, professeur.

*Secrétaire* : M. MAYENCE, Fernand, de Jumet, candidat en philosophie et lettres.

*Ont pris part aux travaux de l'année :*

**MM.** Decoster, Léon, de Louvain, candidat en philosophie et lettres.

Haesaerts, Léon, de Hal, id.

Michiels, Joseph, de Ryckel, id.

Smets, Jacques, de Casterlé, id.

Sondervorst, Vital, de Louvain, id.

Steppe, Joseph, de Grammont, id.

Thibau, Théophile, de Fooz, id.

Van de Weerd, Hubert, d'Eelen, id.

---

## **RAPPORT**

**sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1899-1900, présenté par M. Fernand MAYENCE, secrétaire sortant.**

---

**MESSIEURS,**

On relit avec un vif plaisir les comptes rendus des séances de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine; ils prouvent avec la plus grande évidence l'ardeur que tous les membres ont toujours apportée pour contribuer au succès de l'entreprise. Oui, on peut le dire en toute sincérité, le but que la Conférence se proposait à sa fondation, il y aura bientôt dix ans, a été pleinement atteint. Cette année encore, guidés par notre habile et tout dévoué directeur, nous nous sommes efforcés, par nos travaux personnels, d'élargir les bornes du cours d'histoire de la littérature latine qui, naturellement restreint, ne peut donner que de courtes esquisses de la matière. Certains d'entre nous sont allés plus loin; non contents d'enregistrer les résultats de la science d'autrui, ils se sont attachés à produire des travaux originaux.

La question toujours si controversée de la chronologie des lettres de Plinè, a fourni à M. Michiels l'occasion de faire une étude très intéressante sur

l'ouvrage de Schultz, *De Plinii epistolis quæstiones chronologicae*. La chronologie de l'auteur diffère notablement de celle de Mommsen. Il divise les neuf livres en trois groupes : le premier publié après l'an 100, le second vers l'an 110, et le troisième la première ou la seconde année après. Il étudie ensuite successivement, dans chaque groupe, les lettres sur lesquelles il y a spécialement discussion, et conclut que les lettres VII, 4, 7, 8, 9, 15, 24, 31; VIII, 10, 11, 12, 16, 19; IX, 8, 10, 14, 22, 23, 26, 34, 38, ne furent pas rangées chronologiquement par leur auteur; on ne peut mettre sur la même ligne les lettres VII, 16, 17, 23, 32; VIII, 21 et IX, 5 comme l'ont fait Peter et Asbach. M. Michiels estime que l'ouvrage de Schultz est un bon exposé critique, mais qui nécessairement ne présente pas beaucoup de neuf.

M. Thibau a bien voulu se charger de nous faire connaître le premier volume de l'ouvrage si intéressant de CuCheval : *Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien*.

Pendant cette époque d'asservissement, le champ de l'éloquence s'est naturellement restreint par la disparition de l'éloquence politique; l'éloquence judiciaire seule survit; mais elle-même voit son horizon se borner aux tournois oratoires du Sénat et aux causes centumvirales. Le nombre des orateurs ne cesse pourtant pas de se multiplier. M. Thibau nous fait connaître successivement les orateurs du triumvirat, l'empereur Auguste comme orateur et

comme écrivain, les orateurs contemporains d'Auguste, les écoles des rhéteurs, et enfin l'éloquence sous Tibère.

L'analyse de la seconde partie du travail de Cuheval a été confiée à M. Van de Weerd. A mesure que la tyrannie impériale se fait sentir davantage, l'éloquence politique, faute de place, disparaît. Les hommes doués de quelque talent oratoire se tournent vers l'éloquence judiciaire; mais les tribunaux, eux aussi, étaient entre les mains des princes, si bien qu'on peut dire que l'empire n'offrait plus aucun asile à la liberté de parole. M. Van de Weerd passe en revue les avocats célèbres de l'époque, pour la plupart délateurs; il nous refait leur biographie et expose les causes qu'ils ont soutenues. Trois avocats terminent dignement la fin du 1<sup>er</sup> siècle; leur éloquence n'est pas entachée de sang : ce sont Salvius Liberalis, Pompeius Saturninus et Cornelius Tacitus. Malgré les efforts de ces quelques hommes de bien, l'éloquence tombe rapidement. A quoi faut-il attribuer cette décadence? Parmi les historiens, les uns lui donnent pour cause l'absence de liberté politique, les autres l'influence des écoles. Tout en admettant l'action de ces deux facteurs, il faut dire qu'il en est des œuvres de l'esprit comme du corps humain. Arrivée à toute sa perfection sous Cicéron, l'éloquence devait fatalement déchoir.

C'est à moi qu'échut la tâche de faire connaître l'ouvrage de Martha, intitulé : *Mélanges de littérature ancienne*. Comme nos travaux, cette année,



se rapportaient exclusivement à la littérature latine, j'ai laissé de côté les deux premiers chapitres qui avaient trait à la littérature grecque. Dans le chapitre *les Romains à la comédie*, Martha s'attache à nous montrer la physionomie du public d'un théâtre romain : gens rudes, féroces guerriers, dénués de toute aptitude littéraire. Devant un tel public, il eût été difficile à un poète, avide de popularité, comme l'était Plaute, de ne pas se livrer à des fantaisies comiques d'un goût équivoque.

Cicéron a-t-il eu des rapports avec Lucrèce? Quelle a été la nature de ces rapports? Telles sont les deux questions auxquelles Martha s'efforce de donner une solution. Il affirme, mais sans imposer en dogme sa manière de voir, que Cicéron a connu Lucrèce et qu'il a donné des soins à son poème.

Dans le chapitre *Auguste et les lettres*, nous voyons que le siècle d'Auguste, sous les plus belles apparences, cachait un principe de mort, la perte de la liberté politique.

Le dernier chapitre est consacré à Senèque; sa popularité a varié aux différentes époques; malgré ses défauts, il exerce encore sur les modernes une impression pénétrante : cela tient à ce que les grands problèmes qu'il a traités sont encore ceux qui nous agitent aujourd'hui.

M. Michiels, suivant une dissertation de Heide-  
mann (1), nous donne une étude sur l'ellipse du

---

(1) *De Ciceronis in Epistulis verborum ellipsis usu.*  
Berlin, 1893.

verbe dans les lettres de Cicéron. On comprend facilement que les ellipses soient plus fréquentes dans la littérature épistolaire, genre plus intime et plus familier que les autres. Plusieurs savants n'ont pas saisi ce caractère, et de ce fait certains passages leur ont paru suspects d'interpolation. Le verbe dont l'ellipse est la plus fréquente, est le verbe *esse*; sont aussi souvent omis : *facere, scribere, mittere, dare, accipere, reddere, dicere, audere, etc.*

M. Ragon, dans un article de *L'Enseignement chrétien* (1), avait critiqué très sévèrement l'édition des œuvres de Justin par Hallberg, professeur à la faculté des lettres de Toulouse. J'ai examiné cet article; quoique certaines critiques m'aient paru exagérées, on doit cependant avouer que l'édition est défectueuse, inexacte sur quantité de renseignements grammaticaux et historiques, et surtout qu'elle est contraire au génie latin.

Le style de Tite-Live a varié aux différentes époques de sa vie. Quelles sont ces époques? Sous quelles influences son style s'est-il modifié? C'est le sujet d'une dissertation de Stacey dont M. Van de Weerd nous a donné le compte rendu (2). Avant d'aborder son histoire, Tite-Live a dû étudier Ennius, Virgile, Lucrèce, Tibulle et Horace. Dans la première décade, il est encore hésitant, mais on remarque une tendance

(1) *L'enseignement chrétien*. 1838, n° 2, 3, 4, 5, 6.

(2) *Die Entwicklung des Livianischen Stiles*. Leipzig, 1896.

à suivre la nouvelle école. En avançant, il se corrige et revient au style cicéronien; les expressions de l'âge d'argent et les hésitations disparaissent.

C'est encore M. Van de Weerd qui nous a fait part d'une étude de Schoenfeld sur l'imitation de Salluste dans Tacite (1). Il passe en revue la formation et la signification des mots, la disposition de la matière, les digressions, les discours, les portraits, les narrations. Il cite une foule d'exemples où la ressemblance entre Tacite et Salluste est absolument frappante.

J'ai ensuite rendu compte d'une préface de O. Jahn, traduite par Gache et Piquet, et à laquelle ils ont donné comme titre : *Cicéron et ses ennemis littéraires* (2). Les trois principaux ouvrages oratoires de Cicéron sont : le *De Oratore*, consacré aux conseils pratiques, l'*Orator*, où il trace l'image de l'orateur parfait, et le *Brutus*, qui renferme l'histoire de l'éloquence romaine. Dans ces écrits, Cicéron a poursuivi deux buts : d'abord, se défendre contre les attaques de ses ennemis; ensuite donner à son pays et à la postérité tout entière d'admirables leçons d'éloquence.

Un savant italien, Vincentius d'Addozio, fit paraître un ouvrage dans lequel il voulait démontrer que les lettres de Cicéron à Brutus étaient l'œuvre d'un faussaire. Schelle, au contraire, en a défendu

1 *De Taciti studits Sallustianis*. Leipzig, 1884.

2 Paris, Klincksieck, 1886.

l'authenticité dans un travail (1) que M. Michiels a analysé. Il reprend chaque lettre en particulier et réfute une à une toutes les objections du savant Italien; comme base de sa réfutation, il prend la thèse suivante : Si ces lettres sont l'œuvre d'un faussaire, tout le monde doit reconnaître qu'elles ont été composées par un homme supérieur; dans ce cas, des fautes contre la clarté du sens ou l'exactitude de la construction doivent s'expliquer par des lacunes ou des altérations du texte primitif. Le premier livre ne peut pas avoir été composé par un rhéteur des premiers temps de l'empire, il n'avait aucun motif pour le faire, il avait plutôt des raisons qui l'en eussent empêché. Quant au second livre, il ne peut avoir été composé au moyen âge : cette affirmation va à l'encontre de toutes les traditions.

M. De Coster nous entretient de l'important ouvrage de Norden sur la prose latine (2). Il remonte jusqu'à l'origine et constate que, dès le début, la littérature se réduisait à des lois et à des prières. Peu à peu se fait sentir l'influence grecque, qui, malgré les efforts persévérants de Caton, finit par s'implanter dans la littérature latine. Nous voyons défiler tous les orateurs et historiens de l'époque pré-cicéronienne : on sent que l'Hellénisme influence

---

(1) *Der neueste Angriff auf die Echtheit der Briefe ad M. Brutum*. Dresden, 1897.

(2) *Die antike Kunstprosa vom VI Jahrhundert von Christus bis in die Zeit der Renaissance*. Leipzig, 1898.

fortement leurs écrits; malgré cela, on constate encore partout des « vestigia raris ». Trois écrivains forment la transition entre cette époque et le classicisme : ce sont Varron, Salluste et Cornelius Nepos. Il est regrettable que M. De Coster n'ait pas continué cette étude et se soit arrêté avec César et Cicéron.

On sait quelle grande place tient l'affranchi Marcus Tullius Tiro dans les lettres de Cicéron. M. Steppe, guidé par l'ouvrage de Jaufmann (1), s'est chargé de nous le faire connaître. Dans un aperçu général, il fait ressortir l'amélioration du sort des esclaves à l'époque de Cicéron. Tiron est un exemple frappant de la quasi-intimité qui commençait à régner entre maîtres et esclaves. C'était, d'ailleurs, un homme intelligent et instruit, d'un dévouement et d'une fidélité à toute épreuve. Aussi Cicéron l'estimait-il beaucoup; il lui portait une sincère affection et ne négligeait aucune occasion de louer ses brillantes qualités. Après la mort de Cicéron, Tiron publia nombre d'ouvrages de son maître. Lui-même, du reste, avait composé certaines œuvres, entre autres le *De usu atque ratione linguæ latinæ*. — *De variis atque promiscuis quæstionibus*. — *Pandectæ*.

Tels sont, rapidement esquissés, nos différents travaux se rapportant à la prose latine. Voyons maintenant ceux qui concernent la poésie.

Savoir où un auteur a puisé les différents maté-

---

(1) *Marcus Tullius Tiro. Programm des Kgl. Gymnasiums zu Dillingen für 1896-1897.*

riaux de ses œuvres, quels modèles il a imités dans la confection de son travail, est toujours une question très intéressante, mais aussi toute pleine de difficultés. Nous n'avons pas négligé les études de ce genre. M. Michiels nous a fait connaître l'ouvrage de Lafaye : *Catulle et ses modèles* (1). Ce mémoire, qui, d'ailleurs, fut couronné par l'académie des inscriptions et belles lettres, est de la plus haute valeur. L'auteur ne recherche pas seulement les passages que Catulle a imités, mais il tâche de déterminer d'une manière plus générale les modèles et les sentiments auxquels le poète latin s'est attaché; à cet effet, il doit se baser en premier lieu sur le mètre. Dans les poèmes iambiques, Catulle imite surtout Archiloque et Hipponax. Dans les poèmes méliques, Sapho, Anacréon et Callimaque furent ses modèles; comme Horace, il s'est sagement abstenu d'aller puiser à la source pindarique. Les hendecasyllabes et les contes épiques sont des copies des Alexandrins; il en est de même des épigrammes, mais ici Catulle a surpassé de loin ses modèles. Le grand mérite de Catulle, c'est d'avoir su, un des premiers, unir dans des vers harmonieux la beauté classique à l'élégance un peu parée des écrivains d'Alexandrie : comme eux, il aime la poésie légère, la nature et les idylles, la symétrie dans la composition; il leur prend leurs qualités et leur laisse leurs défauts; mais, d'un autre

---

(1) *Catulle et ses modèles*. Paris, Hachette, 1894.

côté, la fraîcheur, l'éclat et l'ingénuité des sentiments, il les doit aux vieux poètes lyriques.

J'ai examiné deux dissertations ayant pour sujet : l'imitation d'Aratus dans Cicéron, Germanicus et Avienus (1). Elles coïncident tout-à-fait dans leurs résultats. Cicéron a le mérite d'avoir imité le premier le vers hexamètre des Alexandrins ; mais son imitation est servile. Germanicus, au contraire, est beaucoup plus libre : outre Aratus, il a eu souvent recours à l'astronome Hipparque. Avienus est aussi un traducteur servile : il ne change son modèle que là où il y est forcé par les exigences du vers.

J'ai tenté d'exposer les résultats acquis à la question des sources des tragiques romains par les dissertations de Gensel (2) et de Strauss (3). Le premier s'occupe des tragiques de la république, Livius Andronicus, Q. Ennius, L. Accius, Cn. Naevius, M. Pacuvius. Ce sujet est particulièrement difficile ; en effet, ces tragiques ne nous sont parvenus qu'à l'état fragmentaire, la plupart du temps dans un but grammatical. Certains tragiques sont même impossibles à étudier, vu le peu d'étendue des fragments, par exemple : Atilius, Pompilius. Mais dans chacun

---

(1) *De Cicerone, Germanico, Avieno Arati interpretibus*, par Sieg. Halle, 1886. *De Cicerone et Germanico Arati interpretibus*, par Maybaum. Rostock, 1889.

(2) *De Sophocle a Romanis liberæ rei publicæ temporum tragicis poetis adhibito*. Halle, 1895.

(3) *De ratione inter Senecam et antiquas fabulas romanas intercedente*. Rostock, 1887.

d'eux, on retrouve des traces abondantes de l'imitation de Sophocle. De son côté, Strauss s'attache à montrer que Sénèque dépend directement des Grecs et n'a pas emprunté aux vieux poètes de la république; là où il se rencontre avec eux, ce n'est pas parce qu'il les a imités, mais parce que tous ont puisé aux sources grecques.

Les prologues de Plaute ont déjà suscité bien des critiques de la part des philologues modernes. M. Steppe, s'appuyant sur une étude de Trautwein (1), entreprend de les défendre. Le prologue, tel qu'il existe chez Plaute, est tout à fait étranger à nos mœurs théâtrales modernes. Nous ne concevons pas, en effet, que dès le début de la pièce, un acteur vienne nous en indiquer toute la trame, nous enlevant ainsi ce qui fait le charme de bien des pièces, l'attente du dénouement. Pour juger de l'authenticité de ces prologues, les critiques se sont basés sur deux motifs : d'abord, les termes employés ; ils ont abusé de cet argument et s'en sont souvent servis pour défendre des idées préconçues. Ils ont ensuite pris en considération le fond ; mais les études modernes ont prouvé qu'on avait été trop vite et qu'on s'était bien souvent trompé ; on jugeait, non pas d'après le but et les idées de Plaute, mais d'après les règles de la scène moderne ; tout ce qui n'y était pas conforme, était déclaré interpolé. M. Steppe, à la suite de

---

(1) *De prologorum Plautinorum indole atque natura.*  
Berlin, 1890.



Trautwein, examine en particulier différents prologues et répond aux objections les plus répandues contre leur authenticité.

M. Sondervorst nous a fait part d'une étude de Samuelsson sur Valerius Flaccus (1). Ce poète avait déjà fait l'objet de maintes études; mais jusqu'ici elles avaient porté plutôt sur la constitution et la correction du texte que sur l'interprétation et le style du poète. Samuelsson a voulu dans son travail rassembler tous les cas intéressants de manière à en retirer une certaine utilité au point de vue de la syntaxe historique de la langue latine. Il ne traite pas séparément les temps et les modes, comme on le fait ordinairement; il parle d'abord des temps et des modes dans les propositions principales, et ensuite dans les propositions subordonnées.

Perse a-t-il attaqué Néron? Telle est la question qu'a traitée Haguenin dans un article de la *Revue de Philologie* (2). Il examine le passage de la « Vita » sur lequel on voulait s'appuyer pour démontrer que Perse avait attaqué Néron: ce texte, conclut-il, ne prouve rien du tout. Il en est de même des scolies, à part cependant celles qui soulèvent cette question: Les fins de vers et les vers que Perse cite pour les blâmer, sont-ils de Néron? La rencontre du texte de Perse avec celui de Dion Cassius paraît confirmer cette opinion, que l'auteur estime comme la plus rai-

---

(1) *Studia ad Valerium Flaccum*. Upsollæ, 1890.

(2) *Revue de Philologie*, 1890, pp. 301-312.

sonnable. Il est probable, et seulement probable, que Perse a, par allusions, critiqué en Néron le poète.

Bien des obscurités entourent la personnalité de Lucrece. M. Michiels, à la suite de M. Marx (1), s'est attaché à les éclaircir. Il s'est servi de trois sources : 1) La tradition, surtout S. Jérôme, qui a puisé dans un livre perdu de Suétone; 2) La dédicace adressée à C. Memmius, dont le poète voudrait être le client; 3) L'œuvre elle-même; il en fait ressortir le ton mélancolique : c'est, dit-il, le chant de mort de la république, devenue trop vieille, qui résonne dans ses vers.

M. Sondervorst nous a fait rapport sur l'ouvrage de Becker concernant le poète Columelle (2). Pour connaître la vie de cet auteur, il s'est servi d'abord de ses œuvres, ensuite de ses contemporains, enfin des inscriptions. Ses œuvres principales sont le *De arboribus* et le *De rustica*; comme modèle, Columelle s'est surtout servi de Virgile.

C'est d'une comparaison très intéressante entre Virgile et Théocrite que nous entretient M. Van de Weerd, analysant un mémoire de Jahn (3). Il nous montre que la 3<sup>e</sup> églogue de Virgile est tout entière

(1) *Der Dichter Lucretius*, dans les *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*. 1890, pp. 532-548.

(2) *De Lucii Junii Moderati Columellæ vita et scriptis*. Leipzig, 1897.

(3) *Die Art der Abhängigkeit Virgils von Theokrit*. Berlin, 1897.

imitée du poète alexandrin ; seulement Virgile n'imité pas servilement : il cueille un peu partout, et imprime à l'œuvre son cachet personnel. Cependant bien des vers, bien des idées manquent de liaison intime, et on peut dire que tout le poème manque d'unité. M. Van de Weerd estime que Jahn a parfois été un peu loin et qu'il constate l'imitation de Théocrite par Virgile, là où la coïncidence peut être tout à fait fortuite.

L'étude du poète Stace présente assez bien de difficultés ; car la négligence dans la construction de phrases le rend assez souvent inintelligible et empêche de distinguer ce qu'il faut lui attribuer en propre, de ce qu'il faut considérer comme des interpolations. Cependant Mueller a entrepris une étude sur les chap. I, 3 et III, 3 des *Silvæ* (1). M. Van de Weerd, en examinant le travail, constate qu'il est parvenu à corriger et à interpréter maints passages obscurs ou mal compris jusqu'à lui.

Quelle fut la cause de l'exil d'Ovide ? Cette question est toujours restée très obscure et on ne possède pour se décider que les mots du poète lui-même : *carmen et error*. Une brochure de Heitler (2) dont M. Haesaerts nous fait l'analyse, veut prouver qu'Ovide fut exilé pour avoir refusé de mettre son talent au service d'Auguste et de chanter ses exploits. Auguste, dit-il, voulait que les hommes d'esprit participent à

(1) *Studia, Statiana*. Berlin, 1894.

(2) *Ovids Verbannung*. Wien, 1898.

son œuvre par leurs écrits et transmettent ses hauts faits à la postérité. Horace ne convenait pas, il était mal vu du peuple à cause de ses satires : *odi profanum vulgus*. Auguste s'était adressé à d'autres poètes : Virgile, Varius, Propertius. Virgile est enlevé par la mort avant d'avoir accompli sa promesse; Tibulle, Propertius meurent aussi. Restait Ovide; celui-ci, n'ayant pas voulu se courber aux volontés du prince, fut envoyé en exil. L'auteur rappelle et réfute l'opinion qui consiste à entendre par *carmen*, l'*ars amandi*, séparé de l'exil par une dizaine d'années.

C'est la coutume en Allemagne de faire dans les derniers mois de la première Rhétorique, une répétition d'ensemble sur l'auteur principal traduit pendant l'année. C'est une étude de ce genre sur Horace par Dortewitz que nous présente M. Van de Weerd; il y examine la biographie, le caractère physique et moral du poète (1).

Une question topographique est toujours restée obscure chez Horace. Où était exactement située sa campagne? Sellin (2) que M. Haesaerts s'est chargé de résumer, a essayé de réunir tous les éléments dont il a pu disposer pour trancher la question. Horace lui-même nous fournit quatre détails topographiques : le ruisseau Digentia, le village de Mandela, la petite ville Varia, les ruines du temple de

---

(1) *Eine Horazrepetition in Oberprima. Programm des Gymnasiums zu Eisenberg, 1898.*

(2) *Das Sabtinische Landgut des Horaz. Schwerin, 1896.*

Vacuna. L'auteur s'appuie sur ses voyages et ses recherches personnelles : il ne peut admettre comme emplacement de la maison de campagne d'Horace le site actuel de Capo le Volte ; il est amené à conclure en faveur de la vigne de San-Pietro.

M. Boissier avait fait paraître dans la *Revue de Philologie* (1) un article très intéressant : *L'Art poétique d'Horace et la tragédie romaine*. M. Michiels a bien voulu nous en donner connaissance. C'est bien une épître qu'Horace a composée : les préceptes qu'il donne ne s'adressent qu'à ses contemporains et non pas, comme on pourrait le croire, à tous les lecteurs futurs. Aussi, grâce aux règles sur lesquelles le poète insiste surtout, on peut induire quels étaient alors les défauts du théâtre ; de même on peut croire que le drame satirique était traité à son époque, comme semblent l'indiquer les conseils que le poète donne à ce sujet.

Nous avons quitté pour un instant l'histoire de la littérature latine proprement dite pour faire une petite incursion sur le domaine pédagogique. On connaît l'ouvrage si intéressant et si utile de Kubik sur l'enseignement intuitif pour la lecture des auteurs. M. Van de Weerd s'est chargé du volume qui traite de Cicéron (2) et M. Sondervorst de celui qui

(1) *Revue de Philologie*, 1898, pp. 1-17.

(2) *Realerklärung und Anschauungsunterricht bei der Lektüre Ciceros*. Wien, 1896.

concerne Horace (1). L'auteur s'est proposé comme but d'indiquer tous les passages où l'explication réelle peut être avantageusement employée et de faire connaître les meilleurs recueils propres à l'enseignement intuitif. Quel profit ne peut-on pas tirer des conseils qu'il donne ! Combien l'enseignement doit être plus vivant, combien l'antiquité doit être mieux comprise, si l'on suit ses préceptes !

Je disais en commençant que nous ne nous étions pas bornés à analyser et à apprécier les ouvrages d'autrui, mais que nous avons voulu par nous-mêmes faire œuvre originale. Nous nous sommes spécialement exercés à dépouiller un texte et à en extraire minutieusement toutes les parties qui se rapportent à un sujet. Nous avons choisi, comme matière de nos études, les œuvres d'Horace.

M. Sondervorst fut d'abord chargé de faire le portrait d'Horace d'après ses œuvres. Disons de suite qu'il s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand succès. Il nous a fait connaître la biographie du poète, son état social, ses relations avec Virgile et Varius, la protection constante dont Mécène l'a entouré. Horace était orgueilleux : c'est surtout dans ses dernières œuvres lyriques que l'opinion qu'il a de lui-même s'affirme avec emphase. Ce n'était pas un poète de cour : il savait user avec modération des éloges envers les grands et les princes : il est

---

(1) *Realerklärung und Anschauungsunterricht bei der Lektüre des Horaz*. Wien, 1896.

toujours resté libre et indépendant. Il aimait la tranquillité : son rêve, c'était de vivre à la campagne, loin de tout souci. M. Sondervorst nous dépeint ainsi chaque trait du caractère d'Horace, accompagnant toujours ses affirmations de citations du poète.

M. Thibau, qu'une absence forcée avait tenu pendant quelque temps éloigné de nos réunions, nous a présenté un travail très complet et très intéressant sur *La campagne dans Horace*. Dans un style facile et agréable, il nous montre le poète au milieu de sa propriété de Tibur, s'occupant de la culture de ses champs et veillant aux intérêts de sa basse-cour. Sa campagne est minutieusement décrite, depuis la grange et les étables jusqu'à la salle où Horace aimait à déguster le bon vin de Falerne. Mais quand Horace célèbre les plaisirs de la vie des champs, il n'est pas convaincu. Il a le caractère trop indifférent, des goûts trop épicuriens pour être véritablement ému par le spectacle de la nature. C'est un amour d'artiste, un amour superficiel qui lui est venu du dégoût de la vie bruyante et surexcitée de la capitale, et non l'amour d'un poète vraiment épris de la beauté à la fois simple et grandiose de la nature.

Enfin, dans une petite étude faite aussi sur les œuvres d'Horace, j'ai tâché de représenter les habitations et les vêtements de l'époque.

**ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES**  
**dirigée par les**  
**Étudiants de l'Université catholique.**

---

**ANNÉE 1899-1900.**

*Présidents d'honneur* : Mgr **ABELLOOS**, recteur magnifique honoraire, et Mgr **HEBBELYNCK**, recteur magnifique.

*Directeur spirituel* : R. P. **PAQUET**, S. J.

**BUREAU ADMINISTRATIF.**

*Président* : M. Norbert Cardon de Lichtbuer.

*Vice-Président* : M. Robert de Kerchove d'Exaerde.

*Secrétaire* : M. Joseph Hebbelynck.

*Trésorier* : M. Maurice Beeckmans.

**SECTION FRANÇAISE.**

*Vice-Présidents* : MM. Édouard Smolderen et Guillaume Van Eeckhout.

**SECTION FLAMANDE.**

*Vice-Présidents* : MM. Robert Vermout et Jean Marinis.

**SECTION DES COURS SPÉCIAUX.**

*Vice-Présidents* : MM. Raphaël Gillès de Pélichy et Alfred Dirix.

---



**RAPPORT**  
**sur les travaux de l'ÉCOLE CATHO-**  
**LIQUE D'ADULTES, dirigée par Mes-**  
**sieurs les Étudiants, durant l'année**  
**1899-1900, présenté au nom du bureau**  
**par M. Jos. HEBBELYNCK.**

---

Deux facteurs me semblent indispensables au maintien et à la prospérité d'une œuvre telle que l'École d'adultes. D'un côté le travail quotidien, assidu, persévérant, et d'autre part des ressources suffisantes pour seconder, soutenir, faire fructifier les efforts de ceux qui s'y dévouent.

Le premier élément ne fait pas défaut parmi les jeunes gens qui s'occupent de l'École. C'est là qu'ils sacrifient chaque semaine une partie du temps consacré d'ordinaire aux délassements, pour communiquer aux enfants pauvres une partie de cette science qui leur est si largement départie.

Quant aux ressources elles laissent davantage à désirer. Je ne veux pas dire cependant que nous voyions notre banqueroute prochaine, car notre œuvre est trop belle et jouit de trop de sympathies pour que nous ne puissions compter sur le concours des personnes charitables de Louvain.

Déjà il nous est parvenu par l'intermédiaire du R. P. Paquet une somme de 200 fr. Que le généreux

donateur reçoive ici tous nos remerciements. Merci aussi à tous ceux qui de loin ou de près coopèrent au succès de l'École. Nous sommes heureux de citer ici, NN. SS. Abbeloos et Hebbelynck, présidents d'honneur, Mgr le vice-recteur de l'Université, notre directeur spirituel le R. P. Paquet, le sympathique président M. Norbert Cardon et son aide dévoué M. Robert de Kerchove, MM. les vice-présidents et professeurs, les membres protecteurs de l'œuvre, les dames enfin dont la gracieuse et bienveillante initiative nous donne l'occasion d'organiser les fêtes qui nous permettent de récompenser nos élèves.

L'an dernier, les cours ne reprirent que le lundi 13 novembre. Cette réouverture tardive s'explique : M. le président Cardon, après une expérience de plusieurs années, avait remarqué qu'à l'École, certains détails d'ordre intérieur laissaient à désirer. Il fit part de son projet de réorganisation à M. le professeur Pouillet qui l'approuva pleinement et lui donna des indications précieuses en même temps qu'une direction sage et prudente. M. Cardon provoqua donc plusieurs réunions du bureau qui, de concert avec MM. les professeurs de l'École, arrêta certaines réformes dont voici les principales :

Jadis, pour recruter les élèves on se contentait d'avertir les parents au moyen d'affiches ; les enfants, bien jeunes souvent, arrivaient nombreux, on les inscrivait, mais comme on était dans l'impossibilité de les connaître, on se voyait bien souvent obligé de renvoyer certains éléments tapageurs et indisciplinés.

Sur le conseil de M. le professeur Poulet, on décida de n'admettre à l'École que les jeunes gens âgés au moins de 14 ans, faisant partie d'un patronage de la ville et munis d'une recommandation spéciale, soit du comité directeur, soit du clergé paroissial.

Dans ces conditions, nous pûmes former un petit noyau d'une soixantaine d'élèves d'élite, dont plusieurs passèrent les examens d'entrée à l'administration des chemins de fer.

Une autre réforme s'imposait : les classes ne cessaient que vers 9 à 2 heures du soir, de sorte que pour beaucoup de nos adultes qui habitaient les quartiers excentriques de la ville, la nuit était déjà fort avancée avant qu'il pussent se livrer à un repos bien mérité après toute une journée de travail. On résolut donc de commencer les cours vers huit heures, de façon à pouvoir congédier les élèves une demie heure plus tôt.

La composition du programme des cours exigeait également certaines transformations. On s'était aperçu que la section de dessin était devenue une espèce de *refugium peccatorum*. Tous ceux qui ne pouvaient suivre les cours d'une des sections française ou flamande demandaient à passer au dessin. Le zèle des professeurs auxquels nous nous plaignons à rendre hommage ne suffisait pas toujours à remédier à cette situation. A l'unanimité, l'on décida que les cours de dessin seraient transférés à la section spéciale; il n'en fut pas autrement pour certaines

matières d'une importance secondaire qui faisaient partie de la section française. On crut plus utile de ne s'y occuper que de l'enseignement de la langue.

On fit encore certaines modifications moins importantes, mais je les passe sous silence pour ne pas trop allonger ce rapport.

L'an dernier, à cause de la reprise tardive des cours le bureau administratif avait trouvé bon de ne point donner de séance à la Saint Nicolas. Toutefois ne voulant pas priver les élèves des récompenses qu'il est d'usage de leur donner à cette occasion, on fit une petite fête aux approches de la Noël.

Le vendredi 22 décembre, grâce au concours bienveillant de plusieurs étudiants de l'*Alma Mater* et avec l'aide de quelques-uns de nos élèves, nous pûmes donner une petite fête intime dans la salle de la *Générale*. Mgr Cartuyvels avait daigné la présider. Une quête faite au profit de l'œuvre nous rapporta une quarantaine de francs.

La séance donnée à l'occasion de la distribution des prix fut un véritable triomphe. Jamais on n'avait vu tant de monde à une fête de l'École d'adultes.

Aux premiers rangs on remarquait Mgr Cartuyvels qui cette fois encore avait accepté de présider, M. le professeur Pouillet, le R. P. Paquet, le bureau de l'École, bon nombre de Pères Jésuites et une foule de bienfaiteurs. Notre président était malheureusement souffrant; son absence fut très remarquée et unanimement regrettée.

M. Crouset, étudiant en médecine, s'était chargé

avec quelques autres étudiants d'interpréter *Le secret des Pardhaillan*. Je croirais amoindrir le mérite des acteurs en redisant le tact, la verve et l'à-propos avec lesquels ils interprétèrent ce vaudeville.

Les élèves de l'École jouèrent une petite pièce flamande *Het Eerekruis*.

La partie musicale n'avait point été négligée non plus et il convient de rendre hommage tout particulièrement au talent de MM. René de Biolley et Charles Lefebvre.

Parmi les faits saillants qui marquèrent encore cette année scolaire, il faut noter la conférence du 6 février 1900.

A la demande de M. le Président, MM. du Chastain et Lefèvre étaient venus nous donner une conférence sur *La chanson française*. La prose spirituelle du premier et surtout le talent musical de son collègue ravirent toute l'assistance et ce fut un véritable délire lorsque, pour clôturer la séance M. Lefèvre chanta sa composition arabe.

Jamais on ne vit un tel enthousiasme!

Cette fête devait être une des principales ressources de l'École. Elle nous rapporta un bénéfice net de fr. 526,50. En ajoutant à cela les cotisations annuelles des membres protecteurs et les autres dons, notre actif net s'éleva à fr. 1611,86. Nous eûmes pour fr. 2112,24 de débours, ce qui fait que nous laissons pour l'exercice écoulé un déficit de fr. 500,38 que nous avons l'espoir de combler avant la fin de l'année.

La mort enleva en quelques jours un de nos professeurs, le R. P. Eyckmans, S. J., qui venait chaque semaine, avec quelques uns de ses confrères, donner le cours de religion aux élèves de l'École.

Nous aimons à lui rendre ici l'hommage d'un souvenir ému et reconnaissant.

# **Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche studenten.**

## **BESTUUR.**

*Eerevoorzitters* : Hoogeerweerde Heer **ABBELOOS**,  
eererector magnificus; Hoogeerweerde Heer **HEB-**  
**BELYNCK**, rector magnificus.

*Voorzitter* : **SENCIE**, Jozef, hoogleeraar en voorzitter  
van het Pauskollegie.

*Schrijver* : **VANDEN EYNDE**, Jozef, student.

## **EERELID.**

**MELLAERTS**, J., algemeene schrijver van den Boeren-  
bond.

## **LEDEN.**

**MM.** Adv. **Vliebergh**, Emiel; **Apers**, Isidoor; **Back**,  
Paul; **Baillon**, Paul; **Bertrang**, Alfred; **Caluwaert**;  
**Cuelenaere**, Hector; **Cloet**, Remi; **de Gheldere**,  
**Robrecht**; **Deurineck**, Edmond; **de l'Arbre**, Albrecht;  
**De Mortier**, Karel; **De Reu**, Jozef; **Dhont**, Amédée;  
**Dirix**, Alfred; **Dosfel**, Lodewijk; **Fonteyne**, Alexis;  
**Frans**, August; **Goossens**, Rodolf; **Kleyntjens**, Juul;  
**Lancsweert**, Max; **Lancsweert**, Prosper; **Laureys**,  
Jan; **Maertens**, Edward; **Masquelier**, Pieter; **Mets**,  
Frans; **Nelis**, Odilon; **Parmentier**, Leo; **Petyt**,  
Jozef; **Speleers**, Reimond; **Van Brabant**, Remi;

Van Caillie, Frans; Van Caillie, Hendrik; Van Cauwelaert, Frans; Van Cauwenberghe, Floris; Van Cauwenberghe, Jozef; Vanden Bossche, Frans; Van Dieren, Edmond; Van Eecke, Joris; Van Eeckhout, Willem'; Van Hecke, Alfred; Van Kerckvoorde, Lodewijk; Van Roosbroeck, Joris; Verbeeck, Cesar; Vermast, Hippoliet.



## VERSLAG

der werkzaamheden van **DE SOCIALE  
STUDIEKRING EN SPREKERS-  
BOND**, gedurende het schooljaar  
1899-1900, door den heer Jozef VAN  
DEN EYNDE.

MIJNE HEEREN, -

Onze Sociale Studiekring, gewoonlijk *Sprekersbond* genaamd, zal weldra tien jaren bestaan tellen, en ieder, die met de wisselvalligheid en onstandvastigheid van de studentenmaatschappijen bekend is, verstaat dat tien jaren een gansch tijdvak uitmaken. En hoopvol zien wij elk jaar het getal onzer leden en gelijktijd hunne werkzucht en hunne werken in degelijkheid toenemen.

Onze Gilde telde in het jaar 1899-1900 28 leden en hield 16 vergaderingen.

Op de eerste vergadering, dit is den 25 October, verwelkomt de heer voorzitter hoogleeraar Sencie, de oude leden, die het vorig jaar zoo stiptelijk de vergaderingen bijgewoond hadden en door hun wederopkomen het beste bewijs van het nut des Sprekersbonds leveren, — en de nieuwe leden, wier bijtreden voor onze maatschappij eene verzekering van bloei, voor hen een bewijs van leerzucht en van hooger streven daarstelt.

Hij schetst ons in vloeiende woorden geschie-

denis, doel, richting en werking van den Sprekersbond. De Sprekersbond werd gesticht in 1891 door onzen heer Voorzitter, toen subregent in 't Pauskollegie : de vergaderingen hadden plaats in het Gildenhuis, Minderbroedersstraat, en worden sedert eerw. heer Sencie voorzitter van 't Pauskollegie is, in dit gesticht gehouden. Het doel van den Sprekersbond is de studenten op de hoogte te brengen van de maatschappelijke toestanden, brandpunten en redmiddels, door grondige kennis hun de mogelijkheid te verschaffen de waarheid en al hare rechten altijd en overal te verdedigen, en — vermits de taal het middel is — de leden in voordracht en spreekvaardigheid te volmaken.

De werking van den Sprekersbond bestaat in het houden van wekelijksche vergaderingen. Wij stellen ons niet vóór talrijke noch luidruchtige leden op onze bijeenkomsten te vereenigen : weinige doch ernstige, getrouwe, werkzame leden tellen, dit was immer wat de Sprekersbond betrachtte en dit is wellicht het geheim van zijnen langdurigen en aangroeienden bloei. Van daar ook, die gezelligheid, die Vlaamsche gemeenzaamheid en gulhartigheid die al onze vergaderingen en betrekkingen veraanagaamt. Op elke vergadering wordt de korte inhoud van het verslag der kamerzittingen gegeven; de bijzonderste punten van een of ander vijandsblad ontleed en besproken; eene voordracht gehouden, welke doorgaans het grootste deel der zitting inneemt; eindelijk de voordracht der vorige zitting besproken.

Na zoo eerlijk onze maatschappij aan de nieuwe leden voorgesteld te hebben, drukt onze heer Voorzitter de hoop uit dat den Sprekersbond reeds vermeld in het boek *l'Université de Louvain*, ook een plaatsken zal worden ingeruimd in het *Annuaire* of Jaarboek der Hoogeschool, en spreekt den lof uit van onzen vorigen schrijver, heer Jozef Stillemans, die de Hoogeschool verlaten heeft om zich op gewijde wetenschappen toe te leggen.

Daarna werd overgegaan tot het kiezen van eenen schrijver en het voorstellen der nieuwe leden.

In de zitting van 8 November handelde heer advocaat Em. Vliebergh over het grondcrediet. Wie geld ontleent op grondcrediet, verpandt een onroerend goed als waarborg voor het teruggeven der ontleende som. Spreker leert ons op welke manier die leeningen in ons land gedaan worden. Het belang van het grondcrediet is zeer groot, daar wij uit de laatste berekeningen zien dat sedert 40 jaren in België de helft meer grond en voor de helft meer weerde bepand — anders gezegd, — belast is. De *uitslag* van het grondcrediet is de ondergang van vele landbouwers. De oorzaak van dezen uitslag is ten eerste het gebrek aan goede wetten; het is dikwijls kostelijk en soms moeilijk den waren eigenaar van een onroerend goed te kennen; ten tweede, het gebrek aan goede credietinrichtingen waar de ontleener zijne schuld bij gedeeltelijke terugbetalingen kan afleggen. Deze beide gebreken bestaan in Duitschland niet; men heeft er het grondboekstelsel

— wie als eigenaar ingeschreven is, is door de wet als zoodanig aanzien, — en credietinrichtingen onder ander de « Landschappen », waarvan Frederic II het eerste in de vorige eeuw stichtte en die thans sterk vermenigvuldigd zijn. Heer Vliebergh eindigt met de hoop uit te drukken dat men eerlang in ons land zulke inrichtingen zal kunnen tot stand brengen.

In de zitting van 15 November spreekt de heer Willem Van Eeckhout ons over Transvaal. Hij legt ons het ontkiemen en het verleden uit van Kaap-colonie, Oranje, Natal en Transvaal, dit is de verschillende « trekken » der Boeren en hun nederzetten op den grond dien zij het geschiktst vonden om hun tot vaderland te dienen. Spreker komt aldus aan de geschiedenis van den huidigen oorlog : hij legt ons de *ware* oorzaak — de geldverliezen der Rhodisiaansche Chartered Company — en de voorgebrachte oorzaken — het kiezersrecht der uitlanders en de engelsche suzeriniteit — voor oogen en, ééns met ons allen, vlegt hij de handelwijze van minister Chamberlain, die stroomen bloed voor aderkens goud doet vloeien. Spreker geeft ons nog eenige bijzonderheden over het land, het huis, de hoeve, den huisvloer, de levenswijze en de huwelijksgeplongtheden bij de Boeren. Verschillige opmerkingen werden door de heeren Van Brabant en Speleers gemaakt, doch ten slotte afgebroken. Deze voordracht was den leden des Sprekersbonds eene gelegenheid om hunne gevoelens van bewondering en toegenegenheid aan het heldhaftig, met ons stamverwante zuidafrikaansche volk te betuigen.

Het lager onderwijs werd door den heer Jozef Petyt gekozen als voordracht voor de zitting van 22 November. Het onderwijs in zichzelf is een voordeel voor het menschedom, dat echter een nadeel wordt zoo het niet met eene evenredige opvoeding gepaard gaat, dewijl in dit geval de kleine dosis geleerdheid de verwaandheid bijbrengt van kennis te bezitten over alle zaken. Hieruit volgt dat het verplichtend onderwijs enkel voordeelig is wanneer de opvoeding er mede gepaard gaat; het voorbeeld van vele landen bewijst dat het verplichtend onderwijs naast goede, ook vele slechte vruchten afwerpt. Ten slotte besluit spreker dat voor België het verplichtend onderwijs in de huidige omstandigheden niet wenschelijk is. Eene woordenwisseling ontstaat hierover tusschen den spreker en de heeren Back, Dosfel en Vliebergh.

Op 29 December handelde heer Remi Van Brabant over de kansspelen onder wetgevend en bestuurlijk opzicht. Onder wetgevend opzicht zijn de kansspelen enkel beteugeld door twee artikels van het strafwetboek, die zoodanig lichte straffen veroorloven dat zij tegen de straffen van niet een ander land (Frankrijk uitgenomen) kunnen in aanmerking komen.

Minister Lé Jeune heeft een wetsvoorstel neergelegd dat strekt om alle kansspelen te verbieden van zoohaast een derde persoon er profijt bij heeft. Minister de Smet de Nayer stelt voor te verbieden van zoohaast het spel publiek is. Doch zouden de spelen te Spa en te Oostende toegelaten worden.

Onder bestuurlijk opzicht staat het den gemeentebesturen vrij eene min of meer hooge taks op de kansspelen te stemmen, en het meerendeel der belanghebbende steden hebben reglementen diensaan- gaande uitgevaardigd. Het blijkt echter uit een besluit van het Verbrekingshof dat deze reglementen feitelijk zonder waarde zijn, zoo zij eischen dat de taks betaald worde voor het openen der speelhuizen. Spreker besluit dat, ingezien de gemeentebesturen over geen doeltreffende maatregelen beschikken, de wet alle spelen moet verbieden. Deze voordracht werd besproken door heeren Dirix, Lancsweert en Van Eeckhout.

Heer Alfred Dirix sprak ons op 6 December over de werkmanspensioenen. De werkman heeft recht op een pensioen want : 1° het hedendaagsche mek- niekwerk vergt meer oplettendheid dan het vroeger handwerk en vermoeit dus gauw den geest; 2° de werkman is lichamelijk gauw versleten; 3° de werk- man kan gedurende zijn werkersleven geen genot hebben van het verdiende geld; 4° als de werkman oud wordt, mist hij onderstand van wege zijne meestal uitgehuwde kinderen. Spreker zegt wat er onder wetgevend en privaat opzicht voor de pen- sioenen is verwezentlijkt en stelt vast dat van 1889 tot 1898 het getal pensioenboekjes der lijfrentkas geklommen is van 917 tot 43,873. Hij onderzocht de stelsels in voege in Duitschland waar verplichting bestaat maar het bestuur kostelijk is en in Engeland waar er veel belastingen voor geheven worden. Vol-

gens heer Dirix moeten in het pensioen tusschenkomen : 1° de Staat vermits de werkman meest geld voortbrengt, het eene zaak van algemeen belang is, en men belastingen kan leggen; 2° de werkgever, die door den werkman rijk wordt; 3° de werkman, die daardoor het sparen leert en geene almoes maar eenen kroos ontvangt. Het pensioen moet verplichtend zijn, daar er hier geen keus is tusschen vrijheid en dwang, maar tusschen vrijheid en armoede. Het pensioen moet op 65 jaren genoten worden en ten minste 400 fr. bedragen. Als werklieden zal men aanzien al deze die leven van dagloon, of jaarlijks min dan 1500 fr. verdienen. De vrouwen zullen die voordeelen niet genieten. Heeren Back, de l'Arbre en Vliebergh namen deel in de bespreking.

Op de vergadering van 20 December sprak heer A. de l'Arbre over de werkmanshuizen. Dit vraagstuk is van algemeen belang vermits de eigen haard de gezondheid van lichaam en ziel bevoordeelt, de zorgvuldigheid opwekt en de vaderlandsliefde versterkt : *pro aris et focis!* In 't voorbijgaan zij gezegd dat de gemeenschappelijke of anders gezeid kazernehuizen diezelfde voordeelen niet opleveren. Vóór 1889 was er op wetgevend gebied niets gedaan, en uit hoofde hunner partijdigheid bleven ook de gemeentebesturen aan hunnen plicht te kort. In 1889 werd dienaangaande eene wet gestemd, die zeer doelmatig heeten mag : 1° zij heeft een hoog zedelijk doel vermits zij de spreuk logenstraft « men leent enkel aan rijken »; 2° hare verplichtingen brengen

zedelijke verbeteringen bij in de werkende klas, omdat zij gesteund is niet op grondcrediet, maar op persoonlijk crediet; 3° zij verzekert toelagen door bemiddeling der spaar- en lijfrentkas, zoodat het geld, door de werkende klas gespaard tot nut der werkende klas gebruikt wordt; 4° zij handelt met tusschenkomst van maatschappijen of derde personen, die zich aldus de werklieden aantrekken en den klassenafstand vernauwen; dusdanige maatschappij bestaat in elk bestuurlijk arrondissement; 5° zij vergunt vermindering op vele fiscale kosten.

Men onderscheidt die maatschappijen in bouwmaatschappijen, die minst, en credietmaatschappijen, die meest bijval vonden; tusschen de credietmaatschappijen zijn er naamlooze, die meest verspreid, en samenwerkende, die de meest aan te bevelen zijn, vermits in deze laatste gemeenschap van geld, werking en belang bestaat tusschen de leden.

De heer Voorzitter voegt hier eenige bijzonderheden bij over de kazerne huizen in Weenen.

Op 10 Januari sprak heer Reimond Speleers over de ontuchthuizen. Spreker stelde de drij vragen: Wat is ontucht? Mag de Staat in 't regelen der ontucht tusschenkomen? Hoe kan hij tusschenkomen?

Men onderscheidt de ontucht met vergunning en de verholene ontucht, en tusschen de ontucht met vergunning bestaat deze per nummer en deze per kaart. Middelmattig hebben maar 2 % der ontuchtige vrouwen vergunning.

Mag de Staat tusschenkomen? De hedendaagsche



ondervinding en herhaalde proefnemingen bewijzen dat men de ontucht niet kan uitroeien en dat de vrijgelaten ontucht menigvuldige ziekten voortbrengt. Moet de Staat die kwade gevolgen laten bestaan of moet hij, zonder nochtans de openbare ontucht in grondbeginsel aan te nemen of haar rechten te schenken, tusschen twee kwalen het minste kiezen, en door eene naaste, stellige, stoffelijke, middellijke medewerking tusschenkomen?

Spreker besluit dat de Staat tusschen twee kwalen het minst kiezen moet, en, alhoewel elke gemeente de noodige vrijheid gevende, de verholene ontucht en die bij kaartjes of der « avondvrouwen » min schadelijk maken door wijze verordeningen. Deze verordeningen mogen nooit het kwaad vergemakkelijken, maar integendeel moeten zij de huizen en vrouwen aan een streng geneeskundig onderzoek onderwerpen, in afgelegen hoeken der stad verbannen, in één woord, het kwaad min gevaarlijk maken.

Op 17 Januari sprak heer Lod. Dosfel over Karel Marx. Na eene korte levensschets geeft hij in eenige woorden den korten inhoud van Marx' werken : *Lohnarbeit und Kapital, Zur Kritik der Politischen Oekonomie* en *Das Kapital*. Marx hoofdstellingen zijn de volgende : 1° leer der waarde : alle ruilwaarde komt uit de hoeveelheid werk voort; waren zijn gestolde arbeidskracht, hunne waarde wordt bepaald volgens het getal werkuren; 2° leer der meerwaarde : slechts een deel van den arbeid wordt aan den werkman betaald: het onbetaald deel is de meer-

waarde. Men verlengt en verheviget het werk van den arbeider en uit dit alles zijn voor den werker ontelbare kwalen voortgesproten; 3° de geschiedenis bewijst dat het kapitaal enkel uitbuiting en onteigening dus diefstal tot oorzaak heeft. Spreker weerlegt deze drie stellingen en bewijst dat Marx de oneerlijkheid van het capitalistisch stelsel en de kwalen van het arbeidersvolk fel overdreven heeft. Heer Vliebergh geeft nog eenige inlichtingen nopens het toepassen van Marx' stelsel op den landbouw : onder andere, bewijzen de statistieken dat in evenredigheid de kleine landbouwer meer geld wint dan de groote landuitbater.

In de vergadering van 24 Januari spreekt heer adv. Vliebergh over de wet op de beroepsverenigingen bijzonder met het oog op de landbouwers. De boerengilden, zooals zij nu meestal bestaan, zijn geene burgerlijke personen. De zaakvoerder koopt in naam der leden van de gilde.

Er is stellig voordeel bij dat de gilde als gilde wettelijk erkend zij, dat zij zelf kunne koopen, verkoopen, haar lokaal bezitten, enz. Dat kan zij, ingericht als beroepsvereniging. Aan den anderen kant echter is er ook nadeel bij. Als beroepsvereniging ingericht, is zij in sommige harer werkingen belemmerd en 't grootste gebrek van de wet in dit opzicht is dat de beroepsvereniging geen winst doen mag en derhalve nooit kan machtig worden. Dat verbod winst te doen heeft andere nadeelige gevolgen. Een voorbeeld : eene beroepsvereniging koopt eene

machine; na 4 of 5 jaar is de machine betaald doot 'tgene er gestort wordt voor 't gebruik der machine. Van dan af, alhoewel de machine nog goed is, mag de gilde voor het gebruik geene vergoeding meer eischen. Nieuwe leden der gilde, die bijkomen als de machine betaald is, zijn dus bevoordeeligd; zij hebben niets hierin te betalen en mogen de machine bezigen zonder vergoeding.

Op 7 Februari sprak de schrijver over de veeverzekering tegen sterfte. Verzekering is goed in zich zelve, en ook in werkelijkheid, indien bepaalde voorwaarden van wege verzekerde en verzekeraar onderhouden zijn. Veeverzekering in 't bijzonder is goed, is nuttig, vooral voor den kleinen boer, en is mogelijk, vermits de vooruitgang der wetenschap nu vele ziekten, vroeger ongeneesbaar, te keer gaat.

Het gewichtigst punt is 't bepalen der verzekeringspremie, die nooit te klein mag zijn, en op drie manieren kan bepaald worden, waarvan de beste is vaste premie per 100 fr. verzekerde waarde. Spreker geeft nog de bijzonderste punten aan waarop men voor 't stichten en 't goed bestaan eener veeverzekering acht hoeft te slaan, voornamelijk de kleine uitgestrektheid van den werkring en de onderlinge herverzekering der veeverzekeringen. De Staat moet de veeverzekering 't zij verplichtend, 't zij vrij inbrengen, maar alleen door bemiddeling van den persocnlijken aanvang; hij moet de veeverzekeringen bevoordeeligen met toelagen te weigeren voor niet verzekerde gestorven dieren. De laatste

statistieken bewijzen ons den bloei der veeverzekeringen. De heeren Van Cauwelaert, Verbeeck en Vliebergh. mieden diensaangaande eenige opmerkingen.

De maatschappijen van onderlingen bijstand waren het voorwerp der voordracht van den heer Frans Van Cauwelaert, op 14 Februari.

Spreker legt ons het doel uit van den onderlingen bijstand; hij maakt ons ook bekend met zijne werking, die, alhoewel zeer verschillend volgens de plaatsen, in dezer voege kan samengevat worden : het lid stort eene maandelijksche premie, waarvoor in ruiling de maatschappij, in geval van ziekte, vergoeding voor het dagloon zal betalen. Sommige maatschappijen vergoeden ook de geneeskundige hulp, in welk geval de te storten premie ook natuurlijk klimt. Spreker wijdt uit over het stoffelijk, zedelijk en maatschappelijk nut van de maatschappijen van onderlingen bijstand, en acht ze waardig door tusschenkomst van den Staat ondersteund te worden. Heeren Vliebergh en Speleers namen deel aan de bespreking van het werk.

In de vergadering van 21 Februari sprak heer adv. Vliebergh over de « melkerijen », met het oog op het nu veel besprokene *Comptoir des grandes laiteries belges*. Deze comptoir-kwestie is van 't allergrootste belang voor de toekomst der boerenbeweging, en niet zonder reden meende de Boerenbond zich hiermede te moeten bezig houden. Er zijn samenwerkende melkerijen, waarvan de leden al de aandeelen bezitten, en dus ook al de winst opstrijken,

en nijverheidsmelkerijen, echte boterfabrieken van bijzonderen.

Spreker doet inzien dat het veel beter is voor de boeren zelf samenwerkende melkerijen in te richten, waarvan zij heer en meester zullen zijn en al de profijten zullen genieten.

Namen deel aan de bespreking : de heeren Voorzitter, Van Cauwelaert en de schrijver.

Op de vergadering van 7 Maart gaf de heer Remi Van Brabant breedvoerige en gecijferde uitleggingen over de zoo ingewikkelde nieuwe kieswet, over de Evenredige Vertegenwoordiging. Trouw verslag ervan voorbrengen, ware gansch de kieswet hier overschrijven en verklaren. Het zij enkel gezegd dat hij ons ten volle de wet klaar miek en zeer grondig op al de gevraagde inlichtingen antwoordde.

Het « Werk van den Akker », in 't fransch genaamd « OEuvre du coin de terre » was 't onderwerp op 21 Maart door heer P. Back gekozen. Dit menschlievend werk werd door den franschen priester Gruelle uitgedacht en door den drukker Goemaere te Brussel eerst verwezentlijkt. Het wordt soms ingericht in den schoot van een St-Vincentiusgenootschap, dat in stede van den arme eene wekelijksche ondersteuning te dragen, hem een stuk land ter beschikking stelt, pachtgeld, zaad, mest, enz. betaalt en bijzondere ondersteuning verleent voor het aan den man brengen der gewonnen vruchten. Men heeft bevonden dat het kapitaal aldus geschonken, ruim 400 per honderd opbrengt; daarbij springen vele

voordeelen in het oog : de almoes is min vernederend, de winst is enkel te danken aan persoonlijken arbeid, de werker ademt frissche, gezonde lucht in en is niet meer genoodzaakt zijne ledige uren in een ongezond midden door te brengen. Dikwijls richt het Sint-Vincentiusgenootschap voor zijne bevoordeeligen verplichte voordrachten in, waar hun niet enkel vrucht- en teeltkundige maar ook zedelijke en godsdienstige begrippen worden voorgehouden. Heeren Voorzitter, Vliebergh en de schrijver bespraken dit werk.

Den 28 Maart hielden wij onze laatste vergadering. Heer Jan Laureys onderhield ons over Argentina. Hij onderzocht de belangrijkheid der uitwijkingen uit België naar Argentina : velen zijn, vooral vóór eenige jaren, in de verre « landen van belofte », fortuin en geluk gaan zoeken, doch verreweg heeft het grootste deel er niets dan ontgoocheling en tegenspoed gevonden. Het ontbreekt niet aan geldwinning in de amerikaansche zuiderlanden : deze is echter voorbehouden aan de begoede uitwijkelingen die met een klein kapitaal eene zaak kunnen aangaan, en valt nooit ten deele aan arme zwervers. Daarom is het volstrekt onontbeerlijk dat deze die naar Argentina uitwijkt, eenig kapitaal en eene voorop verzekerde bediening in 't vooruitzicht hebbe : in deze voorwaarden is de uitwijking niet af te keuren, des te meer dat zij wegens de belgische overbevolking volstrekt noodzakelijk wordt.

Ziedaar, Mijne Heeren, de korte samenvatting onzer



## LANDBOUWKRING

der katholieke Hoogeschool van Leuven.

---

### SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

*Eere-Voorzitters* : Hoogerwaarde Heer ABBELOOS,  
vererector magnificus; Hoogerwaarde Heer HEB-  
WELYNCK, rector magnificus.

*Voorzitter* : de heer LEPLAE, hoogleeraar.

*Overvoorzitter* : de heer DE MUYNCK.

*Wijver* : de heer REYNAERT.

*Waarbewaarder* : de heer VAN BUGGENHOLT.

### EERELEDEN.

De Eerwaarde heer Mellaerts, de heeren Smeyers,  
Hermans, Vanden Abeele, Adriaensen, landbouw-  
ingenieurs.

### LEDEN.

De heeren :

De Marbaix, Van Steenberghe, Van Dorpe, Ceulemans,  
De Muyck, Nys, Van Herick, Pauwels, Humblet,  
Reynaert, Van Caloen, Mestdagh, Nichmans, Van  
Dormael, Cortvriendt.

---



**VERSLAG**  
**over de werkzaamheden van den Vlaamschen LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1899-1900 door den heer REYNAERT, schrijver.**

---

**MIJNE HEEREN,**

Als schrijver van dezen Studentenkring, is het mijne plicht een algemeen verslag te doen van onze werkzaamheden gedurende het jaar 1899-1900. Als wij het verslagboek openslagen en het doorbladeren, bemerken wij dat, niettegenstaande onze leden niet talrijk zijn, wij nochtans het genot hadden evenveel voordrachten te mogen aanhooren als de vorige jaren. Daarom zeg ik innig dank aan de studenten, die door hunne vlijt ons eenige aangename en nuttige avondstunden deden genieten.

Ik moet ook nog, Mijne Heeren, om aan mijne plicht niet te kort te blijven, een woord van oprechten dank en waren lof toesturen aan onzen achtbaren voorzitter den heer hoogleeraar Lepiae, om zijne verkleefdheid aan onzen Kring en zijne zelfopoffering voor zijne studenten.

Eindelijk moet ik ook de heeren Mellaerts en Hermans bedanken, omdat zij ons in het begin van het schooljaar zoo edelmoedig bijgestaan hebben.

Het was den 8 November 1899 dat onze eerste ver-

gadering plaats had om het bureel tot stand te brengen. De Eerw. Heer De Muynck werd onder-voorzitter gekozen, de Eerw. Heer Van Buggenhout, schatbewaarder, en uw dienaar, schrijver.

Den 10 der zelfde maand, hoorden wij eene belangrijke voordracht over de *Proefvelden* door M. Van Steenberghe gegeven. Het doelwit van den spreker was ons de goede gevolgen dezer proeven voor den landbouwer te doen uitschijnen. Verder sprak hij over de zorgen die dienen genomen te worden om deze proeven te doen, en waarop men bijzonderlijk letten moet om hun gelukken te verzekeren.

Op de volgende vergadering hadden wij het genoegen de heeren Mellaerts en Hermans in ons midden te bezitten. In die vergadering hield onze onder-voorzitter eene voordracht over de *Rapenteelt*. M. De Muynck beschreef ons meesterlijk en met kennis, de beste gronden voor deze teelt, de meststoffen die men er in moet gebruiken, de zorgen die zij vereischt. Hij eindigde met het nut van de raap te bespreken.

De laatste vergadering van de maand November was zeer nuttig. M. Van Horick handelde over het *Landbouwkrediet*. De spreker deed ons het inrichten der Raiffeisenkassen kennen, en legde klaar en duidelijk de werking dezer leengilden uiteen.

In de maand December gaf M. Van Dorpe eene voordracht over de *Aardappelenteelt*. De spreker handelde eerst over de landen waar aardappelen gekweekt kunnen worden. Verder sprak hij over de

vetten die gebruikt moeten worden voor deze teelt en deed de planting en de vereischte zorgen uiteen. Om te eindigen besprak hij de ziekten der aard-appelen en de middelen om deze te bekampen.

Den 18 Januari was het mijne beurt eene voordracht te houden. Ik sprak over de *Bieënteelt*. Na de bewoners eener kolonie beschreven te hebben en ook de verschillende woningen der bieën, behandelde ik in het bijzonder de volgende punten: ten eerste, de voorzorgen die de bieënteeler nemen moet om eene kolonie goed en gemakkelijk te onderzoeken; ten tweede, de kenmerken der moederloosheid en wat er den bieboer te doen staat met zijne moederlooze koloniën; ten derde, de oorzaken van het zwermen en de middelen om het zwermen te beletten; ten vierde en ten laatste, de oorzaken der rooverij en de middelen om deze slechte daad te bekampen.

Onze bijeenkomsten van het jaar 1899-1900 werden gesloten door eene voordracht van M. Nys. Hij gaf ons eene puike verhandeling over het *Neerhof*, en men bemerkte gemakkelijk dat de spreker te huis was in deze zaak. Men moet, zegde hij, de slechte uitslagen die men in dezen kweek bekomt aan de onbekwaamheid en zorgloosheid van den kweeker toeschrijven. Immers, in het algemeen, vindt men de kiekens slecht gehuisvest, in eene plaats die onreinig is, te klein en niet genoeg verlucht. Daarenboven de boeren trachten niet hunne hoenders te verbeteren door uitkiezing of inbrenging. Ook laat hun voedsel maar al te dikwijls veel te

De hoenderteelt, zegde M. Nys, kan op drie verschillende manieren uitgevoerd worden : ten eerste, voor den grooten verkoop; ten tweede, voor het voortbrengen van eieren; ten derde, voor het voortbrengen van vleesch.

De spreker deed ons uitschijnen dat de boeren, met de hoenders op eene van deze drie wijzen te behandelen, eenen goeden stuiver kunnen winnen; en hij staafe zijn gezegde met uitslagen die hij zelf bekomen had.

Zoo eindigde, Mijne Heeren, het schooljaar van 1899-1900. Iedereen, denk ik, staat verwonderd over de veelvuldige en verschillende vraagpunten die er dit jaar besproken werden. Ook kan ik de studenten die verleden jaar iets bijgebracht hebben om den bloei van onzen Kring te verzekeren, niet genoeg aanwakkeren om gedurende het jaar 1900-1901 nog meer te doen ten einde aan de leden eenen rijken oogst van wetenschap te leveren.

---

**RECHTSGENOOTSCHAP**  
**der Katholieke Hoogeschool van Leuven**

---

**BESTUUR.**

*Eere-Voorzitters* : Hoogeerwaarde heer **ABBELOOS.**  
Hoogeerwaarde heer **HEBBELYNCK.**  
Heer hoogleeraar **J. VAN BIERVLIET.**

*Voorzitter* : **A. SCHICKS**, hoogleeraar.

*Ondervoorzitter* : **ADM. D'HONDT.**

*Eerste schrijver* : **A. VALCKE.**

*Tweede schrijver* : **OM. DE LAEY.**

*Penningmeester* : **L. DOSFEL.**

**EERE LEDEN.**

De heeren :

**A. E. Coremans**, volksvertegenwoordiger.

**D<sup>r</sup> P. Alberdingk Thijm**, hoogleeraar.

**V. Brants**, id.

**E. ridder Descamps**, id., senator en gemeenteraadsheer.

**G. Helleputte**, id. en volksvertegenwoordiger.

**Eerw. heer kanunnik Hemeryck**, hoogleeraar.

**A. Nyssens**, gewezen minister van werk en nijverheid.

**Eerw. heer kanunnik Vanden Berghe**, voorzitter van het Groot Seminarie van Brugge.

- H. Lebon, advokaat te Antwerpen.  
E. Janssens, id. te id.  
H. Noterdaeme, id. te Brugge.  
L. Schepens, id. te id.  
E. De Visscher, id. te id.  
Ad. Pauwels, id. te Antwerpen.  
A. Raemdonck, volksvertegenwoordiger te Lokeren.  
O. Van Malleghem, substituut-prokureur des Konings  
te Audenaarde.  
L. Plessers, leeraar te Hasselt.  
L. Bruyninx, advokaat te Dendermonde.  
V. Lambrecht, id. te Kortrijk.  
P. Bolsens, te Temsche.  
P. Bellefroid, leeraar aan de Luiksche Hoogeschool.  
C. Van Walleghem, griffier te Ghistel.  
A. Neyt, advokaat en provinciaal raadsheer te Ade-  
ghem.  
E. Goedertier, advokaat te Antwerpen.  
A. Vande Vyvere, id. te Gent.  
A. Verschaeve, substituut-prokureur des Konings te  
Kortrijk.  
E. Duysters, advokaat te Antwerpen.  
P. Vanden Hove, id. te Leuven.  
C. De Queker, id. te Gent.  
J. De Keersmaeker, id. te Liezele.  
E. Vliebergh, advokaat te Leuven.  
Edg. De Cooman, id. te Ninove.  
K. Vanden Bussche, id. te Kortrijk.  
L. De Schepper, id. te id.  
Leo Van Dorpe, id.

Jan Verwilghen, id. te Gent.  
Hubert Le Paige, id. te Antwerpen.  
Amaat Vander Moeren, id.  
Wildiers, id. te Antwerpen.  
Heyvaert, id. te Dendermonde.  
Karel Heyndrickx, id. te St-Niklaas.  
Gonzalès Verbraken, id.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studentèn :

Buytaert, Claeys, Cosyns, D'Hondt, De Laey, Dosfel,  
Deckers, de l'Arbre, Diricx, Fransman, Kruyf-  
hooft, Lagae, Matthys, Petit, Smolders, Schellekens,  
Tits, Van Spilbeeck, Van Damme, Valcke, Viaene,  
Van Brabant, Vande Keldere, Van Rey, Van Reeth,  
Vander Ghote, Van Eeckhout.

## **VERSLAG**

**over de werkzaamheden van het  
RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende  
het afgelopen schooljaar 1899-1900,  
door M. A. VALCKE.**

**MIJNE HEEREN,**

Het zestiende jaar van ons Rechtsgenootschap komt te verlopen en ik meen dat het zijne voorgangers is waardig gebleven : onder het behendig, wetenschappelijk geleide van onzen geachten voorzitter, hoogleeraar Schicks, aan wien wij hier uit ter harte hulde en dank wijten, hebben wij een uitstapje gewaagd in verscheidene domeinen der rechten : wij hebben eenen oogslag geworpen op het publiek recht, wij hebben strafzaken behandeld, punten die de familie hoogst aangaan zijn opgeklaard geweest, de nieuwe kieswet werd ons grondig uitgelegd, in een woord, wij hebben van dit verloopene schooljaar een nuttig, leerrijk, vruchtbaar jaar gemaakt dat zich met fierheid mag tellen in het bestaan van ons Genootschap.

Op dinsdag 14 November, in onze eerste vergadering, las de heer Joz. Viaene, schrijver van het vorige jaar, het verslag van de werkzaamheden van dit jaar



af : hij legde ons getrouwig voor de oogen wat er al gedaan en gepleit geweest was, toonde ons hoe vlijtig en vol iever al de leden geweest waren om alle slach van zaken te bestudeeren en voor te dragen, en steunde erop dat wij het gegeven voorbeeld moesten volgen en ons erop toeleggen om het Rechtsgenootschap dat een der nuttigste is onzer studentenkringen, te doen voortleven en voortbloeien.

Daarna neemt de heer Alb. de l'Arbre het woord als openbaar ministerie en beschuldigt H. S. van vadermoord. H. S., een voorkind, is gedurig in onverschil met zijnen vader; op 14 Juli was er nog eens twist en van woord tot woord werd er tot daden overgegaan; opeens neemt de vader zijn geweer en vervolgt er mede zijnen zoon die vlucht tot in eenen stal; daar kon deze laatste het vuurroer ont-rukken en doodt er zijnen vader mede. H. S. bekent zelve dat hij nog kon vluchten, hij was ten andere de sterkste der twee, en eens het geweer afgenomen, was hij in geen levensgevaar, dus in geen staat van wettige zelfverdediging niet meer.

De heer O. De Laey verdedigt den betichte : er zijn geene getuigen der misdaad; men kan dus moeilijk weten hoe alles is geschied. De verdediger doet de twee karakters uitschijnen : de vader geweldig, toornig, brutaal, heeft reeds driemaal zijnen zoon met dood bedreigd, 't is dus met reden dat H. S. voor zijn leven mocht vreezen als zijn vader op 14 Juli het geweer op hem aanlegde; verschrikt en ontsteld vlucht hij en verder vervolgd, de dood met moeite

ontsnapt, in een oogenblik van woede en zinsverbijstering keert hij het geweer dat hij heeft kunnen ontrukken, naar zijnen vader en doodt hem. Is er hier dus wel vrijwillige doodslag? Art. 71, Strafwetboek, is hier toepasselijk, dat zegt : er bestaat geen misdrijf wanneer de beschuldigde gedwongen is geweest door eene macht waaraan hij niet heeft kunnen weêrstaan.

De beschuldigde werd vrijgesproken met 12 stemmen tegen 7.

Onze tweede vergadering had plaats op 5 December. De heer advokaat Vliebergh gaf ons eene grondige voordracht over de « Koopvernietigende gebreken in zake van dierenhandel » : zekere ziekten die het dier heeft en die door de wet opgesomd zijn, maken dat de overeenkomst als volstrekt nietig mag aanzien worden. De redenaar toont ons de manier om spoedigst en zekerst recht te bekomen en legt ons tot de minste punten der wet op boeiende en belangrijke wijze, uit. Onze heer Voorzitter bedankte meester Vliebergh voor de belangstelling die hij nog altijd voedt voor het Rechtsgenootschap.

Daarna wordt er tot het volgende geding overgegaan :

De heer D'Hondt beschuldigt priester X van misdrijf vallende onder de toepassing van art. 228 Strafwetboek : « Iedere persoon die in 't openbaar eene kleedij draagt die hem niet toebehoort, is strafbaar ». De bisschop heeft aan priester X. verboden nog de

priestersoutaan te dragen en niettegenstaande dit verbod, laat X. deze niet af. De wet moet dit verbod bekrachtigen omdat zij verplicht is bescherming te geven aan den godsdienst. Het priesterkleed is aan het ambt van priester vastgehecht en door de wet toegekend; het ambt is aan X. afgenomen door den bisschop, het kleed dus ook, de wet kan hem dus het recht van het kleed te dragen niet meer erkennen. X. is dus strafbaar met het niet af te laten.

De verdediger, uw schrijver, antwoordt : Kerk en Staat zijn gescheiden; de Staat heeft zich dus niet in te wikkelen in de moeilijkheden der Kerk. Het ambt van priester bestaat niet afgescheiden van de waardigheid van priester; X. is en blijft priester, want die waardigheid is onuitwischaar; hij kan nog immer het ambt uitoefenen en heeft dus alle recht de priestersoutaan te dragen vermits deze aan het ambt is vastgehecht. De vierde voorwaarde van het misdrijf van art. 228, het kwaad inzicht, ontbreekt hier, vermits X., priester zijnde, zich mag als priester doen doorgaan.

X. wordt plichtig verklaard met 8 stemmen tegen 7.

Op de zitting van 23 Januari werd er getwist over de wettigheid van een kind, Louisa Schrikkel, wiens vader sinds 5 jaar vóór de geboorte afwezig was. De heer Van Eeckhout beweert dat het kind de drie voorwaarden bezit om wettig te zijn :

- 1° het heeft voor moeder Anna Schrikkel;
- 2° Anna Schrikkel is gehuwd met Frans Schrikkel;

3<sup>o</sup> het huwelijk bestaat nog op het oogenblik der ontvangenis. 't Is dit punt dat betwifelbaar schijnt. Binst de rechtsafwezigheid blijft het huwelijk voortduren : 't is het gedacht van alle en de beste rechtsgeleerden. Is het huwelijk ten anderen door de afwezigheid verbroken, dan kan het slechts *voortloopig* zijn : immers voorziet art. 139 het volgende geval : « de echtgenoot van eenen afwezigen gaat gedurende de afwezigheid een tweede huwelijk aan; de afwezige op zijne terugkomst mag dit huwelijk doen verbreken, en het eerste wordt voortgezet. » Maar deze zienswijze strijdt rechtstreeks tegen den geest van de wet. Een huwelijk kan slechts *voor altijd* verbroken worden door den dood of de echtscheiding, art. 295. Het huwelijk, ten anderen, is een verdrag dat bestaat zoolang het niet door eene of andere reden verbroken wordt; dus is het aan den tegenstrever het bewijs te leveren dat het verbroken is. En ook, eer wij de wettigheid moeten bewijzen, moet de tegenstrever ons overtuigen dat het kind onwettig is, want de wet vermoedt de wettigheid van het kind, art. 315 : « La légitimité de l'enfant, né 300 jours après la dissolution du mariage, *pourra être contestée* ». 't Is aan hem van dit vermoeden omver te werpen.

De heer L. Dosfel antwoordt daarop dat art. 312 : « L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari, » enkel een vermoeden uitdrukt, gesteund op hetgene gewoonlijk gebeurt, vermoeden dat de mogelijkheid en de inachtneming der huwelijksver-

plichtingen, namelijk het samenwonen veronderstelt : hier echter heeft de afwezigheid voor gevolg dat er twijfel bestaat over het leven van Frans Schrikkel, dus over het bestaan van het huwelijk en de mogelijkheid van samen te wonen op het oogenblik der opvatting van het kind : dus is het vermoeden in dit geval niet gesteund, niet meer gegrond, en zoo is art. 312 hier niet meer toepasselijk. Hier bestaat eene onvolledigheid in de wet : het ware onrechtvaardig een kind wettig te heeten als het klaar en voor iedereen wezentlijk is dat het niet wettig kan zijn. De rechters zullen hier beslissen volgens recht en reden.

Het kind wordt wettig verklaard.

Op die belangrijke zitting volgde eene niet min beredeneerde, den 13 Februari. De heer H. Vander Ghote steunt zich op eene veroordeeling van 18 jaren dwangarbeid tegen X. uitgesproken om de echtscheiding te vragen ten voordeele der vrouw (art. 233, B. W.) inroepende : « La condamnation à une peine infamante sera une cause de divorce ». Het Strafwetboek van 1867 heeft de « onteerende » straffen afgeschaft; maar het is slechts de naam ervan, het hoedanigheidswoord ervan dat verdwenen is, want 't gene onteerend is was aan de straf 't was niet hare naam, maar wel haar karakter, maar wel de straf in haar eigen, en deze is gelijk gebleven; in dien zin spreken verschillende vonnissen. — Die reden van echtscheiding is redelijk : het ware onmenschelijk eenen

echtgenoot te verplichten getrouw te blijven aan iemand die voor eeuwig geschandvlekt is. — In het projekt van art. 232 had men gezet : « peines afflictives ou infamantes »; men heeft vergeten de woorden « afflictives ou » te zetten, volgens het blijkt uit de voorbereidende werken, maar in den geest der wet blijven die woorden in het artikel nog; en daar de straffen, geheeten « afflictives » nog bestaan kan het art. 232 nog toegepast worden. — Het nieuwe Strafwetboek van 1867 heeft slechts eene strafwettelijke hervorming gepleegd die op de regels van burgerlijk recht geenen invloed heeft.

De heer A. Claeys integendeel is van meening dat art. 232 afgeschaft en dus niet meer toepasselijk is : De echtscheiding wordt uitgesproken niet om de oneer die de openbare opinie aan de straf hecht maar om de oneer rechterlijk uitgesproken; 't is de straf door de wet als onteerend bestempeld, die alleen reden van echtscheiding is. — De wetgever heeft wel verschil gemaakt tusschen « les peines afflictives et infamantes », vermits in verscheidene artikelen deze woorden alle twee voorkomen en vermits het slechts na rijpe beraadslagingen is, en niet bij vergetelheid, dat men slechts het woord « infamantes » alleen heeft gezet. — De voorbereidende werken van het Strafwetboek zijn ook klaar : men heeft de onteerende straffen afgeschaft omdat men uit de straffen de oneer, rechterlijk uitgesproken wilde bannen en dit met het doel van aan den veroordeelden het beteren mogelijk te maken; dit doel ware niet bereikbaar moest de

ongelukkige, na zijne straf gedaan te hebben, door iedereen, zelfs door zijne echtgenootte verstooten zijn : waar zou hij nog plaats vinden in de samenleving moest hij zelfs uit de echtelijke woonst verbannen worden? — Ten gevolge van de afschaffing dier straffen heeft men ten anderen doen opmerken, dat daardoor verschillende artikelen van het Burgerlijk Wetboek gingen moeten veranderd zijn.

Het openbaar ministerie, heer A. D'Hondt, verzocht om zijn advies te geven, sloot zich aan bij den eischer. « Ik vraag de echtscheiding niet alleen om art. 232 maar ook om art. 231, dat de echtscheiding toelaat om reden van zware beledigingen. De misdaad en de straf van 18 jaren dwangarbeid zijn voldoende om eene belediging uit te maken die toelaat de echtscheiding te eischen. Ik vraag dan de toepassing der wet. »

Op de vraag of er reden was tot echtbreuk voor onteerende straf werd éénpariglijk « neen » geantwoord.

Op de tweede vraag : Is er eene belediging, zwaar genoeg, om de echtbreuk uit te spreken? Antwoorden 10 « ja » en 2 « neen ».

Zitting van 13 Maart : dagorde : eene strafzaak. Het openbaar ministerie, de heer Rob. Van Reeth beschuldigde J. D. B. van dubbele moordpoging. Deze was sinds eenigen tijd in kennis met Maria Delodere; nu laatst had zij die betrekkingen gebroken en hem verstooten. D. B. wil zich daarom wreken,

gaat naar het huis zijner oude vriendin, vindt ze bij haren vader, en vuurt twee revolverschoten op haar af. De vader springt er tusschen, en terwijl de dochter ontvlucht, schiet D. B. op den vader en ook op de moeder die onderwijl bijgekomen was. Na die gruweldaden loopt hij weg. Op Maria Deloddere is er poging tot beraamden moord. De feiten zijn klaar en ten anderen bekend; over de voorbedachtheid valt ook niet te twisten : veertien dagen voor dien heeft D. B. Maria bedreigd, hij heeft zich eenen revolver aangeschaft; alvorens het huis binnen te gaan heeft hij gevraagd of Maria t'huis was : dat zijn bewijzen genoeg. Wat den aanslag op de ouders aangaat, daar is waarschijnlijk geene voorbedachtheid maar toch is er moordpoging, want tweemaal heeft hij op hen losgevuurd, na gemikt te hebben, naar hij hetzelfde bekent, en met dien uitslag, volgens het bewezen is, dat de kogel op twee centimeters van den vader gevlogen is. — Men zal misschien opwerpen dat de betichte onderhevig is aan vallende ziekte en dus, als niet verantwoordelijk, kan verrechtvaardigd worden. Doch zoo is het niet : de getuigen en de wetsdoktoors zeggen dat hij volstrekt met vrijen en vollen wil gehandeld heeft.

Na dit verpletterend requisitorium neemt de heer J. Kruyfhoofd het woord en bekent dat de stoffelijke kant der feiten onbetwistbaar is, maar doet opmerken dat een samenloop van omstandigheden soms eene zaak gansch van aard kan doen veranderen; en zoo een samenloop bestaat hier : anders hoe zou



men verstaan dat een man altijd braaf en verstandig, zoo al met eens in een wanschepsel zou herschepen zijn? De driften die hem op het oogenblik der misdaad beheerschten moeten dus wel fel geweest zijn, en zijn wil, ondermijnd door hetgene talrijke en hevige aanvallen van vallende ziekte noodlottig nalaten, heeft aan het opbruischen dier driften niet kunnen weêrstaan. Voor het tweede feit, ten anderen, loochent D. B. alle poging : ik heb gansch onvrijwillig gehandeld, zegt hij; ik heb niet gemikt. In eene indrukwekkende narede smeekt de verdediger het meêdoogen af van het hof.

Eerste vraag : is er moordpoging met voorbedachten raad op Maria Deloddere? « Ja » allen.

Tweede vraag : is er moordpoging op de ouders van Maria? 6 « ja », 5 « neen ».

De heer J. Viaene, op onze vergadering van 4 April, onze laatste, gaf ons een woord uitleg op de nieuwe kieswet, die kwam van gestemd te zijn. Hij lei ons grondig het stelsel der evenredige vertegenwoordiging uit, toonde ons de manier van stemmen en hoe men best kan stemmen, deed ons heel de kiespleging uiteen, in een woord miek aan velen die weinig of niets der nieuwe wet kenden, en aan andere die ze maar half verstonden, heel het kiesstelsel klaar en duidelijk.

Daarna ging men over tot de vorming van een nieuw bureel. Werden gekozen :

*Ondervoorzitter*, Dosfel; *1<sup>ste</sup> schrijver*, Van Reeth; *2<sup>de</sup> schrijver*, Van Eeckhout; *geldbewaarder*, Lagae.

Ziedaar, Mijne Heeren, het bilan van ons verledene jaar. Dat het bloeiend is geweest en leerrijk, dat misschien nog nooit de zaken die voorgedragen geweest zijn zoo grondig bestudeerd, beredeneerd en doorpeild zijn geweest, zullen allen vrij bekennen. Mochten de volgende jaren die voetstappen volgen! Hoe nuttig het is, hoe noodzakelijk zelve van zich te oefenen in het spreken en pleiten in het Vlaamsch, beseffen alle studenten in de rechten; dat zij dus den moed hebben en zich de moeite getroosten om vlijtig in het Rechtsgenootschap te werken en te wedijveren om elkander te overtreffen! Zij zullen later het nut hunner pogingen wel gewaar worden.

# CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

---

XV<sup>e</sup> ANNÉE : 1899-1900.

*Présidents d'honneur* : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.

*Section d'histoire ancienne.*

*Directeur* : M. J. SENCIE, professeur ordinaire.

*Section d'histoire moderne.*

*Directeur* : M. CH. MOELLER, professeur ordinaire.

*Ont pris part aux travaux de l'année :*

MM. Cathelyn, Camille, candidat en philosophie et lettres.

De Jonghe, Edouard, *item*.

Gielens, Alphonse, *item*.

Vanden Ven, Paul, *item*.

Vande Weerd, Hubert, *item*.

Brooks, James, étudiant en philosophie et lettres.

De Grelle, Louis, *item*.

Dieryek, Léon, *item*.

Dupire, Arthur, *item*.

Olbrechts, Robert, *item*.

Rousseau, Léon, *item*.

Sterck, Edouard, *item*.

---

## **RAPPORT**

### **sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1899-1900.**

#### **I.**

##### **Section d'histoire ancienne**

*sous la direction de M. le professeur Sencie.*

L'année dernière la section d'histoire ancienne avait entrepris de faire la biographie d'Antiochus IV Épiphanes, roi de Syrie. Le sujet n'avait pas été épuisé. Dans son rapport, M. Cathelyn annonçait pour l'année suivante la reprise et l'examen approfondi de certaines questions plus obscures et plus discutées qui se rattachent à cette biographie. Deux sujets ont occupé les membres de notre section pendant cette année; l'un accessoire : *dresser la liste de tous les fonctionnaires et officiers d'Antiochus Épiphanes connus par les sources*, en indiquant, autant que possible, leurs titres et leurs fonctions; l'autre plus importante : *faire l'histoire des expéditions d'Antiochus en Égypte*. Le premier de ces travaux devait permettre aux membres de jeter un coup d'œil dans l'organisation intérieure du royaume des Séleucides; le second devait les habituer à l'étude comparative, à la discussion, à la critique des textes, et aussi les

initier à la pratique de la chronologie ancienne. C'est ce dernier travail qui a rempli la plus grande partie de nos séances.

L'histoire des expéditions d'Antiochus en Egypte était racontée longuement dans l'ouvrage de Polybe; malheureusement il n'en reste que des fragments, importants il est vrai, mais ne présentant plus un récit continu. Tite-Live aussi s'est occupé de ces guerres, mais il l'a fait à un point de vue plus restreint, autant qu'il était nécessaire pour expliquer l'influence grandissante de la puissance romaine en Orient; néanmoins son récit, étant le seul conservé, devait servir de base à notre étude. A côté de ces sources principales nous avons des sources secondaires qui offrent de l'importance; tels sont les deux livres des Machabées, Josèphe, Diodore, St-Jérôme. Viennent enfin les auteurs assez nombreux qui racontent la fameuse entrevue de C. Popilius Laenas et d'Antiochus.

Nous avons d'abord lu et étudié séparément les passages de Tite-Live (XLII, 29; XLIV, 19-20, 29; XLV, 10, 11, 12, 13), et de Polybe (éd. Hultsch, XXVII, 19; XXVIII, 1, 12, 17, 19, 20, 21, 22, 23; XXIX, 2, 4, 23, 24, 26, 27; XXX, 17), qui concernent les expéditions d'Egypte en insistant sur ceux qui se prêtent à la controverse et sur ceux qui fournissent des indications chronologiques. Tel est le passage de Tite-Live relatant l'éclipse de lune qui précéda la bataille de Pydna (XLIV, 37) et celui qui nous rapporte le commencement de la 3<sup>e</sup> guerre d'Antiochus en Egypte (XLV, 11).

**Nous avons ensuite juxtaposé les deux textes ainsi discutés et composé la suite des événements en commençant par la dernière expédition. Ce travail est resté inachevé.**

**Pour le mener à bon terme, il avait fallu acquérir d'abord des notions claires et suffisantes de la chronologie ancienne, et notamment du système chronologique de nos deux auteurs. Ensuite nous avons dû nous rendre compte de l'origine des fragments de Polybe et de leur forme actuelle, et à cet effet consacrer une attention spéciale aux recueils de Constantin Porphyrogénète. La nature de ces recueils, le mode de composition, l'ordre suivi, la date de leur découverte et de leur publication, voilà autant de questions que nous ne pouvions pas perdre de vue, si nous voulions utiliser avec fruit les fragments de Polybe dans le travail que nous avons entrepris.**

**Ces études préliminaires ont absorbé une partie notable de notre temps et c'est ainsi que nous avons dû nous arrêter en route. Si le chemin parcouru n'est pas long, au moins pouvons-nous nous rendre ce témoignage que nous en connaissons tous les détours et tous les obstacles.**

## II.

**Section d'histoire moderne***sous la direction de M. le professeur Moeller.***LES AFFRANCHIS DE LA LOI RIPUAIRE.**

(RAPPORT DE M. GIELENS.)

La question intéressante des affranchis de l'époque franque, a été traitée par plus d'un auteur moderne, soit ex professo, soit dans un chapitre relatif aux institutions (1). Nous avons repris cette étude à un point de vue moins général, en localisant nos renseignements dans le temps et dans l'espace : comme le titre l'indique, nous parlerons des affranchis tels que nous les montre la Loi Ripuaire. Plus en effet que tout autre texte diplomatique de cette époque, ce monument juridique des Francs nous permet de donner une vue d'ensemble sur les

---

(1) BRUNNER. *Deutsche Rechtsgeschichte*, I. — Id. *Hftst. aufsätze an Waitz*, p. 55. — SCHRÖDER. *Lehrbuch der deutsche Rechtsgeschichte*. — SOHM. *Altdeutsche Reichs- und Gerichtsverfassung*. — STOCK. *Die Freilassungen im Zeitalter der Volksrechts*. — HEUSLER. *Institutionen des deutschen Privatrechts*. — FUSTEL DE COULANGES. *Hist. des instit. politiques de l'ancienne France*, II. — DELOCHE. *La trustis et l'autrustion royal*. — GLASSON. *Hist. du droit et des institutions de la France*. — THONISSEN. *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procéd. pénale de la loi salique*. — FOURNIER. *Bibl. de l'école des hautes études*, LX. — PARDESSUS. *Loi salique*.

affranchis. Nous étudierons donc successivement, d'après ce document, les modes d'affranchissement, les effets de l'affranchissement et la condition de cette classe de personnes, pour finir par une classification des affranchis.

## I. LES MODES D'AFFRANCHISSEMENT.

En nous plaçant au point de vue du *droit* qui régit l'affranchi, nous pouvons distinguer deux modes d'affranchissement.

A. La manumission d'après le droit ripuaire « *secundum legem ripuariam* ».

B. La manumission d'après le droit romain « *secundum legem romanam* ».

### A. *La manumission d'après le droit ripuaire.*

Cet affranchissement est très formaliste et très solennel : il a lieu en présence du roi. Comme toute cession de propriété, il est accompagné d'une cérémonie symbolique. L'ancien esclave fait tomber un denier de sa main. Cela s'appelle : *dinarium jactare*, *dinariare* (1) et l'esclave affranchi de cette façon est nommé *homo dinariatus* (2), *dinariatis* (3), *homo dinariatis* (4). De même cette manière d'affranchir s'appelle affranchissement par le denier « *per dinarium* » (5).

---

(1) *Lex Rip.* (ed. Sohm), LVII, 1.

(2) *Ibid.* LVII, 4.

(3) *Ibid.* L. XIV (cod. B), 2:

(4) *Ibid.* *Capitulare Legi rip. additum*, 9.

(5) *Ibid.* LIX (cod. B), 1.



Le manumissor est le maître lui-même, ou bien une autre personne. Car la cession se fait *per manum propriam, seu per alienam* (1). Dans le dernier cas l'affranchissement n'est pas toujours licite : car la loi prévoit le cas d'un homme indûment affranchi (2). Ces affranchissements illicites sont ceux qui ont lieu sans le consentement du maître *extra consilio domini* (3).

Mais, pourrait-on se demander, quel intérêt avait cette personne étrangère à affranchir l'homme d'autrui et à courir le risque d'une forte amende ? Il ne sera pas difficile de répondre à cette question. L'*auctor manumissionis* étranger se faisait payer ses services. La loi nous le dit en ces termes : celui qui est pris en faute d'avoir indûment affranchi l'esclave d'autrui.... doit restituer tout ce que celui-ci lui a donné (4).

Pour obtenir l'affranchissement par le denier, l'intéressé devait être *libertus*, c'est-à-dire déjà affranchi (5).

1) Ibid. LVII, 1.

2) Ibid. LVII, 2.

3) Ce renseignement nous est fourni par la loi salique. V. *Lex salica* (ed. Holder, IV), XXXVI.

4) Et de omnes res quod ei condonarit, alienus existat. Lex Rib. LVII, 2.

5) Il faudrait se garder cependant d'être trop exclusif.

La loi salique (ch. XXXVI) ne parle-t-elle pas d'un *servus* affranchi *per denarium ante regem* ? — Nous avons d'ailleurs des formules d'affranchissement par le roi d'esclaves lui appartenant.

Le mot *libertus* mis en évidence au commencement du ch. 57, 1, et très bien distinct de *ingennus*, semble indiquer qu'il devait y avoir un affranchissement antérieur qui faisait passer le servus dans la classe des *liberti*.

Et en effet c'est le cas pour l'esclave qui est affranchi d'après le droit romain comme nous verrons plus loin. Mais évidemment il devait y avoir d'autres *liberti* que les affranchis romains. C'est ce que nous indique le ch. LXII. On y parle du serf fait *tributarius* ou *litus* (1). Et comme ce *litus* peut également être affranchi par le denier, il est clair qu'il rentre dans la catégorie des *liberti*, visés plus haut.

En somme donc, l'affranchissement par le denier, devant le roi, en suppose un autre, antérieur à lui et qui se fait par des particuliers. Vis-à-vis de ce dernier, l'affranchissement par le denier serait plutôt une espèce de naturalisation ripuaire, que l'on pourrait rapprocher de cette *ingenuitas* fictive du droit romain, accordée par la concession du *jus anuli aurei*, faveur par laquelle l'empereur élève l'affranchi à l'ordre équestre (2). Seulement il y a cette différence, que dans la forme romaine l'affranchi reste soumis aux droits du patronat, tandis que le *denarius*, lui, demeure indépendant.

---

(1) La loi ne nous décrit pas cet affranchissement.

(2) Voir WILLEMS. *Droit public romain*, p. 380.

affranchis mentionnés dans la loi sont taxés tout au plus la moitié d'un homme libre. Il en est ainsi de l'homo regius et du tabularius, dont la composition est fixée à 100 sous (1). Même le lite n'en vaut que 36 comme le serf (2).

Que ces affranchis s'élèvent dans la hiérarchie sociale, qu'ils deviennent clercs, par exemple, peu importe, la proportion subsiste (3). Au point de vue des amendes le même phénomène se reproduit : le tabularius, l'homo regius coupables de certains délits paient la moitié d'un ripuaire (4).

*Le mariage.* — Le mariage de personnes qui sont dans une situation différente au point de vue de la liberté, a toujours pour effet de donner la condition inférieure soit aux descendants seuls, soit à ceux-ci et à leurs parents.

Telle est la règle. Voyons-en l'application.

La loi ripuaire ne nous renseigne à ce sujet que sur 3 espèces d'affranchis : l'affranchi romain, l'affranchi de l'Église, l'affranchi du roi.

Trois cas peuvent se présenter :

Ou bien le mariage a lieu entre affranchis. Ce cas, ne présentant aucune disparité, n'influe pas sur la condition sociale des conjoints.

Ou encore : le mariage se fait entre affranchis et esclaves.

---

(1) Ibid. IX. — Ibid. X, 1.

(2) Ibid. LXII, 1.

(3) Lex rip. XXXVIII (cod. B), 5.

(4) Lex rip. LXXXVII.

Ou enfin, entre affranchis et personnes libres.

1. *Mariages entre affranchis et esclaves.*

Distinguons : l'esclave est-il ou est-elle le serf d'un ripuaire, ou bien est-il ou est-elle serf d'église, esclave d'un roi ou d'un tabularius?

Dans le dernier cas, l'affranchi qui se marie avec une personne de ces trois catégories, devient serf avec elle (1) et naturellement ses descendants naissent dans la servitude.

Vice-versa une femme tabularia qui épouse dans des conditions identiques, tombe en servitude elle et ses descendants (2).

Dans le premier cas, l'affranchi qui se marie ne devient pas serf lui-même, mais sa génération naît dans la servitude (3), de même la femme affranchie.

2. *Mariage entre affranchis et personnes libres.*

L'affranchi qui se marie à une femme ripuaire ingénue et vice-versa, la femme affranchie qui épouse un franc ingénu, voient leurs descendants suivre la condition inférieure (4).

Quant aux conjoints la loi ne nous dit pas qu'ils changent de condition.

Ces considérations émises, disons que les effets de l'affranchissement diffèrent d'après la forme de ce dernier. Repassons donc en revue les différents modes d'affranchissement que nous avons signalé plus haut.

---

(1) *Lex rip.* LVIII, 9.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* 10

(4) *Ibid.* 11.

A. *L'affranchi, d'après le droit ripuaire.*

*Le denariatis.* — Il est assimilé aux autres francs ripuaires. « Celui, dit la loi, qui a été affranchi d'après le droit ripuaire devant le roi par le denier, qu'il reste libre comme les autres ripuaires et qu'en aucune façon on ne le fasse retomber en servitude (1). »

Et cette règle est vraie d'une façon absolue. Même quand l'homme a été indûment affranchi, comme le prévoit le § 2, chap. LVIII, il reste libre. Nulle part la loi salique ni la loi ripuaire ne nous disent le contraire; d'un autre côté, elles réservent, avec une composition, les « res lidi », à l'ancien maître qui a été lésé dans ses droits de propriété (2). Son esclave, il le perd à toujours : mais il reçoit cette compensation.

La règle est confirmée par une seule exception : le tabularius, qui se fait affranchir par le denier, — chose illicite et la loi y insiste — redevient tabularius quand la chose est prouvée (3).

Si cet affranchi est libre comme les autres ripuaires, entendons-nous bien sur la signification du mot : il y a en effet une restriction à cette liberté. Il y a

(1) Lex rip. ch. LVII, 1

(2) Ibid. LVII, 2. — Lex sal. XXXVI.

(3) Lex rip. LVIII, 1. — Donc les termes « si autem defen-sarrit, liber permaniat, et (ch. LVII, 3) ne signifient pas évidemment que dans le cas contraire, l'homme ne reste pas libre : il faut traduire comme suit : si l'esclave a été disculpé, non seulement il restera libre, mais encore... il recevra une compensation de 45 sous.

une certaine infériorité qui subsiste même après la forme solennelle et éclatante de la manumission royale et qui se perpétue de père à fils. C'est que les denariales n'ont pas le droit de tester : s'ils meurent sans enfants, le fisc est seul héritier de tous leurs biens (1).

Cependant en 803 par une capitulaire de Charlemagne, la situation se modifie. Dans le droit romain, le petit-fils d'un libertinus voit toute tache de naissance servile effacée (2). De même chez les Francs, à la troisième génération, le denarialis cesse de former une classe de condition inférieure; il devient complètement ingénu. C'est évidemment ce qu'il faut conclure du droit de tester qui lui est accordé alors (3). C'était en effet sa seule infériorité vis-à-vis de l'ingenuus.

(1) Ibid. 57, 4. — FUSTEL DE COULANGES explique cette disposition. Cette règle, dit-il, n'est pas une pure invention de la cupidité : elle s'explique par les idées de l'esprit. On ne concevait pas en effet que l'affranchi, s'il ne laissait pas d'enfants, pût avoir d'autres parents. L'affranchissement, étant comme une sorte de naissance à la vie civile, avait rompu tout lien avec sa famille naturelle. Il n'avait plus aucune parenté légale avec des parents qui restaient esclaves..... *Hist. des Instit. pol. de l'anc. Fr.*, II, p. 328.

(2) WILLEMS. *Droit public romain*, p. 126.

(3) *Lex rip. capit. 9.* — POUR FUSTEL DE COULANGES (*Hist. des Inst.*, t. II); l'affranchi conserverait encore une tare d'infériorité même à la troisième génération. C'est difficile à admettre. Lui ne traduit pas « hereditare in suam agnationem » par tester, mais par adopter comme héritier. Mais n'est-il pas plus simple de faire avec SOHM (*Lex rip. index*) hereditare synonyme de testare?

A part cette restriction, le denarialis jouit d'une pleine liberté : il ne dépend de personne : contrairement au tabularius, à l'homo regius, au litus, il n'est soumis à aucune tutelle ni à aucune redevance.

On a dit qu'il était sous la tutelle du roi (1) : c'est le confondre avec le regius qui, lui, est sous le mundeburdium royal (2). Fustel de Coulanges avait déjà attiré l'attention sur la non identité de ces deux affranchis, en faisant voir la différence des formules (3). Cela n'a pas empêché Thonissen de tomber dans la même confusion (4) : induit en erreur de ce que dans un chapitre de la loi ripuaire, qui a particulièrement trait aux affranchis, le ch. LVIII, l'on voit cité à plusieurs reprises, presque toujours ensemble l'homo ecclesiasticus, l'homo romanus, l'homo regius, il a cru pouvoir rapporter ces dénominations, les deux premières aux affranchis des deux formes romaines, la dernière à l'affranchi du mode ripuaire, le denariatus (5). C'est une erreur.

---

(1) PARDESSUS. *Lot salique*, p. 480.

(2) Loi rip: LVIII, 12.

(3) FUSTEL DE COULANGES. *Hist des Instit. politt.*, t. II, p. 351.

(4) *La procédure de la loi salique*, p. 569.

(5) Le silence de la loi ripuaire sur l'affranchissement de l'homo regius ne doit pas nous étonner. Les chapitres concernant les affranchis constituent une nouvelle, une interpolation royale, la manière de s'exprimer, l'allusion fréquente au fisc, tout le montre. Dès lors nous ne voyons pas de motif pourquoi le roi aurait émis des règles d'affranchissement concernant sa maison privée.

L'irréductibilité du *denariatus* avec l'*homo regius* peut se prouver, à mon avis, par les considérations suivantes :

1° Nous lisons dans le capit. de Charlemagne (1) : « *Homo regius id est fiscalinus*. On donne donc pour synonyme à *homo regius* le *fiscalinus* et non le *denarialis*, alors qu'on aurait pu le faire.

2° Ceci est plus concluant : c'est un argument tiré du taux des compositions. Je sais que certains auteurs se méfient des preuves tirées du *wergelt*. Certes, plusieurs facteurs entraient dans l'estimation du chiffre de la composition. Il serait inexact de mettre les serfs et les lides sur le même pied, parce que leur *wergelt* à tous deux est de 36 sous. Mais d'un autre côté on ne peut raisonnablement identifier deux catégories de personnes qui ont un *wergelt* différent. Or c'est ce qui se produit dans la loi ripuaire pour le *denarialis* et l'*homo regius* : le meurtre du premier exige une composition de 200 sous (2), tandis que celui du second en exige que 100 (3). Sous peine de voir dans notre loi un tissu de contradictions et d'absurdités, on ne peut donc pas soutenir que les deux affranchis susdits sont une et même chose.

### B. *Les affranchis d'après le droit romain :*

a) *Le tabularius*. — Il est libre lui, ainsi que ses

---

(1) *Lex rip. capitul.* 2.

(2) *Ibid.* LXII, 2.

(3) *Ibid.* X.



descendants, mais avec cette restriction qu'ils restent sous la tutelle de l'Église. Mais protection entraîne dépendance : la loi nous dit qu'ils doivent rendre à l'Église les services qui lui sont dus (1).

Aussi, comme nous l'avons déjà dit, un tabularius ne peut-il pas se faire affranchir par le denier, si quelqu'un essaie de le soustraire au mundeburde de son évêque, il paiera 200 sous. Quant au tabularius et à ses descendants, ils n'en resteront pas moins simples affranchis d'église.

L'affranchissement d'un serf d'église constituant un certain détriment au point de vue matériel, on défend d'affranchir sans compensation (2).

Si le denarialis qui meurt sans enfants a pour seul héritier le fisc royal, le tabularius qui meurt dans les mêmes conditions, n'a d'autre héritier que l'église (3).

b) *Le homo romanus*. — Il est assimilé aux citoyens romains : il continue à vivre sous le droit qui l'a rendu à la liberté; s'il commet un crime, il est jugé d'après ce droit (4).

De même que le dinariatus il n'a d'autres héritiers au que le fisc s'il meurt sans descendants directs (5), moins jusqu'à la troisième génération depuis 803 (6).

---

(1) Lex rip. LVIII, 1.

(2) Ibid. 3.

(3) Ibid. 4.

(4) Ibid. LXI, 2.

(5) Lex rip. LXI, 1.

(6) Ibid. capit., 10.

Pour le reste, il ne dépend de personne comme le *denarialis* : il a les portes ouvertes « *portas apertas* » il peut s'en aller où il veut. Certes, la même infériorité le sépare du *denarialis* que celle qui distingue tout franc d'un romain. Mais il peut y remédier en se faisant ultérieurement affranchir par le denier (1).

### III. CLASSIFICATION DES AFFRANCHIS DE LA LOI RIPUAIRE.

La condition d'affranchi n'est pas un fait passager, mais un état permanent : on ne devient pas seulement affranchi, on le naît. Il faut donc tenir compte de ce sens large, quand on fait une classification des affranchis.

D'après ce que nous venons de voir de la condition des affranchis, on peut donc diviser cette classe de personnes en deux grandes catégories :

A. Les affranchis indépendants.

B. id. subordonnés.

Les premiers sont : 1° le *denariatus*; 2° le *homo romanus*.

Pour les seconds, distinguons :

1° ceux qui ne peuvent pas se faire affranchir par le denier. Ce sont les *tabularii* ou les *homines ecclesiastici*.

2° Ceux qui peuvent passer par la *manumission* royale par le denier. Ce sont : *a*) l'*homo regius* ou *fiscalinus*; *b*) le *litus* et le *tributarius*.

---

(1) Ibid. LXI, 2.

## **Societas Philologa Lovaniensis.**

---

*Présidents d'honneur* : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université; Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire; M. FR. COLLARD, professeur ordinaire.

*Président* : M. le chanoine REMY, professeur extraord.

*Secrétaire* : M. l'abbé THIBEAU, candidat en philosophie et lettres.

---

## **RAPPORT**

**sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1899-1900, par M. Jos. MICHIELS, docteur en philosophie et lettres. secrétaire sortant.**

---

**MESSIEURS,**

J'ai l'honneur de vous présenter les travaux de la *Societas Philologa* durant l'année 1899-1900.

Si ce rapport vous était exclusivement destiné, je pourrais passer immédiatement à l'exposé succinct des travaux de l'année. Mais il doit fournir au dehors et ici-même la preuve de notre vitalité. Je commettrais un oubli regrettable, si je ne signalerais pas certaines améliorations apportées à l'organisation de notre société. La première concerne les conditions de travail. Nous avons été pourvus cette année grâce aux soins de MM. les professeurs Sencie et Remy d'une bibliothèque particulière comprenant plus de 2000 ouvrages philologiques, sources et travaux modernes, classés méthodiquement et exposés à notre usage dans une salle du collège Adrien VI, où nous pouvons toute la journée les consulter. Des tables de travail et une installation confortable ont permis à la plupart d'entre nous, de faire de cette

salle de lecture le laboratoire où ils se sont livrés aux recherches qui doivent inaugurer leur carrière scientifique.

Puissions-nous y avoir puisé l'amour de la philologie et surtout du travail personnel ! Puissions-nous emporter ce zèle dans la vie comme une sauvegarde contre la routine et l'indifférence scientifique !

Il est une autre amélioration qui a été apportée dans l'organisation même de la *Societas Philologa*. Jusqu'ici notre société ne s'ouvrait qu'aux étudiants assez avancés pour pouvoir entreprendre et conduire un travail personnel. Elle se limitait donc pour ainsi dire aux étudiants du doctorat.

Une seconde section, absolument séparée de la première, a été créée en vue des étudiants nouvellement arrivés. Ceux-ci sont des débutants, étrangers, ou peu s'en faut, à la philologie. Les attacher dès le début à une étude personnelle, dont beaucoup n'ont pas une idée suffisante eût été téméraire. Dans la section qui a été créée pour eux, ils reçoivent une première initiation au travail philologique, d'abord en faisant l'analyse et autant que possible la critique d'un bon ouvrage moderne sur l'antiquité. Le résultat que l'on vise est de leur apprendre à lire un livre scientifique, à savoir en faire un bon compte-rendu. Cet avantage serait-il le seul qu'il justifierait la création de cette seconde section. Il n'est pas indifférent pour l'avenir scientifique des futurs professeurs, qu'ils aient appris à lire et à juger un livre. Pour plusieurs, dans la vie, tout ce qu'on pourra leur

demander, c'est de se tenir au courant des travaux philologiques, c'est-à-dire de se les procurer, de les lire et de bien les lire. En tenant leur enseignement à la hauteur des découvertes incessantes, ils le vivifient et le préservent des influences pernicieuses de la routine, ils pourront alimenter les revues bibliographiques de notre pays et contribuer par là à maintenir et à élever le niveau scientifique de l'enseignement national.

Ce n'est pas le seul avantage. Ils y font connaissance avec les répertoires principaux, les revues philologiques. Ainsi notre société complète, d'une façon indispensable, l'œuvre des cours qui fournissent aux étudiants les connaissances générales. Enfin par la lecture raisonnée et contrôlée des livres et des revues, l'étudiant fait connaissance avec des modèles de travaux scientifiques. Il apprend comment il devra procéder lui-même quand il entrera dans la voie féconde du travail personnel. Il est à souhaiter que tous les étudiants aient l'esprit assez bien fait pour comprendre que leur intérêt est de suivre les exercices de cette section de la *Philologa*, et qu'ils aient assez de zèle pour y collaborer.

---

### 2<sup>de</sup> section.

*Ont pris part aux travaux :*

**MM.** l'abbé Adam, de Jéhonville, étudiant en philosophie et lettres.

**MM.** l'abbé Baguette, d'Aubin-Neufchâteau, étudiant en philosophie et lettres.

l'abbé Bossy, de Cipllet, id.

l'abbé Derume, de Celles, id.

l'abbé Desaegher, d'Ypres, id.

Dieryck, de Bourg-Léopold, id.

l'abbé Hellemans, de Lierre, id.

l'abbé Sobry, de Sweveghem, id.

l'abbé Sterk, de Termonde, id.

l'abbé Tagnon, de Haversin, id.

l'abbé Walgrave, de Gand, id.

Les séances ont eu lieu chaque semaine depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'avril.

M. Tagnon a fait d'après BOISSIER, *La fin du paganisme*, 2 vol. Paris, 1898 et EBERT, *Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, 3 vol. Paris, 1883, un exposé général de l'influence exercée par la littérature païenne sur la littérature chrétienne au commencement de notre ère. Le livre de LINDSKOG, *Beiträge zur Geschichte der Satzstellung im Latein*. Lund, 1896, a été ensuite analysé par M. Sterk. M. Sterk a de plus fait de l'ouvrage de DIEHL, *De M finali epigraphica*, Leipzig, 1899, un compte rendu qui a été publié dans la *Revue de l'instruction publique*, 1900, pp. 267-270. — M. Walgrave a tracé d'après O. SEEK, *Geschichte des Untergangs der Antiken Welt*, I B<sup>d</sup>, Berlin, 1897, un tableau général des causes de la décadence du monde antique. M. Walgrave a analysé aussi dans le *Musée belge*, 1900,

pp. 183 et 184, l'ouvrage d'EM. AUST, *Die Religion der Röme*. Münster, 1899. — M. Bossy a analysé et critiqué la dissertation de LE GROM, *De Virgilii Aeneidos L. VI natura et fontibus*, Zwoll, 1898. Un abrégé de son analyse a paru ensuite sous forme de compte rendu dans la *Revue des Humanités*, 4<sup>e</sup> année, pp. 37-39. — M. Adam a fait connaître le résultat des recherches de FABIA sur *les Sources de Tacite dans les Histoires et les Annales*, Paris, 1893. — Se basant sur l'ouvrage de H. PETER, *Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit bis Theodosius I und ihre Quellen*, Leipzig, 1897, 2 vol., M. Desaegher a traité de l'influence exercée par la rhétorique sur l'historiographie romaine. Enfin M. Derume a exposé d'après NORDEN, *Die antike Kunstproza vom VI Jahrhundert vor Christus bis in die Zeit der Renaissance*, Leipzig, 1898, 2 vol., les principes littéraires qui dirigeaient les prosateurs latins au temps de Cicéron. Ce travail a été suivi d'un compte rendu du livre de Norden dans la *Revue des Humanités*, 4<sup>e</sup> année, p. 43.

Dans chacune des séances il a été fait rapport du contenu d'une ou de plusieurs revues philologiques.

---

### 1<sup>re</sup> section.

*Ont pris part aux travaux :*

MM. l'abbé Biloq, de Châtillon, étudiant en philosophie et lettres.



- MM.** l'abbé Bogaerts, de Wavre-Notre-Dame, étudiant  
en philosophie et lettres.  
l'abbé Cathelyn, de Bassevelde, id.  
l'abbé De Coster, de Neeryssche, id.  
Dupire, de Marcinelle, id.  
De Jonghe, de Grimmingen, id.  
l'abbé Mary, de Wisbecq, id.  
Mayence, de Jumet, candidat en philosophie et  
lettres.  
Michiels, de Wellen, id.  
l'abbé Thibeau, de Fooz, id.  
Sondervorst, de Louvain, id.  
Vande Weerd, d'Eulen, id.  
Van Bleyenbergh, de Bierbeek, id.

J'arrive à la partie du rapport qui nous concerne personnellement. Il était d'usage que le secrétaire sortant insérât ici un travail personnel sur une question de son choix. J'aurais satisfait à cette ancienne et très respectable tradition en publiant ici une étude sur la ratio thesaurorum et les cubicularii des empereurs romains, si M. le Directeur ne m'avait demandé de réserver ce travail pour une publication ultérieure, dont il formera deux chapitres.

Les travaux de la première section de la *Societas Philologa* ont été de deux espèces. S'appuyant sur des travaux modernes, certains d'entre nous ont fourni un exposé complet d'une question, en s'attachant à mettre en lumière les points acquis définitivement

et ceux au contraire qui restaient obscurs ou incertains. Leur but était de prendre connaissance de l'état actuel des recherches scientifiques et de s'assurer des chances de succès que pourrait offrir un nouvel examen des sources.

Les autres étaient des travaux originaux sur les sources littéraires et épigraphiques, joints à la critique des travaux modernes. Ces derniers ont été d'étendue inégale ; les uns nous ont apportés dans des exposés le résultat de l'examen d'un grand nombre de sources, d'autres ont borné leur étude à un ou plusieurs documents importants, dont ils se sont efforcés de préciser le sens et la portée. Je crois rendre bien votre pensée et votre impression, en disant que ces derniers travaux, modestes d'apparence, n'ont pas été les moins intéressants et les moins utiles aux auditeurs.

Comme les années précédentes, un rapporteur a été désigné pour chacun des travaux, avec mission d'en faire une critique sérieuse à domicile et de nous communiquer en séance le résultat de ses observations.

Les quatre premiers travaux de l'année ont porté non pas sur les sources, mais sur des auteurs modernes, dont les conclusions ont été réunies et confrontées.

Ce sont les travaux de MM. Thibeaudeau, Mayence, De Jonghe et Dupire.

La première réunion fut occupée par la lecture d'une étude sur le *curator reipublicae*, faite par

M. l'abbé Thibeaudeau d'après DEGNER, *Quæstiones de curatore reipublicæ*. Pars prior. Halle, 1883. — C. JULIAN. *Transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains*. Paris, 1883. — CH. LÉCRIVAIN. *Le mode de nomination des curatores R. p.* dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, IV<sup>e</sup> année, 1884, pp. 357-377. — WILLEMS. *Droit public romain*, 6<sup>e</sup> édition. Louvain, 1888. — LIEBENAM. *Curator reipublicæ* dans le *Philologus*, B<sup>d</sup> LVI, 1897.

Une partie notable de ce travail a réuni les faits généralement connus et sur lesquels les philologues sont d'accord. Il serait sans grand intérêt de les signaler ici, mais il est utile, croyons-nous, de relever les principales questions obscures encore ou incertaines :

- 1) Date de l'institution du curator R. P.
- 2) Date précise du changement dans l'élection.
- 3) Le motif qui a surtout poussé les empereurs à créer la *cura reipublicæ*.
- 4) L'évolution progressive de sa compétence; surtout a-t-il réellement absorbé et jusqu'à quel point les attributions des magistrats municipaux ?
- 5) Le motif qui a décidé les empereurs à laisser élire les curatores par les cités elles-mêmes.
- 6) Dans quelle mesure étaient-ils soumis au contrôle et à l'autorité du gouverneur de province.

M. Vande Weerd rendit hommage à la précision et à l'exactitude de M. Thibeaudeau, à la clarté et à l'élégance de l'exposé; il rectifia quelques détails qui avaient échappé à l'auteur.

Dans la séance suivante M. F. Mayence nous a donné une conférence sur les *procuratores saltus* et les *procuratores tractus* de l'empire romain d'après RÉNÉ WIART. *Le régime des terres du fisc au Bas-empire* (thèse du doctorat en droit); Paris, 1894. — ADOLF SCHULTEN. *Die römischen Grundherrschaften, eine agrar. historische Untersuchung*. Weimar, 1896. — RUDOLF HIS. *Die Domaenen der roemischen Kaiserzeit*. Leipzig, 1896. — BEAUDOUIN, 7 articles dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1897-1898.

Le *saltus* est un domaine appartenant soit à l'empereur, soit à des particuliers et indépendant du municipale. A sa tête se trouvait un *procurator saltus*, espèce d'intendant, qui représentait le propriétaire au sein du domaine. Il administrait la propriété; une de ses attributions les plus remarquables est certainement la *coercitio* et par suite le *jus multae* qu'il exerçait contre tout habitant du domaine. Ce *jus multae* l'assimilait aux magistrats de l'empire, qui seuls avaient le droit d'amende et la juridiction que ce droit comporte. Il va sans dire que le *procurator* n'exerçait cette juridiction que dans les affaires légères; la justice criminelle proprement dite et la justice civile dans les causes importantes restaient l'attribution du pouvoir central. Au Bas-empire, le juge de droit commun a le pouvoir d'exercer la justice dans les domaines impériaux, au moins dans les cas graves; mais cette justice il ne l'exerce qu'en présence de l'administrateur du domaine et sous son contrôle, c'est presque l'immunité franque. 20

Dans les domaines des particuliers, les *procuratores*, tout en ayant le même *officium*, n'ont naturellement pas les mêmes pouvoirs; il dépend toujours du propriétaire d'accorder à son intendant les attributions qu'il juge à propos de lui donner.

Plusieurs *saltus* réunis forment un *tractus*; à la tête de chaque *tractus* se trouve un *procurator tractus*, qui constitue un pouvoir intermédiaire entre le pouvoir central et celui de l'administrateur du domaine. L'Afrique, terre classique des *saltus*, est ainsi divisée en quatre circonscriptions ou *tractus*. Ces *procuratores tractus* ont sous leurs ordres un personnel nombreux, qui est surtout connu depuis les fouilles du P. Delattre dans les cimetières de Carthage; leur rang est égal à celui des *procuratores ordinaires* des provinces.

M. Mayence n'avait pas la prétention de faire un travail sur les sources, il indiqua surtout quels étaient les points controversés, quelles étaient les questions définitivement tranchées et les résultats acquis. La critique présentée par M. Bogaerts ne fut l'occasion, le genre de travail de M. Mayence s'y prêtant peu, d'aucune remarque bien importante.

M. De Jonghe se chargea alors de nous apprendre ce que l'on entend par Africanisme ou *Africitas*. Inventé au xvi<sup>e</sup> siècle, il commence seulement par être mis en doute vers le milieu du xix<sup>e</sup>. Kretschmann en 1865 (1) et Jordan (2) le rejettent. Momm-

---

(1) Kretschmann. *De Latinitate Apulei Madaurensis*, p. 33.

(2) Jordan. *Kritische Beiträge*, p. 265.

sen (1) et à sa suite Wölfflin (2), Sittl (3), Thielmann, Landgraff, Kübler y ont cru. M. De Jonghe étudie ensuite longuement l'Africanisme dans les trois acceptions que le mot peut prendre suivant les philologues modernes : 1) la langue parlée en Afrique, ayant pour caractéristique l'orthographe; 2) un style propre à l'Afrique; 3) une langue différente de celle de Rome et des autres provinces par des particularités de vocabulaire, de flexion et de syntaxe. M. De Jonghe tend à admettre qu'il existe des particularités africaines du latin comme Kroll (4) le dit expressément. Sittl a essayé de les systématiser. Monceaux, dans la partie de son livre *Les Africains* qui concerne le latin d'Afrique (5) n'a fait que résumer ce dernier. Mais Sittl (6) dans ces dernières années, a senti qu'il était allé trop loin, et il a modifié considérablement ses idées.

Aujourd'hui, l'on admet généralement que beaucoup de particularités, considérées autrefois comme africaines, ne sont que des archaïsmes que la réforme cicéronienne a bannis de la langue littéraire de Rome. L'Afrique est restée étrangère à cette réforme;

---

(1) *Archäologische Zeitung*, 1871, p. 5 et suiv.

(2) *Archiv*. VII, p. 467 et suiv.

(3) *Die lokalen Verschiedenheiten der Lateinischen Sprache mit besondere Berücksichtigung des Afrikanischen Lateins*. Erlangen, 1882.

(4) *Rheinisches Museum*, 1897, p. 569.

(5) *Paris*, 1894, p. 108 et suiv.

(6) *Jahresberichte*, 1891, p. 226-236.

d'autre part elle est devenu un centre très florissant de littérature, et c'est dans ce pays que ces archaïsmes, mêlés de vulgarismes, ont reparu dans le latin littéraire.

Quant au style africain, il est caractérisé par l'emphase, la bousoufflure. Aujourd'hui, la plupart des philologues, parmi lesquels tout dernièrement Norden (1), n'y voient qu'une extension de l'Asianisme qui avait pénétré en Afrique par l'influence hellénistique.

La plus importante des sources pour la reconstruction du dialecte africain sont les inscriptions. Kübler (2) les a étudiées dans un travail spécial. Les particularités observées par Sittl dans les sources littéraires se rencontrent aussi, remarque-t-il, dans les inscriptions. Kübler a borné son étude aux inscriptions africaines ; il resterait à voir si les mêmes faits ne se constateraient pas dans les inscriptions des autres pays.

Dans une autre séance, M. De Jonghe nous lut un exposé systématique de la bibliographie de St-Cyprien. Son système fut vivement critiqué par M. Thibeau.

M. Dupire a étudié la situation du Sénat romain sous Tibère. Il a consulté, pour faire ce travail, le *Manuel de droit public romain*, de MOMMSEN (trad.). — CALLIN. *Qualis fuerit sub primis imperatoribus condicio senatus romani*. Upsaliae, 1866. — CAHUZAT.

(1) *Die Kunstprosa*. Leipzig, 1898, pp. 588 et suiv.

(2) *Archiv.*, VIII, 1892, pp. 161-202.

*Décadence du Sénat romain depuis César jusqu'à Constantin.* Limoges, 1846. — ASBACH. *Römisches Kaisertum und Verfassung bis auf Trajan.* Köln, 1896. — DURUY. *Histoire des Romains.* Paris, 1882, t. IV<sup>e</sup>.

Il examine successivement :

1<sup>o</sup> La composition du Sénat sous Tibère, qui ne diffère guère de l'époque précédente; à cette question se rattachait naturellement une étude sur l'ordre sénatorien.

2<sup>o</sup> La compétence du Sénat sous cet empereur. Il note ici des nouveautés assez importantes, causées par le transfert des pouvoirs des comices au Sénat. Ce dernier ordre d'idées amène M. Dupire à nous faire connaître la situation du Sénat dans l'empire, en tant que puissance gouvernementale, et la nature de ses rapports avec l'empereur.

3<sup>o</sup> L'auteur parle en dernier lieu de la Procédure du Sénat sous Tibère. Son travail n'était qu'une mise au point, une orientation de la question; il conclut en disant que cette étude présente peu de matière à des considérations originales et à des conclusions neuves.

La critique très intéressante de M. Decoster porta principalement sur la méthode à suivre dans les exposés de ce genre, il reprocha à M. Dupire de s'être systématiquement abstenu de contrôler ses auteurs par les sources.

Avec M. Decoster nous commençons la série des travaux originaux sur les sources.

M. Decoster nous a procuré une séance très



attrayante et très animée, lorsqu'il donna sa conférence sur la question controversée de la véracité de Tacite dans son récit dramatique du règne de Tibère. M. Decoster examine surtout un point spécial de ce problème, le meurtre de Postumius Agrippa, que Tacite (ann. I. 6) attribue à Tibère. Le rapprochement de Tacite et des autres sources, Velleius Paterculus, Suétone, Dion Cassius, tout en n'apportant aucune certitude, comme il en convint lui-même, amena tout d'abord M. Decoster à contredire la thèse du grand historien et à estimer plus probable la culpabilité d'Auguste. Il s'appuyait d'ailleurs sur les tendances de la politique d'Auguste. Ce dernier en effet tenait beaucoup à perpétuer son œuvre, l'empire. Seulement, il n'était point parvenu à lui donner un fondement constitutionnel. Que faire pour perpétuer son œuvre. Évidemment créer un pouvoir fort et assurer une succession paisible. Mais Agrippa Postume était là prêt à élever des prétentions sur la succession d'Auguste. Dès lors il devenait dangereux, et sa mort seule pouvait apaiser pleinement les inquiétudes d'Auguste.

M. Dupire chargé du rapport nia les conclusions de l'auteur. La discussion très animée a présenté cet intérêt, qu'elle a fourni l'occasion d'appliquer les principes de l'herméneutique et de la critique historique. C'est une des séances dont nous avons, je crois, tiré le plus de profit. Devant les objections qui s'élevèrent contre sa thèse, M. Decoster reconnut loyalement qu'elle perdait beaucoup de sa probabilité.

Nous avons entendu ensuite le travail de M. Hack sur les pronoms démonstratifs dans les *scriptores historiae Augustae* ; c'est une partie d'une étude plus étendue où M. Hack se propose de rechercher quel est l'état de la langue dans les *scriptores historiae Augustae*, pour arriver à une conclusion sur l'unicité ou la pluralité des auteurs de ces biographies.

M. Hack examine tous les cas d'emploi des pronoms démonstratifs tant réguliers qu'irréguliers, avec autant de patience que de pénétration. Les cas d'irrégularité les plus curieux sont l'emploi de l'adjectif pronominal *hic* devant un infinitif pris substantivement (*hoc petare*) ; l'emploi fréquent du pronom démonstratif de la première personne comme article et comme adjectif possessif réfléchi ; l'emploi du démonstratif comme sujet d'un verbe à la 3<sup>e</sup> personne sans que la pensée exige que le sujet soit exprimé et son emploi comme antécédent du relatif (*hic qui* 90 fois pour *is qui*). Ces différents cas montrent chez les *scriptores historiae Augustae* une forte tendance à accumuler les pronoms.

Une autre particularité de nos auteurs est la confusion dans l'emploi des pronoms démonstratifs (*hic* employé indifféremment pour *ille* ou *iste*).

L'emploi de formules toutes faites, empruntées au latin vulgaire comme *post hoc* pour *postea*, *inter haec* pour *interea*, etc. dénote chez eux une connaissance insuffisante de la langue ; enfin l'influence du grec, l'influence de la langue populaire dans laquelle les nuances sont méconnues et l'analogie,

cette logique des foules, comme l'appelle Bréal, contribuent pour une large part dans la formation de leur style.

Parmi les particularités que nous venons de signaler, plusieurs n'ont pas encore paru dans les études que les philologues ont faites des *scriptores historiarum Augustarum*, et constituent par conséquent des trouvailles faites par M. Hack dans ce domaine; nous mentionnerons l'influence grecque, l'emploi de *hujusmodi* pour *talis*, de *hinc* pour indiquer la cause subjective, de *per hanc* pour *propterea*, de *hoc est* pour *ut est*, enfin le manque de liaison par suite de l'emploi fréquent de *hic* pour *qui*. M. Hack a publié aussi dans le *Muscéon*, 1900, 1<sup>er</sup> fasc., un compte rendu de l'ouvrage d'Emil Aust. *Die Religion der Römer*. Münster, 1900.

M. Sondervorst, chargé de la critique, releva quelques détails qu'il nous est impossible de noter ici et rendit hommage au talent investigateur et à la pénétration de l'auteur.

M. Vande Weerd nous fournit une étude documentée de la *Legio II Italica*, établie en Norique.

Dans un premier chapitre, M. Vande Weerd traite de l'origine et des noms de cette légion : elle fut créée sous Marc-Aurèle vers 168-9; s'appela *Pia — Italica — Italica p. (ia, f. (id)elis) — Italica* suivi du nom de l'empereur régnant (*Antoniniana, Severiana*). — *Italica Divitensium*; l'origine de cette dernière dénomination est l'objet d'une longue discussion, l'auteur prouve que les solutions proposées par les philologues sont insuffisantes.

Le second chapitre parle de l'occupation territoriale de la légion. Le quartier général était établi à Lauriacum. Il est certain qu'un détachement a séjourné à Celeia, probablement jusque vers la fin du règne d'Alexandre Sévère. Il y eut peut-être aussi un détachement à Virunum et à Bedaium.

Dans un troisième chapitre l'auteur passe en revue l'histoire de ladite légion. Elle fut affectée à la défense du Norique; en 170 des détachements de la *Secunda Pia* et de *Tertia Concordia* réparèrent les murs de la ville de Salona, capitale de la Dalmatie. Le corps de la *Secunda Italica*, d'après M. Vande Weerd, n'était pas en Pannonie à cette époque, comme on l'a admis généralement, mais dans le Norique.

Elle prit part à la guerre Marcomannique, en vue de laquelle elle avait été constituée. Lors de la révolte d'Albinus en Gaule, elle se déclara pour lui. Elle prit encore part à deux autres expéditions qu'il est impossible de bien déterminer, l'une contre les Goths, l'autre contre les Daces.

M. Van Bleyenbergh, chargé de contrôler les opinions de M. Vande Weerd, les confirma en grande partie. Je ne veux pas quitter M. Vande Weerd sans rendre hommage à son ardeur au travail. Outre son étude sur les légions romaines, il a publié dans le *Musée belge* de cette année, deux comptes rendus, l'un de RAPPAPORT, *De Gotorum usque ad decimum imperatorem mortuum incursionibus*, Berlin, 1899, l'autre de MEYER, *Das Heerwesen der Ptolemäer und*

*Römer in Aegypten*, Leipzig, 1900, et un article sur la prose métrique de Cicéron dans la *Revue des humanités*, 4<sup>e</sup> année. p. 47-55 d'après BÖRNECQUE, *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*, Paris, 1898.

La dissertation de M. Cathelyn est basée sur les textes épigraphiques et littéraires. Il a rapproché des renseignements qu'ils fournissent ceux qui se trouvent dans les travaux modernes d'Hirschfeld, Bloch, Egger. Dans l'état d'imperfection où la proximité des vacances de Pâques a obligé son auteur de le présenter, son travail ne semble pas fournir de nouveaux faits ou s'éloigner des conclusions des auteurs précités. M. Thibeaudeau dans son rapport a relevé un certain nombre d'erreurs, d'inattentions. La discussion a été malheureusement écourtée par la fin du trimestre.

Enfin, j'ai eu l'honneur de vous faire la lecture de deux extraits de ma dissertation doctorale, le premier traitant des *cubicularii*, le second de la *ratio thesaurorum*, sections toutes deux de la domesticité impériale. Je vous ai parlé des fonctions des chambellans, de leur grande influence sur l'esprit des empereurs et de quelques *cubicularii* célèbres surtout de Parthenius et de Sigerius sous Domitien. Les *cubicularii* étaient partagés en deux sections ou *stationes*, la *prima* et la *secunda statio*.

Après avoir discuté et rejeté les opinions de Fried-

Fänder (1) et de Marquardt (2), pour expliquer cette division, j'ai proposé de considérer la *prima statio* comme l'équipe servant de jour et la *secunda statio* comme faisant le service de nuit. Chaque *statio* était de plus divisée en décuries présidées par un décurion.

Le *supra cubicularios* n'a pas toujours été, comme on le croit généralement, le chef des chambellans impériaux ; ce titre n'a existé que jusqu'au règne de Claude. Après la réorganisation des services sous cet empereur, il n'y eut plus de chef, juridiquement parlant, quoique le décurion le plus influent auprès du prince dût jouir probablement d'une suprématie de fait. J'ai décrit en dernier lieu, l'organisation du service de toilette et de la section des bains de l'empereur.

Le second extrait traitait de la *ratio thesaurorum*. Comme vous le savez, la *ratio thesaurorum* était la partie de la domesticité impériale qui s'occupait des *thesauri*, c'est-à-dire du dépôt d'objets précieux. C'est ce que j'ai tâché de montrer à l'encontre de l'opinion de M. Rostowzew ; ce philologue soutient que *thesauri* est synonyme de *fisci* et que les *thesauri* constituent par conséquent la caisse privée des empereurs romains. Je me suis basé sur l'interprétation historique du mot *thesauri* et sur le sens spécial qu'il a dans les *scriptores historiae augustae*.

(1) L. Friedländer. *Sittengeschichte Roms*, 6<sup>e</sup> édit., 1888, I, p. 114.

(2) Marquardt. *Privatleben der Römer*, I, p. 144, note 5.

Ce dépôt contenait en outre des vêtements : c'est formellement prouvé par un passage de Lampride; nous avons donc dû étudier l'organisation de la *ratio vestiaria* qui comprend un si grand nombre de subdivisions.

Une sous-section de la *ratio vestiaria* était probablement la *ratio ornamentorum*, qui prenait soin de l'habillement des acteurs impériaux. Contrairement à ce que pense O. Hirschfeld, nous avons tâché de prouver que tous les *ab ornamentis* connus par les inscriptions appartiennent à la même catégorie et sont des serviteurs du palais. La différence établie par O. Hirschfeld (1) était basée sur l'inscription du C. I. L., VI, 8950; l'interprétation rigoureuse de cette belle inscription nous a procuré une séance très intéressante.

Je remercie MM. Cathelyn et Van Bleyenberghé qui ont examiné ces deux extraits, pour leur bienveillante critique : mon travail n'a pu qu'en devenir meilleur.

D'autres études ont été faites que le manque de temps a empêché de présenter. Je veux parler de l'étude de M. Sondervorst sur les néologismes de Jordanes, de M. Mary sur l'*a studiis*, de M. Bilocq sur les idées religieuses de Tacite. M. Sondervorst a fait dans le *Musée Belge*, le compte rendu de l'ouvrage

---

(1) O. Hirschfeld. *Untersuchungen auf dem Gebiete der roemischen Verwaltungsgeschichte*, Berlin, 1877, p. 184, note 1.

d'HERÆUS. *Die sprache des Petronius und die Glossen.*  
M. Bilocq, dans la même revue, a analysé l'ouvrage  
de BORNECQUE. *La prose métrique dans la correspon-*  
*dance de Cicéron.*

Tel est le bilan de cette année. Permettez-moi de  
vous dire en vous quittant, que le souvenir des jour-  
nées que j'ai passées à Louvain me restera au nombre  
des plus belles de ma vie, et j'ose espérer qu'il de-  
meurera vivant en moi, et me soutiendra dans ma  
carrière contre les tentations de l'indifférence et de  
la paresse scientifique.



**SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.**

—  
**Section de Philosophie sociale.**

~~Président~~ : M. le professeur DEPLOIGR.

~~Secrétaire~~ : M. Henri Carton.

## **RAPPORT**

**sur les travaux de la Section pendant  
l'année académique 1899-1900, par  
le secrétaire, M. Henri CARTON,  
étudiant en droit.**

**MESSIEURS,**

C'est un peu une séance de cinématographie que je suis chargé de vous faire ce soir. Nous allons, si vous le voulez bien, faire revivre devant vous nos séances de l'année passée.

Mais je dois être franc : mon appareil est loin d'être parfait : les images ne seront pas très nettes, vous verrez quelque chose, mais vous ne distinguerez pas très bien,... en un mot, beaucoup de flou !... et il faudra toute votre bienveillance, pour reconnaître dans mes pâles reproductions, les vues dont vous avez conservé si beau et si bon souvenir.

Néanmoins, restez, je vous en prie !

Vous, Messieurs les anciens, n'éprouverez-vous pas un certain plaisir à revoir, même à travers ces images, si vagues, ce passé, si encourageant ?

N'éprouverez-vous pas cette joie intérieure du touriste, qui, jetant un regard en arrière, embrasse d'un coup d'œil les mille difficultés vaincues, et se sent alors un nouveau courage pour les obstacles à venir ?

Vous, Messieurs, pour qui ces vues n'éveilleront pas les mêmes souvenirs, votre imagination suppléera aux défauts de la reproduction. Vous devinerez l'attrait de nos séances et votre zèle s'en affermira.

Une impression, enfin, que tous nous partagerons, sera une vive et sincère reconnaissance pour notre sympathique président, M. le professeur Deploige. Ce Cercle, qu'il a fondé malgré des occupations absorbantes, qu'il a su diriger à travers les vicissitudes des premières années, est le témoignage de la sympathie, de l'intérêt, de la sollicitude qu'il nous porte. Je suis sûr d'être l'interprète de votre sentiment unanime, en lui adressant ici, l'hommage de notre sincère gratitude.

L'année s'ouvrit par une conférence d'une actualité passionnante : *La question du Transvaal*. Etayé d'une solide argumentation, animé d'une pointe d'éloquence, le travail conquist tous les suffrages.

M. Edgard Janssens dut, faute de temps, supprimer la première partie : *Historique de l'établissement des Boers au Transvaal*.

La seconde partie traitait la question juridique. Les griefs invoqués par l'Angleterre sont au nombre de trois :

- 1° Le régime minier ;
- 2° Le régime électoral ;
- 3° Le droit de suzeraineté.

Le premier grief trahissait une telle mauvaise foi que l'Angleterre a dû l'abandonner.

Le régime électoral : Soucieux de l'autonomie de

la République, les Boers ne pouvaient la compromettre en abandonnant follement le droit de vote à une multitude d'étrangers.

Ceux-ci, d'autre part, étaient trop importants par leur nombre et leurs richesses pour ne pas mériter dans une certaine mesure, la garantie d'une représentation au Parlement. Pour concilier ces deux intérêts en conflit, le président Krueger fit donner le droit de vote, après 7 ans de séjour et l'obtention de la naturalisation. Les Anglais n'avaient rien exigé de plus. Mais leur secret désir était d'amener la guerre. Devant la concession des Boers le gouvernement de la reine devint plus exigeant, et voulut qu'on abaissât à cinq ans le temps de séjour requis,

La guerre, dès lors, devint inévitable !

« Mais je protège mes nationaux, » dit l'Angleterre, « et j'en ai le droit, en vertu de ma suzeraineté ».

Cette suzeraineté, M. Janssens le démontra péremptoirement, est abolie par la Convention de Londres de 1885.

La seconde séance nous procura la bonne aubaine d'une étude très savante de M. Georges Legrand, professeur d'Économie politique à l'Institut agronomique de l'État, à Gembloux. M. Legrand nous réservait la primeur d'un travail sur *les Précurseurs de l'idée sociale catholique en France*.

L'orateur passa successivement en revue les œuvres de Jos. de Maistre, de Bonald, Ballanche, La Mennais.

Vous vous souvenez tous, Messieurs, du magnifique succès qui accueillit cette étude, si philosophique et si littéraire.

M. Hervy traita ensuite la question *du Droit d'interpellation en législation comparée*. L'orateur fit l'historique des droits d'interpellation et de question aux ministres en France et en Angleterre. Il montra la pratique parlementaire de ces droits et après quelques indications sur ces mêmes droits en Belgique, il tira des principes et de la pratique étrangère quelques applications à notre pays.

*La Démocratie chrétienne*, par M. Albert Biebuyck. Travail très soigné, qui nous montra l'évolution de la Sociologie, et spécialement, de la Sociologie chrétienne durant ce siècle.

Misère morale, misère physique et intellectuelle, tel est le sort de l'ouvrier. OEuvre de la Révolution française qui a supprimé les corporations, et énérvé les principes de la Morale chrétienne.

Et des libéraux continuent de crier : « Laissez faire ! Laissez passer ! »

D'autres ont fini par faire des concessions et admettent des restrictions à la liberté. Mais ils restent séparés des catholiques par le manque d'idées religieuses.

Les socialistes, eux, sont interventionnistes décidés ? Leur remède ne ferait que déplacer le mal !

Mais des économistes ont fait entendre la sage raison. Ils laissent au patron une féconde liberté, mais admettent une intervention rationnelle de l'État, là où les bonnes mœurs sont impuissantes.

C'est l'École Catholique.

M. Biebuyck montre au commencement du siècle, des précurseurs de cette École. A une époque toute contemporaine, l'aggravation du mal accentua la réaction. Mais les bonnes volontés ne se rencontrent pas, et diverses écoles se fondent.

Après avoir parlé des différentes formes sous lesquelles se présentent les corporations; syndicats mixtes et syndicats parallèles, après avoir effleuré la question de l'internationalisme, M. Biebuyck termine sa conférence par le cri d'appel poussé par Léon XIII à la fin de son Encyclique.

. . .

*La question de l'Enseignement*, par M. de Briey.

Le travail était divisé en deux parties.

Dans la première l'orateur examinait les griefs qu'on fait généralement à notre système d'enseignement.

I. — Par sa discipline étroite et tracassière, le Collège enlève à l'enfant toute personnalité.

II. — Trop de spécialisation dans les études, au grand dam de la solidité de l'esprit et du jugement.  
« Nos élèves ont la tête trop pleine pour l'avoir bien faite » selon le mot de Montaigne.

Et le résultat final? Un encombrement de demi-



savants qui viennent grossir les rangs de la grande armée bureaucratique.

III. — Le surmenage intellectuel.

D'après une enquête d'Azet Key en Suisse, 36 % des élèves sont chlorotiques, 10 % ont la colonne vertébrale déviée, 40 % ont des affections chroniques !

Enfin IV. — Trop de grammaire et de philologie.

Dans une seconde partie M. de Briey étudie la solution du problème et en particulier la théorie de M. Demolins.

D'abord les deux collèges qu'il présenta ne sont pas le type du collège anglais.

M. de Briey démontre ensuite l'impossibilité du système, les absurdités qu'on y trouve, et enfin son inefficacité.

Du reste, faudrait-il encore prouver que cette supériorité tant vantée des Anglo-Saxons, est bien réelle ! Or, tout en restant dans le domaine purement matériel, nous voyons l'agriculture et le commerce anglais traverser une crise qui s'affirme par centaines de millions.

Conférence très goûtée, remplie de bonnes idées et où M. de Briey s'est révélé fin styliste et charmant causeur.

\* \*

M. l'abbé De Bruxelles traita ensuite la *Participation aux bénéfices*.

L'orateur prit comme principe : trop à l'entreprise,

pas assez à l'ouvrier. Comme remède : la participation aux bénéfices, institution qui assure à l'ouvrier une part proportionnelle dans les bénéfices de l'entreprise.

Elle peut être discrétionnaire ou contractuelle.

La somme à répartir sera fixée par une tierce personne, arbitre choisi par les deux parties, ou sera déterminée par le conseil d'usine.

La part attribuée à chacun sera ou bien remise intégralement à l'ouvrier, ou consacrée à des œuvres ouvrières. Un troisième système combine les deux premiers.

La fortune du système ne fut pas égale. Le plus souvent il ne parvint pas à se maintenir. Leroy-Beaulieu le qualifie d'injuste. Si l'ouvrier, dit-il, veut participer aux bénéfices, il doit subir tout l'aléa, les pertes comme le gain.

Le système, ajoute-t-on, est une nouvelle source de conflits. M. De Bruxelles trouve au contraire qu'il rapprochera l'ouvrier du patron. Pour les socialistes le système est insuffisant. Ils n'ont cure des miettes ! C'est le plat tout entier qu'il leur faut !

Après avoir énuméré les avantages économiques et sociaux de la participation aux bénéfices, M. De Bruxelles constate que les ouvriers s'en défient, car disent-ils, les salaires baisseront dans la même proportion. Aussi l'application du système reste impossible tant que les esprits n'y seront pas préparés.

Cette belle conférence fut suivie d'une discussion animée.



Tout Cercle d'études qui se respecte aborde la *Question du Congo*. M. Huyghebaert a entrepris la tâche et a fait une charge à fond contre le projet d'annexion.

L'orateur s'est d'abord absolument refusé à envisager la question de la valeur intrinsèque de la colonie, en manifestant une très profonde défiance, pour tout ce qui de loin ou de près, ressemble à une statistique. Mais, s'écrie-t-il, « si tant est que le Congo soit une poule aux œufs d'or, j'y vois le plus formidable argument contre le projet d'annexion. Car les puissances refuseront d'accorder au Congo la neutralité qu'elles reconnaissent à la Belgique, et lorsque nous aurons bien assaini, défriché et semé, les moissonneurs viendront, mais ils viendront du beau pays de France, de l'Angleterre ou de la Germanie.

D'ailleurs, si la Belgique parvient à conserver le Congo malgré ses puissants voisins, les clauses de la convention de Berlin, qui exigent la liberté du commerce, nous empêcheront d'en tirer un profit rémunérateur.

Et puis, est-ce que le Belge est colonisateur? » — L'histoire en main, M. Huyghebaert essaie de nous prouver le contraire.

Enfin l'« Hydre militaire » naîtra fatalement de nos entreprises extérieures.

Les partisans du Congo ne manqueront pas de nous crier que nous sommes antidynastiques, anti-chrétiens, antipatriotiques.

**Antidynastiques.** M. Huyghebaert s'abstient prudemment de discuter la question.

**Antichrétiens.** Les missions fleuriront aussi bien sous l'égide des autres puissances.

**Antipatriotiques.** Comment pouvons-nous mieux servir la patrie qu'en combattant un projet aussi néfaste?

Et l'orateur de conclure en nous montrant les grands centres de notre pays, où il reste encore beaucoup à faire pour la civilisation.

Peu de travaux furent aussi vivement discutés que celui de M. Huyghebaert.

La séance suivante fut consacrée à l'étude des *Corporations*, par M. l'abbé Balthasar.

Leur origine, leur évolution en France et en Allemagne, leur organisation, leur but, tels sont les points traités successivement.

La charité, qui faisait de la corporation une grande famille placée sous le protectorat de l'autorité civile, unissait ses membres par des liens étroits.

Mais le xv<sup>e</sup> siècle qui avait vu leur apogée vit aussi leur décadence : une foule d'abus les énerva, leur enleva leur force et leur cohésion : la révolution n'eut à faire tomber de l'arbre qu'un fruit mûr.

Les associations furent en grande partie l'œuvre de l'Église. Fasse le ciel, qu'à la voix de Léon XIII, de nouvelles corporations adaptées aux conditions du progrès, s'élèvent à nouveau pour rétablir un peu

plus de justice dans le monde et la paix dans la société!

..

M. Eeckhout nous mena ensuite dans un coin de la Flandre française, au milieu des centres industriels du Nord où l'on rencontre tant de nos compatriotes, que l'on se croirait parfois transporté dans les rues populeuses de nos grandes villes flamandes.

Après avoir signalé le nombre vraiment considérable de ces travailleurs, M. Eeckhout examine les différents métiers qui les occupent en plus grand nombre : le tissage, la filature, la teinturerie, la construction de machines, les terrassements et les maçonneries.

Dans ce dernier genre de travaux et dans plusieurs autres, la proportion est de 90 % d'ouvriers belges. La moyenne des salaires est de fr. 4-50 et les frais de voyage et de logement sont si minimes qu'ils y gagnent encore plus qu'en travaillant chez eux.

D'autre part le patron français a grand intérêt à employer les ouvriers belges, plus laborieux, plus robustes, plus attachés à la besogne que l'ouvrier français. Malheureusement, leur réputation dans le Nord est déplorable. Adonnés à la boisson, fréquemment batailleurs, ils tiennent un triste rang dans la criminalité française. Aussi rencontrent-ils peu de sympathie parmi les ouvriers et commerçants français. L'épithète de « Pot-Burre » par laquelle on les désigne généralement nous laisse apercevoir une des

causes de cet esprit d'hostilité. Hostilité plus bruyante qu'effective, d'ailleurs, que rallument les heures de crise ou de chômage.

Le danger de mesures législatives qu'on pourrait prendre contre eux n'est certainement pas imminent, car les industriels ont trop d'intérêt au maintien du *statu quo*. L'établissement d'une taxe hors proportion serait un coup mortel pour l'industrie du Nord.

M. Georges Eeckhout examine ensuite les conditions du logement, déplorables à tout point de vue.

Et c'est dans ces masses que le socialisme vient faire chaque jour de nouveaux adeptes. L'action catholique se manifeste dans des œuvres diverses, quelque peu fréquentées, mais qui ne peuvent soutenir la comparaison avec l'importance des institutions socialistes.

Et l'orateur en terminant préconisa l'établissement sur ce terrain aussi propice, de l'Oeuvre des Aumôniers du Travail, telle qu'elle fonctionne à Seraing.

\* \* \*

*M. le comte de Mun et l'Oeuvre des cercles ouvriers,*  
par M. l'abbé Deaumont.

L'orateur analyse la Révolution tuant en France les germes de la vitalité sociale. Devant le mal accompli, des hommes de cœur, et en première ligne, M. le comte de Mun, ont voulu, en restaurant la Morale chrétienne, relever d'un seul coup tout l'édifice écroulé. Comme moyen d'action : les syndicats chrétiens.

Pour faciliter le rapprochement rêvé entre patrons et ouvriers, M. de Mun introduit dans l'organisme une personne étrangère, respectée, désintéressée, qui encouragera les uns et calmera les autres. L'aristocratie était toute désignée !

Le rêve était beau ! La loi de 84, déniait aux associations le droit de se constituer un patrimoine, leur refusa la condition essentielle de leur vitalité. Les ouvriers d'autre part, préféraient traiter de puissance à puissance. Bref, le comte de Mun fut obligé de faire des atténuations à son principe, et d'encourager à défaut de mieux la constitution de syndicats séparés, reliés entre eux par un organisme de délégués.

M. Defourny n'est pas très enthousiaste des syndicats mixtes, qui enlèvent à l'ouvrier sa liberté d'action. D'ailleurs, l'intermédiaire, la tierce personne est du domaine purement théorique. Le patron n'en voudra pas, ou les ouvriers s'en défieront.

M. le Président résuma le débat. En thèse les syndicats mixtes sont l'idéal. Dans l'hypothèse, la solution varie selon différentes conditions : l'état des esprits dans la contrée, la nature et l'importance de l'établissement industriel.

Des problèmes d'économie sociale, nous passons dans un domaine moins aride. M. Const. Smeesters voulut bien nous communiquer ses *impressions d'un voyage en Angleterre*. Sujet tout d'actualité, au moment où un petit peuple soutient contre les

Anglais une guerre qui passionne l'opinion européenne. Et d'abord, n'oublions pas que nous sommes en pays de libre-examen, ce qui n'empêche pas que, seule parmi les 250 sectes (sans compter l'Armée du Salut), l'Église officielle accapare toutes les largesses gouvernementales. Le roi — en vertu encore du libre-examen — doit en faire partie. Cette Église officielle se subdivise elle-même en trois branches dont les deux plus importantes sont la haute et la basse église. Par les cérémonies de son culte et même par sa doctrine, la haute Église se rapproche du Catholicisme, à tel point qu'on a pu espérer un moment la conversion en masse des égarés.

Que vaut l'Anglais au point de vue psychologique ? Très peu théorique, plus spéculateur que... spéculatif, il est donc d'un bon sens admirable. Il ne fait pas de philosophie ; il juge tout simplement, selon les idées courantes. Aussi les grands dogmes de l'esprit humain, l'Autorité, la Propriété, la Famille, sont-ils ancrés en lui.

Flegmatique et calme, il n'aime pas le Français, qu'il qualifie en deux mots qui résument tout son dédain : « Impulsive people ! » Au point de vue social, individualiste et libéral.

Sa tournure d'esprit devait le pousser vers le commerce : il a été, en effet, jusqu'en ces derniers temps, le premier commerçant du monde, ce qui n'empêche pas qu'il soit d'une ignorance déplorable. Nous ne parlerons pas de son sens artistique, de son esprit généreux et chevaleresque : « Business is business ».

*Le Bimétallisme*, par M. l'abbé Englebienne.

Les différents biens que la Providence a mis à notre disposition sont échangeables entre eux dans un rapport déterminé par leur utilité ou leur rareté. A côté des deux termes de ce rapport, il en existe un troisième possédant une valeur en partie propre, en partie conventionnelle qui sert de commune mesure et de base d'appréciation de la valeur de tous les autres biens : c'est la monnaie. Bien que ce rôle de monnaie puisse être joué par n'importe quel bien employé comme terme intermédiaire, les usages les plus antiques et les plus universels, autant que leur aptitude particulière à cet emploi ont assigné cette fonction aux métaux précieux. Ceci établi, la question qui se pose est la suivante : devons-nous admettre l'or et l'argent comme moyens universels d'échange entre peuples, ou bien un seul métal ?

Bimétallisme ou monométallisme ?

Historiquement toutes les nations, depuis les temps les plus reculés, ont toujours employé l'or et l'argent simultanément.

Ce système s'impose à raison d'un double avantage :

1° Toutes les découvertes d'or et d'argent se sont faites alternativement suivant une des lois les plus régulières et les plus constantes de l'histoire.

2° Plus les moyens d'échange sont nombreux et moins une crise industrielle et commerciale a de chance de venir entraver la prospérité d'un peuple.

Le monométallisme offre le seul avantage de n'avoir pas à maintenir la fixité de rapport entre les deux métaux.

Mais une convention internationale pourrait peut être atteindre le même résultat. L'Union latine prit dans ce but une louable initiative, mais elle commit plusieurs fautes, d'une part, en supprimant la frappe libre de l'argent, et d'autre part, en immobilisant entre les mains de ses adhérents une énorme quantité de ce métal.

Cette étude économique obtint un beau succès.

*Le libéralisme politique*, par M. l'abbé Delbaere.

La première partie du travail contenait l'exposé et la discussion des principes libéraux. Le libéralisme a comme principe fondamental la liberté de conscience et des cultes, avec la neutralité de l'État. Ce principe comme tel est faux car il accorde à l'erreur les mêmes droits qu'à la Vérité. De plus, la religion d'État est possible aujourd'hui comme autrefois, et la protection officielle du catholicisme (ce qui n'implique pas l'intolérance), serait utile aux peuples comme aux gouvernements.

Une conséquence inévitable du principe fondamental du libéralisme est la séparation de l'Église et de l'État. Cette séparation des deux sociétés, est injuste et déraisonnable et ne sert qu'à affranchir l'État de ses devoirs envers l'Église, pour la soumettre ensuite aux caprices d'un gouvernement hostile dans toutes les questions mixtes.



Dans la seconde partie, l'orateur passe en revue l'évolution des idées libérales en Belgique et leur mise en pratique par les gouvernements libéraux. Et il conclut par cette grande vérité que dans tous les pays d'Europe, les libéraux se sont servi de la liberté pour combattre l'Église catholique.

\* \* \*

M. Defourny termine cette belle série de conférences par une étude très intéressante de la *Question du salaire*.

Après avoir examiné les diverses théories proposées au sujet du salaire, et les avoir critiquées successivement, l'auteur aborda la partie positive de son travail.

Payer le salaire à l'ouvrier est un devoir positif à l'égard du prochain, dont la matière est déterminée par un contrat, hypothèse dans laquelle les devoirs positifs à l'égard du prochain, ordinairement de charité, deviennent des devoirs de stricte justice. La justice, en tant que régulatrice des contrats, se nomme la justice commutative. Recherchons quel doit être le taux du salaire en conformité avec la justice commutative. Ce sera le salaire déterminé par un contrat pourvu de toutes les conditions de validité, c'est-à-dire, conclu entre parties dans la plénitude de leur liberté. Supposons donc ouvriers et patrons entièrement libres, c'est-à-dire, pourvus chacun d'une fortune suffisante pour pouvoir différer le contrat pendant un temps notable.

Supposons une famille moyenne, une famille composée d'un père, de la mère et d'un nombre moyen d'enfants, tel que le déterminent les statistiques. Proposons d'appeler salaire familial, le salaire qui convient à l'entretien d'une pareille famille.

Mettons en présence un patron et un ouvrier. Si le patron propose un prix inférieur au salaire familial, il ne trouvera pour effectuer sa commande, que les ouvriers célibataires et les ouvriers qui ont un nombre d'enfants au-dessous de la moyenne. Les autres préféreront différer le contrat durant un certain temps. Or, il n'y a jamais dans une industrie plus de bras qu'il n'en faut. Le patron sera donc forcé de proposer le salaire familial et même ce salaire peut hausser.

On voit donc que le salaire familial tel qu'il a été défini, est le salaire qui serait admis par les parties intéressées, dans l'hypothèse d'un contrat libre, condition pour qu'il soit conforme à l'équité. Le salaire familial est donc le salaire normal, naturel, exigé par la justice contractuelle au commutative. Mais comme à l'impossible nul n'est tenu, si les bénéfices de l'entreprise ne permettent pas la distribution du salaire familial, le patron peut payer un salaire inférieur.

A la charité de combler le déficit du budget ouvrier.

Cette séance termina l'année 1899-1900 qui entre

dans les fastes déjà glorieux du Cercle d'Études sociales.

A vous, Messieurs, convaincu de tout le fruit que nous pouvons retirer de nos séances, convaincu qu'il faudra le concours de toutes les bonnes volontés pour résoudre le problème social, je ne crierai pas : A l'œuvre ! Courage ! En avant !

Ce serait prêcher des convertis.

Qu'il me soit seulement permis de formuler un vœu.

Des cœurs généreux restent à l'écart de notre Cercle. Ils ont une excuse : c'est qu'ils ne savent pas.

Je crois être en communauté de sentiments avec notre sympathique Président, en fondant espoir sur votre prosélytisme !

Vos recrues augmenteront le rayonnement de notre Cercle, activeront sa féconde influence et nous réaliserons alors la belle devise de Charles Quint : « Plus outre ! Plus outre ! »

# SÉMINAIRE HISTORIQUE.

—  
ANNÉE 1899-1900.

*Présidents d'honneur* : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université; Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire de l'Université.

*Président* : M. L'abbé CAUCHIE, professeur d'histoire.

*Vice-Présidents* : M. L'abbé MAERE, professeur extraordinaire.

M. L'abbé VAN HOVE, professeur extraordinaire.

*Secrétaires-rapporteurs* : M. L'abbé VOISIN, Guillaume, licencié en théologie.

M. BARBE, Paul, candidat en droit.

M. L'abbé CLAEYS BOUÛAERT, Fernand, bachelier en droit canon.

*Ont pris part aux travaux :*

## I. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Coppieters, Honoré, licencié en théologie.

L'abbé Mahieu, Jérôme, licencié en théologie.

L'abbé Labeau, Adelson, bachelier en théologie.

L'abbé Outtier, Gaston, bachelier en théologie.

L'abbé Van Roey, Ernest, bachelier en théologie.

L'abbé Schroeyers, Joseph, bachelier en théologie.

**MM.** L'abbé Claeys Bouúaert, Fernand, bachelier en droit canon.

L'abbé De Jongh, Henri, bachelier en théologie.

L'abbé Hosten, Edmond, bachelier en théologie.

L'abbé Rasneur, Gaston, bachelier en théologie.

L'abbé Verheyen, Jean, bachelier en théologie.

L'abbé Van Brabandt, Théophile, étudiant en théologie.

L'abbé Allossery, Paul, étudiant en droit canon.

L'abbé Commissaris, Antoine, étudiant en théologie.

L'abbé De Bienne, Joseph, étudiant en droit canon.

L'abbé De Meester, Alphonse, étudiant en droit canon.

L'abbé Faelens, Gaston, étudiant en théologie.

L'abbé Frutsaert, Emile, étudiant en théologie.

L'abbé Sorée, Camille, étudiant en théologie.

L'abbé Vaes, Maurice, étudiant en théologie.

L'abbé Van Crombrugge, Camille, étudiant en théologie.

L'abbé Van Oppenraaij, Jean, étudiant en droit canon.

**II. TRAVAUX PRATIQUES SUR LES INSTITUTIONS  
DU MOYEN AGE,  
A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.**

**MM.** Carnoy, Albert, docteur en philosophie et lettres.  
Flémalle, Eugène, docteur en philosophie et lettres.

**MM. Gielens, Alphonse, docteur en philosophie et lettres.**

**L'abbé Van den Ven, Paul, docteur en philosophie et lettres.**

**Gérard, Edward, candidat en droit.**

**De Grelle, Louis, candidat en philosophie et lettres.**

**De Preter, François, candidat en philosophie et lettres.**

**L'abbé De Wolf, Louis, candidat en philosophie et lettres.**

**Foulon, Paul, candidat en philosophie et lettres.**

**III. EXERCICES CRITIQUES SUR LES SOURCES,  
A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.**

**MM. L'abbé Allossery, Paul, étudiant en droit canon.**

**L'abbé De Bienne, Joseph, étudiant en droit canon.**

**L'abbé De Meester, Alphonse, étudiant en droit canon.**

**Goemans, Louis, étudiant en philosophie et lettres.**

**Le R. P. Omer Pintelon, de l'ordre des Capucins, étudiant en droit canon.**

**MM. L'abbé Siebert, Joseph, étudiant en droit canon.**

**L'abbé Van Oppenraaij, Jean, étudiant en droit canon.**

**RAPPORT**  
**sur les travaux du SÉMINAIRE HIS-**  
**TORIQUE, pendant l'année acadé-**  
**mique 1899-1900 (1).**

—  
I.

**Conférences historiques.**

(RAPPORT DE M. L'ABBÉ VOISIN.)

Les leçons d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie avaient pour objet, en l'année 1898-1899, *les hérésies et les schismes des trois premiers siècles*. Conformément au but qu'elle s'est tracé, la Conférence s'est appliquée, au cours de l'exercice écoulé, à l'étude de quelques points particuliers se rattachant à cette matière et sur lesquels il n'avait pas été possible d'insister en classe.

Une question d'ordre général s'imposait tout d'abord : *l'État de la philosophie grecque à l'origine du christianisme au point de vue de la théodicée et ses rapports avec le gnosticisme*.

M. l'abbé TH. VAN BRABANDT, que ses études anté-

---

(1) Sur l'organisation et le but particulier de chacune des trois sections que comprend le Séminaire historique, voir l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1900, p. 382.

rieures avaient spécialement préparé à l'examen de ce problème, nous a entretenus de ce sujet, en s'inspirant surtout de l'ouvrage de HATCH : *Griechenthum und Christenthum*.

Il ne pouvait guère, on le conçoit, travailler de première main sur un terrain si vaste; mais il ne s'est pas non plus contenté de suivre l'auteur cité; l'examen d'autres travaux du même genre et les connaissances personnelles qu'il possédait sur différents points, lui ont permis de contrôler dans une certaine mesure les assertions du savant anglais.

Son exposé comprend trois parties :

I. État général de la civilisation hellénique au début de l'ère chrétienne. La civilisation dépendait de l'objet et du mode d'enseignement suivi dans les écoles publiques, accessibles à tous les citoyens. L'examen de cet enseignement donne la mesure de l'intensité et de l'extension de la civilisation (1).

En conséquence, M. Van Brabandt parcourt successivement les différents degrés de cet enseignement : la grammaire, la rhétorique, la philosophie. Celle-ci, qui constitue le degré supérieur, manquait d'originalité; sa note distinctive est l'éclectisme; on cherchait à unir des idées hétérogènes aux doctrines des anciennes écoles grecques, dans le but de former une philosophie syncrétique. Enfin, sous l'influence de la rhétorique, la philosophie avait revêtu un caractère littéraire.

---

(1) Cfr. HATCH, ouvrage cité, p. 19.



II. Quelles étaient les données de la philosophie grecque sur les idées de Dieu et de la création? Cette science, basée principalement, au début, sur la cosmologie et, plus tard, sur la psychologie, avait surtout pour objet, aux approches de l'ère chrétienne, la solution des problèmes moraux; c'est ainsi que la théodicée dépendait de la philosophie morale. En regard du matérialisme athée des Épicuriens, les écoles d'Aristote et de Platon professaient sur Dieu, à Athènes, la doctrine la plus parfaite que le monde ancien ait connue en dehors de la Révélation. Pour le premier, Dieu, essence éternelle et distincte du monde, produit l'ordre du monde en sa qualité de premier moteur; il est la cause finale de toutes choses. Le second faisait du Bien suprême un être vivant, actif, personnel, immuable, libre, principe de l'ordre universel. Mais ces notions, relativement élevées, n'étaient pas dominantes à l'origine du christianisme : c'est au système stoïcien qu'appartenait alors la prépondérance. Zénon et ses disciples opposaient au dualisme des platoniciens et des péripatéticiens, l'identité de Dieu et de l'univers matériel : la succession des êtres n'est que le développement de la nature divine. Cette école panthéiste aura comme principaux représentants, après la naissance du christianisme, Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle.

La philosophie d'Alexandrie se distingue surtout par son éclectisme; on prend pour fondement la philosophie grecque, sur laquelle on établit des théories très diverses, composées des éléments de tous les

systemes; les doctrines égyptiennes et orientales exercent particulièrement une grande influence. Donnons rapidement la caractéristique des différents systemes. L'école gréco-judaïque rapproche la Bible de la philosophie grecque et professe le monothéisme. D'après Philon, nous connaissons l'existence de Dieu, mais pas sa nature. Le λόγος est la force, la sagesse divine qui préside à la formation du monde. Entre Dieu et le monde, il existe des forces intermédiaires, procédant de Dieu et présentes dans les choses; ce sont les anges, les démons. Il y a une matière chaotique éternelle, et le monde est formé par l'application du λόγος et des forces intermédiaires à cette matière. Les néo-pythagoriciens, partisans comme les stoïciens de l'immanence de Dieu dans les créatures, admettaient un demiourge, une âme du monde, des dieux inférieurs. Les sectateurs du platonisme pythagoricien croyaient aussi à ces dieux secondaires, génies ou démons, mais ils mettaient au-dessus d'eux le Dieu un, éternel.

Le néo-platonisme d'Alexandrie constitue une étape spéciale dans l'évolution de la philosophie. Il faut y distinguer l'école chrétienne, représentée par Pantène, Clément et Origène, et le néo-platonisme païen (Plotin, Porphyre, etc.) qui est surtout remarquable par sa théorie des trois hypostases divines.

III. La théodicée des gnostiques fait l'objet de la troisième partie. Le gnosticisme, originaire de l'Orient, passe de la Syrie à Alexandrie, et de là dans

le reste de l'empire. Il apparait aux premier et deuxième siècles, lorsque l'école d'Alexandrie se trouve définitivement établie. M. Van Brabandt examine les influences diverses qui contribuèrent à le produire; puis il le suit dans les différentes phases de son évolution, en montrant les ressemblances de ces théories théologiques des gnostiques avec les doctrines philosophiques contemporaines.

Malgré l'intérêt que présente cet aperçu, nous ne pouvons songer à en retracer même les traits principaux; pour cela, il faudrait tout citer en quelque sorte et sortir des limites d'un simple compte rendu (1).

D'autres travaux sur des sujets moins étendus, ont été présentés. Dans l'ordre chronologique des matières traitées, se présente d'abord l'interprétation d'une source monumentale, l'inscription d'Aberkios, M. Mahieu nous a fait connaître, en le justifiant, son avis sur le caractère de cette curieuse épitaphe, qui souleva, comme on sait, de vives controverses pendant les années 1894-1897. De son côté, M. Hosten aborda une question de provenance aussi importante que difficile : quel est l'auteur des *Philosophoumena*? Enfin deux points intéressants de l'histoire du dogme et de la discipline, les doctrines trinitaires en Occident dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle et les controverses sur le baptême des hérétiques au temps de saint Cyprien, ont été examinés, le premier par M. Coppieters, le second par M. Verheyen.

---

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. OUTTIER.

L'Inscription d'Aberkios (1) est universellement tenue pour authentique depuis les découvertes de Ramsay. Elle est de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du commencement du III<sup>e</sup>. Mais quel en est le caractère? C'est sur ce sujet que se sont produites, entre critiques, les divergences dont nous avons parlé. Ficker y voit l'épithaphe d'un prêtre païen; Harnack, celle d'un membre d'un collège gnostico-païen; pour Dieterich, Aberkios est un prêtre d'Attis, qui va assister à Rome, aux noces d'Élagabal et d'Astarté. D'autre part, le caractère chrétien de l'inscription est reconnu par de nombreux auteurs; citons Duchesne, De Rossi, Wilpert, Cumont, Batiffol.

Après avoir fait l'historique de la question et donné la bibliographie qui s'y rapporte (2), M. MAHIEU passe à l'interprétation du texte; il voit des idées chrétiennes dans l'allusion au Bon Pasteur, vv. 3-6, le

---

(1) On en trouvera le texte grec dans BATIFFOL, *Anciennes littératures chrétiennes*, la littérature grecque, p. 117 (2<sup>e</sup> édition, Paris, 1898). Mais il faut lire au v. 7, βασιλειαν et non βασιληαν.

(2) BATIFFOL donne à l'endroit cité la littérature du sujet. Il faut y ajouter WILPERT, *Fractio panis*, appendice (1895), et l'article de BATIFFOL lui-même dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, au mot "Abercius" (1899). Parmi les partisans du caractère chrétien de l'inscription, il faut encore citer SCHULTZE, *Theologische Literaturblatt*, 1894; KRAUS, *Repertorium für Kunstwiss.*, XVIII, fasc. I; MARUCCHI, *Nuovo Bullet.* (1895). M. Salomon REINACH se rallie à la théorie de Dieterich dans la *Revue critique*, 1896.

sceau du baptême dont il serait question au v. 9, la description du banquet eucharistique, vv. 13-16 et la demande de prières au v. 19. Sa conclusion est la suivante : Les théories proposées par Ficker, Harnack et Dieterich, sont plus qu'arbitraires; l'építaphe d'Aberkios accuse un symbolisme nettement chrétien, bien qu'on ne puisse rendre pleinement raison de tous les détails de cette inscription (1).

*L'auteur des Philosophoumena!* On a avancé bien des noms! Béron, Origène, Novatien, Tertullien, Caius, Hippolyte. Mais aujourd'hui la presque unanimité des écrivains les attribuent à ce dernier, et M. HOSTEN est de cet avis; car pour lui « l'attribution de ces livres à tout autre qu'Hippolyte est dénuée de probabilité. Il est inutile de recourir à un auteur inconnu; on a en faveur d'Hippolyte, à défaut de témoignages directs, une foule de témoignages indirects, mais concordants, donnant la certitude morale qu'il est l'auteur des Philosophoumena. »

Cet ouvrage en dix livres, dont le premier était depuis longtemps connu et dont les sept derniers furent retrouvés vers le milieu de ce siècle, est une réfutation de toutes les hérésies. L'auteur expose d'abord et réfute les doctrines philosophiques des Grecs et les superstitions du paganisme (les quatre premiers livres) — de là le nom de « philosophoumena »; puis il expose les hérésies, qui émanent, suivant lui, des systèmes païens décrits dans la pre-

---

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. VAN ROBY.

mière partie (livres V-IX); c'est dans le IX<sup>e</sup> livre que se trouvent les accusations portées contre le pape Calliste. Enfin, le X<sup>e</sup> livre contient un sommaire des neuf livres précédents, suivi d'une courte exposition de la vraie doctrine. Comment faire pour retrouver l'auteur de ces traités? Les témoignages externes faisant défaut, M. Hosten s'applique à l'analyse interne de l'ouvrage, et cet examen lui fournit plusieurs indices sur la personnalité de celui qui l'a composé : les livres furent écrits peu après la mort du pape S. Calliste, survenue en 223; l'auteur, homme de talent et d'érudition, est un romain du temps des papes Zéphyrin et Calliste. Il avait écrit déjà d'autres ouvrages : *un petit traité contre les hérésies*, un livre *De essentia universi*, un autre touchant *Abraham et les patriarches*, enfin un *traité contre les Mages*, qui n'est probablement que la partie du V<sup>e</sup> livre des *Philosophoumena* où il parle d'eux. En outre, l'auteur s'attribue la dignité épiscopale; il a dû avoir de l'influence à Rome; accusé d'hérésie dithéiste par le pape Calliste, il s'y est même fait le chef d'une secte opposée à l'Église romaine. Cela posé, retrouve-t-on l'ensemble de ces indices chez l'un ou l'autre des écrivains du III<sup>e</sup> siècle auxquels il est possible d'attribuer les *Philosophoumena*? A part Hippolyte, aucun de ceux qu'on a proposés, ne les réunit en lui et, en particulier, aucun d'eux n'a écrit les ouvrages que l'auteur s'attribue. Par contre, tous les renseignements que nous possédons sur le célèbre antipape — ou du

moins prétendu tel — semblent concorder à merveille avec ces indices et nous engagent, en conséquence, à le reconnaître pour l'auteur de ces livres (1).

On peut hésiter à partager la conviction de M. Hosten car tout n'est pas clair dans la vie d'Hippolyte; bien des témoignages invoqués à son propos, sont sujets à caution; l'activité littéraire des écrivains de cette époque, et même la liste de ces écrivains, ne nous est qu'imparfaitement connue; de plus, des motifs sérieux militent contre l'identification d'Hippolyte et de l'auteur des *Philosophoumena*; mais il faut reconnaître que M. Hosten a procédé avec ordre et clarté dans cet exposé qui pouvait facilement être obscur, et a fait preuve de beaucoup de jugement critique dans l'examen d'un problème très délicat (2).

*Les doctrines trinitaires en Occident au III<sup>e</sup> siècle (1<sup>re</sup> moitié). Les protestants rationalistes estiment*

---

(1) Voir sur cette question : ARMELLINI, S. J., *De prisca refutatione haereseon Origenis nomine*, Romae, 1867; LENORMANT, *Correspondant*, 1851 et 1853; DUCHESNE, *Les origines chrétiennes* (2<sup>e</sup> édition, Paris); DE ROSSI, *Bollettino di archeologia cristiana*, 1866; JUNGSMANN, *Dissertationes*, t. I, Ratisbonne, 1880; DÖLLINGER, *Hippolytus und Callistus*, Regensburg, 1853; DE SMEDT, *Dissertationes*, t. I, Gand, 1876; FUNK, *Theol. Quartalschrift*, Tübingen, 1881; FICKER, *Studien zur Hippolytfrage*, Leipzig, 1893; ACHELIS, *Hippolytstudien*, Leipzig, 1897 (dans les *Texte und Untersuchungen*, Neue Folge, I, 4).

(2) Ce travail a été critiqué d'office par M. RASNEUR.

assez généralement que le monarchianisme modaliste ou patripassianisme, était la doctrine officielle à Rome à la fin du II<sup>e</sup> et au commencement du III<sup>e</sup> siècle (1). Pour Franzelin et beaucoup de théologiens, les premiers écrivains ecclésiastiques ont défendu le dogme trinitaire dans le sens où il fut plus tard défini : « eodem sensu, licet non iisdem semper formulis et explicandi modis » (2). Mais une opinion, représentée surtout par le cardinal Newmann et Mgr Duchesne (3), admet avec Petau chez plusieurs écrivains anténicéens des doctrines condamnées plus tard par l'Église. M. COPPIETERS a examiné la doctrine des auteurs du III<sup>e</sup> siècle sur la Trinité, et principalement celle de Tertullien.

Voici, d'une façon succincte, comment il nous présente l'état des controverses à cette époque : 1<sup>o</sup> Praxéas, qui a répandu son hérésie patripassienne à Rome et à Carthage, est un personnage historique, qu'on ne peut confondre avec le pape Calliste (contre Hagemann); il est probablement distinct aussi d'Épigone, disciple de Noët (contre De Rossi et Duchesne); sa doctrine n'a pas été approuvée par le pape Victor (contre Harnack). Tertullien en le réfutant, établit l'unité de Dieu, la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit; mais pour mieux montrer leur distinction, il proclame la subordination du Fils, admet sa

---

(1) HARNACK, *Dogmengeschichte*, t. I, p. 694.

(2) FRANZELIN, *De Deo Trino*, p. 143.

(3) Voir la *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. VI, 1882.



génération temporelle et se contente d'une union intime, d'une simple inséparabilité, au lieu d'aller jusqu'à la consubstantialité; 2° La doctrine patripassienne de Noët, Épigone, Cléomène et Sabellius, a rencontré à Rome de nombreux adversaires : a) Hippolyte, l'auteur des *Philosophoumena* (s'il est distinct d'Hippolyte) et Novatien, dont la doctrine est analogue à celle de Tertullien ; b) Les papes Zéphyrin (199-217) et Calliste (217-222) faussement accusés de patripassianisme par l'auteur des *Philosophoumena*, ont à la fois combattu le patripassianisme et le dithéisme. Saint Denys (259-268), dans une lettre à son homonyme d'Alexandrie, admet la génération éternelle du Fils, rejette le subordinatianisme de l'évêque d'Alexandrie et la doctrine de la séparabilité du Père et du Fils dont on avait accusé ce dernier ; 3° La doctrine ébionite de Théodote le tanneur et de son école, d'après laquelle le Christ était un homme en qui l'Esprit-Saint habitait depuis son baptême dans le Jourdain, fut considérée comme hérétique dès l'origine; elle est d'ailleurs de moindre importance que le patripassianisme dans les discussions trinitaires du III<sup>e</sup> siècle.

M. Coppieters conclut : 1° Harnack a tort de dire que le patripassianisme était au début du III<sup>e</sup> siècle, la doctrine officielle de l'Église romaine; 2° Franzelin a tort de vouloir interpréter les doctrines trinitaires de Tertullien, etc., comme matériellement orthodoxes dans tous les points; 3° la doctrine trinitaire

des papes S. Calliste et S. Denys est de loin supérieure à celle de Tertullien, Hippolyte, Novatien(1).

A propos des *Controverses sur le baptême des hérétiques au III<sup>e</sup> siècle*, M. VERHEYEN s'est chargé de nous exposer l'histoire de ces débats et, en second lieu, les rapports de Saint Cyprien et du Saint-Siège (2).

Ce furent probablement les nombreuses conversions des gnostiques, depuis 180, qui donnèrent lieu à ces débats. Tertullien le premier nia la validité du baptême des hérétiques (*De baptismo*, 15). Déjà avant saint Cyprien, des synodes se préoccupèrent de cette question, celui de Carthage sous Agrippinus en 220, ceux de Symada et d'Iconium (230-240) sous Firmilien de Césarée. Sous l'influence de Tertullien et conformément à l'usage pratiqué en Afrique depuis Agrippinus, Cyprien défendit la non-validité du baptême conféré en dehors de la communion de l'Église et s'attira de ce chef l'excommunication du pape saint Etienne I<sup>er</sup> (254-257). Grâce à la persécution de Valérien, cette discussion fut reléguée au second plan et les rapports se rétablirent entre l'évêque de Carthage et Sixte II, le successeur d'Étienne. La décision de Rome fut acceptée par l'Église toute entière.

---

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. SCHROEYERS.

(2) Le R. P. DESMEDT donne la bibliographie jusqu'en 1876, dans ses *Dissertationes selectae*. Pour les années suivantes, voir ci-dessous.

Telle est dans ses grandes lignes l'histoire de cette controverse ; mais les rapports de Cyprien avec Rome soulèvent plusieurs questions obscures, qui ont divisé les historiens et sur lesquelles M. Verheyen s'efforce de jeter quelque lumière.

Tout d'abord, le 3<sup>e</sup> concile de Carthage (1<sup>er</sup> septembre 256) était-il un concile d'opposition au décret d'Étienne ? La réponse dépend de ce fait : la lettre du pape est-elle antérieure au concile ou ne parvint-elle à Carthage qu'après la réunion de celui-ci. Plusieurs auteurs (De Smedt, Jungmann, Duchesne, *Orig. chrét.*, Havet, *Revue des deux mondes*, 1885) pensent que la décision du pontife fut combattue au synode. Pour atténuer sans doute ce caractère d'opposition, certains catholiques prétendent que dans l'idée des Africains, toute la controverse portait sur une question purement disciplinaire ; cependant, saint Cyprien semble bien la considérer comme étant du domaine de la foi. M. Verheyen est plutôt d'avis (avec Mattes, *Theolog. Quartalschrift*, 1849, Grisar, *Z. K. T.* 1881, Ritschl, *De epist. Cypriani*, 1885 et Bardenhewer dans sa *Patrologie*, 1894) que le décret de Rome arriva à Carthage après le 3<sup>e</sup> concile ; S. Augustin, S. Jérôme et Vincent de Lérins sont favorables à cette manière de voir ; on ne parle pas de la lettre d'Étienne dans les actes conciliaires, et les preuves, y alléguées en faveur de l'invalidité du baptême des hérétiques, ne sont pas opposées directement à ce décret.

Par suite de la résistance de Cyprien, Étienne

a-t-il rompu la communion ecclésiastique avec lui, ou l'a-t-il simplement menacé de l'excommunication? Ici encore, deux opinions se font jour. Thomassin, dans les *Acta Sanctorum* (t. IV, septembre), Jungmann et Héfélé pensent que le Souverain Pontife n'a point rompu les relations avec l'Afrique; ils s'appuient sur le fait que l'évêque de Carthage resta en communion avec les évêques du monde catholique. Dans sa lettre 74<sup>e</sup>, à Pompée, Cyprien ne parle que d'une menace, et Eusèbe, S. Jérôme, S. Augustin ne disent rien d'une rupture entre les deux partis; celui-ci semble même témoigner d'une manière positive en faveur de cette sentence : « Vicit pax in cordibus eorum ». Cependant la thèse opposée paraît plus probable; elle peut invoquer principalement la lettre de Firmilien de Césarée à S. Cyprien (lettre 75<sup>e</sup>, 6, 24, 25). Il est vrai qu'on a soulevé des objections contre son authenticité (Molkenbuhr et Tizzani), contre son intégrité (Ritschl et Harnack) et contre la véracité de Firmilien, qui pécherait ici par exagération (Coustant), mais il n'y a pas lieu d'accorder du crédit à ces difficultés.

Pendant la persécution de Valérien, les rapports se rétablirent entre Sixte II et S. Cyprien; rien ne prouve cependant que ce dernier se soit soumis; la réconciliation ne comporte pas la soumission, et saint Augustin n'ose affirmer qu'aux nombreux mérites de l'illustre évêque de Carthage, il faille encore ajouter celui-là.

Ces mérites, M. Verheyen les fait ressortir, en guise

de corollaire à son étude si érudite et si intéressante; nonobstant sa résistance à saint Etienne, saint Cyprien reconnaissait la primauté du pape : aucun théologien n'ignore les belles pages qu'il écrivit sur l'unité de l'Église et la dignité du siège de Pierre. Si le rôle qu'il joua dans ces controverses jette une ombre sur l'éclat de sa carrière, on ne doit pas oublier que sa mort effaça cette tache; il cueillit la palme du martyr, et l'Église l'honore comme un Docteur et comme un Saint (1).

En sus de ces travaux, nous avons eu le dépouillement des Revues et des collections importantes.

Dans cet ordre de choses, nous devons mentionner spécialement le rapport détaillé fait par M. DE JONGH, des mémoires présentés au congrès international des catholiques tenu à Fribourg en 1897, et les études instructives de MM. VAN ROEY et MAHIEU, le premier sur les *Texte und Untersuchungen* (1<sup>re</sup> série), le second, sur les *Analecta bollandiana*. En nous présentant les travaux parus dans ces importantes collections d'après l'ordre logique des matières, ces Messieurs nous ont permis de profiter, facilement et sans aucune peine de notre part, des fruits de leur patient et courageux labeur.

Notre éminent directeur n'est pas de ceux qui pensent qu'une société une fois fondée, son organisme n'est plus susceptible d'aucun perfectionnement; chaque exercice nouveau apporte une ou plusieurs

---

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. SORÉE.

améliorations dans le fonctionnement de nos conférences. Nous terminons en en signalant deux, introduites cette année, et qui, sans paraître notables, sont cependant précieuses au point de vue des résultats utiles que ces conférences doivent produire. Avant l'ouverture des séances, il nous est donné de parcourir les livres et les Revues de publication récente, déposés à cet effet dans la salle de nos réunions; et au début des séances, les membres qui ont pu prendre connaissance, à l'occasion de leurs études particulières, d'un fait, d'un document, d'une nouvelle quelconque intéressant l'histoire ecclésiastique, sont priés de les communiquer à l'assemblée. Il a été décidé également qu'avant de présenter un travail, il fallait préalablement en remettre aux assistants le plan autographié, afin qu'ils puissent suivre l'exposé lui-même avec plus de facilité et de fruit.

---

II.

**Travaux pratiques sur les institutions  
du moyen âge.**

(RAPPORT DE M. BARBE.)

Les travaux pratiques sur les institutions du moyen âge ont eu spécialement pour objet des questions de l'époque féodale et communale. Dans leur ensemble ils ont rapport aux trois classes principales de la société médiévale. Nous en citerons tout particulière-

ment trois. L'un intéresse la noblesse : c'est le travail de M. Carnoy sur la chevalerie. Celui de M. De Wolf sur la propriété urbaine regarde surtout la bourgeoisie. Celui de M. Barbe sur les dîmes, tout en concernant directement le clergé, n'en a pas moins des rapports avec l'histoire des deux autres classes.

M. CARNOY, dans son *étude sur la chevalerie*, n'avait pas pour but de présenter un travail neuf; il s'est borné à étudier d'après les auteurs les plus compétents les résultats acquis sur cette question, et voici, dans un résumé très succinct, quelques-unes des idées principales fournies par les travaux récents.

Le mot *chevalier* a eu différents sens : comme l'étymologie l'indique, il a signifié d'abord cavalier, plus tard lorsque la religion dirigea l'idéal guerrier, il eut le sens de soldat chrétien, puis la chevalerie fut l'élite de l'armée, l'armée des nobles et ce terme finit par devenir un titre de noblesse.

On explique l'origine de la chevalerie d'après des systèmes différents : les uns soutiennent que cette institution est un corollaire de la féodalité et que féodalité et chevalerie sont intimement liées. C'est l'opinion de Flach et de Giry. Léon Gautier dit au contraire que la féodalité n'a rien de commun avec la chevalerie qui est un idéal qu'on devait s'efforcer d'atteindre. A sa phase d'apogée, la chevalerie peut être considérée comme un corps privilégié où l'on est reçu par des rites déterminés et sous certaines conditions : c'est une confrérie militaire se recrutant

elle-même, puisque tout chevalier peut en créer d'autres.

Le but primitif de la chevalerie fut la guerre, la défense de son seigneur, plus tard le salut de son âme, l'honneur de l'Église. Pour pouvoir entrer dans la chevalerie, il fallait être chrétien, avoir un âge déterminé, qui a varié entre 14 et 20 ans et qui fut postérieurement fixé à 21 ans. On s'est demandé s'il y avait une condition de naissance. A l'époque primitive, il est probable que non : il fallait cependant appartenir à une famille riche. Ceux qui occupent les rangs inférieurs dans l'armée ne reçoivent cet honneur qu'après avoir conquis un cheval sur le champ de bataille ou en récompense de brillants succès.

Mais comme le métier militaire était celui des nobles, peu à peu s'est établie la règle qu'il fallait être noble ; il vint même un temps où l'on dut être fils de chevalier. Les non-nobles devaient être adoubés par le roi. Vers le douzième siècle, tout fils de gentilhomme se prépare à la chevalerie. A 7 ans, il est envoyé à la cour, où il est « damoiseau » serviteur du prince. A 14 ans, il devient écuyer et accompagne partout son seigneur. A 21 ans, a lieu l'adoubement. On distingue l'adoubement laïque et l'adoubement liturgique ou *benedictio novi militis*.

Le chevalier a une épée d'acier ; c'est l'arme principale à laquelle il donne un nom et qu'il a souvent conquise sur les ennemis. Il a aussi une « hanste », lance dont le manche est en bois.



L'« amure » ou la pointe de la lance est une arme légère. Comme armes défensives, il a le heaume avec le capuchon du haubert qui couvre la tête. Une des parties du heaume, « le nasel », couvre le visage. Le haubert ou cotte de mailles est une longue chemise de lamelles de fer. L'écu est un bouclier qui couvre tout le corps.

M. Carnoy décrit ensuite le château avec ses différentes parties et ses moyens de défenses. La stratégie était inconnue au onzième et douzième siècle et le chef de l'« ost » se contentait de classer ses soldats par petits groupes « eschielles » d'après leur lieu d'origine. Le chevalier avait comme plaisir principal les tournois : ce sont des jeux qui prirent les proportions d'une institution sociale. C'était dans le principe une mêlée sauvage et furieuse, où bon nombre laissaient la vie. Plus tard, ce sont des combats singuliers où l'on se bat avec des armes « courtoises », c'est-à-dire émoussées, dans de vastes lices, avec des « échaffauds » pour les spectateurs.

L'évolution de l'idéal chevaleresque et les rapports entre la littérature et la chevalerie furent ensuite exposés très longuement et M. Carnoy termina en remarquant que dans les travaux sur cette matière le groupement chronologique et géographique des sources ont souvent été négligées dans l'interprétation des textes. Il cita à l'appui de son opinion quelques exemples qui firent voir à l'évidence la vérité de son assertion.

M. l'abbé DE WOLF a fait l'étude critique du livre de M. G. Des Marez intitulé *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre avec plans et tables justificatives* (xxv-392 pp. in-8°, Gand, H. Engelcke, 1898).

L'expression *vrij huus, vrij erve*, se rencontre sur des pignons de maisons à Gand. Primitivement, les mots *huus ende erve* indiquaient la propriété foncière par excellence, c'est-à-dire l'alleu libre urbain.

Rechercher quelle est la véritable notion de cette propriété, connaître son origine et sa destinée : voilà le but que s'est efforcé d'atteindre M. Des Marez. Cette question qui se rapporte à l'histoire de la propriété urbaine au moyen-âge a de l'importance au point de vue juridique, constitutionnel et économique. Les auteurs qui ont commencé à s'en occuper ont donné dans une mauvaise voie ou n'ont pas envisagé la question dans toute son étendue, laissant de côté les sources privées. C'est précisément dans l'étude de ces documents que M. Des Marez a voulu trouver les éléments destinés à bâtir sa thèse.

L'ouvrage se divise en quatre parties. Dans son premier livre, l'auteur recherche les origines de la propriété urbaine. Dans un second, il examine la propriété au point de vue du droit public; dans un troisième au point de vue du droit privé, et dans un quatrième il étudie deux exploitations particulières de la propriété : le cens et la rente.

La thèse principale que l'auteur tâche de démontrer est que la propriété tire son origine, non pas de

l'alleu franc, mais du développement du droit marchand et de son application à l'exploitation du sol.

Grâce au morcellement de ces francs fonds de terre, se développa une espèce particulière de censive qui produisit postérieurement un droit de propriété analogue. L'auteur distingue encore une autre espèce de censive, la censive domaniale, et celle-là dans les villes ou parties de villes d'origine marchande n'a pas produit la propriété urbaine libre ni même censitaire.

M. Des Marez a eu le grand mérite de faire ressortir dès le premier coup d'œil, par des cartes géographiques annexées à l'ouvrage, les différentes espèces de propriétés qui se rencontrent à Gand et à Ypres avec leur importance respective et leur situation topographique.

Le droit marchand qui s'est constitué par l'arrivée des marchands dans les villes, se divise en droit public et privé, et c'est à ce double point de vue que M. Des Marez examine la destinée de la propriété urbaine.

Le droit public favorise le marchand et lui donne des privilèges de tout genre. L'exercice de son droit de propriété est réglé et garanti à l'égard des étrangers et du droit extérieur. La censive urbaine reçoit, elle aussi, une organisation spéciale. Les censitaires favorisés par la loi obtiennent des exemptions, comme celle du tonlieu. Ils deviennent les bourgeois de la cité et obtiennent toutes les faveurs que ce titre comporte; d'autre part, ils sont obligés à certaines

prestations comme le guet, etc. Peu à peu le droit public étend son domaine à l'extérieur des villes par des annexions et des acquisitions de toute espèce, tandis qu'il réalise à l'intérieur son unité territoriale et juridique au cours du treizième siècle.

Le droit privé reconnaissait à la propriété allodiale le *jus utendi et abutendi*. La propriété connaît les obligations civiles qui subsistent encore actuellement : l'hypothèque, le cens foncier, etc. Le censitaire urbain obtient les mêmes droits et sa propriété peut être soumise aux mêmes obligations. La terminologie montre cette transformation du droit du tenancier en droit de propriété. D'abord le censier n'a plus droit qu'au cens. A la différence du censitaire domanial, le censitaire urbain jouit d'un droit réel et perpétuel d'aliéner, de grever, d'engager et de louer totalement ou partiellement son patrimoine. Les seules limites à sa liberté d'action ne servent qu'à garantir la prestation du cens.

C'est le cens et la rente, qui sont deux exploitations spéciales de la propriété, que M. Des Marez étudie dans une dernière partie.

M. De Wolf mit en relief le mérite spécial de l'ouvrage en faisant ressortir les points de vue nouveaux qui y sont développés et qui marquent dans l'histoire de cette institution un progrès sérieux. Cette étude est également remarquable par les recherches personnelles si longues et si minutieuses qu'elle a nécessitées, par les raisonnements multiples et détaillés semés dans tout l'ouvrage et qui montrent l'auteur

bien au courant de la méthode historique : il l'applique avec beaucoup de bonheur tantôt dans l'étude de la topographie, tantôt dans la mise en œuvre des actes privés. Ajoutez à tout cela les difficultés de l'entreprise : le sujet abordé par M. Des Marez est vaste, il était bien peu exploré encore. Si l'on tient compte de ces circonstances, il faut convenir que le résultat obtenu par son étude est considérable et l'effort tenté louable.

Cette part faite à l'éloge, M. De Wolf relève assez longuement certains défauts du livre. Parfois, l'argumentation de l'auteur est un peu faible : les faits allégués ne justifient pas toujours les conclusions ; parfois même l'auteur ne fournit aucune preuve à l'appui de ses hypothèses ou invoque comme principe des théories qui sont loin d'être établies. Le style de l'ouvrage est diffus et certaines redites produisent parfois de la confusion dans les idées. De plus, l'ordre n'est pas toujours facile à suivre : cela provient partiellement de la nature même de l'étude, mais un exposé clair et plus méthodique aurait pu dans une certaine mesure débrouiller davantage l'écheveau que présente la question et rendre moins laborieuse la lecture de ce livre instructif, mais quelque peu indigeste. Malgré les recherches multiples auxquelles s'est livré M. Des Marez, il est un ordre d'idées dont le champ n'a pas été exploré. Il aurait dû, pour pouvoir conclure à une théorie générale sur la propriété au moyen âge, étudier les institutions urbaines des autres peuples. A lire le titre de

l'ouvrage, on semble être en droit de formuler cette exigence, à laquelle cependant satisfaction n'a pas été donnée. Gand et Ypres seuls font l'objet de recherches véritablement approfondies; et c'est peut-être pour avoir poussé ses investigations dans ce sens d'une façon aussi minutieuse, que M. Des Marez n'a pas pu donner des développements suffisants à l'histoire de la propriété urbaine des autres pays.

M. De Wolf combat certaines théories de M. Des Marez et il en est une qui frappe particulièrement. Dans les chartes données aux villes, les seigneurs, selon M. Des Marez, semblent être moins conservateurs que les ecclésiastiques, en ce sens qu'ils accordent plus vite et plus volontiers des libertés et des droits de toute sorte. En recherchant les motifs de leur conduite, M. De Wolf fait remarquer à bon droit que les laïques étaient poussés par des intérêts qui ne touchaient pas les ecclésiastiques.

Malgré ses imperfections, cette étude réalise un véritable progrès. Les historiens qui étudieront cette question devront consulter son ouvrage.

M. BARBE s'est proposé d'étudier les dimes au point de vue économique. Mais avant de les envisager sous cet aspect, il importe de se rendre compte des renseignements fournis jusqu'ici par les auteurs sur l'histoire de cette institution.

Cette question a fait couler des flots d'encre; elle a suscité des controverses multiples et, malgré tout, il reste encore bon nombre de points obscurs à

éclaircir, bon nombre de nouvelles conclusions à tirer. M. Barbe rappela une controverse intéressante soulevée à propos des dîmes à la fin du siècle dernier entre Ghesquière, le savant théologien, et un jurisconsulte de renom, d'Outrepoint, avocat à la Cour souveraine de Bruxelles.

Depuis la révolution française, qui a aboli les dîmes dans les pays soumis alors à la France, un calme complet a succédé, au point de vue historique, à des polémiques passionnées et violentes. Il est vrai que Raepsaet, dans ce siècle, s'est encore occupé de la question, et que les auteurs de droit canon, la touchent nécessairement dans leurs traités; mais ils ne l'attaquent pas de front et, comme l'intérêt de ce sujet a disparu en pratique depuis l'abolition des dîmes, elle n'est plus à l'ordre du jour comme question sociale et d'intérêt immédiat. En outre, pour beaucoup d'auteurs, l'étude scientifique des questions que la dime soulève semblait épuisée et suffisamment connue.

Dans ces dernières années, il a paru cependant deux ouvrages sérieux sur cette matière<sup>(1)</sup>. Le premier, paru en 1898, est intitulé *La dîme ecclésiastique au*

---

(1) Parmi les auteurs d'histoire économique ou d'histoire juridique qui ont récemment touché à cette question, il faut spécialement mentionner K. LAMPRECHT (*Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*) et U. STUTZ (*Geschichte des Benefizialwesens von seinen Anfängen bis auf die Zeit Alexanders III*).

*XVIII<sup>e</sup> siècle* et a pour auteur M. Léon Durand. C'est un ouvrage présenté comme thèse de doctorat à la faculté de droit de l'Université de Poitiers (un volume in 8° de 303 pages. Poitiers, 1898).

Comme le titre l'indique l'orateur s'occupe du *xviii<sup>e</sup> siècle*. Il a donné cependant quelques pages brèves, mais bourrées de détails piquants et intéressants, présentés avec une judicieuse critique : une courte introduction historique resume l'histoire de cette institution jusqu'au *xviii<sup>e</sup> siècle*.

Le second ouvrage est intitulé : *Het oude tiendrecht*, par Kusters, présenté en 1899 comme thèse de doctorat en droit à l'Université de Leyde (un vol. in 8° de 186 pages, La Haye, 1899). L'auteur a eu pour but de poursuivre à travers le cours des siècles, l'histoire constitutionnelle et juridique des dîmes, ce qu'il a très bien fait pour l'époque de Charlemagne, grâce à une étude sérieuse et approfondie des capitulaires. Il vise avant tout à donner une idée de l'origine historique des dîmes en Hollande et de l'époque de leur établissement dans les différentes provinces. C'est d'ailleurs là le mérite et l'originalité du travail. Pour le reste, à part l'étude des capitulaires de Charlemagne, on n'y trouve souvent qu'une ébauche superficielle de la situation créée par les dîmes et des transformations de cette institution ; l'auteur, semble-t-il, a eu le tort de ne pas savoir se borner et de vouloir donner une idée générale de la dîme à partir de l'époque où l'on constate son apparition dans les livres saints jusqu'en avril 1872, date de l'abolition des dîmes en Hollande.



M. Barbe a abordé l'étude des dimes en traitant de leur origine au commencement de l'ère chrétienne. Un premier système voit dans la dime la transformation de certains impôts analogues existant chez les Romains. Ces impôts cités sont au nombre de trois : 1° la perception annuelle du dixième des moissons des *agri occupatores*, c'est-à-dire de certaines parties de l'*ager publicus*; 2° une espèce d'impôt foncier existant dans certaines provinces soumises et qui consistait dans le paiement d'une partie déterminée des revenus; 3° la redevance due au propriétaire par le colon.

Outre des objections particulières qui ressortent de l'étude approfondie des deux premiers impôts, on peut formuler contre ce système une objection capitale : c'est qu'entre la disparition de ces deux impôts et le temps où s'établit la coutume générale de payer les dimes, il y a un intervalle considérable. Comment, par conséquent, l'institution des dimes pourrait-elle être une transformation lente et imperceptible de ces deux impôts ?

Les difficultés que l'on peut élever contre l'argument tiré du colonat sont également multiples : qu'il suffise de faire observer ici que la dime, dès le principe, fut payée par tous indistinctement, tandis que, au contraire, les colons seuls étaient astreints au paiement de cette redevance.

Un second système donne à cette institution une origine seigneuriale. d'Outrepoint ainsi que Raepsaet cités plus haut comptent parmi les défenseurs les

plus ardents de cette opinion. D'après eux, la plupart des dimes, si pas toutes, ont été perçues dans le principe par les seigneurs et les rois qui les avaient établies. Ils citent à l'appui de leur thèse des arguments nombreux. Raepsaet commente longuement un capitulaire de la constitution de Clotaire II dans lequel le roi exempte l'Église du paiement de certaines dimes : il en fait un des éléments fondamentaux de son argumentation (1).

Après avoir montré les vices de ces deux systèmes, M. Barbe soutint l'opinion d'après laquelle la dime a une origine ecclésiastique, en ce sens que la coutume de payer la dime s'est établie sur les instances des saints pères et des prêtres. Cette coutume devint dans la suite obligatoire et prit bientôt un caractère juridique. Dans l'ouvrage de Kusters, l'origine ecclésiastique des dimes en Hollande est établie par des arguments convaincants, arguments qui sont de telle nature, qu'on pourrait les appliquer à la preuve de la même thèse dans les autres pays.

L'étude de la législation des dimes fut l'objet d'un autre chapitre. La législation canonique n'a pas jus-

---

(1) M. G. H. LEGUM, t. I, p. 3 : *agraria, pascuaria, vel decimas porcorum ecclesiae pro fidei nostrae devotione concedimus, ita ut actor aut decimator in rebus ecclesiae nullus accedat. Ecclesiae vel clericis nullam requirant agentes publici functionem, qui avi vel genitoris nostri immunitatem meruerunt.* — Raepsaet soutient que *concedimus* veut dire : nous faisons la concession ; le contexte semble lui donner raison.

qu'ici été étudiée au point de vue historique, d'une manière complète et approfondie. Dans presque tous les auteurs on trouve cité comme premier document législatif une lettre pastorale adressée à leurs ouailles par quatre évêques qui avaient assisté au synode de Tours (567) et dans laquelle le paiement de la dime est déclaré obligatoire pour la remission des péchés. Puis ils mentionnent au hasard pour les siècles suivants des textes qui ont ordonné le paiement des dimes, textes pris çà et là dans le nombre incalculable de conciles qui se sont occupé de la question. Les meilleurs auteurs résument encore le titre XXX des Décrétales de Grégoire IX et c'est à cela que se réduit toute l'étude de ce chapitre si important. Malgré ces lacunes, il y a tout lieu de croire que les lois de l'Église sont en parfaite concordance avec la législation civile pendant le haut moyen-âge : certains textes semblent d'ailleurs le prouver.

Le premier texte de la législation civile, est une loi du Code de Justinien où il est parlé implicitement des dimes et où il est interdit au clergé de percevoir des fruits. Cette mesure du pouvoir civil eut une grande influence sur cette institution qui, par là, disparut peu à peu en Orient, car ce n'est qu'en Orient que la législation de Justinien eut une force effective. En Occident, le pouvoir civil agit d'une manière toute opposée. Sous les Mérovingiens on ne rencontre guère de mesures d'ordre législatif en cette matière.

La première mention qui est faite de l'institution est de Pépin le Bref (763-764), et ce fut Charlemagne

qui, en intervenant à mainte reprise (779, 785, 794, etc.), l'organisa d'une manière complète et couronna l'œuvre commencée par son père. Louis le Débonnaire obligea aussi ses sujets à payer la dime, mais à mesure que les envahissements de la féodalité se multiplient, les Carolingiens abandonnent peu à peu le système de leurs devanciers. Un silence général règne dans la législation civile après Charles-le-Chauve et ce n'est que sous le règne de S. Louis qu'on constate l'existence d'une intervention nouvelle. M. Barbe s'arrêta là dans son étude sur la législation : il se contenta de faire observer que depuis lors la royauté intervint fréquemment en France, souvent elle y fut en lutte avec la législation canonique et elle y prit décidément les devants à partir de François I<sup>er</sup>.

Le moyen-âge connut une institution analogue à la dime : la *decima et nona*. Les immenses domaines des rois francs ayant été émiettés par les donations et par l'établissement de bénéfices, Charles Martel envahit les biens ecclésiastiques pour se créer une armée. Les réclamations de l'Église, d'abord vaines, obtinrent un succès partiel au synode de Leptines en 743. Le roi reçut le droit absolument transitoire de disposer des biens ecclésiastiques *sub precario et censu*. Mais bientôt des abus se produisirent. On ne payait pas le cens et, à la mort du titulaire, les biens passaient aux héritiers, bien que le synode de Leptines eût stipulé le contraire. Charlemagne porta remède à cette situation et ceux qui tenaient des biens d'église en

précaire, furent soumis à plusieurs obligations et entre autres au paiement de la *nona et decima*. C'était en réalité la cinquième partie, car il fallait d'abord payer la dixième partie du tout, puis la neuvième partie du reste. Charlemagne par plusieurs capitulaires veilla à ce que la *decima et nona* fût rigoureusement payée. Ses fils et petits-fils firent de même. Pour la période qui suit, les auteurs sont muets, personne ne recherche quel fut le sort de cette institution. Dans aucun livre on ne voit jusqu'à quelle époque la *decima et nona* a subsisté ni comment elle a disparu.

Après l'examen de cette question qui se rattache intimement à celle des dîmes, M. Barbe a essayé de donner une règle générale approximative pour déterminer les choses décimables. C'est une question délicate et difficile à résoudre à cause du petit nombre de textes qu'on a pour les premiers siècles et aussi à cause de la confusion et du vague dont ils sont remplis. On peut cependant, d'après certains textes, formuler la règle suivante, à savoir qu'on leva d'abord à titre obligatoire la dîme des produits principaux de la contrée et que assez tôt déjà, contrairement à l'opinion de Léon Durand, on perçut la dîme non seulement des récoltes, mais aussi d'autres produits. Puis peu à peu, on ne sait trop comment, presque tous les produits ont été frappés de cet impôt et on en est venu à ordonner le paiement de la dîme du travail et de l'industrie de l'homme. Il est très probable que cette dîme personnelle ne fut pas

régulièrement perçue, vu l'opposition qu'elle rencontra non seulement de la part des individus, mais aussi de la part des États. Primitivement les rois furent exemptés de la dime, mais peu à peu ils s'obligèrent par des donations à payer la dime de telle ou de telle terre, jusqu'à ce qu'enfin Charlemagne s'astreignit à payer la dime de tous ses revenus. Il y eut aussi des villages et des pays entiers où cette institution ne s'introduisit pas et, au surplus, certains fruits, comme la dime des bois en Flandre, ne furent vraisemblablement jamais décimables. M. Barbe passa ensuite en revue les différentes classes de décimateurs et montra, avec des textes à l'appui, comment il se fit que la dime fut perçue non seulement par les curés, mais aussi par les desservants des églises seigneuriales, les seigneurs, les moines, les chanoines et même les couvents de religieuses. Il indiqua comment ces différentes classes avaient acquis la possession de ce droit.

La division des dîmes fut l'objet d'un dernier chapitre dans lequel fut donnée la terminologie de cette institution avec les différentes controverses auxquelles elle donna lieu. D'après les points de vue auxquels on se place les dîmes se divisent tantôt en dîmes personnelles, réelles et mixtes, tantôt en dîmes anciennes et novales, puis en grosses, menues et vertes dîmes, en dîmes de droit et d'usage, en dîmes solites et insolites, etc. Ces dénominations varient de signification de région à région, d'époque à époque; ici elles sont prises dans une acception

spéciale, là elles ne sont pas usitées. En un mot, des différenciations multiples s'imposent et il faudrait des monographies spéciales pour chaque région avant de pouvoir donner une bonne division ainsi qu'une définition rigoureuse et exacte de chaque terme.

Au reste, dans l'exposé des idées précédentes, M. Barbe regrette de n'avoir pu jusqu'ici grouper, par époque et par pays, les divers renseignements sur cette question.

\* \*

Indépendamment de ces travaux sur les institutions plusieurs membres de la section médiévale du Séminaire Historique ont présenté des études spéciales sur l'histoire littéraire.

Parmi celles-ci nous mentionnerons deux travaux, dont l'un se rapporte à l'historiographie de notre moyen âge national et dont l'autre se rattache à l'époque où se fit la transition de l'antiquité aux temps modernes,

M. FLÉMALLE a étudié *les Chroniques brabançonnnes*. Nous ne nous arrêterons pas à cette question, puisqu'elle a fait récemment l'objet d'une communication de notre directeur et de M. A. Bayot à la Commission royale d'histoire.

M. l'abbé VAN DEN VEN s'est occupé au point de vue de la critique de provenance de la *Vita Malchi monachi captivi* de S. Jérôme, document qui constitue une des sources les plus anciennes de l'histoire du

monachisme en Syrie. M. Kunze conteste l'originalité de cet opuscule, pour n'y voir qu'une paraphrase d'un texte grec ou syriaque un peu plus ancien (*Theologisches Litteraturblatt*, 1898). La recension grecque étant encore inédite, il s'est contenté de recourir à une traduction latine faite au xvi<sup>e</sup> siècle par le cardinal Sirlet. M. Van den Ven a recherché les manuscrits de la rédaction grecque et après avoir constaté l'inexactitude de la version de Sirlet, il s'est efforcé tout d'abord d'établir un texte critique, fondé sur les *Codd. Parisini gr.* 1598 et 1605, et *Vaticanus gr.* 1660; il a complété en même temps, d'après les ms. du British Museum *Add.* 12,175, la recension syriaque dont une portion faisait défaut dans l'édition de M. Sachau. Ensuite, reprenant un à un les arguments de M. Kunze, il s'est efforcé de montrer, par une comparaison minutieuse des textes, que non seulement aucun d'eux ne peut se soutenir, mais que, toutes les raisons sont en faveur de l'écrit de S. Jérôme. Celui-ci fut traduit premièrement en langue grecque et du grec il passa en syriaque dès avant le vi<sup>e</sup> siècle. Pour finir, M. Van den Ven a soulevé, sans vouloir la résoudre pour le moment, une question des plus importantes : la vie grecque de Malchus serait-elle due à la même plume que les traductions d'autres œuvres de Saint Jérôme, telles que le *De Viris illustribus* et les Vies de S. Paul l'ermite et de S. Hilarion? Dans l'affirmative, il y aurait encore lieu de déterminer la propriété littéraire d'un ami de Jérôme qui traduisit plusieurs



de ses écrits, le moine grec Sophronius, auquel le saint Docteur a consacré un chapitre spécial de son traité des écrivains ecclésiastiques.

Tels sont — et cet aperçu est bien court — les principaux travaux présentés. Il est à regretter que le cadre réservé à ce rapport ne nous permette pas de donner plus de développements.

La variété et le nombre des études présentées, l'activité et l'ardeur déployées par les membres de la section tant au point de vue de l'exposé qu'à celui de la critique prouvent bien que la section médiévale continue à prospérer.

—

### III.

#### **Exercices pratiques sur les sources à la faculté de théologie.**

(RAPPORT DE M. L'ABBÉ F. CLAEYS BOUÛAERT.)

L'étude de quelques relations, écrites par les nonces de Bruxelles durant le règne d'Albert et d'Isabelle (1596-1633), et recueillies jadis à Rome par M. Cauchie, tel fut l'objet principal des travaux de notre section du séminaire historique.

On sait que la nonciature de Flandre, fondée par Clément VIII en 1596, subsista sans interruption notable, jusqu'à la Révolution française (1). Au règne

---

(1) Cf. CAUCHIE, *De la création d'une école belge à Rome*. Tournai, 1896, p. 24 sv. — *Annuaire de l'Univ. de Louvain*, 1898. Rapport du Sém. hist. par M. Van Hove, etc.

des archiducs correspond, pour ainsi dire, une première époque dans l'histoire de cette nonciature : c'est celle des nonces proprement dits (1596-1637 ; à ceux-ci succèdent les internonces de 1637 à 1725.

Parmi les documents propres à jeter de la lumière sur l'histoire de nos provinces à la fin du xvi<sup>e</sup> et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, il faut accorder une importance toute spéciale aux papiers diplomatiques. On distingue les correspondances proprement dites ou dépêches qui relatent les événements au jour le jour, et les écrits plus généraux, qui embrassent une époque de quelque durée ou traitent plus à fond un sujet déterminé (1). Ceux-ci s'appellent relations diplomatiques, s'ils émanent de l'ambassadeur.

Où trouver ces documents ? Telle est la première question qui se pose. C'est dans le but de servir au travail de recherche, que deux membres du Séminaire historique, MM. DE MEESTER et GOEMANS se sont chargés d'une répertorisation de longue haleine. Ils ont dépouillé les bulletins de la Commission royale d'histoire, prenant note des indications sur les correspondances diplomatiques inédites, conservées à l'étranger, et qui présentent quelque intérêt pour l'histoire de notre pays.

M. De Meester a fait précéder ce travail, parfois aride, d'une intéressante conférence d'orientation

(1) Cf. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE, *La diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, 1892, t. II, p. 14-15 et p. 51-52.

sur les instruments de bibliographie et les moyens à employer pour découvrir les documents inédits.

Quelques relations des nonces de Flandre étaient mises à notre disposition : les unes bien connues et publiées depuis longtemps, comme celle de Guido Bentivoglio (1); les autres encore inédites (2).

M. le professeur Maere, directeur de notre section, avait eu soin de nous donner une connaissance sommaire de la période que nous devons étudier et de nous en signaler les points de vue les plus intéressants. Pour nous mettre en mesure de compléter ces notions, il joignit à son exposé une bibliographie des principaux ouvrages à consulter sur l'histoire du droit et des institutions modernes. En effet, les relations nous fournissent de nombreux renseignements sur des questions qui concernent les rapports de l'Église et de l'État, l'histoire du droit civil-ecclésiastique. Celles-ci surtout devaient faire l'objet de notre examen.

M. ALLOSSERY aborda la question du *placet*. Il nous donna d'après Müller (3) et plusieurs autres auteurs, la notion et l'historique de cette question, s'attachant

(1) Notice de 1607 à 1615. Ses œuvres furent publiées à Cologne dès 1629, sous le titre : *Relazione fatte dall' Ill<sup>mo</sup> e Rev<sup>mo</sup> S. Cardinal Bentivoglio, in tempo delle sue nuntiature di Fiandra e di Francia.*

(2) Principalement une relation finale de Fabio de Lagomissa (1634), et une autre de O. Mirto Frangipani (1605).

(3) MÜLLER, *De placito regio*. Louvain, 1877.

de préférence aux Pays-Bas, sans toutefois négliger complètement les autres pays de l'Europe. Après l'étude des travaux modernes, il rechercha les sources, et rassembla dans une sorte de regeste, les documents et les faits, qui se rapportent à ce point délicat des rapports de l'Église et de l'État sous l'ancien régime.

M. DE BIENNE a étudié plus spécialement les privilèges du clergé et des églises. Après des données générales sur la nature des impôts en vigueur en Belgique avant la Révolution française, et sur celle des immunités ecclésiastiques, il commença l'analyse de quelques rapports inédits, écrits par les évêques de nos provinces, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et concernant l'immunité fiscale dont le clergé jouissait à cette époque. Ces rapports furent rédigés à la suite d'une enquête ouverte par Frangipani, durant sa nonciature à Cologne (1587-1596), et sont conservés aux Archives du Vatican.

Les droits de nomination aux bénéfices, et les privilèges de nos princes en cette matière, ont fait l'objet des recherches de M. VAN OPPENRAAY.

Enfin, le R. P. OMER PINTÉLON s'est occupé de la situation des ordres religieux, et tout d'abord de l'ordre bénédictin. En commençant par là son travail, il trouvait d'excellents modèles dans les articles de Dom Berlière.

Les relations elles-mêmes, qui devaient en quelque sorte constituer le centre des autres travaux, furent étudiées plus spécialement par M. CLAEYS BOUÛAERT.

La solution de quelques questions préliminaires était nécessaire. Il fallait posséder certaines notions historiques, critiques et diplomatiques sur les documents à étudier.

Il n'est pas facile, à des débutants surtout, de trouver ces notions indispensables. Jusqu'à nos jours, la publicité donnée aux correspondances des nonces de l'époque que nous avons étudiée est assez restreinte (1). Or, ces correspondances seraient nécessaires, pour donner une solution définitive aux questions que nous avons examinées. D'autre part, nous trouvons peu de chose chez les historiens, touchant la nature des relations diplomatiques, écrites par les envoyés pontificaux (2). Les éditeurs des nombreux volumes de *Nuntiaturberichte* pu-

---

(1) Pour les nonciatures de Bruxelles et de Cologne, voici les seules relations qui, à notre connaissance, aient été publiées :

1. Celles de GUIDO BENTIVOGLIO, éditées plusieurs fois.
2. Une relation de PIETRO LIUGI CARAFA (nonce à Cologne de 1624 à 1634) imprimée à Liège, en 1634, sous le titre : *Legatio apostolica Petri Aloysii Carafae, episcopi tricaricensis, sedente Urbano VIII pont. max., ab a. 1624 ad a. 1634.*
3. Enfin AL. MEISTER a publié récemment dans le *Römische Quartalschrift* (1899, p. 347-364), une relation finale de J.-B. Bussi, nonce à Cologne de 1706 à 1712.

(2) On peut trouver quelques notions sur ce sujet dans B. PACCA, *Memorie storiche sul di lui soggiorno in Germania* (réédités à Rome en 1891), appendice à l'article « sui nunzi », p. 111-133; et dans l'introduction à l'édition de la relation du nonce Bussi. AL. MEISTER, *Article cité.*

blient avant tout des dépêches hebdomadaires : rarement on trouve chez eux une relation proprement dite. Avant de s'aventurer dans une voie assez peu frayée, il était donc utile de s'instruire par l'expérience des autres, au risque de s'attarder sur les alentours de la question. Les nombreuses études faites sur la diplomatie vénitienne pouvaient nous servir de modèles, et nous fournir des points de comparaison.

Venise, nul ne l'ignore, a possédé pendant l'époque moderne, des diplomates de premier ordre. La grandeur que d'autres nations, occupant des territoires plus étendus et plus peuplés, durent à la force des armes, Venise la devait à l'habileté de sa diplomatie, et aux services que rendirent à leur patrie, des ambassadeurs tels que les Contarini, les Navagero et les Dandolo. Or, un des moyens par lesquels ces personnages faisaient connaître les pays étrangers au gouvernement de la République, consistait dans les relations qu'ils remettaient à la fin de leur mission.

Certes, les ambassadeurs d'autres nationalités ont parfois composé des écrits analogues (1); mais nulle

---

(1) GACHARD dit dans ses *Monuments de la diplomatie vénitienne* (Mém. in-4° de l'Acad. royale, t. XXVII, p. 25, note) : « parfois les papes, les rois d'Espagne, les ducs de Ferrare et de Florence se firent remettre par leurs ambassadeurs de pareils rapports ». — Une relation anglaise de G. CAREW est très intéressante pour l'état économique de la France en 1609. Cfr. BIRCH, *An historical view of*

part on ne rencontre pareille régularité, pareil esprit de suite; nulle part on ne trouve un ensemble de relations, qui puisse rivaliser d'importance avec celles des ambassadeurs vénitiens (1). Aussi durant le xvi<sup>e</sup> siècle étaient-elles proposées comme modèles dans les autres états (2), et elles ont reçu de nos jours une grande publicité.

Gachard en a publié quelques-unes qui présentent un intérêt particulier pour l'histoire de Belgique (3), et diverses autres publications importantes en ont été faites dans le cours de ce siècle (4).

*the negociations between the courts of England France and Brussels.* Londres, 1749, p. 431. On pourrait citer bien d'autres relations déjà livrées à la publicité, et les fonds d'archives en recèlent sans aucun doute encore un grand nombre.

(1) A tel point que WICQUEFORT, l'auteur d'un savant ouvrage intitulé : *L'ambassadeur et ses fonctions* (Cologne, 1715), écrit : « il semble que la composition des relations soit un genre particulier à Venise ».

(2) REUMONT, *Italienische diplomaten und diplomatische Verhältnisse, 1260-1550 (Historisches Taschenbuch, édité par Raumer.* Leipzig, 1841, p. 429).

(3) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II.* Bruxelles, 1856. Publications in-8° de la Commission royale d'histoire

(4) Les principales sont celles d'ALBERI, *Relazioni degli ambasciatori veneti durante il sec. XVI.* Florence, 1839-1863, 15 vol. in-8° — BAROZZI ET BERCHET ont entrepris le même travail pour les relations du xvii<sup>e</sup> siècle. — TOMMASEO a édité, à la demande de Guizot, les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au xvi<sup>e</sup> siècle.* Paris, 1838. — CIBRARIO fit des publications semblables





son commerce intérieur et extérieur, le caractère, les croyances, la culture intellectuelle de ses habitants; ses forces militaires, et l'état de ses finances. Pour terminer, le diplomate fait un portrait détaillé de la personne du souverain et de ses ministres.

On le voit, ce n'est pas à l'histoire diplomatique mais bien à l'histoire administrative, sociale, commerciale et industrielle, que ces documents fournissent des données précieuses. Déposés aux archives de la Seigneurie, ils servaient à l'instruction des jeunes gens qui se destinaient aux charges publiques, et les initiaient aux traditions de la diplomatie vénitienne. Quoiqu'il faille penser de la publicité qui était donnée à ces relations (1), c'est un fait acquis

---

(1) ALBERI (t. XV, p. VII) prétend que les relations étaient gardées aux archives dans le plus grand secret. — BASCHET émet le même avis dans son ouvrage : *Les princes de l'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle : François I, Philippe II, Catherine de Médicis, les papes, les sultans, d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens*. Paris, 1862. Les relations, d'après cet auteur, étaient tenues pour pièces aussi secrètes que les dépêches. GACHARD ne partage pas cette manière de voir. Dans son étude : *Trois années de l'histoire de Charles-Quint (1543-1546), d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Navagero* (A R B., 2<sup>e</sup> série, t. XIX, 1865, p. 255 sv.), il prétend qu'avant la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, Venise n'a pas mis d'obstacle à leur divulgation. Il cite, à l'appui de son opinion, divers témoignages.

Il est certain que des copies des célèbres écrits vénitiens circulaient de main en main entre 1530 et 1620. Cf. RANKE, *Fürsten und Völker von Süd-Europa*, t. 35 des : *Sämmt-*

que leurs auteurs étaient des hommes d'une compétence peu commune, et que les historiens ont largement utilisé les renseignements qu'elles contiennent.

Parmi ces historiens, citons le cardinal Pallavicini (1), et dans notre siècle, Guizot (2), Gachard (3), Baschet (4) et surtout l'illustre Léopold von Ranke, qui, de son propre aveu (5), a fait des relations vénitiennes le fondement de ses ouvrages sur l'histoire des différents pays de l'Europe méridionale, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

Résumons les principaux caractères de ces relations : une loi d'État ordonne de les écrire; elles accumulent les renseignements non sur la mission même, mais plutôt sur tout ce que la république peut avoir intérêt à connaître, dans la situation d'un pays étranger; enfin, elles sont lues au Sénat à la fin de chaque mission.

---

*liche Werke*, p. x sv. Plusieurs furent même publiés en 1593 à Cologne, dans une compilation ayant pour titre : « Tesoro politico, cioè Relazioni, istruzioni... vari d'ambasciatori, pertinenti alla cognizione ed intelligenza degli stati ».

(1) *Histoire du Concile de Trente*.

(2) *La république d'Angleterre et Cromwell*.

(3) Outre les ouvrages déjà cités : *Don Carlos et Philippe II*, dans les publications in-8° de la Commission royale d'histoire, 1863, et des monographies sur l'histoire d'Espagne et des Pays-Bas au xvi<sup>e</sup> siècle.

(4) *Ouvrage cité*.

(5) *Ouvrage cité*, t. XXXV, p. x, sv.

Retrouve-t-on des caractères analogues dans les rapports généraux faits par les nonces ?

Avant le xviii<sup>e</sup> siècle, nous n'avons connaissance ni d'un décret pontifical, ni d'une coutume obligatoire, qui imposât aux nonces la rédaction d'une relation. Certains indices paraissent même autoriser à affirmer qu'aucune loi de ce genre n'existait. Ainsi les instructions remises par la cour de Rome à ses envoyés, leur intimait parfois l'ordre d'écrire une relation qu'ils devront laisser à leur successeur, pour le mettre au courant des affaires ; mais nulle part il n'est fait allusion à une loi régissant la matière. Citons à titre d'exemple, un passage de l'instruction donnée à Decio Carafa, nonce à Bruxelles en 1606 : « En ce qui concerne les affaires » spirituelles, Mgr de Tarente (1) recevra l'ordre de » vous écrire une relation complète sur les évènements qui se sont passés, et d'y ajouter les souvenirs personnels, qui pourront vous être utiles » pour travailler au bien de la religion ».

Fabio de Lagonissa reçoit une recommandation semblable à son entrée en fonction dans les Pays-Bas (1627). Lui aussi, quand la demande lui en sera faite, devra faire un exposé de la situation, dans le but de mettre son successeur au courant (2).

---

(1) C'est-à-dire O. Mirto Frangipani, archevêque de Tarente et prédécesseur de Carafa au poste de Bruxelles (1596-1606).

(2) De Lagonissa devait aussi envoyer une relation

Toutefois, au xviii<sup>e</sup> siècle, l'usage d'écrire une relation paraît s'être généralisé. Le cardinal Pacca qui avait occupé la nonciature de Cologne (1785-1794), traite dans ses mémoires des principaux devoirs des nonces (1). Un des plus importants est celui d'écrire une relation exacte, sur la cour auprès de laquelle ils résident (2). Pacca lui-même, quand son successeur Della Genga eut été désigné, envoya à Rome un écrit : « équivalant à la relation que tout nonce » apostolique est en devoir de faire, à la fin de » sa mission » (3). Au surplus, il nous paraît douteux que les envoyés du Saint-Siège se soient toujours acquittés de cette obligation toute morale. B. Pacca a parcouru les archives de la nonciature de Cologne ; il n'y a découvert que quatorze relations pour toute la durée de la nonciature (1585 à 1794) (4).

---

générale dès qu'il aurait pu se mettre au courant des affaires.

Puteo, nonce près la Cour impériale, compose également une relation pour son successeur Visconti (1589). — (Cf. *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, dans les *Quellen und Forschungen de la Görresgesellschaft*, t. VII, 1899, p. 511-520).

(1) Appendice de ses *Memorie storiche*, déjà cités.

(2) P. 115, dans l'édition citée.

(3) Lettre du cardinal Zelada à B. Pacca, Rome 10 mai 1794. *Arch. du Vatican, Colonia*, t. CCXCII.

(4) *Röm. Quart.*, article cité, 1899, t. XIII, p. 348. — Pacca fut en réalité le dernier nonce de Cologne. Il eut, il est vrai, un successeur, mais celui-ci arriva en Allemagne, lorsque Cologne était déjà occupé par les troupes françaises.

Venons-en à un autre caractère que présentent les relations vénitiennes : absence de renseignements touchant les négociations diplomatiques et description du pays où l'envoyé a exercé sa mission.

La diplomatie pontificale devait par sa nature s'intéresser avant tout aux affaires religieuses. Mais même si l'on néglige cette différence, on trouve parfois assez peu d'analogie entre l'objet des relations romaines et celui des relations vénitiennes. Les premières mêlent fréquemment aux considérations d'ordre divers, le récit des difficultés survenues au cours de la mission. Ainsi Fabio de Lagonissa dans son écrit daté de 1634, s'étend longuement il est vrai, sur l'histoire des Pays-Bas, leur organisation judiciaire et administrative, le clergé séculier et régulier, le caractère du peuple belge; mais à côté de ces points, il rappelle aussi plus d'une fois les négociations auxquelles il fut mêlé, et les conflits qui surgirent entre lui et certains magistrats, entre autres les difficultés que lui fit le chancelier du Brabant sur la question du *placet*.

Parfois les rapports des nonces avaient un caractère moins général. Tel est un document écrit en 1617 par le nonce Gesualdi. Il est intitulé : « *Descriptio status in quo nunc versatur religio catholica in Confoederatis Belgii provinciis* », et s'entient à l'exposé de la situation religieuse dans les Provinces-Unies. Telle encore, la relation que Frangipani doit remettre à son successeur Decio Carafa, et qui traitera uniquement des affaires spirituelles.

Inutile de rappeler ici d'autres écrits dont l'objet est un événement ou une situation tout à fait déterminés. Plusieurs relations bien connues de Benti-voglio pourraient être citées ici (1). D'autres écrits de ce nonce paraissent modelés sur le type adopté par les ambassadeurs de Venise, et fournissent le même genre de renseignements. Dans sa relation de 1613 il trace des provinces belges un tableau très soigné, fait le portrait des archiducs et de leurs ministres, décrit le caractère et la religion du peuple belge, parle du clergé, et il ne rappelle guère les négociations auxquelles il fut mêlé (2).

Les diplomates vénitiens, nous l'avons fait observer, composaient une relation à la fin de leur séjour à l'étranger. Nous avons trop peu d'indices, pour pouvoir conclure que les envoyés du Saint-Siège écrivaient un document semblable, à une époque déterminée de leur mission.

Nous avons il est vrai une relation écrite par Fabio de Lagonissa, à la fin de son séjour aux Pays-Bas;

(1) Par exemple la *Relazione del trattato della tregua di Fiandra. alli 9 aprile 1609*; *La Relazione della fuga di Franca del Principe di Conde*, etc.— Citons ici une relation récemment publiée. Elle fut rédigée par Guidi del Bagno, après que ce prélat eût passé de la cour de Bruxelles à celle de France. E. RODOCANACHI, *Les derniers temps du siège de La Rochelle* (1628). Paris, 1899.

(2) Cette instruction est hautement appréciée. On sait que Mgr Namèche la reproduit presque toute entière dans le texte de son *Histoire nationale*.

mais nous voyons d'autre part que Bentivoglio composait ses rapports à des intervalles assez peu déterminés (1). Un autre fait mérite d'être cité ici. Le nonce Malvasia, chargé d'une mission extraordinaire (1594-1595), près de l'archiduc Ernest, fut appelé, à son retour à Rome, à exposer devant le pape et des cardinaux les diverses affaires auxquelles il avait été mêlé (2).

Il est possible qu'au xviii<sup>e</sup> siècle une règle plus précise ait prévalu. A la fin de sa nonciature, dit le cardinal Zelada (3), tout envoyé du Saint-Siège doit transmettre à Rome une relation.

Rappelons aussi la recommandation faite par Mgr Pacca, quoiqu'elle semble se rapporter à la rédaction d'une autre pièce : « peu de temps après son entrée en fonctions, le nonce écrira une relation ».

Le petit nombre des documents sur lesquels ont porté nos études, ne nous permet donc pas de donner une solution complète, aux questions que nous avons examinées. Il nous permettent cependant de constater, qu'au point de vue où nous nous sommes

(1) Il fut nonce des Pays-Bas jusqu'en 1615. Or, en 1611, il compose sa *Relazione delle provincie unite* et en 1613 sa *Relazione delle provincie che restano sotto l'ubbidienza*. Il suivit la même pratique pendant sa mission en France.

(2) FANTUZZI, *Notizie degli scrittori Bolognesi*, Bologne, 1786, t. V; d'après un manuscrit anonyme conservé à la bibliothèque de l'Université de Bologne.

(3) *Lettre citée*.

placés, la diplomatie pontificale avait des traditions beaucoup moins stables que celles de Venise.

Cela n'empêche nullement de considérer comme des sources importantes pour l'histoire des Pays-Bas, certaines relations des envoyés pontificaux. La valeur de celles de Bentivoglio n'échappa ni aux contemporains (1), ni aux historiens modernes.

Un fait caractéristique montre bien l'importance qu'accordait à ce genre de documents la cour de Bruxelles, et l'empressement qu'elle mettait à se les procurer quand elle en avait les moyens. En 1634 Fabio de Lagonissa envoya à Rome une relation sur les Pays-Bas. Robert Prats, l'agent belge auprès de la cour romaine, parvint à en prendre copie. Il en avisa aussitôt son chef hiérarchique, della Faille, secrétaire du Conseil d'État. Par quelles voies, par quelles intrigues peut-être, Prats put-il se procurer ce document : sa correspondance, conservée aux Archives générales du royaume (2), ne le dit pas. Mais ce qu'elle nous montre clairement, c'est le prix qu'on y attachait tant à la légation belge, qu'à Bru-

---

(1) Les relations de Bentivoglio eurent de nombreuses éditions dès la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. L'éditeur Meerbeecq de Bruxelles en publia une en 1632. Il avait remarqué des différences entre les divers textes en circulation et, pour se procurer une copie fidèle, il s'était adressé aux amis de l'ancien nonce. *Relazioni del Cardinal Bentivoglio*. Bruxelles, 1652. Introduction.

(2) *Etat et audience*, n. 470. — *Négociations de Rome*, t. XXXIII.



xelles. A plusieurs reprises, le résident belge annonce à della Faille l'envoi du document (1); comme la copie tarde, c'est d'abord l'indication du titre des chapitres qui est envoyée. Enfin, dans la lettre annonçant l'expédition de la pièce même, Prats écrit : « je suis certain que vous y trouverez des choses intéressantes (cose strane) » (2).

La suite de notre étude est trop peu avancée pour que nous en donnions ici un exposé même sommaire. Elle formera l'objet de nos travaux ultérieurs au Séminaire historique.

Comme les années précédentes, notre Séminaire a eu la bonne fortune d'entendre les paroles d'un maître de la science historique.

Dom GERMAIN MORIN, le savant historien des anciennes littératures chrétiennes, a bien voulu répondre à l'invitation qui lui était adressée par notre président. Dans une attachante conférence, il nous a retracé l'histoire de sa vocation scientifique et de ses travaux patristiques. De tout cœur, nous lui disons merci ! Ses précieux enseignements nous resteront d'autant mieux gravés dans la mémoire, qu'ils ont été publiés dans le premier numéro de la *Revue d'histoire ecclésiastique* (15 avril 1900).

---

(1) Lettres du 13 et du 20 janvier 1635.

(2) Lettre du 27 janvier 1635.

Cette Revue, nous le constatons avec bonheur, est comme le couronnement des entreprises scientifiques du Séminaire historique. Plusieurs de nos maîtres, formés jadis sous la direction de M. le chanoine Cauchie, se sont unis à lui pour doter l'Université d'un organe scientifique d'un caractère international, dans le domaine de l'histoire ecclésiastique. Outre les bienveillants et puissants concours des professeurs de l'*Alma Mater*, et d'éminents historiens de la Belgique et de l'étranger, la Revue a trouvé d'actifs et précieux auxiliaires parmi les anciens membres du Séminaire historique. C'est en grande partie, grâce à leur intelligente et persévérante activité, que la Revue a acquis, dès le début, une place importante dans le monde scientifique. Honneur à nos aînés !

Honneur aussi au clergé belge qui, dès la première heure, a compris l'importance de cette entreprise et la soutient par ses abonnements !

---

## **ADORATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.**

---

*Présidents d'honneur* : Mgr **ABBELOOS**, recteur magnifique honoraire, et Mgr **HEBBELYNCK**, recteur magnifique de l'Université.

*Vice-Présidents d'honneur* : Mgr **CARTUYVELS** et Mgr **MERCIER**.

*Directeur* : R. P. **RAEPSAET**, SS. CC.

### **CONSEIL.**

**1899-1900.**

*Président* : M. Raph. **GILLÈS DE PÉLICHY**.

*Vice-Président* : M. Franz **METS**.

*Secrétaire* : M. Félix **FRANCART**.

*Trésorier* : M. Raymond **SPELEERS**.

### *Conseillers :*

**MM.** Philippe Delfosse, Célestin Gilles, Louis Jacobs, Édouard Maertens, Fernand Malengreau, Paul Moreau, Rufin Schokkaert, Julien Stimaert, Jules Thiou, l'abbé Van Roey.

---

## **RAPPORT.**

---

**MESSIEURS,**

Au moment où s'ouvre pour notre œuvre une nouvelle période académique et pour nous mêmes un nouveau champ d'action, il ne sera pas sans intérêt de jeter un regard rapide sur le passé afin que cet examen nous soutienne et nous encourage.

Et d'abord je me fais un devoir d'exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui se sont intéressés à nous avec tant de dévouement.

Merci avant tout à nos chers et vénérés Présidents d'honneur, Mgr Abbeloos et Mgr Hebbelynck, du précieux appui qu'ils ont apporté à notre œuvre par leurs paroles et leurs exemples.

Merci à nos sympathiques Vice-Présidents d'honneur, Mgr Cartuyvels et Mgr Mercier, pour le concours qu'ils ont bien voulu nous prêter lors de nos deux réunions solennelles : c'est à leur parole pleine d'entrain et de persuasion que nous devons attribuer une large part du succès de notre Association.

Merci aussi au dévoué directeur de l'œuvre, le R. Père Raepsaet, qui, ne ménageant ni ses peines ni son temps, a pris tant à cœur les intérêts de l'Adoration Eucharistique.

Notre nombre, qui était environ de quatre cents l'an dernier, s'est à peu de chose près maintenu ;

les jeunes en effet nous sont venus nombreux et pleins de zèle, justifiant par leur assiduité aux réunions et aux exercices l'empressement qu'ils avaient mis à se joindre à nous.

Voyons maintenant, Messieurs, ce que notre Association a fait pendant l'année qui vient de s'écouler.

Nos Adorations du premier mercredi ont eu lieu tous les mois, et c'est avec une grande régularité que les étudiants ont accompli la demi-heure d'adoration qu'ils s'imposent volontairement. Nombreux sont ceux qui auront trouvé dans cette demi-heure bénie, le calme et la paix.

La prière, le soir, dans la douce obscurité d'une église silencieuse, a quelque chose de si reposant et produit dans l'âme une si agréable sensation de bien-être moral, qu'on s'explique la régularité avec laquelle on désire se retrouver tous les mois aux pieds du Très Saint Sacrement.

Le mardi gras, suivant la pieuse coutume, un Salut solennel nous assemblait ici, et unissant, dans une commune pensée, nos amendes honorables à celles de tous les chrétiens, nous demandions pardon à Dieu pour la perversité et l'ingratitude des hommes.

Mais notre action doit être plus large; ne nous contentant donc pas de venir adorer le Dieu de l'Eucharistie dans le silence du temple, nous avons tenu à lui rendre un hommage public de notre foi en l'escortant par trois fois dans les administrations générales de la paroisse de St-Pierre. Et le jour de la Fête-Dieu, alors que, par toutes les rues, défile la

foule recueillie des chrétiens qui se font un devoir d'accompagner le Saint-Sacrement, les membres de notre Association, pour être plus près de Lui, se faisaient un honneur de porter le dais qui l'abritait.

Voilà, Messieurs, ce qu'a été le passé, c'est donc avec la plus entière confiance dans l'avenir que nous saluons à ses débuts l'année académique 1900-1901.

*Le secrétaire durant l'année 1899-1900,*

**FÉLIX FRANCAERT.**

A la dernière réunion ont eu lieu les élections.

Le conseil pour l'année 1900-1901, est formé comme suit :

*Président* : M. Fernand Malengreau.

*Vice-Président* : M. Rufin Schokkaert.

*Secrétaire* : M. Albert Michotte.

*Trésorier* : M. Philippe Delfosse.

*Conseillers* : MM. Julien Stimaert, l'abbé Van Roey, Jules Thjou, Célestin Gilles, J. Vanden Eynde, Const. Carpentier, Émile Lambrecht, Renaud de Briey, Charles Lefebvre, Fernand Teuret, Félix Francart, Charles de Caluwé, Jean Petit.

—



## **LISTE DES ÉTUDIANTS**

**admis aux grades académiques par l'Université  
pendant l'année 1899-1900.**

### **FACULTÉ DE THÉOLOGIE.**

#### **BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).**

- 1 De Jongh, Henri, de 's Gravenwezel, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 19 juillet.**
- 2 Hosten, Edmond, de Ledeborg, prêtre du diocèse de Bruges; id.**
- 3 Rasneur, Gaston, de Mainvault, prêtre du diocèse de Tournai; id.**
- 4 Van Brabant, Cyrille, de Beveren (Roulers), prêtre du diocèse de Bruges; id.**
- 5 Verheyen, Jean-Baptiste, de Weelde, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.**

#### **BACHELIER EN DROIT CANON.**

- Claeys-Bouúaert, Ferdinand, de Gand, prêtre du diocèse de Gand; 19 juillet.**

#### **LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.**

- 1 Coppieters, Honoré, d'Overmeire, prêtre du diocèse de Gand; 19 juillet.**
- 2 Mahieu, Jérôme, de Poperinghe, prêtre du diocèse de Bruges; id.**

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 18 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annales*.

- 3 Sanders, Dom Léon, d'Exaerde, de l'ordre Saint-Benoît; id.
- 4 Sigfried, Fr. Médard, d'Amsterdam, de l'ordre des Frères Mineurs; id.
- 5 Smeets, Fr. Egbert, de Weerth (Hollande), de l'ordre des Frères Mineurs; id.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Michiels, André, de Ruysbroeck, prêtre de l'archidiocèse de Malines, licencié en théologie et professeur au Grand Séminaire de Malines (1); 19 juillet.

DOCTEUR EN DROIT CANON.

Van Hove, Alphonse, de Thielt, prêtre du diocèse de Bruges, licencié en droit canon et chargé de cours à l'Université catholique de Louvain (2); 19 juillet.

—

FACULTÉ DE DROIT.

A) DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

- 1 Vaes, Georges, d'Anvers; 21 février.
- 2 Misonne, Octave, de Ransart; 12 mars.
- 3 Rutten, Georges, de Termonde; 3 avril.

B) LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

- 1 de Croij-Solre, Réginald, de Londres; 1<sup>r</sup> juin.
- 2 Gillès de Pélichy Raphaël, de Bruges; 1<sup>r</sup> juin.

---

(1) Les thèses de M. Michiels étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *L'origine de l'Épiscopat.* — xviii-429 pages.

(2) Les thèses de M. Van Hove étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *Étude sur les conflits de juridiction.* — xxv-166 p.



- 3 Gollier, Théophile, de Wavre; 18 juin.  
4 Goemaere, Joseph, de Courtrai; 16 juillet.

**Ecole des sciences commerciales  
et consulaires.**

**CANDIDATS EN SCIENCES COMMERCIALES.**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Pieraerts, Frantz, de Malines.

*Avec grande distinction.*

- 2 Delaere, Remy, de Lendelede.

*Avec distinction.*

- 3 Busschaert, Pierre, d'Aelbeke.

- 4 Crab, Robert, de Louvain.

- 5 Dechambre, Joseph, de Petit-Thier.

- 6 Peeters, Julien, de Borgerhout.

*D'une manière satisfaisante.*

- 7 Béro, Gaston, de Hamme-Mille.

- 8 de Limbourg, Robert, de Theux.

- 9 Ernst, Vincent, de Corbeek-Loo.

- 10 Geerinckx, Joseph, de Termonde.

- 11 Kirk Boot, John, de Boston.

- 12 Mannekens, Paul, de Boom.

- 13 Meyhi, Albert, de Vieux-Héverlé.

- 14 Symon, Paul, de Bruxelles.

- 15 Van Walleghem, Maurits, de Wynghene.

- 16 Vreede, Edmond, de Verviers.

**LICENCE EN SCIENCES COMMERCIALES.**

*Avec grande distinction.*

- 1 Le Maire de Warzée, Léon, de Liège.

- 2 Letellier, Pol, de Mons.

- 3 Van Rompa, Eugène, d'Anvers.

*Avec distinction.*

- 4 de Grand'Ry, Jules, de Verviers.
- 5 Hillaert, Julien, de Londerzeel.
- 6 Quévit, Joseph, de Gives.
- 7 Scrayen, Henri, de Coursel.
- 8 Verhoeven, Léon, de Louvain.

*D'une manière satisfaisante.*

- 9 Colin, Alfred, de Chimay.
- 10 D'Hont, Alfred, de Bruges.
- 11 du Bois d'Aissche, Raoul, de Louvain.
- 12 Gailly, Jules, de Montigny-s/Sambre.
- 13 Pourbaix, Edmond, de Wavre.

LICENCE DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES  
COMMERCIALES.

*D'une manière satisfaisante.*

Saint-Omer, Henri, de Vonèche.

LICENCE DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES  
COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Gheeraerds, Othon, d'Alost.

*Avec grande distinction.*

- 2 Colin, Henri, de Bruxelles.
- 3 Spilliaert, Richard, de Hoogstaede.

*Avec distinction.*

- 4 Cuvellier, Maurice, de Gand.
- 5 Dethiou, Marcel, de Verviers.
- 6 Leysbeth, Nicolas, de Louvain.

*D'une manière satisfaisante.*

- 7 Cobbaert, Camille, de Louvain.

- 8 De Bray, Auguste, de Braine-le-Comte.
- 9 De Keyzer, Maurice, de Héverlé.
- 10 Finoulst, Fernand, d'Ixelles.
- 11 Lardinoy, Félix, d'Ixelles.
- 12 Mercier, Adolphe, de Nivelles.
- 13 Moyersoën, Gustave, d'Alost.
- 14 Montegnie, Albert, de Namur.
- 15 Thône, Emile, de Couillet.
- 16 Van Alderwerldt, Charles, de Bruxelles.
- 17 De Block, Fernand, de Bruxelles.

**LICENCE SUPÉRIEURE EN SCIENCES COMMERCIALES  
ET CONSULAIRES**

(EXAMEN SPÉCIAL POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

*Avec distinction.*

Janssens, Francis, de Louvain.

---

**FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.**

**EXAMEN PRÉPARATOIRE A LA CANDIDATURE EN SCIENCES  
POLITIQUES ET SOCIALES.**

*Avec distinction.*

De Lannoy, Henri, de Tournai.

**ÉPREUVE COMPLÉMENTAIRE.**

*D'une manière satisfaisante.*

Hendrix, Arthur, de Diest.

**LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.**

*Avec la plus grande distinction.*

Warichez, Joseph, d'Enghien.

---

**Institut supérieur de Philosophie (1).**

**(École St-Thomas d'Aquin.)**

**BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Rosseel, Remi, de Kieldrecht.
- 2 Balthasar, Nicolas, de Strée.

*Avec grande distinction.*

- 3 Messina, Angelo, de Viagrande.
- 4 Van Tichelen, Théodore, de Stabroeck.
- 5 Van Cauwelaert, François, de Lombeek-N.-D.
- 6 Gobert, Cyrille, de Torgny.
- 7 Delbaere, Joseph, de Poperinghe.
- 8 Schollaert, Victor, de Ghlin.

*Avec distinction.*

- 9 Smits, Antoine, de Bréda.
- 10 Daumont, Octave, de Webbecom.
- 11 Gollier, Th., de Wavre.

*D'une manière satisfaisante.*

- 12 de Brouwer, Joseph, de Bruges.
- 13 Leruth, Edouard, de Dinant.
- 14 Léonard, Herman, de Trazegnies.

**LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Waver, Joseph, de Mons.
- 2 Buysschaert, Georges, de Courtrai.

---

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annales*.

*Avec grande distinction.*

- 3 Leroux, Eugène, de Brâ sur-Lienne.
- 4 Coppens, René, de Denderhautem.
- 5 Ceulemans, Jean, de Hever.
- 6 Lottin, Joseph, d'Aubin.

*Avec distinction.*

- 7 Kitchin, William, de St-Jean-Terre-Neuve.
- 8 De Bruxelles, Fernand, de Braine-l'Alleud.
- 9 De Strycker, Pierre, de Lierre.
- 10 Celada, Thimothée, de Quer.
- 11 Sanchez Viana, Jean, d'Aunon (Tolède).

*D'une manière satisfaisante.*

- 12 Wickensack, Joseph, d'Aschberg.
- 13 Coyne, Michel, de Kilkenny.

**DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Brohée, Abel, de Soignies.
- 2 Séliskar, Jean, de Laibach.
- 3 Defourny, Maurice, de Herstal.
- 4 Michotte, Albert, de St-Josse-ten-Noode.

*Avec grande distinction.*

- 5 Urbain, Pierre, de Bastogne.
- 6 Orban de Xivry, Fernand, de Bruxelles.
- 7 Lemaire, Joseph, de Schaerbeek.
- 8 Vaihinger, Etienne, de Cracovie.

*Avec distinction.*

- 9 Heylen, Auguste, de Herenthals
-

## **LISTE DES ÉTUDIANTS**

**admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1900.**

### **FACULTÉ DE DROIT.**

#### **EXAMEN DE CANDIDAT.**

*Avec grande distinction.*

- 1 Barbe, Paul, de Sweveghem.
- 2 Vanderlinden, Jean, d'Anvers.

*Avec distinction.*

- 3 Delfosse, Philippe, de Sart-Risbart.
- 4 Francart, Félix, de Mons.
- 5 De Potter, Marcel, d'Anvers.
- 6 Caters, Henri, de Louvain.

*D'une manière satisfaisante.*

- 7 Boesmans, Joseph, d'Attenhoven.
- 8 De Vos, Arthur, d'Anvers.
- 9 de Vergnies, Henri, de Bruxelles.
- 10 Gérard, Edouard, de Damprémy.
- 11 Moyersoën, Auguste, d'Alost.
- 12 De Clercq, René, de Bruges.
- 13 Berta, Joseph, de Hal.
- 14 Byvoet, Modeste, de Hechtel.
- 15 De Wilde, Alfred, de Casterlé.
- 16 Lagae, Joseph, de Roulers.
- 17 Oliviers, Arthur, de Louvain.
- 18 Brabant, Charles, de Perwez.
- 19 Dautricourt, Joseph, de Bruges.
- 20 Fauvel, Jules, de Bouillon.

- 21 Louveaux, Nestor, de Malines.
- 22 Storms, Paul, de Rummen.
- 23 Saint-Omer, Jules, de Recogne.
- 24 Luysen, Victor, de Bruges.
- 25 Janssens, Félix, de St-Nicolas.
- 26 Hinnekint, Alphonse, d'Iseghem.
- 27 de Woelmont, Henri, de Bruxelles.
- 28 Castelein, Joseph, d'Anvers.
- 29 Pastur, Max, de Jodoigne.
- 30 Van Dieren, Edmond, de Gand.
- 31 Caron, Albert, de Turnhout.
- 32 De Spot, Joseph, de Furnes.
- 33 Piret, Eugène, de Charleroi.
- 34 Kempeneer, Désiré, de Malines.
- 35 Van Rossom, Adolphe, d'Anvers.
- 36 Verspeyen, Joseph, de Gand.
- 37 Bribosia, Félix, de Namur.
- 38 Beauduin, Emile, de Rosoux-Goyer.
- 39 Gérard, Pierre, de Gembloux.
- 40 Muller, Joseph, de Fischbach (G.-D.).
- 41 Stie, Joseph, de Louvain.

**PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Smeesters, Constant, d'Ixelles.
- 2 Gribomont, Arsène, de Bastogne.

*Avec grande distinction.*

- 3 Van Eeckhout, Guillaume, de Courtrai.
- 4 Van Reeth, Robert, de Boom.  
Eeckhout, Georges, de Dottignies.
- 6 Biebuyck, Albert, d'Ypres.
- 7 Micha, Léon, de Louvain.
- 8 Claeys, Adolphe, de Bruges.

*Avec distinction.*

- 9 Marinus, Jean, de Borgerhout.

- 10 Van Brabandt, Remi, d'Eccloo.
- 11 Doefel, Louis, de Termonde.
- 12 De Glas, Joseph, de Malines.
- 13 Van Wassenhove, Arnold, de Kerchove.
- 14 Jambers, Léon, de St-Josse-ten-Noode.
- 15 Coppens d'Eeckenbrugge, baron Emmanuel, de Naninne.
- 16 Hebbelynck, Léon, de Meirelbeke.
- 17 Taymans, André, de Bruxelles.
- 18 Van Damme, Edmond, de Wetteren.
- 19 De Vooght, Victor, d'Anvers.
- 20 Delvaux, Charles, de Malines.
- 21 Davignon, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
- 22 Hervy, Charles, de Mons.
- 23 de Ramaix, Gaston, de Bruxelles.
- 24 Couty, Léonce, de Gilly.
- 25 Vander Ghote, Hector, de Dixmude.
- 26 Carton, Henri, de Tournai.

*D'une manière satisfaisante.*

- 27 Dirix, Alfred, de Zwyndrecht.
- 28 de Trannoy, Henri, de Schaerbeek.
- 29 Elleboudt, Maurice, d'Ostende.
- 30 Geerinckx, Edmond, de Termonde.
- 31 Wauters, Edouard, de Jette-St-Pierre.
- 32 Kempeneer, Edouard, de Malines.
- 33 Janssens, Edgar, de Hasselt.
- 34 Vanden Bossche, Antoine, d'Anvers.
- 35 Van Damme, Albéric, de Nieuport.
- 36 Brébart, Léon, d'Antoing.
- 37 Smolderen, Edmond, de Gierle.
- 38 Stimart, Julien, de Tournai.
- 39 Bernard, Valère, de Mons.
- 40 Briard, Léon, de Gosselies.
- 41 Genonçaux, Pierre, de Bruges.
- 42 Spanoghe, Georges, d'Anvers.
- 43 Dessart, Fernand, de Wamont.



- 44 Chenot, Paul, de Neufchâteau.
- 45 De Glimes, Georges, de Souvret.
- 46 Matthys, Arthur, de Borgerhout.
- 47 Adam, Jules, de Hautmont.
- 48 Noël, Léon, de Sommerain.
- 49 Ulens, Joseph, de Landen.
- 50 Vande Kelder, Constant, de Vilvorde.
- 51 Caprasse, Alfred, de Cherain.
- 52 Dohet, Jean, de Namur.
- 53 Janssens, Charles, de Gheel.
- 54 Bauthier, Zénon, de Ransart.
- 55 de Royer, Charles, d'Alger.
- 56 Van Rey, Jean, de Hasselt.
- 57 Cardon, Norbert, d'Anvers.
- 58 Fransman, Louis, de Ninove.
- 59 Gofflot, François, d'Erezée.
- 60 Van Innis, Théodore, de Gavre.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT  
(1<sup>re</sup> SOUS-ÉPREUVE).

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Micha, Joseph, de Louvain.
- 2 Englebienne, Léon, de Mons.
- 3 Gauthier, Alphonse, de Soignies.

*Avec grande distinction.*

- 4 Everard, Maurice, d'On.
- 5 Nihoul, Charles, de Tourinne.
- 6 Vermaut, Robert, de Courtrai.
- 7 Van Caillie, François, d'Ostende.

*Avec distinction.*

- 8 D'Hondt, Amédée, de Blankenberghe.
- 9 Rysman, Henri, de Courtrai.
- 10 Jeanmart, Léon, de Namur.
- 11 Loix, Léon, de Flobecq.

- 12 Picavet, Edgar, de La Louvière.
- 13 De Laey, Omer, de Hooglede.
- 14 Van Winckel, Alfred, de Castre.
- 15 Cappellen, Léon, de Louvain.

*D'une manière satisfaisante.*

- 16 Valcke, Albert, de Dixmude.
- 17 Perdieu, Edmond, de Heyst-op-den-Berg.
- 18 Du Bois, Auguste, de Louvain.
- 19 Beetz, Georges, de Boortmeerbeek.
- 20 Van Genechten, Henri, de Turnhout.
- 21 Monnoyer, Eudore, de Lodelinsart.
- 22 Goffin, Léon, de Turnhout.
- 23 de l'Arbre, Albert, de Grammont.
- 24 Camauër, Adolphe, de Dinant.
- 25 de Moor, Charles, d'Ath.
- 26 Deckers, Joseph, d'Anvers.
- 27 Gréban de St-Germain, Charles, de Malines.
- 28 Verhaegen, Paul, de Meirelbeke.
- 29 Viaene, Joseph, de Meulebeke.
- 30 Guelff, Joseph, d'Arlon.
- 31 Constant, Edmond, de Liège.
- 32 de Grünne, comte Charles, de Bruxelles.
- 33 Hebbelynck, Joseph, de Meirelbeke.
- 34 Schellekens, Adrien, de Termonde.
- 35 Kirsch, Charles, de Messancy.
- 36 Famenne, Georges, de Florenville.
- 37 Buytaert, Jean, de Basel.
- 38 Cosyns, Léon, de Meerbeke.
- 39 Castel, Georges, d'Ypres.
- 40 de Kerchove d'Exaerde, Robert, de Gand.
- 41 Tits, Joseph, de Hasselt.
- 42 Bribosia, Joseph, de Dinant.
- 43 De Neeff, Joseph, de Tirlemont.
- 44 Goblet, Edmond, de Tournai.
- 45 Terlinden, Charles, de Schaerbeek.
- 46 Wins, Camille, de Mons.

- 47 Debray, Ernest, de Grez-Doiceau.
- 48 Boulenger, Marius, de Quiévrain.
- 49 de Biolley, Joseph, de Limbourg.
- 50 Willems, Albert, de Hasselt.

**SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT  
(2<sup>e</sup> SOUS-ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Everard, Maurice, d'On.
- 2 Micha, Joseph, de Louvain.
- 3 Englebienne, Léon, de Mons.

*Avec grande distinction.*

- 4 D'Hondt, Amédée, de Blankenberghe.
- 5 Bonjean, Léon, de Neerheydissem.
- 6 Picavet, Edgar, de La Louvière.
- 7 Jeanmart, Léon, de Namur.
- 8 Cappellen, Léon, de Louvain.
- 9 Nihoul, Charles, de Tourinnes-St-Lambert.
- 10 Vermaut, Robert, de Courtrai.

*Avec distinction.*

- 11 Deckers, Joseph, d'Anvers.
- 12 Valcke, Albert, de Dixmude.
- 13 Baltus, Fernand, de St-Hubert.
- 14 de l'Arbre, Albert, de Grammont.
- 15 Leclef, Auguste, de Boom.
- 16 Loix, Léon, de Flobecq.
- 17 Buytaert, Jean, de Basel.
- 18 de Kerchove d'Exaerde, Robert, de Gand.
- 19 De Laey, Omer, de Hooglede.
- 20 Van Winckel, Alfred, de Castre.

*D'une manière satisfaisante.*

- 21 Guelff, Joseph, d'Arlon.
- 22 Crets, Joseph, de Malines.

- 23 de Bergeyck, Henri, d'Anvers.
- 24 Danaux, Valère, de Soignies.
- 25 de Moor, Charles, d'Ath.
- 26 Hebbelynck, Joseph, de Meirelbeke.
- 27 Monnoyer, Eudore, de Lodolinsart.
- 28 Verhaegen, Paul, de Meirelbeke.
- 29 Camauër, Adolphe, de Dinant.
- 30 Dubois, Auguste, de Louvain.
- 31 Bribosia, Joseph, de Dinant.
- 32 Fallon, Georges, de Namur.
- 33 Hendrix, Omer, de Diest.
- 34 Kirsch, Charles, de Messancy.
- 35 Perdieus, Edmond, de Heyst-op-den-Berg.
- 36 Van Genechten, Henri, de Turnhout.
- 37 Beetz, Georges, de Boortmeerbeek.
- 38 Constant, Edmond, de Liège.
- 39 de Grünne, comte Charles, de Bruxelles.
- 40 Gréban de St-Germain, Charles, de Malines.
- 41 Schellekens, Adrien, de Termonde.
- 42 Tits, Joseph, de Hasselt.
- 43 Vlaene, Joseph, de Meulebeke.
- 44 Berlage, Joseph, de Malines.
- 45 Cosyns, Léon, de Meerbeke (Ninove).
- 46 Delannoy, Pierre, d'Enghien.
- 47 De Neeff, Joseph, de Tirlemont.
- 48 Debray, Ernest, de Grez-Doiceau.
- 49 Euerard, Georges d'Eecloo.
- 50 Gauthier, Alphonse, de Soignies.
- 51 Goblét, Edmond, de Tournai.
- 52 Lambin, Hadelin, de Meix-le-Tige.
- 53 Mevis, Henri, de Jodoigne.
- 54 Poncelet, Eugène, de Dinant.
- 55 Simons, Charles, de Gand.
- 56 Terkinderen, Charles, de Schaerbeek.
- 57 Willems, Albert, de Hasselt.
- 58 Wins, Camille, de Mons.

**EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

- 1 Back, Paul, de Lokeren.
- 2 Gracia, Emile, de Frasnès lez-Buisseret.
- 3 Van den Eynde, Emile, de Wesembeek.

*D'une manière satisfaisante.*

- 4 Boedts, Julien, d'Eerneghem.
- 5 De Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.
- 6 Vanden Berghe, Octave, de Poperinghe.
- 7 Moortgat, Jacques, d'Oolen.
- 8 T'Sjoen, Hippolyte, de Wannegem.
- 9 Van Hove, Alfred, de Rethy.
- 10 Janssen, Eugène, de Tirlemont.
- 11 Loicq, Albert, de Jauche.
- 12 Van Roey, Edmond, de Ryckevorsel.
- 13 Walravens, Paul, de Saintes.
- 14 Cassiers, Julien, d'Anvers.
- 15 Joux, Melchior, de Thuillies.
- 16 Verstraeten, Auguste, de Cortenberg.
- 17 Pétre, Jules, de Mons.

**EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec grande distinction.*

- 1 Adriaensen, Charles, d'Anvers.
- 2 Wattecamps, Léon, de Tournai.

*Avec distinction.*

- 3 Maes, Robert, de Puers.
- 4 Van de Velden, Arthur, de Borgerhout.
- 5 Simon, René, de Sivry.

*D'une manière satisfaisante.*

- 6 Van Winckel, Paul, de Lebbeke.
- 7 Van Doorne, Hector, d'Ypres.
- 8 De Sutter, Laurent, de Heyst-sur-Mer.

- 9 Cambier, Fernand, de Charleroi.
- 10 D'Harveng, Paul, d'Everbecq.
- 11 Geldof, Albert, de Zwyndrecht.
- 12 Amand, Adelson, de Pipaix.
- 13 Depuydt, Gilbert, de Ghistelles.
- 14 Druart, Arthur, d'Ixelles.
- 15 Schicks, Michel, de Zele.
- 16 Van Goidtsenhoven, Léon, de Léau.
- 17 Van Quaethem, Joseph, de Wyngene.
- 18 Vermast, Hippolyte, d'Eecloo.

**EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec grande distinction.*

- 1 Verbist, Joseph, de Gheel.

*Avec distinction.*

- 2 Puls, Auguste, de Herenthals.
- 3 Ghekière, Pierre, de Moorslede.

*D'une manière satisfaisante.*

- 4 De Marré, Joseph, de Malines.
- 5 Fonderie, Georges, de Merchtem.
- 6 Pieters, Victor, de Reninghe.
- 7 Verheyen, Emile, de Weelde.
- 8 Verhaegen, Emile, de Cappelle-au-Bois.
- 9 Breuls, Alphonse, de Reckheim.
- 10 Fris, Hubert, de Waelhem.
- 11 Heirman, Clément, de St-Nicolas.
- 12 Lambinon, Léon, de Wavre.
- 13 Vanderhaeghe, Georges, d'Elverdinghe.
- 14 Bosseler, Joseph, d'Aubange.
- 15 Ectors, Louis, d'Anderlecht.
- 16 Myin, Georges, d'Anvers.
- 17 Wyffels, Auguste, de Ruddervoorde.

**GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE  
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).**

*Avec distinction.*

**1 Valcke, Albert, de Dixmude.**

*D'une manière satisfaisante.*

**2 Hanon de Louvet, Paul, de Thuin.**

**3 Pirard, Louis, d'Ixelles.**

**4 Simons, Florimond, de Gand.**

**5 Danaux, Auguste, de Soignies.**

**6 Dubois, Auguste, de Louvain.**

**7 Van Genechten, Henri, de Turnhout.**

**FACULTÉ DE MÉDECINE.**

**EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE  
(2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

**1 Lerat, Paul, de Mons.**

*Avec grande distinction.*

**2 Campen, Octave, de Destinge.**

**3 Calicis, Edgar, de Ransart.**

**4 Tenret, Fernand, de Marchienne-au-Pont.**

**5 Boterman, René, de Sleydinge.**

**6 Lories, Louis, de Meldert.**

**7 Normand, Emile, de Blaton.**

**8 Boedts, Albert, de Staden.**

*Avec distinction.*

**9 De Vroe, François, d'Anvers.**

**10 Brosens, Edmond, de Minderhout.**

**11 Fournonville, François, de Spy.**

**12 Delehouzée, Adhémar, de Pottes.**

- 13 Jacquerie, Raphaël, de Blandain.
- 14 Petit, Arthur, de Laeken.
- 15 Vanneste, Arthur, de Courtrai.
- 16 Flament, René, de Brye.
- 17 Groffen, Félix, de Stabroeck.
- 18 Graveline, Jean, d'Aire sur-la-Lys (France).
- 19 Hérode, Omer, de Baronville.
- 20 Bagniet, Paul, de Molenbeek.
- 21 Delforge, Emile, de Montigny-sur-Sambre.
- 22 Hesse, Jean, de Schweich (Lux.).
- 23 Oliviers, Armand, de Louvain.
- 24 Schwartz, Camille, d'Arlon.
- 25 Tessens, Joseph, de Herenthout.
- 26 Verhoeven, Aloïs, de Stabroeck.

*D'une manière satisfaisante.*

- 27 Leusch, Louis, de Bastogne.
- 28 Six, Rodolphe, de Bruges.
- 29 Bodart, Auguste, de La Hestre.
- 30 Lowie, Théodore, de Staden.
- 31 Peeters, Jules, de Vorst.
- 32 Van Dooren, Jean, de Turnhout.
- 33 Vandendaelen, Emile, de Grammont.
- 34 Van Coninckxloey, Charles, de Wilryck.
- 35 Dupuis, Charles, de Quaregnon.
- 36 Gribomont, Edouard, de Bastogne.
- 37 Geerts, Joseph, de Malines.
- 38 Fourez, Jean, de Ploegsteert.
- 39 Boever, Jean, de La Roche.
- 40 De Ridder, Pierre, de Hoeylaert.
- 41 Peeters, Joseph, de Ranst.
- 42 Somers, Robert, de Boom.
- 43 Douilliez, Georges, de Morlanwelz.
- 44 De Witte, Anatole, de Lebbeke.
- 45 Leuridan, Alexandre, de Ploegsteert.
- 46 Ledresseur, Paul, de Louvain.
- 47 Ransquin, René, de Plancenoît.



- 48 Van Haverbeke, Joseph, de Ghelûwe.
- 49 Fauconnier, Albert, de Bruxelles.
- 50 Baert, Alphonse, d'Ardoye.
- 51 Benedix, Charles, de Bruxelles.
- 52 Eeman, Isidore, de Denderhaudem.
- 53 Maes, Oscar, de Malines.
- 54 Spaas, Léon, de Hamont.
- 55 Smet, Joseph, de Steendorp.
- 56 Van Remoortere, Edmond, de St-Nicolas.
- 57 Durdu, Jacques, de Champlon-Famenne.
- 58 Deckers, François, de Melsele.
- 59 Lecrinier, Raoul, de Binche.
- 60 Mouchart, Henri, de Monceau-sur-Sambre.
- 61 Rolland, René, de Flobecq.
- 62 Loots, Edmond, de Bar-le-Duc.
- 63 Pasteels, Lambert, de Louvain.

**EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.**

*Avec distinction.*

- 1 Samain, Octave, de St-Genois.

*D'une manière satisfaisante.*

- 2 Maes, Clément, de Denderhaudem.
- 3 Masson, Jean-Baptiste, de Chiny.

**EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE  
(3<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 De Beule, Frédéric, de Buggenhout.

*Avec grande distinction.*

- 2 Duwez, Maurice, de Bruxelles.
- 3 Thielemans, Léon, de Molenbeek.
- 4 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.
- 5 Deroitte, Victor, de Liège.

- 6 Escoyez, Edgar, de Tertre.
- 7 Grymonprez, Victor, de Courtrai.
- 8 Mevis, Joseph, de Tongrea.
- 9 Pauwels, Jules, d'Anvers.
- 10 Caluwaerts, Norbert, d'Essche-St-Liévin.

*Avec distinction.*

- 11 Versmissen, Henri, de Hoogstraeten.
- 12 Bastin, Carloman, de Daussois.
- 13 Van Hoof, Joseph, de Lierre
- 14 Bertrand, Nestor, de Vracene.
- 15 Brenard, Max, de Rebecq.
- 16 Ranson, Charles, de Loo lez-Furnes.
- 17 Crouzé, Georges, de Ste-Marie-d'Oignies.
- 18 Willems, François, d'Audeghem.
- 19 Carpentier, Constant, de Santvliet.
- 20 Dommary, Léandre, de Rognée.
- 21 Moret, Albert, de Dampremy.
- 22 André, Arthur, d'Ellezelles
- 23 Haveaux, Georges, de Chapelle lez-Herlaimont.
- 24 Van Ruymbeké, Ferdinand, de Courtrai.
- 25 Hallet, Fernand, de Fontaine-l'Évêque.
- 26 Armand, Abel, de Vurste.
- 27 Smeesters, Joseph, de Hougaerde.
- 28 Friart, Charles, de Rœux.
- 29 Lambillotte, François, de Farciennes.
- 30 Maldague, Louis, d'Oisy.

*D'une manière satisfaisante.*

- 31 De Wallens, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
- 32 Luyssen, Ernest, de Bruges.
- 33 Van Steenberge, Albert, de Hauthem-St-Liévin.
- 34 Lebrun, Léon, de Dion-le-Mont.
- 35 Retsin, Camille, de Vlisseghem.
- 36 Eman, Pierre, de Lierde-St-Martin.
- 37 Mathieu, Armand, de Floreffe.
- 38 Vander Snickt, Léon, de Grammont.

- 39 Renard, Paul, de Louvain.
- 40 Verbeeck, César, de La Clinge.
- 41 Verwimp, Louis, de Gheel.
- 42 Burger, Henri, de Tournai.
- 43 Jadoul, Auguste, de Wanzin.
- 44 Lambrecht, Emile, de Nevele.
- 45 Verscheure, Clément, d'Oostcamp.
- 46 Honnorez, Edmond, de Corbeek-Dyle.
- 47 Hoebeke, Nestor, de Grammont.
- 48 Mauroit, Gaston, de Mons.
- 49 Walravens, Albert, de Saintes.
- 50 Mantia, Camille, de Strépy-Bracquagnies.
- 51 Claessen, Victor, d'Arendonck.
- 52 Ferrière, Arthur, de Longueville.
- 53 Melsen, Alphonse, de Bruxelles.
- 54 Stassart, Jean-Baptiste, de Jumet.
- 55 Craen, Henri, d'Anvers.
- 56 Donck, Alphonse, d'Ypres.
- 57 Mora, Gerardo, de Palmares (Costa-Rica).
- 58 Plancq, Léon, de Bersillies l'Abbaye.
- 59 Lecouturier, Léon, de Court-St-Etienne.
- 60 Van Eesbeek, Joseph, de Goyck.
- 61 Delmeire, Guillaume, de Semmerzaeke.
- 62 Geens, Antoine, de Tirlemont.
- 63 Hausse, Jules, de Meix-devant-Virton.
- 64 Philippart, Paul, de Mouscron.
- 65 Wyckmans, Louis, de Weerde.
- 66 Kenis, Edmond, d'Esschen.
- 67 Masquelier, Hector, de Jollain-Merlin.
- 68 De Boode, Désiré, de Pottes.
- 69 Vander Smissen, Pierre, de Vlesembeke.

**EXAMEN DE DOCTEUR  
EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS  
(1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

1 Schockaert, Rufin ... hem.

*Avec grande distinction.*

- 2 Haibe, Achille, de Meux.
- 3 Marinus, Victor, de Berchem.
- 4 Van Bleyenbergh, Pierre, de Bierbeek.
- 5 Jouret, Jean, de Lessines.
- 6 Falas, Sergio, d'Asserée (Costa-Rica).

*Avec distinction.*

- 7 Ghys, Ferdinand, d'Anvers.
- 8 Jacobs, Léon, de Duffel.
- 9 Janssen, Gérard, de Reckhelm.
- 10 Wautiez, Edouard, de Châtelet.
- 11 Derey, Florent, de Louvain.
- 12 Halloy, Victor, de Namur.
- 13 Mathy, Julien, de Louvain.
- 14 Schmidt, Albert, de Louvain.
- 15 Jacobs, Louis, d'Overmeire.
- 16 Briffaux, Philippe, de Louvain.
- 17 Goossens, Léon, d'Assche.
- 18 Dandois, Léon, de Mellet.
- 19 Gérard, Oscar, de Warisoulx.
- 20 Chiwy, Auguste, de Jambes.

*D'une manière satisfaisante.*

- 21 Melis, Joseph, de St-Nicolas.
- 22 Moëris, Joseph, de Lierre.
- 23 Cieters, Joseph, de Wichelen.
- 24 Cornet, Arthur, de Mormont.
- 25 Elewant, Alfred, de Haasdonck.
- 26 Salmin, Benoit, de Nil-St-Vincent.
- 27 De Caluwe, Charles, de Nieuwerkerken.
- 28 Laurent, Edouard, d'Ath.
- 29 Naulaerts, Charles, de Grobbendonck.
- 30 Carin, Eugène, d'Espléchin.
- 31 Dethiers, Joseph, d'Incourt.
- 32 Dullère, Rodolphe, de Damprémy.
- 33 Filliers, Julien, de Deurle.

- 34 Vande Weyer, Edouard, de Gheel.
- 35 Flament, Laurent, de Brye.
- 36 Nihoul, Louis, de Gembloux.
- 37 Reusens, Edmond, de Malines.
- 38 Triffet, Arthur, de Monceau s/Sambre.
- 39 Van Turnhout, Paul, de Wyneghem.
- 40 Ingebos, Vital, d'Attenhoven.
- 41 Duchesne, Louis, de Grez-Doiceau.
- 42 Goyens, Henri, de Diest.
- 43 Levêque, Robert, de Vezon.
- 44 Meulemans, Joseph, de Louvain.
- 45 Maes, Henri, de Mouscron.
- 46 Waffelaert, Auguste, de Grivegnée.
- 47 Vermeersch, Emile, de Dixmude.
- 48 Van Clooster, Auguste, de Lichtervilde.
- 49 Cobbaert, Omer, d'Oultre.
- 50 Pedro dos Santos, Manoël, de Porto-Santo (Portugal).
- 51 Kemel, Richard, de Bruges.
- 52 Lonfils, Victor, de Boussu lez-Walcourt.
- 53 Van Naemen, Arthur, de Waesmunster.
- 54 Rubens, James, d'Anvers.
- 55 Van Roey, Charles, de Ryckevorsel.
- 56 Boets, Emile, d'Anvers.
- 57 Koninckx, Fernand, de Borgerhout.
- 58 Vanden Wyngaert, Alfred, de Rumpst.
- 59 Vander Auwera, Joseph, de Tongerlo.

**EXAMEN DE DOCTEUR  
EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS  
(2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Cordier, Edmond, de Montigny s/Sambre.
- 2 Leblanc, Alphonse, de Calonne.

*Avec grande distinction.*

- 3 Ghyoot, Joseph, de Courtrai.

- 4 Van Biervliet, Joseph, de Louvain.
- 5 Paternotte, Georges, de Grammont.
- 6 Rasmont, Adelin, d'Oeudeghien.
- 7 Wargée, Vital, de Tervueren.
- 8 Vanden Wildenberg, Louis, de Rosendael.

*Avec distinction.*

- 9 Dumont, André, d'Anvers.
- 10 Tits, Antoine, de Louvain.
- 11 Thioux, Jules, de Porcheresse.
- 12 Borms, Charles, de St-Nicolas.
- 13 Roger, Dieudonné, de Senefte.
- 14 Acheroy, Albert, de Montigny s/Sambre.
- 15 Cuyllits, Charles, de Bruxelles.
- 16 Loriers, Auguste, de Petit-Waret.
- 17 Van Cauteren, Victor, de Zele.
- 18 Caenen, Maurice, de Poperinghe.
- 19 Van Overschelde, Cyrille, de Menin.
- 20 Terlinck, Julien, de Vlamertinghe.
- 21 Verhaert, Alphonse, d'Anvers.
- 22 Snyers, Marcel, de Beauvechain.
- 23 Geens, Joseph, de Tirlemont.

*D'une manière satisfaisante.*

- 24 Adant, Georges, de Merbes-Ste-Marie.
- 25 De Roo, Richard, de Zillebeke.
- 26 Homans, Eugène, d'Oelegem.
- 27 Goffaux, Léon, de Haine-St-Pierre.
- 28 Peeters, Auguste, de Vorst.
- 29 De Cleyn, Joseph, de Borgerhout.
- 30 Isebaert, Léon, de Menin.
- 31 Tilheux, Jules, d'Anvers.
- 32 Boey, Raphaël, de Malines.
- 33 Demanet, Glaude, de Momignies.
- 34 Vanden Kieboom, Joseph, de St-Léonard.
- 35 Jeangout, François, de Bastogne.
- 36 Miest, Xavier, de Neufchâteau.

- 37 Vloeberghs, Florent, de Morckhoven.
- 38 Hue, Louis, de Châtelet.
- 39 Fontaine, Gustave, de Mourcourt.
- 40 Böltinck, Otto, d'Anvers.
- 41 Böltinck, Willy, d'Anvers.
- 42 Boucquey, Victor, de Poperinghe.
- 43 Delens, Léon, de Montignies-St-Christophe.
- 44 Huybrechts, Joseph, de Bossut.
- 45 Baerts, Georges, de St-Trond.
- 46 Lambrechts, Olivier, de Kessel-Loo.
- 47 Savoir, Joseph, de Merchtem.
- 48 Naulaerts, Louis, de Herenthout.
- 49 Moulckers, Odilon, de Grand Jaminé.
- 50 Laurent, Albin, de Dinant.
- 51 Boxus, Joseph, de Lalinne.
- 52 Convent, Emile, de Boom.

EXAMEN DE DOCTEUR  
EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS  
(3<sup>e</sup> ÉPREUVE).

*Avec grande distinction.*

- 1 André, François, de Thuin.
- 2 Alexandre, Pol, de Sivry.
- 3 Caeymaex, Florent, d'Anvers.
- 4 De Boe, René, d'Ophasselt.
- 5 De Boe, Léopold, d'Ophasselt.
- 6 d'Azevedo, Rodrigue, de Dornellas (Portugal).
- 7 Moreau, Paul, de Tournai.
- 8 Van Wymersch, Valère, de Sottegem.
- 9 Speleers, Raimond, de Waasmunster.
- 10 Van Looy, Alphonse, de Herenthout.
- 11 Ghyoot, Jules, de Courtrai.
- 12 Houtsaeager, Camille, de Jabbeke.
- 13 Lambret, Albert, d'Yvoir.
- 14 Pinckers, Lambert, de Galoppe.
- 15 Wildiers, Eugène, d'Anvers.
- 16 Lahaye, Constant, de Neeryssche.
- 17 Nelis, Charles, de Bruges.

*Avec distinction.*

- 18 Diericx, Hugo, d'Aeltre.
- 19 Gillon, Joseph, de St-Josse-ten-Noode.
- 20 Haesaerts, Lucien, de Rumpst.
- 21 Malengreaux, Raymond, de Lincent.
- 22 Ghesquière, Joseph, de Gheluwe.
- 23 Leconte, Paul, de St-Nicolas.
- 24 Limbourg, Gustave, de Gammerages.
- 25 Merchie, Edmond, de Schoorisse.
- 26 Ballant, Jules, de Peruwelz.
- 27 Busschaert, Paul, d'Aelbeke.
- 28 Michielsen, Jean-Baptiste, de Ryckevorsel.

*D'une manière satisfaisante.*

- 29 Hennebert, Raphaël, de Frameries.
- 30 Lambert, Joseph, de La Bouverie.
- 31 Préaux, Ernest, de Merbes-le-Château.
- 32 Vrebos, Amaury, d'Alost.
- 33 Ausloos, François, de Louvain.
- 34 De Preter, Emile, de Malines.
- 35 Hollanders, Ernest, d'Anvers.
- 36 Loison, Jean, d'Ellignies.
- 37 Meyers, Jules, de Boom.
- 38 Maes, Arthur, de Haeren.
- 39 Mets, Franz, de Tamise.
- 40 Standaert, Arthur, de Waerschoot.
- 41 Smets, Arthur, de Montaigu.
- 42 Van Assche, Jacques, de Londerzeel.
- 43 Allaëys, Hilaire, de Woesten.
- 44 Delafontaine, Alphonse, de Lichtervelde.
- 45 Pauwelyn, Hector, de Poelcapelle.
- 46 Reynens, Louis, d'Ophain.
- 47 Soete, Edgar, de Gheluwe.
- 48 Van Haelst, Léon, de Meerdonck.
- 49 Verstockt, Eugène, de Vracene.
- 50 Vankerckhoven, Joseph, de Louvain.
- 51 Cappuyns, Victor, de Corbeek-Dyle.



- 52 Gevaerts, Jacques, d'Anvers.
- 53 Maes, Joseph, de Houthem lez-Comines.
- 54 Stroobants, Constant, de Roosbeek.

**EXAMEN DE PHARMACIEN (1<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

- 1 Vekemans, John, d'Anvers.

*D'une manière satisfaisante.*

- 2 Vanden Put, Alphonse, de Louvain.
- 3 Vanden Daelen, Hector, de Grammont.
- 4 Coene, Théophile, de Beerst.
- 5 De Bel, Jérôme, de Houttave.
- 6 Staumont, Adelin, d'Arbre.
- 7 Van Melckebeke, Prosper, de Malines.
- 8 François, Fernand, de Wanfercée-Baulet.
- 9 Maes, Alphonse, de Mouseron.

**EXAMEN DE PHARMACIEN (2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

- 1 Wilmet, Léon, de Cerfontaine.

*D'une manière satisfaisante.*

- 2 Vekemans, John, d'Anvers.
- 3 Vanden Put, Alphonse, de Louvain.
- 4 Vanden Daelen, Hector, de Grammont.
- 5 François, Fernand, de Wanfercée-Baulet.

**EXAMEN DE PHARMACIEN (3<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Dufonteny, Joseph, de Montigny-sur-Sambre.

*Avec distinction.*

- 2 Berte, Edmond, de Schaerbeek.
- 3 Hermans, François, de Beirendrecht.

- 4 Jenné, Basile, de Corswarem.
- 5 Zech, Albert, de Malines.
- 6 Boeckstyns, Arthur, d'Anvers.
- 7 Schoofs, Joseph, de St-Trond.
- 8 Vander Mynsbrugge, Jean-Bapt., de Schendelbeke.

*D'une manière satisfaisante.*

- 9 Peeters, Joseph, de St-Trond.
- 10 Dol, Emile, de Louvain.
- 11 Delesenne, Léon, de Houffalize.
- 12 Michot, Téléphore, de Sart-la-Bruyère.
- 13 Van Marsenille, Hubert, de Borloo.

## FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT  
(1<sup>re</sup> ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

*Avec grande distinction.*

- 1 Massaut, Alphonse, de Châtelineau.
- 2 André, Georges, de Givet.
- 3 Englebienne, Paul, de Mons.
- 4 Becasseau, Henri, de Hyon.

*Avec distinction.*

- 5 Miest, Hyacinthe, de Neufchâteau.
- 6 De Paepe, Paul, de Châtelet.
- 7 Stappaerts, Emmanuel, d'Anvers.

*D'une manière satisfaisante.*

- 8 Chauvaux, Georges, de Morlanwelz.
- 9 Jadot, Paul, de Belœil
- 10 Lehon, Auguste, d'Antoing.
- 11 Swillens, René, de Léau
- 12 Jacobs, Victor, d'Anvers.
- 13 Segaert, Henri, de Schaerbeek.

- 14 Dupont, Oscar, de Merbes-le-Château.
- 15 Planquaert, Philippe, d'Audenarde.
- 16 Gérard, Georges, d'Etalle.
- 17 Quoidbach, Léopold, de Hasselt.
- 18 Bero, Emile, de Louvain.
- 19 de Wouters d'Oplinter, René, de Louvain.
- 20 Mernier, Lucien, de Martilly.
- 21 Dieryck, Léon, de Bourg-Léopold.

**EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT  
(1<sup>re</sup> ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Byvoet, Xavier, de Hechtel.
- 2 Leynen, Charles, de Bruxelles.
- 3 Puttemans, Victor, de Bonheyden.
- 4 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.
- 5 Van Eecke, Georges, d'Elverdinghe.
- 6 Verwimp, Albert, d'Arendonck.
- 7 De Vroe, Emile, d'Anvers.
- 8 De Reu, Joseph, de Sleydinge.
- 9 Goossens, Charles, de St-Nicolas.
- 10 Vrints, Emile, de Hoogstraeten.
- 11 Van Hée, Georges, de Furnes.
- 12 Bruneel, Maurice, de Bruges.
- 13 De Clercq, Joseph, de Ninove.
- 14 Meysmans, Georges, de Tirlemont.
- 15 Verté, Paul, de Merckem.
- 16 Van Oorlé, Léopold, de Halle-Boyenhoven.
- 17 De Smet, Henri, de Courtrai.

**EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT  
(2<sup>e</sup> ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.**

*Avec distinction.*

- 1 de Briey, Renaud, de Bruxelles.
- 2 Desoil, Georges, de Binche.
- 3 Léonard, Herman, de Trazegnies.
- 4 Liebaert, Auguste, de Courtrai.

*D'une manière satisfaisante.*

- 5 Delecourt, Max, de Lens.
- 7 du Monceau de Bergendal, Eug., de Grez-Doiceau.
- 8 Lacroix, Paul, d'Uccle.
- 9 Smets, Charles, de Malines.
- 10 de Biolley, René, de Verviers.
- 11 Mernier, Henri, de Martilly.
- 12 Masquelier, Pierre, de Courtrai.
- 13 Muller, Joseph, de Fischbach (G.-D.).
- 14 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.
- 15 Manchel, Adolphe, de Mons.
- 16 Van Dyck, Frédéric, de Louvain.
- 17 Van Cauwenbergh, Joseph, de Lierre.
- 18 Capelle, Joseph, de Floreffe.
- 19 Dupire, Arthur, de Monceau-sur-Sambre.
- 20 Genart, Fernand, de Houdeng-Aiméries.
- 21 Lemaigre, Maurice, de Charleroi.
- 22 de Cordes, Henri, d'Enghien.
- 23 Minne, Alfred, de Tirlemont.
- 24 Ponthot, Emile, de Peissant.
- 25 Pourbaix, Henri, de Salzinne.
- 26 Rousseau, Léon, de Dinant.
- 27 Rutgeerts, Albert, d'Aerschot.
- 28 Tielemans, Louis, d'Anvers.
- 29 De Grelle, Louis, de Monceau-sur-Sambre.
- 30 Olbrechts, Robert, de Malines.

**EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT  
(2<sup>e</sup> ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.**

*Avec distinction.*

- 1 Ooms, René, d'Anvers.
- 2 Lancsweert, Max, de Bruxelles.
- 3 Van Caillie, Henri, d'Ostende.

*D'une manière satisfaisante.*

- 4 Demal, Léon, de St-Trond.

- 5 De Bouck, Georges, de Bruges.
- 6 Tielemans, Bonaventure, d'Anvers.
- 7 De Ridder, Ernest, de Wyneghem.
- 8 Beeckmans, Maurice, d'Anvers.
- 9 Berghman, Alexandre, d'Ypres.
- 10 Cauwe, Georges, de Bruges.
- 11 Denis, Alfred, d'Anvers.
- 12 Leclef, Pierre, d'Anvers.

**ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE (SUR LE DROIT NATUREL).**

*Avec distinction.*

Van Bleyenbergh, Désiré, de Bierbeek.

**EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT**

**1<sup>re</sup> ÉPREUVE.**

**B. HISTOIRE (LITT. FLAM.).**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Goemans, Louis, de Louvain.
- 2 Weemaes, René, de Hougaerde.

**C. PHILOGIE CLASSIQUE (LITT. FRANÇ.).**

*Avec grande distinction.*

- 1 Derume, Emile, de Celles.

*Avec distinction.*

- 2 Baguette, Jean, d'Aubin-Neufchâteau.
- 3 Bilocq, Eugène, de Chatillon.
- 4 Bossy, Jean, de Cipllet.
- 5 Walgrave, Aloïs, de Gand.
- 6 Tagnon, Théophile, de Haversin.

*D'une manière satisfaisante.*

- 7 De Saegher, Julien, d'Ypres.
- 8 Ghignet, Ernest, de Waterloo.
- 9 Hellemans, Joseph, de Lierre.
- 10 Adam, Joseph, de Jehouville.
- 11 Windal, Emile, de Wodecq.

**C. PHILOGIE CLASSIQUE (LITT. FLAM.).**

*Avec distinction.*

- 1 Sobry, Charles, de Sweveghem.
- 2 De Raedt, Pierre, d'Emelghem.
- 3 Sterck, Edouard, de Termonde.

*D'une manière satisfaisante.*

- 4 De Smedt, Joseph, de Lippeloo.
- 5 Nelissen, Paul, de Hasselt.

**C. EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.**

*Avec distinction.*

Van Bleyenbergh, Désiré, de Bierbeek.

**D. PHILOGIE ROMANE.**

*D'une manière satisfaisante.*

Lambert, Ernest, de St-Léger.

**E. PHILOGIE GERMANIQUE.**

*Avec distinction.*

- 1 De Cock, Joseph, de Herderssem.
- 2 Naveau, Victor, de Tirlemont.

*D'une manière satisfaisante.*

- 3 Van Passel, Etienne, de Bierbeek.
- 4 Ensch, Arthur, de Guirsch.
- 5 Thelsen, Paul, de Metz.

**EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT  
(2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

**B. HISTOIRE (LITT. FLAM.).**

*Avec distinction.*

- 1 De Wolf, Louis, de Bruges.

*D'une manière satisfaisante.*

2 De Preter, François, d'Anvers.

**C. PHILOGIE CLASSIQUE (LITT. FRANÇ.).**

*Avec grande distinction.*

1 De Coster, Louis, de Neeryssche.

*Avec distinction.*

2 Hack, Emile, de Clervaux.

3 Mary, René, de Wisbecq.

4 Van Bleyenbergh, Désiré, de Bierbeek.

*D'une manière satisfaisante.*

5 Cuvelier, Camille, de Lincet.

6 Jamsin, Ernest, de Marcinelle.

**C. PHILOGIE CLASSIQUE (LITT. FLAM.)**

*Avec distinction.*

1 De Jonghe, Edouard, de Grimminge.

*D'une manière satisfaisante.*

2 Cathelyn, Camille, de Lembeke.

3 Janssens, Edouard, de St-Trond.

**E. PHILOGIE GERMANIQUE.**

*Avec grande distinction.*

1 De Man, Achille, de Melden.

*Avec distinction.*

Gezelle, César, de Bruges.

3 Kleyntjens, Jules, d'Ath.

4 Persyn, Julien, de Wachtebeke.

5 Roman, Ernest, de Boucle-St-Denis.

*D'une manière satisfaisante.*

6 Cordier, Constant, de Merbes-le-Château.

7 Dotreppe, Félix, de Namèche.

**EXAMEN DE DOCTEUR (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

**B. HISTOIRE.**

*Avec grande distinction.*

**1 Vanden Ven, Paul, de Schaerbeek.**

*D'une manière satisfaisante.*

**2 Gielens, Alphonse, d'Eeckeren.**

**C. PHILOGIE CLASSIQUE.**

*Avec grande distinction.*

**1 Mayence, Fernand, de Jumet.**

**2 Michiels, Joseph, de Ryckel.**

*D'une manière satisfaisante.*

**3 Haesaerts, Léon, de Hal.**

**D. PHILOGIE ROMANE.**

*Avec la plus grande distinction.*

**1 Carnoy, Albert, de Louvain.**

*D'une manière satisfaisante.*

**Flémal, Eugène, de Dinant.**

**3 Woillard, Emile, de St-Léger.**

**E. PHILOGIE GERMANIQUE.**

*D'une manière satisfaisante.*

**1 Matthys, Alfred, de Borgerhout.**

**2 Borms, Auguste, de St-Nicolas.**

**EXAMEN DE DOCTEUR (2<sup>e</sup> ÉPREUVE) (1).**

**B. HISTOIRE.**

*D'une manière satisfaisante.*

**Nelis, Hubert, de Bruges.**

---

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.



**C. PHILOGIE CLASSIQUE.**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 \* Michiels, Joseph, de Ryckel.
- 2 \* Cocheteux, Franz, de Bruxelles.
- 3 \* Mathieu, François-Xavier, de Jumet.

—

**FACULTÉ DES SCIENCES.**

**EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE  
CANDIDAT EN MÉDECINE (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Van Schevensteen, Auguste, d'Anvers.

*Avec grande distinction.*

- 2 Delfosse, Lucien, de Sart-Risbart.
- 3 Debaisieux, Georges, de Louvain.
- 4 Lauwens, René, de Bruxelles.
- 5 Linard, Paul, de Cuesmes.

*Avec distinction.*

- 6 Poelmans, Michel, d'Overpelt.
- 7 Vanherpe, Jules, de Heestert.
- 8 Depauw, Emile, d'Ursel.
- 9 Oblin, René, de Petit-Enghien.
- 10 Sergoyne, Julien, de Forest.
- 11 Dupont, Jean, de Herenthals.
- 12 Van Kerkvoorde, Louis, de Waerschoot.
- 13 Cuypers, Georges, de Louvain.
- 14 Doussy, Gustave, de Courtrai.
- 15 Schmit, Roger, de Louvain.
- 16 De Mortier, Charles, de Termonde.
- 17 Mairiaux, Marcel, de Raynies.
- 18 Gillard, Fernand, de Marchovelette.
- 19 Bayot, Joseph, de Rienne.
- 20 Van Nuffelen, Alphonse, de Lierre.

*D'une manière satisfaisante.*

- 21 Daels, François, d'Anvers.
- 22 Fierens, Auguste, d'Anvers.
- 23 Van Wallegghem, Honoré, de Wynghene.
- 24 Van Wynendaele, Octave, de Destinge.
- 25 Hausse, Arthur, de Meix-devant-Virton.
- 26 Seuntjens, Emile, d'Anvers.
- 27 Dupont, Louis, d'Anvers.
- 28 Laureys, Jean, de Lierre.
- 29 Lagar, Joseph, de Courtrai.
- 30 Snacken, Louis, de Lillo.
- 31 Verheyden, François, de Dilbeek.
- 32 Vloebergh, Arthur, de Saves-Sten.
- 33 Van Hecke, Alfred, de Somergem.
- 34 Lootens, Maurice, d'Oost-Roosebeke.
- 35 Manne, Elol, de Ville-s/Haine.
- 36 Nachtergael, Arthur, de Dour.
- 37 Pira, Constant, de Louvain.
- 38 Smekens, Arthur, de Gand.
- 39 Vander Waeren, Joseph, de Winghe-St-Georges.
- 40 De Coster, Florimond, de Malines.
- 41 Dendoncker, Prosper, de Heestert.
- 42 De Wals, Victor, de Sterrebeek.
- 43 Declercq, Léon, d'Ypres.
- 44 Geens, Jean, de Malines.
- 45 Luyten, Charles, de Moll.
- 46 Tinel, Jean, d'Ixelles.
- 47 Vanden Bergh, Georges, de Frizel.
- 48 Froidbise, Gustave, d'Ohey.
- 49 Martin, Henri, de Neerpelt.
- 50 Casier, Alphonse, d'Ypres.
- 51 Vryghem, Adolphe, de Courtrai.
- 52 Wauthier, Fernand, de Châtelet.
- 53 Broes, Emmanuel, de Lierre.
- 54 De Bo, Hilloné, d'Etichove.
- 55 Elewant, Ernest, de Haesdonck.
- 56 Van Steenberge, Léon, de Houthem-St-Liévin.

- 57 Evers, Emile, de Munsterbilsen.
- 58 Gallez, Louis, de Montroëul-au-Bois.
- 59 Isebaert, Louis, de Deerlyck.
- 60 Bernard, Jules, de Mont-s/Marchienne.
- 61 De Plaen, Henri, de Koekelberg.
- 62 Holemans, Jean, de Boom.
- 63 Van Laethem, Alban, d'Uccle.
- 64 De Becker, Ferdinand, de Malaise.
- 65 Francq, Henri, d'Obourg.
- 66 Gombert, Albert, de Poperinghe.
- 67 Nuyens, Albert, de St-Josse-ten-Noode.
- 68 Reunis, Adolphe, de St-Gilles (Waes).
- 69 Gérard, Ernest, de Dinant.
- 70 Vanden Bergen, Louis, de Malines.

**EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES  
PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA  
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1<sup>o</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Barbier, Emile, de Ransart.

*Avec grande distinction.*

- 2 Homans, Joseph, d'Oelegem.
- 3 Berghs, Jules, de Genck.
- 4 Bouvart, Jean, de Thuin.
- 5 Dumez, Robert, de Wervicq.

*Avec distinction.*

- 6 Maenhout, François, de Waterland Oudeman.
- 7 Van Wilder, Emile, de Denderwindeke.

*D'une manière satisfaisante.*

- 8 Gevaert, Armand, de Bevere.
- 9 Pellegrin, Firmin, de Piétrain.
- 10 Van Glabeke, Aimé, de Petegem.
- 11 Faes, Georges, de Turnhout.

- 12 Houssiau, Henri, de Hal.
- 13 Goffin, Charles, de Gingelou.
- 14 Dossche, Aimé, de Somergem.
- 15 Barbry, Albert, de Locre.
- 16 Bonte, Lucien, de Moorslede.
- 17 Deflandre, Louis, de Fontaine-l'Evêque.
- 18 De Meulder, Edouard, d'Enghien.
- 19 Deurinck, Edmond, de Lichtervelde.
- 20 Dossogne, Clovis, d'Anhée.
- 21 De Coster, Remi, de Louvain.
- 22 D'Hauwer, Joseph, de Bodeghem-St-Martin.
- 23 De Vloo, René, de Stavele.
- 24 Geerts, Louis, de Terhaegen.
- 25 De Portemont, Aimé, de Sarlardingén.
- 26 Lathouwers, Victor, d'Eygenbilsen.
- 27 Alsberge, Henri, d'Audenarde.
- 28 Bouillart, René, de Trazegnies.
- 29 Bouillon, Georges, de Roux.
- 30 Cockx, Charles, de Willebringen.
- 31 Chapelle, Eudore, de Godarville.
- 32 Gallez, Maurice, de Binche.
- 33 De Crits, Valère, de Sulsique.
- 34 Deruez, Léon, de Pottes.
- 35 Vanden Berghe, Hippolyte, de Godveerdegem.

**EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES  
PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA  
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec grande distinction.*

- 1 Hermans, Louis, d'Advers.
- 2 Poskin, Paul, de Charleroi.
- 3 Michez, Gaston, d'Estinnes-au-Mont.
- 4 Guerdon, Ignace, de Leignon.

*Avec distinction.*

- 5 Marcq, Joseph, de Gesves.

- 6 Nyst, Edgar, de Maestricht.
- 7 Arcq, Nestor, de Glabais.
- 8 Domicent, Valère, d'Ypres.
- 9 Bourdeaux, René, de Louvain.
- 10 Martens, Achille, de Sleydinge.
- 11 Vermeyen, Arthur, de Hauwaert.
- 12 Van Goidtsenhoven, Charles, de Tirlemont.
- 13 Daive, Xavier, de Frasnes lez-Buisseret.
- 14 Dupon, Philippe, de Dixmude.
- 15 Peckel, Léon, de Cureghem.

*D'une manière satisfaisante.*

- 16 Capelle, Fernand, de Dinant.
- 17 De Decker, Alfred, de Louvain.
- 18 Lermytte, Arthur, de Proven.
- 19 Meeus, Charles, de Puers.
- 20 Maillet, Léon, de St-Nicolas.
- 21 Moreau, René, d'Ellezelles.
- 22 Lorette, Victor, de Mellet.
- 23 Parent, Lucien, de Montignies-sur-Roc.
- 24 Taminiaux, Jules, de Seneffe.
- 25 Wallez, Emmanuel, d'Ellignies-Ste-Anne.
- 26 Vertommen, Eugène, de Heyst-op-den-Berg.
- 27 Van Ongeval, François, de Destinge.
- 28 Schots, Jules, d'Neerlinter.
- 29 Renau, Joseph, de Steenhuyse.
- 30 Fosty, Edmond, de Givry.
- 31 Petitjean, Florent, d'Odeur.
- 32 Rosoux, Joseph, de Havelange.
- 33 Staumont, Adelin, d'Arbre.
- 34 Wygaerts, Antoine, d'Alken.
- 35 De Clercq, Edmond, de Zonnegem.
- 36 Govaerts, Henri, de St-Trond.
- 37 Hazard, Alfred, de Nodebais.
- 38 Klynen, Edouard, de Tirlemont.
- 39 Meugens, Alexandre, d'Anvers.
- 40 Polet, Emile, de Givry.
- 41 Caillau, Georges, de Bruges.
- 42 Maertens, Arthur, de Louvain.

**EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.**

*Avec grande distinction.*

1 Lerat, Paul, de Mons.

*D'une manière satisfaisante.*

2 Leuridan, Alexandre, de Ploegsteert.

**EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES  
ET MATHÉMATIQUES (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec grande distinction.*

1 Odeurs, Alphonse, de Halle.

*Avec distinction.*

2 Terby, Charles, de Louvain.

*D'une manière satisfaisante.*

3 Boucqué, Floribert, de Gand.

4 Hallez, Denis, de St-Amand-sur-Escaut.

5 Jehoulet, Arthur, de Racour.

6 Nicolas, Paul, de Ruelle.

**EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.**

*D'une manière satisfaisante.*

1 Alliaume, Maurice, de La Louvière.

2 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.

3 De Winter, Auguste, de Gheel.

4 Verriest, Gustave, de Louvain.

**EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES.  
ET MATHÉMATIQUES (2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

1 Ectors, Jean, de Louvain.

*D'une manière satisfaisante.*

2 Somville, Oscar, de Court-St-Etienne.

3 Vanden Bossche, Fernand, de St-Trond.

**EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.**

*Avec distinction.*

**1 Zerck, Oscar, de Ninove.**

*D'une manière satisfaisante.*

**2 Clément, Ernest, de Steenkerke.**

**EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES  
ET MATHÉMATIQUES (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec grande distinction.*

**Crowet, Emile, de Frameries.**

**EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.**

*Avec grande distinction.*

**Dehairs, Gustave, de St-Trond.**

**EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES  
(1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

**SCIENCES CHIMIQUES.**

*Avec grande distinction.*

**1 Servais, Léon, de Tournai.**

**2 Dalle, Paul, de Namur.**

*D'une manière satisfaisante,*

**3 Peeters, Edgar, de St-Trond.**

**EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES  
(2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

**SCIENCES BOTANIQUES.**

*Avec la plus grande distinction.*

**Dierckx, François, de Turnhout.**

**SCIENCES CHIMIQUES.**

*Avec grande distinction.*

1 Servais, Léon, de Tournai.

*D'une manière satisfaisante.*

2 Peeters, Edgar, de St-Trond.

**EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec la plus grande distinction.*

1 Verriest, Gustave, de Louvain.

2 De Winter, Auguste, de Gheel.

3 Lievens, Arthur, de Meerbeek.

*Avec grande distinction.*

4 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.

5 Goffart, Paul, de Wavre.

6 Cloet, Remi, de Coolscamp.

7 Cornet, Arsène, de Mormont.

*Avec distinction.*

8 Braun, Maurice, de Bruxelles.

9 Jacquemin, Henri, de Marchin.

10 Alliaume, Maurice, de La Louvière.

11 Schobbens, Vincent, d'Anvers.

12 Lancsweert, Prosper, d'Ostende.

13 Gaussin, Jean, de Ciney.

14 De Becker, Georges, de Louvain.

*D'une manière satisfaisante.*

15 Neut, Adolphe, de Gand.

16 Guilmin, Joseph, de Villers lez-Heest.

17 Bauchau, Michel, de Louvain.

18 Domus, Jean, de Borgerhout.

19 Lagasse, Edouard, de Nivelles.

20 Severin, François, de Grandménil.

21 Calicis, Jules, de Ransart.



- 22 de Cléty, Albert, d'Uccle.
- 23 Dubois, Rene, de Deux-Acren.
- 24 Van Aerde, Alfred, de Malines.
- 25 Dufour, Hervé, de Châtelineau.
- 26 Dony, Gustave, d'Oteppe.
- 27 Jadot, Octave, d'On.
- 28 Stillemans, Jean, de Bruxelles.
- 29 Adant, Adolphe, de Bruxelles.
- 30 Berger, Gustave, de Jumet.
- 31 Leheuwe, Jean, de Braine-le-Comte.
- 32 Parmentier, Cyrille, de Tilff.
- 33 Bouillon, Adolphe, de Couillet.
- 34 Clerin, Joseph, de Châtelet.
- 35 Fontainas, Paul, d'Ixelles.
- 36 Holemans, Albert, de Malines.
- 37 Hanoteau, Léon, de Barbençon.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2<sup>e</sup> ÉPREUVE).

*Avec grande distinction.*

- 1 Broos, Gustave, de Hauwaert.
- 2 Clément, Ernest, de Steenkerque.

*Avec distinction.*

- 3 Govaerts, Athanase, d'Anvers.
- 4 Collignon, Camille, de Halanzy.
- 5 De Laey, Alban, de Hooglede.
- 6 Louveaux, Paul, de Malines.
- 7 De Hertogh, Henri, de Herent.
- 8 Van Wymeersch, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
- 9 Boone, Joseph, de Turnhout.
- 10 Plissart, Albert, d'Etterbeek.

*D'une manière satisfaisante.*

- 11 Genart, Albert, de Bracquegnies.
- 12 De Voghel, Gustave, de Bruxelles.
- 13 Vander Linden, Joseph, de St-Job-Uccle.
- 14 Zerck, Oscar, de Ninove.

- 15 Mostaert, Edouard, de Bruges.
- 16 Van Kelecom, Fernand, de Louvain.
- 17 Van Brée, Firmin, d'Anderlecht.
- 18 Ramy, Paul, de Schaerbeek.
- 19 Sengier, Edgar, de Courtrai.
- 20 Dethaye, Charles, de Carnières.
- 21 Masqueher, Jules, de Jollain-Merlin.
- 22 Masy, Albert, de Landen.
- 23 Van Muylem, Pierre, d'Oultre.
- 24 Deneufbourg, Auguste, de Coivrel.
- 25 Mertens, Norbert, de Cureghem.
- 26 Corbiau, Joseph, de Dinant.
- 27 Limpens, Alexandre, de Gand.

**EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

- 1 André, Léon, de Givet.
- 2 Defalque, Paul, de Court-St-Etienne.
- 3 Moulin, Firmin, de Blaton.
- 4 Tilman, Victor, de Chapelle lez-Herlaimont.

*D'une manière satisfaisante.*

- 5 Anciaux, Albert, de St-Josse-ten-Noode.
- 6 Dandois, Hector, de Mellet.
- 7 Descampe, Paul, de Gembloux.
- 8 Hins, Joseph, de St-Aubin
- 9 Lefebvre, Charles, de Tournai.
- 10 Lemaire, Gustave, de Havay.
- 11 Baguet, Louis, d'Ecaussines-Lalaing.
- 12 De le Hoye, François, de Nivelles.
- 13 De Voghel, Gustave, de Bruxelles.
- 14 Nicolas, François, de Spa.
- 15 Seret, Maurice, de Bruxelles.

**EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

- 1 Cassart, Maxime, de Gembloux.

- 2 Fonteyne, Michel, de Vracene.
- 3 Plissart, Rodolphe, d'Anvers.
- 4 Clément, Paul, de Courtraï.

*D'une manière satisfaisante.*

- 5 Brenez, Jules, de Hornu.
- 6 de Savoye, Albert, de Soignies.
- 7 De Decker, Ludovic, d'Anvers.
- 8 Delcuvellerie, Edouard, de Tournai.
- 9 De Walque, Joseph, de Louvain.
- 10 Frère, Henri, de Namur.
- 11 Gilles, Célestin, de Marche.
- 12 Gadiot, Jacques, de Maestricht.
- 13 Leemans, Joseph, de Malines.
- 14 Marin, Albert, de Montigny-sur-Sambre.
- 15 Meganck, Vital, d'Aspelaere.
- 16 Venneman, Frédéric, de Louvain.
- 17 Van Neste, Pierre, de Naast.
- 18 Bonnet, Albert, de Montigny-le-Tilleul.
- 19 Cailliau, Alfred, de Tournai.
- 20 Derenne, Ernest, de Monceau-sur-Marchienne.
- 21 Mantia, Auguste, de Strépy.
- 22 Wery, Georges, de Fosses.

**EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

- 1 Burton, Henri, de Crupet.
- 2 Dumoulin, Louis, d'Orp-le-Grand.
- 3 Zech, Paul, de Soignies.

*D'une manière satisfaisante.*

- 4 Bauchau, Carl, d'Anhée.
- 5 Cassart, Paul, de Gembloux.
- 6 Arnould, Albert, de Bertrix.
- 7 De Smeth, Eugène, de Bruxelles.
- 8 Linard, Joseph, de Louvain.
- 9 Marin, Albert, de Montigny-sur-Sambre.

**EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES  
(1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

**1 Mertens, Albert, de Cruybeke.**

*D'une manière satisfaisante.*

**2 Dehairs, Gustave, de St-Trond.**

**3 Delfosse, Joseph, de Sart-Risbart.**

**4 Lambert, Maurice, de Bruges.**

**5 Van Bellinghen, Julien, d'Anderlecht.**

**6 Van Brée, Firmin, d'Anderlecht.**

**EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES  
2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*D'une manière satisfaisante.*

**1 Boereboom, Léon, de Bruges.**

**2 Perlaux, Louis, de Matagne-la-Grande**

**3 Stevens, Georges, de Dixmude.**

**EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES  
(3<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

**1 Gillon, Eugène, de St-Josse-ten-Noode.**

*D'une manière satisfaisante.*

**2 De Brouwer, Michel, de Bruges.**

—



# **ÉCOLES SPÉCIALES**

**des arts et manufactures, du génie civil  
et des mines.**

## **EXAMENS SUBIS**

**PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1899-1900.**

**EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.**

### **Programme A.**

- 1 Daelman, Léon, de Hofstade.**
- 2 Vander Ghinste, Marcel, de Courtrai.**
- 3 Van Caeneghem, Jules, de Semmerzaeke.**
- 4 Cuigniez, Georges, de Warcoing.**
- 5 Dopp, Etienne, de Bruxelles.**
- 6 de l'Arbre, Willy, d'Anvers.**
- 7 Deloof, Richard, de Bruges.**
- 8 de Ramaix, Amaury, de Berlin.**
- 9 Feye, René, de Louvain.**
- 10 Petiau, Emile, de Liège.**
- 11 Demanet, Carlo, d'Anvers.**
- 12 Henin, Jules, de Senenne-Sovet.**
- 13 Lien, Léonis, de Moustier-sur-Sambre.**
- 14 Derey, Emmanuel, de Louvain.**
- 15 Sonnet, Oscar, d'Ermeton-sur-Biert.**
- 16 Couche, Jules, d'Anderlues.**
- 17 Hubert, Maurice, de Marche-les-Dames.**
- 18 Volckaert, Albert, de Thourout.**
- 19 De Beir, Georges, de Thielt.**
- 20 Brennet, Baudouin, de St-Amand lez-Fleurus.**
- 21 Dupuis, Charles, de Châtelet.**
- 22 Félix, Léon, de Neuville lez-Philippeville.**
- 23 Vanden Bergh, Florent, de Synghem.**

- 24 Masui, Remi, de Jambes.
- 25 Simon, Edouard, de Châtelet.
- 26 Tasseaux, Albert, de Rouveroy.
- 27 Hertsens, Georges, de Malines.
- 28 Smal, Pierre, de Bruxelles.
- 29 Piens, Edgar, de Binche.
- 30 Vervoort, Edouard, d'Anvers.
- 31 Libert, Alfred, d'Anhée.
- 32 Van Damme, Joseph, de Wetteren.
- 33 Warocquier, Charles, de Tournai.
- 34 Mennes, Auguste, de Merxem.
- 35 Lafontaine, Alfred, d'Aiseau.
- 36 Mommens, Edgar, de Lessines.
- 37 Samain, Hilaire, de Pottes.
- 38 De Wolf, Franz, de Schaerbeek.
- 39 Vander Jeught, Joseph, de Termonde.
- 40 De Rode, Paul, de Louvain.
- 41 Brackx, Léopold, de Dudzele.
- 42 Mestdagh, Omer, de Bruges.
- 43 Misonne, Robert, d'Enghien.
- 44 Baerts, Léon, de St-Trond.
- 45 Dufour, Paulin, de Châtelineau.
- 46 Ectors, Edmond, de Bruxelles.
- 47 Gottigny, Oscar, de Bruxelles.
- 48 Poncelet, Georges, de Schaerbeek.
- 49 Brauns, Georges, de Hasselt.
- 50 Sansen, Albert, de Poperinghe.
- 51 Coosemans, Maurice, de Bruxelles.
- 52 Verbouwe, Ovide, de Watou.

#### Programme B.

- 1 Ruiz (de Luzveriajos), Aug., de Baclock (Philippines).
- 2 Galette, Emmanuel, de Bruxelles.
- 3 Wagner, Joseph, d'Ettelbrück (G.-D.).
- 4 Funck, Henri, de Walmon (G.-L.).
- 5 Charles, Ernest, de Bertrix.

- 6 De Wulf, Joseph, de Bruges.
- 7 Cassart, Max, de Gembloux.
- 8 Drion, René, de Châtelet.
- 9 Haubrechts, Félix, d'Ogimont-Village.
- 10 Thibaut, Auguste, de Nalinnes.
- 11 Scraeyen, Léonard, de Coursel.
- 12 Fant, Albert, d'Aeltre.
- 13 Stasse, Joseph, d'Isbergues (Pas de Calais).
- 14 Prové, Paul, de Ninove.
- 15 Crabeels, Eugène, de Wavre.
- 16 Choppinet, Joseph, d'Enghien.
- 17 Misonne, Robert, d'Enghien.
- 18 Sauvage, Henri, de Peruwelz.
- 19 Cayphaz, Edmond, de Gozée lez-Thuin.
- 20 Buzon, Albert, de Bruxelles.
- 21 Isaac, Louis, de Landelies.
- 22 Gérard, Charles, de Couillet.
- 23 Lambert, Edmond, de Liège.
- 24 Lallemand, Maurice, de Bruxelles.
- 25 Leroux, Robert, de Chimay.
- 26 d'Oultremont, Rodolphe, de Houtaing.
- 27 Mangon, Georges, d'Eppignies.
- 28 Chapelle, Raoul, de Godarville.
- 29 Bonjean, Henri, de Tirlemont.
- 30 Brauns, Georges, de Hasselt.
- 31 Vroonen, Albert, de Tongres.
- 32 Vande Werve, Raoul, d'Anvers.
- 33 de Hemptinne, Franz, de Gand.
- 34 Claus, Laurent, de Nukerke.
- 35 Opsomer, Léon, de Renaix.
- 36 Vande Weghe, Edouard, de Courtrai.
- 37 Vanschendel, Léon, de Louvain.
- 38 Van Doren, Joseph, de Louvain.
- 39 De Hertog, Jules, de Neervelp.
- 40 Leurquin, Léopold, de Spy.
- 41 Dautricourt, Paul, de Bruges.
- 42 Defalque, René, de Court-St-Etienne.

- 43 Vanden Bossche, Joseph, de Louvain.
- 44 Renson, Charles, de Gingelom.
- 45 Fariacherski, Constant, de Posen (Prusse).
- 46 Schul, Paul, d'Anvers.
- 47 Cappellen, Paul, de Louvain.
- 48 Genart, Godefroid, de Bracquegnies.
- 49 Otlet, Gaston, de Bruxelles.
- 50 Toye, Stefaan, de Sweveghem.
- 51 Hurklenbroick, Louis, de Bruxelles.
- 52 Lambert, Edmond, de Liège.
- 53 Lievens, François, de Meire.
- 54 Charles, Ernest, de Bertrix.

**EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR DES  
ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec grande distinction.*

- 1 Wagner, Joseph, d'Ettelbrück.

*Avec distinction.*

- 2 Jadoul, Léon, de Frésin.

*D'une manière satisfaisante.*

- 3 Bruneau, Félix, d'Enghien.
- 4 Coppée, Evence, de Mons.
- 5 Lempereur, Léon, de Chantemelle.
- 6 Mary, Henri, d'Annevoie.
- 7 Raulier, Louis, de St-Denis (Mons).
- 8 Thienpont, Léon, de Meulebeke.
- 9 Cordonnier, Georges, de Beaulieu.
- 10 Descamps, Etienne, de Ville-sur-Haine.
- 11 Lagneau, Victor, de Paris.
- 12 Lefebure, Antoine, de Neufvilles.
- 13 Piret, Henri, de Charleroi.
- 14 Scheys, Fernand, de Beauvechain.
- 15 Soete, Charles, de Gheluwe.
- 16 Sohier, René, de Monceau-s/Sambre.



- 17 Cuylits, Paul, de Bruxelles.
- 18 Godin, Georges, de Thuillies.
- 19 Jacquet, Maurice, de Châtelet.
- 20 Lardinois, Edmond, de Malines.
- 21 Lantonnois, Georges, de Liège.
- 22 Mathuin, Fernand, de Thuin.
- 23 Cerckel, Homère, de Léau.
- 24 Piérard, Joseph, d'Esch-s/Alzette.

**ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Cosse, Prudent, de Frasne.
- 2 Thirifay, Fernand, de Dampremy.
- 3 de Monge de Franeau, Joseph, d'Ohey.

**2<sup>e</sup> ÉPREUVE.**

*Avec distinction.*

- 1 Thiry, Léon, d'Esch-sur-Alzette.

*D'une manière satisfaisante.*

- 2 Clément, Léon, de Termonde.
- 3 Fountopoulos, Constantin, de Trébizonde.
- 4 Gomzée, Marc, de Mont-sur-Marchienne.
- 5 Jancart, Eugène, de Wavre.
- 6 Legrand, Fernand, de Graty.
- 7 Lambert, Jules, de Falmignoul.
- 8 Malengreau, Alfred, de St-Ghislain.
- 9 Moreau, Georges, de Huy.
- 10 Mathieu, Achille, de Lodz (Russie).
- 11 Renard, Oscar, de Berzée.
- 12 Bauchau, Pierre, de Herent.
- 13 Cornand, Gabriel, de St-Gilles (Bruxelles).
- 14 Klein, Louis, d'Echternach.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.

*Ont subi l'examen avec succès.*

- 1 Soeve, Daniel, d'Assise.
- 2 de Monge de Franeau, Gérard, d'Ohey.

*D'une manière satisfaisante.*

- 3 Cosse, Prudent, de Frasnes lez-Couvin.

EXAMEN D'INGÉNIEUR

DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Soby, Auguste, de Brye.
- 2 Vander Hulst, Louis, de Louvain.
- 3 Lambert, Alexandre, de Dinant.
- 4 Vanden Eynde, Joseph, de Voorde.
- 5 Brahy, Henri, de Bousy-Romsée.
- 6 Lefebvre, Charles, de Tournai.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.

*D'une manière satisfaisante.*

Vanden Eynde, Joseph, de Voorde.

2<sup>e</sup> ÉPREUVE.

*Avec distinction.*

- 1 Borrissowski, Michel, de Moscou.

*D'une manière satisfaisante.*

- 2 Nicaise, Vital, de Havré.
- 3 Roberti, Célestin, d'Awans.
- 4 Walckiers, Charles, de Bruxelles.
- 5 De Maeght, Augustin, de Hal.
- 6 Drappier, Jean, de Bléharies.
- 7 Henry, Gustave, de Montegnée.

- 8 Senzée, Léon, d'Acoz.
- 9 Vander Hulst, Louis, de Louvain.
- 10 Walckiers, Paul, de Bruxelles.
- 11 Meyers, Jean-Pierre, de Grevenmacher.
- 12 Baudewyns, Jean-Baptiste, de Châtelineau.

**EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Braun, Henri, de Bruxelles.
- 2 Taburiaux, Raoul, de Charleroi.

**2<sup>e</sup> ÉPREUVE.**

*Avec distinction.*

- 1 Muller, Georges, de Gand.

*D'une manière satisfaisante.*

- 2 Marck, Félix, de St-Josse-ten-Noode.

**EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR  
(1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*D'une manière satisfaisante*

- 1 Verstraete, Aimé, de Bruges.
- 2 Janssen, Léon, de Malines.
- 3 Janssen, Paul, de Tirlemont.
- 4 Alexander, Albert, de Paris.
- 5 Baltus, Georges, de Couillet.
- 6 Kayser, Nicolas, de Couterne (G. D.).
- 7 Thirion, Léopold, d'Escombrera (Espagne).
- 8 Fariachevski, Constant, de Vilcovo (Posen, Prusse).

**ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.**

*D'une manière satisfaisante*

- 1 Hecq, Arthur, de Chapelle lez-Herlaimont.
- 2 Acheroy, Georges, de Montigny-s/Sambre.

**2<sup>e</sup> ÉPREUVE.**

*Avec distinction.*

- 1 Helleputte, Louis, de Gand.
- 2 Zaphiropoulos, Jean, d'Andros (Grèce).

*D'une manière satisfaisante.*

- 3 André, Emile, de Borgerhout
- 4 Tennstedt, Joseph, de Petit-Enghien.
- 5 Grosghes, Nicolas, de Bettembourg (G.-D.).
- 6 Gouneff, Christo, d'Elena (Bulgarie).
- 7 Hecq, Arthur, de Chapelle lez-Herlaimont.
- 8 Van Iseghem, Thomas, d'Ostende.

**ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Vloeberghen, Charles, de Mons.
- 2 Boiadjieff, Christo, de Scoliero (Bulgarie).

**EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Van Biesem, René, de Louvain.
- 2 Hecq, Athur, de Carnières.

**2<sup>e</sup> ÉPREUVE.**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Halsberghe, Cajetan, d'Anvers.
- 2 Joosten, Egide, de Maestricht.
- 3 Vaes, Henry, d'Anvers.

**EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1<sup>re</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

- 1 Sotomayer, Justiniano, de Santiago (Chili).

*D'une manière satisfaisante.*

- 2 Cambrelin, Eugène, de Bruges.
- 3 Jurion, Léonce, de Felui.
- 4 Severin, Léon, de Braine-l'Alleud.
- 5 De Zutter, Omer, de Ninove.
- 6 Gribling, Edouard, de Batavia.
- 7 Van Oostveldt, Hubert, de Schaffen.
- 8 Poggio, Brasidas, de Port-Saïd.

**2<sup>e</sup> ÉPREUVE.**

*Avec distinction.*

- 1 André, Maurice, de Spy.
- 2 Badir, Selim, de Caire.
- 3 De Wulf, Georges, de Bruges.

*D'une manière satisfaisante.*

- 4 Barbier, John, d'Anvers.
- 5 Saggese, Gaëtanino, de Resina (Naples).
- 6 Vrebos, Jules, de Woluwe-St-Etienne.

**EXAMEN DE CONDUCTEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES  
(2<sup>e</sup> ÉPREUVE).**

*Avec distinction.*

Sterckmans, Eugène, de Louvain.

**EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (3<sup>e</sup> ÉPREUVE).  
EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.**

*A subi l'examen avec succès.*

Gevaert, Eugène, de Gand.

# **Institut agronomique.**

## **EXAMENS D'ADMISSION.**

- 1 de Ribeaucourt, Adrien, de Perck.**
- 2 Queritet, Georges, de Seloigne.**
- 3 Fallas, Emile, de Velm.**
- 4 Glorie, Hector, de Poperinghe.**
- 5 Van Diest, François, de Hal.**
- 6 de Rosée, Gabriel, d'Anthée.**
- 7 de Guide, Odon, de Jemmapes.**
- 8 Nagant, Henri, de Fauquemont.**
- 9 Essers, Jules, de Kleine-Brogel.**
- 10 Massez, Louis, de Rosières (France).**
- 11 Mercy, Fernand, de Liège.**
- 12 Van Buggenhout, Jean, de Cappelle-au-Bois.**
- 13 de Bogaerde, Guillaume, de Bruxellès.**
- 14 Depuydt, Maurice, de Ghistelles.**
- 15 de Meeus, Raphaël, de Boneffe.**
- 16 Petit, Jules, de Pellaines.**
- 17 Crabbé, Emile, de Heelenbosch.**
- 18 Dury, Pierre, de Godinne.**
- 19 Descampe, Nicolas, de Marbais.**
- 20 Meys, Achille, de Malines.**
- 21 Guilmin, Fernand, de Soye.**
- 22 Uyttebroeck, Alfred, de Tirlemont.**
- 23 de Caritat de Peruzzis, Edgar, de Lanaeken.**
- 24 Vandermeirsch, Valère, de Calcken.**
- 25 Hubert, Maurice, de Dinant.**
- 26 Sommer-Rosaire, Edouard, de Verviers.**
- 27 Hoffmann, Albert, de Louvain.**
- 28 Mattelet, Armand, de Ben-Ahin.**
- 29 Lurkin, Victor, de Nassogne.**
- 30 Janssens, Paul, de Tirlemont.**

- 31 Charles, Gaston, de Limelette.
- 32 de l'Escaille, Paul, de Vyle-Tharoul.
- 33 de Clippele, Victor, de Gyseghem.
- 34 Janssens, Henri, de Voroux-Goreux.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1<sup>e</sup> ANNÉE  
D'ÉTUDES A LA 2<sup>e</sup>.

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Van Buggenhout, Jean-Baptiste, de Merchtem.

*Avec grande distinction.*

- 2 Dubois, Albert, de Libin.
- 3 Poty, Xavier, de Mont-Gauthier.
- 4 Nickmans, François, de Rummen.
- 5 Reynaert, Omer, de Rumbeke.

*Avec distinction.*

- 6 Vandormael, Joseph, de Louvain.
- 7 Vendelmans, Henri, de Gierke.
- 8 Franchimont, Téléspore, de Durbuy.

*D'une manière satisfaisante,*

- 9 Delincé, Emile, de Jalhay.
- 10 Halfants, Corneille, de Tirlemont.
- 11 Algoet, Emile, de Bierbeek.
- 12 Kariger, Victor, de Hachy.
- 13 Quievy, Prosper, d'Ostiches.
- 14 Langlois, Henri, de Louvain.
- 15 Cortvriendt, Victor, de Denderleeuw.
- 16 Gillard, Emile, de Néthen.
- 17 de Moffarts, Eugène, de Nieuwenhoven.
- 18 Pasque, Maurice, de Liège.
- 19 Decoster, Arthur, d'Héverlé.
- 20 Plancade, Théodore, d'Anthée.
- 21 Crahay, Paul, de Liège.
- 22 Ryan, Hugh, de Quenstown (Irlande).
- 23 Van Caloen, René, de Bruges.
- 24 Ducarme, Alfred, de Hannut.

*Ont subi avec succès un examen sur diverses branches.*

- 1 Hecq, Nestor, de Jumet.
- 2 Moerincx, Oscar, de Rotselaer.
- 3 Christof, Léon, de Focsanie (Roumanie).

**EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2<sup>e</sup> ANNÉE  
D'ÉTUDES A LA 3<sup>e</sup>.**

*Avec distinction.*

- 1 Renault, Remy, d'Orchimont.
- 2 Vandervaeren, Remy, de Bruxelles.
- 3 Delogne, Anselme, d'Oisy.
- 4 Rigo, Nicolas, de Momalle.
- 5 Pauwels, Robert, de Rousbrugge.

*D'une manière satisfaisante.*

- 6 Degrez, Louis, de Gentinnes.
- 7 Reynaert, Stanislas, de St-Nicolas.
- 8 Vertessen, Irénée, de Rillaer.
- 9 Famenne, Edouard, de Boussu lez-Walcourt.
- 10 Verhulst, Georges, de Bruxelles.
- 11 Hecq, Nestor, de Jumet.
- 12 Roger, Léon, de Middelbourg.
- 13 Ceulemans, Maurice, d'Anvers.
- 14 Déome, Paul, de Neufchâteau.
- 15 Humblet, Eugène, de Namur.
- 16 Pelgrims, Gustave, de Bruxelles.
- 17 Guyod, Robert, de Tirlemont.
- 18 Scarsez de Locqueneuille, Georges, de Farcienne.
- 19 Vanderborcht, Albert, de Corbeek-Loo.
- 20 Lefebvre, Paul, d'Estaimpuis.
- 21 Thomaes, Joseph, de Laeken.
- 22 de Burbure, Gaston, de Bruxelles.
- 23 Ducamp, Félix, de St-Hubert.
- 24 Van Nypelseer, Léon, de Bruxelles.
- 25 Borremans, Joseph, d'Aerschot.



*Ont subi avec succès un examen sur diverses branches,*

- 1 Lepaige, Wilfrid, d'Herenthals.
- 2 Peffer, Alphonse, de Dinant.

**EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLOME  
D'INGÉNIEUR AGRICOLE.**

*Avec la plus grande distinction.*

- 1 Vansteenberghé, Joseph, de Gand.

*Avec grande distinction,*

- 2 De Muynck, Achille, de Leerne-St-Martin.
- 3 Thiry, Louis, de Martelange.

*Avec distinction.*

- 4 Demarbaix, Adrien, d'Eynthout.
- 5 Nihoul, Joseph, de Tourinnes-St-Lambert.
- 6 Dethier, Paul, de Mons.
- 7 Picquet, Ernest, de St-Gilles.

*D'une manière satisfaisante.*

- 8 Cornez, Georges, d'Asquillies.
- 9 Broquet, Théophile, de Montreuil-au-Bois.
- 10 Picard, Paul, de Bruxelles.
- 11 Jadoul, Hubert, de Bovelingen.
- 12 Watson, Georges, de Gedinne.
- 13 Brasseur, Albert, de Bierbeek.
- 14 Fonteyn, Jules, de Louvain.
- 15 Van Baer, Albert, d'Anvers.
- 16 Martin, Robert, de Malle-sur-Geer.
- 17 Jadoul, Jules, de Wanzin.
- 18 Vandorpe, François, de Bruxelles.
- 19 Borremans, Achille, de Rillaer.
- 20 Dewilde, Joseph, de Casterlé.

- 21 Rossion, Georges, de Thy-le-Château.
- 22 Froidmont, Joseph, de Tongres.
- 23 Bellevaux, Téléphore, de Framont.

*A subi avec succès un examen d'élève libre  
sur diverses branches.*

Otlet, Raoul, d'Ixelles.

—

# **École supérieure de Brasserie.**

---

## **EXAMENS D'ADMISSION.**

- 1 Theyssen, René, de St-Nicolas.**
- 2 Lannoy, Victor, d'Ixelles.**
- 3 Wielemans, Marcel, de Bruxelles.**
- 4 Vanneste, Corneille, de Woesten.**
- 5 Tomsin, Louis, de Hougaerde.**
- 6 Stapelle, Julien, de Lincent.**
- 7 Ocreman, Fernand, de Malines.**

## **EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1<sup>o</sup> ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2<sup>o</sup>.**

*D'une manière satisfaisante.*

- 1 Detry, Fernand, de St-Amand lez-Fleurus.**
- 2 Baillon, Paul, de Termonde.**
- 3 Cloet, Arthur, de Coolscamp.**

*A subi avec succès un examen d'élève libre  
sur diverses branches.*

**Lesseliers, Paul, de Beveren-Waes.**

## **EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2<sup>o</sup> ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3<sup>o</sup>.**

- 1 Mertens, Adolphe, de Cruybeke.**
- 2 Vanden Bogaert, Joseph, de Willebroeck.**
- 3 Wielemans, Paul, de Bruxelles.**

## **EXAMENS DE SORTIE.**

*Avec distinction.*

- 1 Lamot, Maurice, de Malines.**
  - 2 Wauters, Eugène, de Malines.**
-

**Statistique des admissions en théologie  
et en droit canon.**

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	1	1	1	1	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
<b>Totaux</b>	<b>135</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>231</b>

**Suite de la statistique des admissions  
en théologie et en droit canon.**

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1860	135	33	40	14	5	4	231
1861	7	2	2	1	1	»	13
1862	3	»	2	2	»	1	8
1863	9	»	1	»	1	1	12
1864	8	3	1	1	»	1	14
1865	5	1	4	»	2	1	13
1866	6	1	3	»	1	»	11
1867	6	1	3	»	»	»	10
1868	7	4	2	1	1	»	15
1869	6	1	3	»	»	»	10
1870	5	2	2	2	1	»	12
1871	3	3	1	»	»	»	7
1872	8	3	2	»	1	»	14
1873	3	3	1	2	»	»	9
1874	9	1	4	1	»	1	16
1875	5	3	1	»	»	1	10
1876	4	2	4	1	1	»	12
1877	6	2	2	1	»	»	11
1878	10	2	2	1	1	1	17
1879	7	2	3	»	»	»	12
1880	10	1	4	2	»	1	18
1881	7	2	3	1	2	»	15
1882	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	1	12
<b>Totaux</b>	<b>278</b>	<b>75</b>	<b>100</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>515</b>

**Suite de la statistique des admissions  
en théologie et en droit canon.**

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1883	278	75	100	31	19	12	515
1884	9	2	2	1	3	»	17
1885	8	2	4	3	1	»	18
1886	10	2	3	1	»	»	16
1887	6	»	1	2	3	»	12
1888	6	1	2	»	1	»	10
1889	8	4	2	»	»	2	16
1890	4	2	1	»	»	»	7
1891	6	2	2	1	1	»	12
1892	7	2	»	1	»	»	10
1893	6	1	3	1	2	1	14
1894	3	1	3	»	»	»	7
1895	10	4	3	»	»	»	17
1896	13	2	1	1	1	»	18
1897	5	2	5	1	»	»	13
1898	9	4	3	»	1	»	17
1899	10	1	2	2	1	»	16
1900	10	2	5	2	1	»	20
1900	5	1	5	»	1	1	13
<b>Totaux</b>	<b>413</b>	<b>110</b>	<b>147</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>16</b>	<b>768</b>

**Statistique des admissions par les jurys  
d'examen (1).**

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
<b>Totaux</b>	<b>1069</b>	<b>1176</b>	<b>1487</b>	<b>515</b>	<b>4247</b>

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaire*s.

**Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examen.**

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 <sup>(1)</sup>	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 <sup>(2)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>3729</b>	<b>3655</b>	<b>2378</b>	<b>1794</b>	<b>11556</b>

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.



**Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examen.**

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	3729	3655	2378	1794	11556(1)
1877	207	267	64	104	642
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	141	207	957
1886	280	394	165	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
1893	232	382	159	162	935
1894	238	392	142	159	931
1895	246	338	140	175	899
1896	258	399	170	220	1047
1897	252	420	166	252	1090
1898	297	362	164	262	1085
1899	278	334	153	262	1027
1900	268	327	138	293	1026
<b>Totaux</b>	<b>9803</b>	<b>12346</b>	<b>6124</b>	<b>6736</b>	<b>35009</b>

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

**Statistique des grades obtenus devant les jurys  
d'examen (1).**

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
<b>Totaux</b>	<b>2451</b>	<b>822</b>	<b>474</b>	<b>160</b>	<b>3907</b>

(1) V. la note, p. 502.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1<sup>re</sup> session de 1857.

**Suite de la statistique des grades obtenus devant  
les jurys d'examen.**

ANNÉE.	Manière satis- faisante.	Distinc- tion.	Grande dis- tinction.	La pl. gr. dis- tinction.	TOTAL.
	2451	822	474	160	3907
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
<b>Totaux</b>	<b>7396</b>	<b>2931</b>	<b>510</b>	<b>719</b>	<b>11556</b>

(1) Voyez la note 2, p. 505.

**Suite de la statistique des grades obtenus devant  
les jurys d'examen.**

ANNÉE.	Maîtres extra- faisants.	Distinc- tion.	Grande dis- tinction.	La pl. gr. dis- tinction.	TOTAL.
	7396	2931	510	719	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
1893	607	191	95	42	935
1894	569	211	113	38	931
1895	550	207	99	43	899
1896	602	282	131	32	1047
1897	654	264	136	36	1090
1898	691	233	132	29	1085
1899	671	216	108	32	1027
1900	673	228	101	24	1026
<b>Totaux</b>	<b>22290</b>	<b>8227</b>	<b>2745</b>	<b>1747</b>	<b>35009</b>

(1) Le grade de la grande distinction a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1878.

(2) Voyez note p. 502.

**Tableau général des inscriptions prises pendant  
les années 1834-35 à 1899-1900.**

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1 <sup>re</sup> a.	Sciences 2 <sup>me</sup> a.	Philos. 2 <sup>me</sup> a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35 <sup>1</sup>	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 <sup>2</sup>	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
<b>Totux</b>	<b>1893</b>	<b>1932</b>	<b>1178</b>	<b>1109</b>	<b>1163</b>	<b>1883</b>	<b>778</b>	<b>9936</b>

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 510.

**Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1899-1900.**

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humain.	Phil. et Sc. 1 <sup>re</sup> a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Total.	TOTAL.
1834-35	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936
1850-51	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 <sup>2</sup>	»	»	126	86	199	197	118	768
<b>Totaux</b>	<b>1893</b>	<b>1932</b>	<b>3016</b>	<b>3078</b>	<b>4016</b>	<b>5338</b>	<b>2057</b>	<b>21372</b>

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, de génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> année d'études. Les cours des

**Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1899-1900.**

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1 <sup>re</sup> a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	42	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	291	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	101	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
<b>Totaux</b>	<b>3502</b>	<b>1932</b>	<b>7766</b>	<b>5978</b>	<b>10013</b>	<b>11130</b>	<b>4000</b>	<b>46214</b>

années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

**Suite du tableau général des inscriptions prises  
pendant les années 1834-35 à 1899-1900.**

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1 <sup>re</sup> a.	Sciences.	Philos.	Med.	Dent.	Theol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	393	221	450	422	29	1824
1889-90	392	»	382	209	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
1891-92	405	»	244	215	474	330	38	1706
1892-93	427	»	191	202	441	343	40	1644
1893-94	411	»	193	224	445	338	46	1657
1894-95	433	»	203	229	413	308	50	1636
1895-96	386	»	237	246	402	350	48	1669
1896-97	395	»	224	242	410	341	49	1661
1897-98	433	»	256	247	403	368	54	1756
1898-99	477	»	256	256	399	399	118	1905
1899-1900	401	»	242	244	392	383	110	1945
<b>Totaux</b>	<b>8922</b>	<b>1932</b>	<b>11578</b>	<b>9122</b>	<b>16032</b>	<b>16337</b>	<b>4786</b>	<b>70792</b>



**Inscriptions par Facultés  
prises pendant l'année académique 1899-1900.**

---

<b>Théologie</b> . . . . .	<b>110</b>
<b>Droit.</b> . . . . .	<b>383</b>
<b>Médecine</b> . . . . .	<b>392</b>
<b>Philosophie et Lettres</b> . . . . .	<b>244</b>
<b>Sciences.</b> . . . . .	<b>242</b>
<b>Écoles spéciales</b> . . . . .	<b>401</b>
<b>Agronomie.</b> . . . . .	<b>173</b>
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>1945</b>

**Statistique des élèves inscrits pendant l'année  
académique 1899-1900 et répartis d'après leur  
pays d'origine.**

Des 1945 élèves inscrits pendant l'année 1899-1900  
1774 sont Belges; 171, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos pro-  
vinces de la manière suivante :

Province d'Anvers . . . . .	287
— de Brabant . . . . .	435
— de Flandre occidentale . . . . .	198
— de Flandre orientale . . . . .	196
— de Hainaut . . . . .	310
— de Liège . . . . .	76
— de Limbourg. . . . .	78
— de Luxembourg. . . . .	74
— de Namur. . . . .	190
	<hr/>
	Total 1774

Les étudiants étrangers se classent comme suit  
d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne. . . . .	33
Angleterre . . . . .	5
Autriche . . . . .	2
Brésil . . . . .	1
Bulgarie . . . . .	3
Canada. . . . .	3
Costa Rica . . . . .	4

Cuba . . . . .	1
Égypte . . . . .	4
Empire Ottoman. . . . .	2
Espagne . . . . .	5
États-Unis. . . . .	16
France . . . . .	7
Grèce . . . . .	2
Irlande. . . . .	10
Italie . . . . .	3
Luxembourg (Grand-Duché). . . . .	26
Mexique . . . . .	1
Pays-Bas . . . . .	25
Philippines . . . . .	2
Pologne . . . . .	3
Portugal . . . . .	4
République Argentine. . . . .	1
Roumanie. . . . .	3
Russie . . . . .	3
	<hr/>
	Total 171

**Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).**

<i>Années.</i>	<i>Deux premiers mois.</i>	<i>Total de l'année.</i>
1834—35 . . . .	86 . . . .	86
1835—36 . . . .	261 . . . .	261
1836—37 . . . .	350 . . . .	362
1837—38 . . . .	416 . . . .	443
1838—39 . . . .	451 . . . .	465
1839—40 . . . .	468 . . . .	490
1840—41 . . . .	503 . . . .	528
1841—42 . . . .	550 . . . .	580
1842—43 . . . .	555 . . . .	574
1843—44 . . . .	602 . . . .	615
1844—45 . . . .	613 . . . .	623
1845—46 . . . .	617 . . . .	650
1846—47 . . . .	605 . . . .	631
1847—48 . . . .	562 . . . .	577
1848—49 . . . .	538 . . . .	546
1849—50 . . . .	552 . . . .	612
1850—51 . . . .	556 . . . .	615
1851—52 . . . .	574 . . . .	647
1852—53 . . . .	576 . . . .	629
1853—54 . . . .	562 . . . .	602

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, pp. 508-509.

<i>Ann</i>	<i>Deux premiers mois.</i>	<i>Total de l'année.</i>
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558

<i>Années.</i>	<i>Deux premiers mois.</i>	<i>Total de l'année.</i>
1883—84 . . . .	1438 . . . .	1555
1884—85 . . . .	1502 . . . .	1638
1885—86 . . . .	1550 . . . .	1700
1886—87 . . . .	1568 . . . .	1727
1887—88 . . . .	1618 . . . .	1757
1888—89 . . . .	1686 . . . .	1824
1889—90 . . . .	1689 . . . .	1891
1890—91 . . . .	1644 . . . .	1800
1891—92 . . . .	1544 . . . .	1706
1892—93 . . . .	1473 . . . .	1644
1893—94 . . . .	1483 . . . .	1657
1894—95 . . . .	1475 . . . .	1636
1895—96 . . . .	1515 . . . .	1669
1896—97 . . . .	1509 . . . .	1661
1897—98 . . . .	1610 . . . .	1756
1898—99 . . . .	1722 . . . .	1905
1899—1900. . . .	1783 . . . .	1945
1900—1901. . . .	1818	

**Inscriptions par Facultés prises pendant les  
deux premiers mois de la nouvelle année aca-  
démique 1900-1901 (1).**

---

<b>Théologie . . . . .</b>	<b>126</b>
<b>Droit . . . . .</b>	<b>325</b>
<b>Médecine . . . . .</b>	<b>374</b>
<b>Philosophie et Lettres . . . . .</b>	<b>224</b>
<b>Sciences . . . . .</b>	<b>243</b>
<b>Écoles spéciales . . . . .</b>	<b>384</b>
<b>Agronomie . . . . .</b>	<b>142</b>
	<hr/>
	<b>Total 1818</b>

---

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois octobre et novembre de cette année. Les tableaux pp. 515, 516 et 517 donnent le chiffre total de chaque année.

---

## NÉCROLOGE.

---

*Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare  
ut a peccatis solvantur.* A. MACHAB. XII, 15.

---

3 janvier 1900

DE GROUTARS, JEAN-JACQUES-CONRARD, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, assesseur de Mgr le Vice-Recteur, prélat domestique de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, officier de l'ordre de Léopold, etc., né à Tilleur le 10 novembre 1829, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

23 août

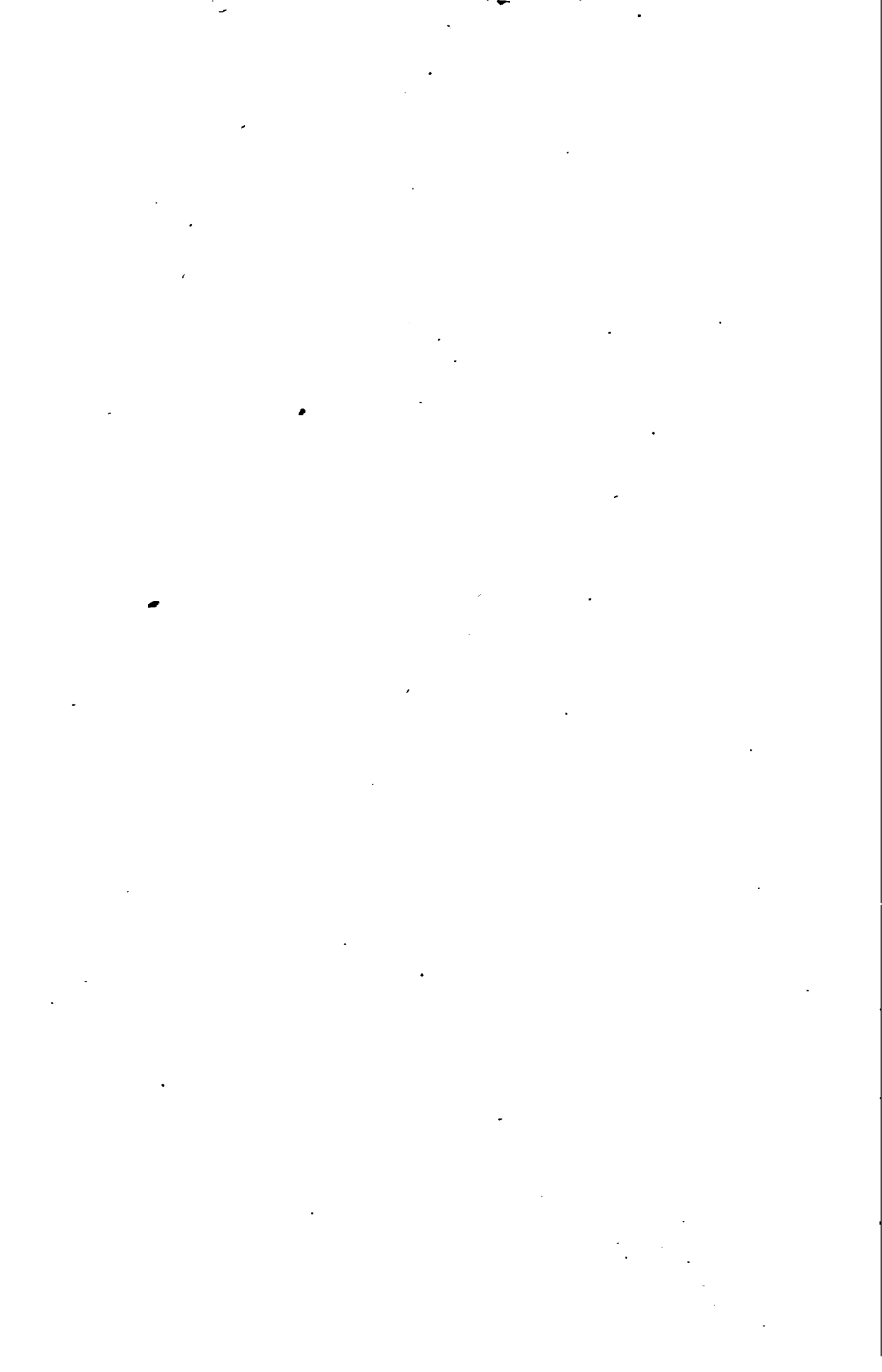
MISSY EDOUARD, né à Luxembourg le 31 mai 1874, élève des Écoles spéciales, décédé à Luxembourg.

11 novembre

HAINÉ, ANTOINE-JACQUES-JOSEPH-FRANÇOIS, professeur honoraire de la Faculté de théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'Académie de la religion de Rome, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., né à Anvers le 26 septembre 1825, décédé à Louvain.

---





**DEUXIÈME PARTIE.**



## **BREF DU 7 MARS 1894**

**à Son Em. le Cardinal Archevêque de Malines et aux Evêques de Belgique, relatif à l'érection du Séminaire Léon XIII et de l'Institut Supérieur de Philosophie (1).**

**DILECTO FILIO NOSTRO PETRO LAMBERTO  
S. R. E. CARD. GOOSSENS, ARCHIEPISCOPO MECHLINIENSI  
ET VENERABILIBUS FRATRIBUS BELGII EPISCOPIS MECH-  
LINIAM. LEO PP. XIII.**

Dilecte Fili Noster et Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Susceptum a Nobis multo ante propositum, ac sæpe vobiscum et coram et per litteras communicatum, ut singulare istuc Institutum esset doctrinæ philosophicæ Aquinatis ampliore quadam ratione et via tradendæ, iam, Deo auspice, re ipsa effectum esse lætamur. Hoc Nos Institutum non sine causa fore censuimus peraptum inventuti subsidium, ex quo, non clerici modo, sed complures alii in omni disciplinarum munerumque curriculo solidas utili-

---

(1) Les principaux documents parus dans les Annuaires depuis la fondation de l'Université, seront prochainement réunis en collection et publiés par les soins de l'Autorité académique.

tates referrent; idemque optavimus, collatâ etiam qua licuit pecuniæ ope, novum extare testimonium præcipuæ existimationis benevolentiaëque Nostræ erga insignem Universitatem studiorum Lovaniensem, cui nobilis inde amplificatio fieret dignitatis. A recta enim et pleniore christianæ philosophiæ institutione quantum laudis præstantiæque ad lycea et academias accedat, nemo sane non videt : siquidem illa, præter quam sollers doctrinæ sacræ adiutrix, item doctrinis ceteris ipsisque bonis artibus sic nata est, ut eis, tamquam moderatrix sapientia, præsidii plurimum et incorrupti iudicii et utilis prudentiæ afferre consueverit. At vero recte pleneque philosophari ii nimirum possunt qui in disciplina et ratione Scholasticorum diu sint multumque versati. Id Nosmet crebro graviterque monuimus, alias professi vobis, tanto meliorem disciplinarum fore rationem, quanto ad doctrinam Thomæ Aquinatis propius accesserit; idque cum gaudio videmus latius quotidie atque uberius, præiudicatis opinionibus veritati cedentibus, evenire. — In ipso igitur condendo opere et congruenti tuitione paranda, eluxit nempe, ut explorata spes erat, generosa Belgarum virtus, ad incrementa religionis et civitatis bonum semper alacris et effusa : maiorem vero in modum studia vestra eluxere, Venerabiles Fratres, qui consiliis votisque Nostris tam propensa obtemperastis voluntate. Libet autem nominatim commemorare dilectum filium Desideratum Mercier, antisitem urbanum, quem nascenti Scholæ Thomisticae

iusta vos fiducia præfecistis, quemque, in eo munere auctoritate Nostra comprobatum, laudavimus Ipsi vobis a præstantia doctrinæ philosophicæ et ab eiusdem provehendæ solertia. Ipse enim communi expectationi, docendo pariter et agendo, sic respondit fecitque satis, ut iam frequentiam et opinionem Instituto conciliaverit in dies majorem. — Quod vero amplitudinem decebat Athenæi Lovaniensis et plane oportebat ad fructus habendos exquisitoris doctrinæ, præscripta eiusdem Scholæ eâ ratione, secundum optata Nostra, posita sunt, ut doctrina Aquinatis in disciplinas quoque physicas et naturales, in eaque studia quæ vocantur socialia, vi sua copiosa influeret, eisdemque communiret viam tum ad multiplicem cavendum ætatis errorem, tum ad omnem veritatis progressionem certius consecutandam. Cuius rei causâ, gratum est, providenter liberaliterque, ut aliis eramus litteris cohortati, aucta esse magisteria : quæ vosmetipsi superiore anno, in conventu pridie calendas habito, dilectis filiis Deploige, De Wulf, Nys, Thiéry, viris egregiis, demandastis. Neque minus providenter opportuneque illud putamus, ab eo ipso Præsidente, hortantibus vobis et faventibus, factum, ut Seminarium quoddam Instituto adiunctum excitaretur, in commodum et tutelam clericorum, qui sese dedant huiusmodi excellentiori philosophiæ excolendos; quorum præcipue ex numero philosophiæ in sacris Seminariis magistros deceat assumi. Iamvero tam præclaro operi tantæque spei nunc Nobis in animo est veluti fastigium imponere,

ipsum videlicet curis vestris, Venerabiles Fratres, rursus enixeque commendando, et nonnulla statuendo, quo melius ad perpetuitatem frugiferum suoque in honore permaneat. — Itaque volumus ut hoc *Institutum superius Philosophiæ Thomisticæ* adstructumque Seminarium sic habeatur, non tamquam Universitatis quiddam adscititium, sed immo uti pars quædam ad eiusdem pertinens integritatem, atque eum locum obtineat, quem et pontificia eius origo et gravitas ipsa disciplinæ omnino exposcunt. Quapropter eius Præses in Consilium rectorale, ut aiunt, admittatur, eisdem quibus Decani Facultatum iuribus, Magistri autem in aliquam adlegantur ex Facultatibus Universitatis, quæ iam sunt, paribusque ac collegæ iuribus et privilegiis eodemque Episcoporum patrocinio utantur. — Quoniam vero huic Instituto peculiaris etiam est finis et suæ quædam propriæ distinctæque rationes, idcirco oportere ducimus ut Magistri suos etiam seorsum habeant cœtus, Præsede moderante. Potestatem autem eisdem et ius facimus ut decernant de philosophiæ gradibus, baccalaureatu, licentia, laurea, deque superiore gradu cooptationis in Scholam S. Thomæ tribuendis, accedente tamen Rectoris Universitatis comprobatione. — Quæ omnia et singula iubemus rata et firma consistere, neve in posterum iniuræ Nostro vel successorum, de iis quidquam immutari. Mandamus præterea ut leges et præscripta tum Instituti tum adnexi Seminarii opportune ad Nos, per sacrum Consilium studiis regendis, probanda, confirmanda

deferantur. Minime autem dubitamus quin Athenæum Lovaniense, cuius in nos atque in Apostolicam Sedem obsequium multa eaque egregia argumenta testantur, eidem Instituto. Nobis vel maxime accepto, opinione qua cœpit et animo suffragari insistat. Utrâque vero ex parte observantia et concordia, qua quidem stabiliendis educendisque rebus nihil est aptius, idemque publici boni studium ita certent optamus, ut in dies utrique decus augeatur et laborum honestissimorum ubertas. Sed in hoc ipso prudentiâ operaque vestra, Venerabiles Fratres, plurimum Nos posse confidere iampridem perspectum certumque habemus : quos enim res ipsa perstudiosos nacta est ad exoriendum fautores, eis profecto ad prospere consistendum patronis erit optimis lætatura. Hoc denique restat pientissimum votum, ut conditum Institutum Doctor ipse Angelicus, cuius nomine et tutela insigniter gaudet, benignâ in omne tempus gratia respiciat, sapientia et virtute sua illustret : quo præstite, communia consilia, opera, spes, perinde ecclesiæ et civitati succedant feliciter. — Accedat a Deo larga præsidii copia ex Apostolica benedictione, quam vobis, Dilecte Filii Noster et Venerabiles Fratres, eidem Instituto omnique Universitati, simulque Clero et populo curis vestris concredito effusa caritate impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die VII Martii anno MDCCCXCIV, Pontificatus Nostri decimo septimo.

LEO PP. XIII.



## **Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.**

### *Extraits des arrêtés royaux.*

ART. 1<sup>er</sup>. Les bourses d'études universitaires, dont la collation est prévue par l'article 54 de la loi du 10 avril 1890, continueront à être réparties par quarts entre les quatre universités existantes.

Quarante de ces bourses seront réservées aux étudiants qui se destinent aux doctorats en sciences ou en philosophie et lettres.

ART. 3. Les demandes de bourses devront être accompagnées de pièces constatant :

1<sup>o</sup> Que le requérant est peu favorisé de la fortune;  
2<sup>o</sup> Qu'il est porteur soit d'un diplôme ou d'un certificat attestant qu'il a subi une des épreuves conduisant au grade de candidat en philosophie et lettres, de candidat en sciences naturelles, de candidat en sciences physiques et mathématiques, de candidat ingénieur ou de candidat notaire, soit du certificat d'études moyennes prévu par l'article 5 de la loi du 10 avril 1890, soit d'un certificat attestant qu'il a subi avec succès l'épreuve préparatoire mentionnée à l'article 10 ou à l'article 12 de ladite loi.

ART. 4. Les bourses seront conférées, pour un an, par arrêté royal; elles pourront être continuées sur l'avis de l'université à laquelle la bourse est attribuée.

Les demandes en obtention ou en *continuation* d'une bourse doivent être adressées à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avant le 15 novembre.

*Extraits*  
*du règlement spécial de l'Université de Louvain.*

**ART. 1<sup>er</sup>.** Les concours organisés en vertu de l'article 54 de la loi du 10 avril 1890 et conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 26 décembre 1890 ont lieu à huis clos et par écrit.

Sont applicables à ces concours les prescriptions du règlement pour la collation des grades académiques, en ce qui concerne les épreuves écrites (art. 40).

**ART. 2.** Il y a autant de concours distincts qu'il y a de catégories de postulants.

**ART. 3.** Les concours ont lieu au commencement du second semestre et portent, pour chaque catégorie de postulants, sur les matières des cours qu'ils ont suivis pendant le premier semestre.

**ART. 9.** A la fin de la seconde session ordinaire d'examens, les commissions d'examens signalent au recteur, parmi les boursiers qui n'ont pas terminé leurs études et qui ont suivi les cours correspondant aux examens pour lesquels chaque commission est nommée, ceux qu'elles jugent dignes de continuer à jouir, sans nouveau concours, de la bourse qu'ils ont obtenue.



Les bourses pourront ne pas être continuées dans les cas suivants :

1<sup>o</sup> Lorsque, par suite d'un changement dans l'état de fortune, le titulaire cessera d'avoir droit à la faveur dont il jouit ;

2<sup>o</sup> Lorsque le boursier ne subira pas avec succès ses examens après le temps normal des études ;

3<sup>o</sup> Pour manque grave d'assiduité aux cours.

---

### **Règlement pour le concours universitaire.**

*Extraits des arrêtés royaux  
du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.*

ART. 1<sup>er</sup>. Il est institué annuellement sur les matières d'examen établies par la loi du 10 avril 1890 un concours qui prendra la dénomination de *Concours universitaire*.

A la suite de ce concours, il sera décerné aux lauréats des médailles en or, accompagnés de prix de 400 francs, en argent ou en livres, par application de l'article 53 de la loi susdite.

Conformément au même article, sont admis à concourir les jeunes gens de nationalité belge, inscrits au rôle des étudiants d'une université, pour les cours conduisant aux grades légaux, ainsi que ceux qui ont obtenu depuis deux ans, au maximum, soit dans une université, soit devant un jury constitué par le Gou-

vernement, le diplôme légal de *docteur de pharmacien*, de candidat notaire ou d'ingénieur.

Le Gouvernement interprète cette disposition en ce sens que les récipiendaires qui, à la date du 1<sup>er</sup> août 1900, n'ont pas dépassé deux années académiques de grade de docteur, et, par suite, n'ont été admis aux diverses épreuves du concours de 1897-1902.

Des bourses de voyage peuvent être en outre, conférées aux lauréats sur la proposition du jury du concours.

**ART. 3.** Le concours pour chaque prix consiste dans les épreuves suivantes :

1<sup>o</sup> Rédiger à domicile un mémoire en réponse à une des quatre questions proposées pour chaque groupe par les facultés, et annoncées par le *Minuteur* avant le 1<sup>er</sup> août de chaque année;

2<sup>o</sup> Rédiger en loge, si le jury le juge nécessaire, un travail en réponse à une question rentrant dans le même groupe que le mémoire rédigé à domicile et n'excédant pas les limites des matières enseignées.

Trois questions seront tirées au sort et dictées séance tenante. Le concurrent aura le choix entre ces questions;

3<sup>o</sup> Défendre publiquement le mémoire rédigé à domicile et les thèses y annexées.

Ces thèses, au nombre de trois, seront prises en dehors du sujet du mémoire, mais devront se rattacher à la science dans laquelle aura été choisi ce sujet.

**ART. 4.** Les mémoires rédigés à domicile sont envoyés au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique avant le 1<sup>er</sup> février de chaque année. Ils doivent être manuscrits.

L'auteur inscrit en tête de son mémoire une épigraphe qu'il reproduit sur l'enveloppe du billet annexé à son travail.

Cette enveloppe est fermée sans empreinte ni cachet; le billet y contenu indiquera, par une note signée, le nom, les prénoms, le lieu de naissance, le domicile, l'adresse exacte de l'auteur et, s'il y a lieu, la date de son diplôme final avec mention de l'université ou du jury qui le lui a délivré.

**ART. 6.** Après le jugement du jury, les intéressés sont avertis par M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique de leur admission à la défense publique et, s'il y a lieu, préalablement à l'épreuve en loge, sous réserve de la disposition formulée à l'article 8 ci-après.

**ART. 7.** Ces deux dernières épreuves ont lieu à Bruxelles, en présence du jury, aux jours et heures à déterminer par M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, le jury entendu.

Les thèses des concurrents admis à l'épreuve publique, sont insérées au *Moniteur* six jours au moins avant la date fixée pour cette épreuve.

**ART. 8.** Seront seuls convoqués en vue de la défense publique ou, s'il y a lieu, de l'épreuve en loge, les concurrents qui auront dûment fourni au Gou-

vernement, outre leur acte de naissance et éventuellement leur diplôme final, la preuve qu'ils possèdent la qualité de Belge exigée par la loi.

ART. 22. Indépendamment des récompenses prévues par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, il est remis à chaque lauréat un diplôme sur parchemin, conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Il pourra être accordé, sur la proposition du jury, des mentions honorables aux concurrents qui, n'ayant pu être proclamés premiers, auront obtenu au moins les trois cinquièmes des points dans chacune des épreuves du concours.

Il sera remis, dans ce cas, un diplôme constatant cette distinction.

ART. 23. Les mémoires couronnés peuvent, sur la proposition du jury, être imprimés aux frais de l'État.

ART. 24. La remise des médailles et des diplômes aux lauréats aura lieu en même temps que la distribution des prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen.

---

## **Règlement du concours pour les bourses de voyages.**

*Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896  
et du 23 février 1898.*

Vu l'article 55 de la loi du 10 avril 1890, sur la

collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, article ainsi conçu :

« Quatorze bourses de voyages de 4000 francs, à répartir en deux années, peuvent être décernées annuellement par le Gouvernement, à la suite d'un concours dont il règlera les conditions, à des Belges ayant obtenu, depuis moins de deux ans, le diplôme légal de docteur, de pharmacien ou d'ingénieur, soit dans une université, soit devant un jury constitué par le Gouvernement, pour les aider à visiter, dans les pays étrangers, soit des universités, soit des établissements industriels ou des travaux relevant de l'art de l'ingénieur. »

**ART. 1<sup>er</sup>.** — Sont admis à concourir pour l'obtention des bourses de voyage prévues par l'article 55 de la loi du 10 avril 1890, les Belges ayant obtenu en Belgique, dans les deux années qui précèdent la date de l'ouverture du concours, le diplôme légal de docteur, d'ingénieur ou celui de pharmacien.

Sont également admis à concourir les étudiants n'ayant pas encore obtenu les diplômes précités, pourvu qu'il les obtiennent au plus tard à la dernière session des examens de l'année.

**ART. 2.** Le concours comprend deux épreuves :

**A.** La présentation d'un mémoire sur un sujet librement choisi par le concurrent dans le cercle des connaissances mentionnées à l'article 3 ci-après et de trois thèses prises en dehors du sujet du mémoire, mais se rattachant au groupe de sciences dans lequel a été choisi ce sujet;

*B.* La défense publique du mémoire et des thèses.

ART. 3. Le concours doit porter sur une ou plusieurs des matières enseignées dans la faculté et se rapportant à la spécialité du concurrent.

ART. 4. Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés. Les concurrents sont autorisés à présenter comme mémoire de concours leur dissertation inaugurale.

L'auteur peut signer son mémoire ou écrire en tête une épigraphe qu'il reproduit sur un billet annexe à son travail. Ce billet, renfermé dans une enveloppe, sans empreinte ni cachet, indiquera par une note le nom, les prénoms, le domicile, l'adresse exacte, le lieu de naissance de l'auteur, la date de son dernier diplôme ou certificat, l'université ou le jury qui le lui a conféré et, le cas échéant, les fonctions qu'il exerce. Les mêmes indications figureront en tête des mémoires signés.

Chaque mémoire est précédé d'une indication nette et précise de la science ou des sciences auxquelles il se rapporte.

ART. 5. Les mémoires accompagnés des thèses sont remis au département de l'intérieur et de l'instruction publique avant le 4<sup>er</sup> juin, date officielle de l'ouverture du concours.

Le Gouvernement fera immédiatement publier au *Moniteur* les titres et les épigraphes de tous les mémoires dont il aura reçu communication.



**ART. 9.** Le jury transmet les mémoires qu'il a écartés, après avoir brûlé sans prendre connaissance de leur contenu les enveloppes qui y seraient jointes.

Les titres et les épigraphes de ces derniers mémoires sont immédiatement publiés au *Moniteur* par les soins du Gouvernement.

Les mémoires agréés par le jury et les thèses y annexées, restent entre les mains du président jusqu'à la clôture des opérations du concours.

Tout auteur d'un mémoire non publié par le Gouvernement peut en faire prendre copie.

**ART. 10.** Sont seuls admis à la défense publique les concurrents dont les mémoires ont été agréés par le jury spécial compétent et qui ont dûment fourni au Gouvernement, en temps opportun, outre leur acte de naissance, la preuve qu'ils possèdent la qualité de Belge exigée par la loi.

**ART. 11.** Le jour et l'heure de la défense publique des mémoires et des thèses, ainsi que le local où cette défense aura lieu, sont déterminés par M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Il en est donné connaissance au public par la voie du *Moniteur*.

Le *Moniteur* publie également les thèses présentées par les concurrents définitivement admis à la seconde épreuve du concours ainsi que les noms de ces derniers.

**ART. 13.** La défense publique dure, pour chaque concurrent, une heure et demie au maximum; le

public est admis à argumenter pendant une demi-heure.

Le concurrent peut être autorisé par le jury à se servir de livres et de notes.

La défense publique comprend, si le jury de classement le juge utile, des démonstrations microscopiques et d'autres démonstrations expérimentales qui pourront être faites devant le jury spécial compétent.

**ART. 16.** Les bourses de voyage sont réparties comme suit :

*Section A.*

Docteurs en philosophie et lettres. . . . .	2.
Docteurs en droit . . . . .	2.

*Section B.*

Docteur en sciences naturelles . . . . .	1.
Docteur en sciences physiques et mathématiques.	1.
Docteurs en médecine, chirurgie et accouchements	5.
Pharmacien . . . . .	1.

*Section C.*

Ingénieurs. . . . .	2.
---------------------	----

**ART. 17.** A défaut de concurrents, ou pour le motif que des concurrents n'auraient pas satisfait aux épreuves, si l'une ou plusieurs des bourses réservées par l'article précédent à certaines catégories de diplômés des sections A et B restaient sans emploi, elles pourraient être accordées aux concurrents de la même section et à défaut de ceux-ci aux concurrents

de l'autre section dans l'ordre et, le cas échéant, dans les proportions déterminées par le même article.

Les bourses de la section C, ingénieurs, restées vacantes, seront attribuées alternativement d'année en année et à tour de rôle à la section A et à la section B : dans la section A aux docteurs en philosophie et lettres et aux docteurs en droit; dans la section B, aux docteurs en sciences naturelles et aux docteurs en médecine, chirurgie et accouchements, dans l'ordre indiqué et, le cas échéant, dans les proportions indiquées ci-dessus.

ART. 18. Les boursiers sont tenus de faire constater, par les autorités locales, ou, le cas échéant, par le consul de Belgique, leur présence à l'étranger pendant huit mois au moins par année.

Ils doivent faire parvenir cette constatation tous les trois mois à M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Chacun d'eux est tenu d'adresser au département de l'intérieur et de l'instruction publique, soit à l'expiration du troisième semestre de voyage, soit au plus tard dans les six mois qui suivent le dernier voyage, un rapport sur une question se rattachant à la spécialité de ses études.

Ce rapport doit constituer un travail sérieux, suffisamment étendu et attestant que son auteur a fait, avec fruit pour ses études, un voyage à l'étranger.

Le paiement du dernier quart de la bourse est subordonné à l'accomplissement des conditions stipulées, notamment aux deux paragraphes précédents.

**Les rapports des boursiers peuvent être imprimés aux frais de l'État.**

**Le temps du séjour à l'étranger est calculé à partir de la date du dépôt du mémoire.**

**ART. 19.** Les aspirants boursiers qui n'ont pas réussi au concours d'une année sont admissibles au concours de l'année suivante, à la condition de se trouver dans le délai fixé par l'article 1<sup>er</sup>.

**Nul ne peut obtenir, ni simultanément ni consécutivement, deux bourses.**

# **Règlement général de l'Université.**

---

## **TITRE I<sup>r</sup>.**

### *De l'Inscription et du Recensement.*

#### **ARTICLE I<sup>r</sup>.**

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

#### **ART. 2.**

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.  
Les frais d'inscription sont de 25 francs.

#### **ART. 3.**

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

#### **ART. 4.**

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui

ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7:

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

## TITRE II.

### *Des Autorités académiques.*

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des

**Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.**

**ART. 9.**

**Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.**

**ART. 10.**

**Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.**

**Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.**

**La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.**

**ART. 11.**

**Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :**

***Le premier lundi, Faculté des Sciences ;***

***Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres et École supérieure d'Agriculture ;***

***Le mercredi, Faculté de Médecine ;***

***Le jeudi, Faculté de Droit ;***

*Le vendredi, Faculté de Théologie.*

*Le samedi, l'École St-Thomas.*

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est renvoyée au samedi suivant.

### TITRE III.

*De la Discipline académique en général.*

#### ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

#### ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

#### ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.



**ART. 15.**

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

**ART. 16.**

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

**ART. 17.**

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

**ART. 18.**

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

**ART. 19.**

La fréquentation du théâtre est interdite.

**ART. 20.**

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

## TITRE IV.

### DES PEINES ACADEMIQUES.

#### ART. 1.

Les peines académiques sont

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, sans illibato;
5. L'exclusion de l'Université, de renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

#### ART. 2.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

**ART. 23.**

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

**ART. 24.**

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

**ART. 25.**

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

**ART. 26.**

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

**ART. 27.**

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

**ART. 28.**

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

## TITRE V.

### *Des moyens d'encouragement.*

#### ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

#### ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

#### ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

## TITRE VI.

### *De la Distribution et des Rétributions des cours.*

#### ART. 32.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

#### ART. 33.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

#### ART. 34.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour le premier doctorat, à 300 francs, pour le second doctorat, à 350 francs ; pour chacune des trois années du notariat, à 230 fr., y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 200 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1).

Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 270 francs, et, en outre, 30 francs pour le cours de psychologie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

---

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Les inscriptions prises pour des cours séparément coûtent, pour un cours annuel, 80 francs; pour un cours semestriel, 40 francs.

ART. 36<sup>bis</sup>.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours des Sciences sont fixées comme suit :

*Candidature en Sciences physiques et mathématiques*, première année, 200 francs et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 francs.

*Candidature en Sciences naturelles préparatoire à*

*la Médecine*, 240 fr.; *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat*, première année, 240 fr.; deuxième année, 60 fr.

Les élèves paient 25 fr. pour les travaux de laboratoire, 20 fr. pour les exercices de microscopie et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique.

*Doctorat en Sciences physiques et mathématiques*, première année, 200 fr.; seconde année, 100 fr. et 50 fr. pour les travaux pratiques.

*Doctorats en Sciences naturelles* : 1<sup>o</sup> doctorat en sciences zoologiques, 180 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques de chaque année; 2<sup>o</sup> doctorat en sciences botaniques et doctorat en sciences minérales, 100 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques des deux années; 3<sup>o</sup> doctorat en sciences chimiques, 100 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques de chaque année.

Les étudiants qui se préparent à subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement payeront 85 fr. pour les cours de chimie.

*Grade de candidat ingénieur*, première année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

*Grade d'ingénieur civil des mines et grade d'ingénieur des constructions civiles*, première année, 200 fr.; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr. Les élèves paient chaque année 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.





*Écoles spéciales. — Arts et Manufactures. — Constructions et Architecture*, première année, 200 fr.; 50 fr. pour les travaux graphiques et les travaux du laboratoire et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr.; quatrième année, 200 fr. Les élèves paient en outre, chaque année, 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution d'un cours annuel est fixée à 80 fr., d'un cours semestriel à 40 fr.

*Grade de conducteur*, 200 fr. chaque année et 25 fr. pour les travaux graphiques.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 34 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 41.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

## TITRE VII.

### *De la Fréquentation des cours.*

ART. 42.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 43.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours facultatifs.

**ART. 44.**

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

**ART. 45.**

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

**ART. 46.**

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

**ART. 47.**

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

**ART. 48.**

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon

l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

**ART. 49.**

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I<sup>r</sup>, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

**ART. 50.**

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

**ART. 51.**

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'au troisième lundi d'octobre.

**LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,  
A. HEBBELYNCK.**

*Le secrétaire,*  
**J. VAN BIERVLIET.**

---

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les *Annaires* de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les *Annaires* de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les *Annaires* de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les *Annaires* de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres*; 8 mars 1858. — V. les *Annaires* de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences*; 8 mars 1858. — V. les *Annaires* de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836. — V. les *Annaires* de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, révisé le 30 octobre 1849. — V. les *Annaires* de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire*; 8 décembre 1839. — V. les *Annaires* de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit*; 14 mars 1860. — V. les *Annaires* de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université*; 1863. — V. l'*Annuaire* de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines*. — V. les *Annaires* de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique*. — V. l'*Annuaire* de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines*. — *Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'*Annuaire* de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires*. — V. l'*Annuaire* de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876*. — V. les *Annaires* de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876*.



(Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.* — V. les Annales de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas; 14 octobre 1885.* — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annales de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annales de 1892, 1897 et de 1899.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896.

47. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

48. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

---



## **Le Séminaire Américain de Louvain.**

---

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Evêques de Belgique, le Séminaire américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

---

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Dès 1861, les Evêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Eglise, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique trois archevêques, neuf évêques et environ sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le collège américain : de nouvelles constructions achevées récemment permettent de recevoir chaque année au-delà de 80 étudiants.

Depuis deux ans s'est réalisé pleinement le vœu que les Evêques des États-Unis avaient émis dès la créa-

tion du Séminaire Américain : c'est l'Université catholique qui donne exclusivement à tous les jeunes gens destinés aux missions de la grande république l'enseignement théologique approprié aux besoins modernes.

Le Comité des Evêques chargé de la haute direction du Séminaire de Louvain a tenu à exprimer récemment à l'Épiscopat de Belgique sa vive reconnaissance pour la création du cours complet de théologie élémentaire à l'Université.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

**APPENDICE.**

—

**ANALECTES**

POUR SERVIR

**A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.**

**A**

**1**

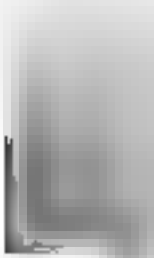
11

12

13

14

15







TH. SMOLDERS

**NOTICE**  
**sur la vie et les travaux de**  
**M. Th.-J.-C. SMOLDERS.**

--

Le 7 aout 1899 l'*Alma Mater* qui venait de voir disparaître coup sur coup deux des figures les plus sympathiques et les plus estimées du corps professoral, perdait le plus ancien de ses maîtres, le dernier représentant de cette pléiade d'hommes éminents et dévoués qui avaient coopéré avec Mgr de Ram à la fondation de l'enseignement universitaire catholique. Dieu rappelait à Lui comblé d'années, charge des mérites d'une vie chrétienne, toute consacrée à la défense de la vérité et de la justice, M. Théodore Smolders, professeur émérite à la Faculté de Droit.

THEODORE-JEAN-CORNEILLE SMOLDERS était né à Zevenbergen (Hollande), le 28 juillet 1809. Après de fortes études humanitaires au Petit Séminaire de Bois-le-Duc, il vint en 1828 suivre les cours de l'Université et fut à Louvain par le gouvernement hollandais. Les événements de la révolution durent sans aucun doute apporter des troubles et des retards aux études du jeune Smolders, et cependant il conquerra le grade de docteur en droit dès le 12 janvier 1833. Quels furent les succès de ces études, quels mérites révélèrent les épreuves qui lui valurent ce



diplôme? Nous n'avons plus aujourd'hui aucun renseignement précis à ce sujet. Mais ce qui prouve mieux que telle ou telle appréciation personnelle d'un maître, mieux même que la décision collective d'un jury, la science juridique dont faisait preuve dès ce moment le jeune docteur en droit, c'est ce fait que deux années après, NN. SS. les Évêques, fondant à Malines l'Université catholique, l'appelaient à donner les premières leçons de l'enseignement du droit en concours avec M. Liévin De Bruyn et M. J.-G. Ernst.

M. Théodore Smolders était chargé à cette époque des cours d'Encyclopédie du droit et d'Histoire du Droit romain; jusqu'au jour de sa retraite en 1870 il conserva dans la Faculté de Droit ce double enseignement.

L'Histoire du droit romain a aujourd'hui disparu du programme légal de l'enseignement du droit. Après la retraite de M. Smolders, l'Université de Louvain, imitant d'ailleurs l'exemple donné par les universités allemandes et qu'avaient suivi récemment les autres universités belges, avait confondu l'enseignement de l'Histoire avec celui des Institutes du Droit romain. Cette réforme était justifiée : la séparation des deux enseignements amenait inévitablement des redites nombreuses et fastidieuses. Comment exposer l'histoire des institutions juridiques sans en déterminer les principes fondamentaux? D'autre part, elle aboutissait à donner à l'enseignement des Institutes une forme dogmatique,

en le resserrant dans l'étude exclusive du droit classique, envisagé comme une sorte de droit définitif.

M. Smolders semble cependant avoir regretté cette suppression d'un cours spécial et distinct de l'Histoire du droit romain. C'est que l'expérience lui avait montré qu'en réalité la réforme avait eu pour effet de réduire à une part insignifiante l'étude de l'histoire des institutions. Le cours d'Institutes avait si bien absorbé le cours d'Histoire du droit romain que celle-ci se trouvait reléguée dans une introduction et se bornait d'ailleurs à l'histoire des sources. C'est ce que M. Smolders constatait avec regret dans son rapport sur la loi organique de l'enseignement supérieur en 1876. « Depuis qu'il est devenu en » quelque sorte de règle dans nos universités, » disait-il, de confier à un même professeur l'enseignement des Institutes et de l'Histoire du droit » romain, et que ces deux cours ont été pour ainsi » dire fondus en un seul, l'importance accordée à ce » dernier a toujours été en diminuant. La partie » historique a été de plus en plus renfermée dans » le simple exposé des variations éprouvées par les » institutions, sans s'attacher à rechercher les causes » prochaines ou éloignées qui avaient préparé ou » déterminé ces changements. On a conservé tout » au plus l'histoire des sources. »

Cet abandon des études historiques dans l'enseignement du droit romain s'accrut encore sous l'empire de la loi de 1876. Aussi lorsqu'en 1889 les Chambres furent sollicitées de réduire la part

exagérée que les programmes faisaient à l'étude du monde romain et de supprimer le cours d'Antiquités romaines et le cours de Pandectes, elles reculèrent devant les protestations énergiques et nombreuses des corps universitaires qui réclamaient le maintien des cours menacés; mais elles se rejetèrent pour donner satisfaction aux uns sans mécontenter les autres sur l'Histoire du droit romain qu'elles supprimèrent sans soulever aucune réclamation.

Voici dix ans, que le législateur a biffé l'Histoire du droit romain du programme de la candidature en droit, et cependant jamais part aussi large qu'aujourd'hui n'a été faite aux recherches et aux études historiques dans l'enseignement du droit romain donné par les universités belges.

C'est que le législateur de 1890 allait à l'encontre de l'expérience et des tendances de la science moderne. Dans tous les pays où fleurit encore l'étude du droit romain, en France, en Allemagne, en Italie, on sent de plus en plus vivement la nécessité d'étudier la législation de Rome au point de vue historique. Ce n'est pas une législation idéale, simple produit d'une raison supérieure, sans racines et sans fondements. Ce n'est pas une loi encore en vigueur dont il importe avant tout de connaître les dispositions jusque dans leurs détails d'application. C'est une législation qui a régi un grand peuple pendant douze siècles de son histoire, qui s'est constituée, organisée, développée avec le peuple lui-même qu'elle régissait, qui toujours a suivi pas

## ( VII )

à pas les progrès, les perturbations, les vicissitudes de la vie politique, sociale, économique de la nation romaine. Exposer les changements et les variations qui se sont produites dans les institutions juridiques de Rome, sans les rattacher aux transformations politiques ou sociales du peuple, c'est se confiner dans une nomenclature aride de règles divergentes dont l'étudiant demandera vainement l'explication.

M. Smolders comprenait fort bien tout l'intérêt qu'il y avait dans l'étude du droit romain « à rechercher les causes profondes ou éloignées qui avaient préparé ou déterminé les changements des institutions juridiques ». Il était en son temps un novateur pour la grande importance qu'il attachait aux études historiques; nous pouvons saluer en lui un précurseur de la méthode scientifique actuelle. Il nous a laissé comme témoignage de son enseignement un *Manuel d'Histoire du Droit romain* (1), qui n'est en réalité qu'un programme de son cours, fort peu détaillé, mais enrichi sous chaque intitulé de tous les textes qui se rapportent au sujet traité et qui sont empruntés non seulement aux compilations de Justinien et aux fragments des jurisconsultes classiques, mais encore aux historiens, grammairiens, rhéteurs, etc. C'est certes bien insuffisant pour pouvoir apprécier ce qu'était l'enseignement de

---

(1) *Manuel d'Histoire du Droit romain*, par T.-J.-G. Smolders. 2 vol. in 8°. Louvain, 1838-1840.

**M. Smolders**, mais cela nous permet d'admirer la vaste et sûre érudition du jeune professeur — il avait vingt neuf ans lorsqu'il publiait le premier volume de son manuel — et aussi la confiance qu'il avait dans les connaissances linguistiques de ses étudiants.

En 1870 **M. Smolders** abandonnait à regret l'enseignement universitaire auquel il avait consacré trente cinq années de sa vie. Ce n'était pas pour prendre un repos dont n'avait nul besoin sa robuste et vigoureuse nature. D'autres devoirs l'appelaient, plus difficiles et plus ingrats, et comme ils lui paraissaient incompatibles avec ses fonctions professorales et que, d'autre part, il semblait à tous le plus apte à les remplir, il quitta cette chaire de l'*Alma Mater* où il ne rencontrait autour de lui qu'amis dévoués et disciples respectueux, pour aller présider comme bourgmestre de Louvain des assemblées où il allait rencontrer à chaque instant l'opposition d'adversaires irréconciliables.

**M. Smolders** n'avait pu confiner sa grande activité dans l'enseignement. Depuis 1841 il avait repris le cabinet d'avocat de son frère **M. Corneille Smolders**, et son sens juridique très sûr et la conscience scrupuleuse qu'il apportait à l'étude des affaires lui avaient valu bientôt une situation enviée au barreau de Louvain. A côté d'une bienveillance cordiale qui lui gagnait l'affection de ses collègues de l'Université, de ses confrères du barreau, comme de tous ceux qui l'approchaient, **M. Smolders** avait

surtout au plus haut degré une qualité caractéristique : sa droiture, sa loyauté profonde, une véritable passion de la justice. Il ne savait, ni transiger, ni se taire devant l'acte qu'il croyait déloyal ou contraire à l'équité et il manifestait alors sa réprobation avec la plus rude franchise. C'est pour cela que la magistrature le tenait en si haute estime, c'est ce qui explique comment ses confrères, pendant une longue série d'années, jusqu'au jour où il refusa de céder encore à leurs instances, tinrent à honneur de le réélire perpétuellement bâtonnier de leur ordre.

Cette réputation qui s'attachait au nom de M. Smolders avait franchi le cercle de l'Université et du palais de justice ; elle lui avait valu dans la ville et dans l'arrondissement de Louvain l'estime générale et une popularité qui allait lui imposer de nouvelles charges. La politique avec ses luttes, ses tracasseries et ses déceptions, venait l'enlever aux calmes travaux du professorat et aux luttes courtoises du prétoire.

Déjà en 1858 les électeurs du canton de Haecht lui avaient confié un mandat de conseiller provincial qu'il conserva jusqu'en 1863. En 1869 il était élu conseiller communal entraînant avec lui le succès de toute la liste catholique. La tâche de la nouvelle administration devait être dure et laborieuse ; elle retrouvait en face d'elle la moitié de l'ancien conseil et ne disposait que d'une seule voix de majorité. C'est dans ces conditions qu'on fit appel au dévouement de M. Smolders et qu'il abandonna sa chaire professorale pour prendre la direction de l'adminis-



tration communale de la ville. Il apporta dans l'exercice de ses fonctions de bourgmestre les soins assidus, la conscience scrupuleuse, l'esprit de justice qu'il appliquait dans tous les domaines de son activité. Mais deux ans après, le corps électoral élargi renversait les élus de 1869.

En 1873 les électeurs de l'arrondissement de Louvain appelaient M. Smolders à siéger à la Chambre des représentants et ils lui conservèrent leur confiance jusqu'au jour où il crut lui-même devoir prendre un repos bien mérité. Entré au parlement à l'âge de 64 ans, il ne se lança point dans les grands débats politiques; il réserva son activité à l'étude des questions juridiques pour lesquelles il avait une compétence spéciale, comme la revision de la loi sur le notariat ou le Code rural. Il eut la joie d'être désigné comme rapporteur du projet de loi organique de l'enseignement supérieur par une assemblée où il comptait bon nombre de ses anciens élèves qui rendaient ainsi l'hommage le plus caractéristique à la science et à l'expérience de leur ancien maître. Dans les deux rapports qu'il rédigea, comme dans les discours qu'il prononça dans la discussion de la loi de 1876 il s'attacha surtout à la défense de trois idées : la suppression de l'examen de gradué en lettres, l'abolition des jurys combinés avec l'attribution aux universités libres du droit de délivrer des diplômes légaux, l'égalité de toutes les universités dans la délivrance des diplômes d'ingénieur. Il n'eut guère de difficultés à faire voter la suppres-

sion de tout examen préliminaire aux études universitaires : les abus produits par l'organisation défectueuse du graduat avaient provoqué dans tous les esprits une réaction qui dépassait à ce moment son but. Ce n'est pas sans hésitation que le gouvernement consentit à abandonner aux universités la libre délivrance des diplômes légaux ; M. Smolders et ses amis ne parvinrent à l'emporter qu'après avoir trouvé à gauche un appui inattendu. Mais il ne put vaincre les résistances des administrations techniques qui voulaient réserver aux écoles de Gand et de Liège le monopole de la formation des ingénieurs de l'État ; il fallut attendre la nouvelle loi de 1890 pour réaliser cette dernière conquête de la liberté.

Les services éminents que M. Smolders avait rendus au pays dans l'enseignement comme dans l'administration et la politique, avaient été reconnus et appréciés par S. M. le Roi qui l'avait fait commandeur de son ordre et l'avait appelé à siéger au Conseil supérieur de l'État Indépendant du Congo à partir du jour de son institution.

Mais depuis une quinzaine d'années, M. Smolders s'était peu à peu retiré de la vie publique. En 1884, il pria ses fidèles électeurs de l'arrondissement de Louvain de le décharger d'un mandat qui commençait à peser trop lourdement sur ses épaules. Puis il abandonna le barreau et demanda à ses confrères de reporter sur d'autres plus jeunes et plus actifs l'honneur du bâtonnat. L'heure du repos sonnait pour lui après les longues années de labeur



incessant; il voulait réserver entièrement à l'affection de ses enfants les jours qui lui restaient à vivre. Mais malgré sa retraite prolongée, son souvenir restait vivace dans le cœur de tous ceux qui l'avaient connu. Et le jour de ses funérailles, l'Université, le barreau, la ville de Louvain tout entière, la Belgique catholique, le gouvernement vinrent rendre un unanime témoignage de la haute estime, de la profonde vénération que leur inspirait cet ancêtre, modèle de droiture et de loyauté, de dévouement et d'activité, que Dieu venait de rappeler à lui.





MONSEIGNEUR DE GROUTARS

## DISCOURS

**prononcé par Mgr HEBBELYNCK, recteur  
magnifique de l'Université, aux funérailles  
de Mgr de GROUTARS, professeur à la  
Faculté de Philosophie et Lettres, le 8 jan-  
vier 1900.**

—  
MESSIEURS,

Lorsque, il y a quinze jours à peine, nous étions réunis pour échanger nos souhaits à l'occasion des fêtes de Noël, une espérance se trouvait au fond de tous les cœurs, un vœu se formulait sur toutes les lèvres, c'est que l'année sainte nous préserverait de ces deuils qui, depuis quelques mois, avaient si cruellement éprouvé la famille universitaire.

Nul d'entre nous n'eût osé s'arrêter à la pensée que, dans un bref délai, le corps académique allait être convoqué à nouveau pour une nouvelle cérémonie funèbre; et certes, au moment où je m'adressais à Dieu pour appeler sur vos personnes les bénédictions du Ciel, la voix m'eût fait défaut, si j'avais dû entrevoir seulement un instant la triste réalité que l'avenir nous réservait.

Il était là, au milieu de nous, ce cher Mgr de Groutars, en apparence si plein de vie et de santé, nous tendant affectueusement la main, souriant à tous de ce sourire si affable, si paternel, où se reflétaient un cœur d'or et une âme d'élite.

Ce jour-là, comme s'il avait eu le pressentiment de la séparation prochaine, il fut le dernier à me quitter, me demandant si, à ses vœux de bonheur, il pouvait joindre l'offre de ses services pour les vacances de Noël.

S'attacher à l'Université et spécialement à la personne de ses chefs comme un « bon et fidele serviteur » telle fut la suprême ambition de Jacques de Groutars, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain.

De même que le regretté Mgr de Harlez, son collègue et ami, dont la demeure toute voisine d'ici est encore fermée en signe de deuil et dont il nous faisait naguère l'émouvant éloge funèbre, Jacques de Groutars était originaire de l'ancienne principauté de Liège. Il naquit à Tilleur, le 10 novembre 1829, d'une noble famille qui, à l'époque de la Révolution française, avait payé de sa fortune sa fidélité à la foi catholique. A l'encontre des derniers vœux de son père, qui redoutait de voir l'héritier de son nom s'engager dans le sacerdoce, le jeune de Groutars se sentit, dès l'enfance, appelé au service des autels. Les germes de cette vocation continuèrent à se développer sous la direction de maîtres pieux et éclairés : les Frères de la Doctrine chrétienne, tout d'abord, ensuite les Pères de la Compagnie de Jésus.

Le collège Saint-Servais brillait dès lors d'un vif

éclat; Jacques de Groutars en fut une des premières illustrations. Il termina ses études par un cours de rhétorique supérieure, institué au Petit Séminaire de St-Trond, comme couronnement aux humanités.

Ses succès ne se démentirent pas au Séminaire de Liège, et Mgr Van Bommel, frappé de la rare distinction du jeune lévite, se proposait de l'envoyer à Rome pour suivre les cours de l'Académie des Nobles et se préparer à la carrière diplomatique. Mais les alarmes maternelles mirent obstacle à la réalisation de ce dessein et, avant même son élévation à la prêtrise, l'abbé de Groutars fut chargé de l'enseignement des humanités au Petit Séminaire de St-Trond.

« Ceux qui eurent alors l'heureuse fortune de recevoir ses leçons n'oublieront jamais ni la clarté de ses exposés, ni leur charme entraînant, ni l'enthousiasme que le maître éprouvait pour le beau, ni son art à le faire partager, ni l'élévation de pensées qui dominaient tout cet enseignement. »

Cette appréciation est due, Messieurs, à la plume d'un éminent publiciste catholique, ancien élève et ami de cœur de notre cher collègue. Elle est vraiment émouvante, la page qu'il vient de consacrer à la mémoire du maître bien-aimé; pour quiconque a connu de près cette belle intelligence, ce cœur compatissant et dévoué, elle est d'une vérité si saisissante que tous ses amis retrouveront comme l'écho de leur sentiment respectif dans « l'expression navrée de ce deuil personnel ».



Cette érudition n'était pas de pure mémoire ; elle avait passé par le creuset de la science : témoin ses publications sur les Grecs anciens et les Grecs modernes, sur les découvertes archéologiques de Schliemann, etc. ; et témoin surtout les deux beaux volumes de sa Grammaire comparée. Le collègue chargé de faire l'éloge funèbre du savant, vous dira, dans une autre circonstance, tous les mérites de cette œuvre, élaborée à une époque où la linguistique en était encore à rechercher sa voie. La triste et poignante cérémonie de ce jour s'accommoderait mal d'une dissertation érudite sur cette matière, alors qu'une seule pensée nous préoccupe : celle de payer le tribut de nos prières et de nos larmes à cet homme de cœur dont la mort nous a causé à tous, amis, collègues et étudiants, une si douloureuse surprise.

Notre chère jeunesse, il l'aimait d'une affection sans bornes ; c'est elle qui fut l'objet de sa dernière pensée. Comme, aux approches de la mort, on lui suggérait d'offrir le sacrifice de sa vie pour cette jeunesse universitaire à laquelle il avait voué son existence, il répondit, pressant les mains de son interlocuteur et fixant sur lui un regard dans lequel il concentrait ce qui lui restait de force et d'énergie : « Oh ! oui, oui, bien certainement ! »

Messieurs, qu'ils sont précieux et consolants, dans les mauvais passages de la vie, les sublimes enseignements de la foi ! Au début de mon rectorat, je vous exprimais ma confiance dans l'avenir, priant

Dieu de m'assurer le concours de ces maîtres vénérés dont l'expérience et le savoir suppléeraient à mon insuffisance. A juger des événements au seul point de vue humain, ne semblerait-il pas que la divine Providence m'ait trouvé trop présomptueux et qu'Elle veuille donner un démenti à mes espérances, en nous enlevant coup sur coup plusieurs de nos plus fermes soutiens et de nos plus zélés collaborateurs ? Mais nous savons que le Seigneur éprouve par la souffrance les familles qu'Il bénit ; nous savons aussi, selon l'enseignement de théologiens autorisés, qu'illuminés par les clartés de la vision béatifique, nos défunts continuent à s'intéresser aux personnes et aux œuvres qu'ils ont aimées ici-bas.

Cher et incomparable ami, j'ai osé vous appliquer en commençant cette parole que l'Écriture réserve aux prédestinés : « *Serve bone et fidelis.* »

Dès votre jeunesse, vous avez servi le Christ dans la personne de ses indigents ; vous avez prodigué à tous, sans réserve, avec les ressources de votre patrimoine, tous les trésors de votre intelligence et de votre cœur ; vous vous êtes sacrifié à nos chers jeunes gens dont la voix reconnaissante est impatiente de se faire entendre ; vous vous êtes donné à vos collègues et à vos chefs qui, dans le recueillement de cette heure solennelle, se rappelleront avec émotion vos bontés, vos prévenances, vos services discrets et désintéressés ; vous vous êtes immolé, enfin, dans l'exercice du ministère sacré et, en toute vérité, vous aurez pu dire, au moment



de comparaître devant le souverain Juge : « *Zelus domus Dei comedit me.* » C'est le zèle de la maison de Dieu qui m'a dévoré et consumé mes dernières forces.

A cette heure, si redoutable pour nous tous, le divin Maître aura achevé cette parole que je me plais à rappeler : « Venez, mon bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre Seigneur. » C'est dans ce séjour de bonheur que nous aimerons à vous retrouver par la pensée, à réclamer votre secours dans les moments difficiles. Unissez-vous à ces chers collègues défunts dont la séparation vous fut si pénible et demandez au Seigneur que, nous épargnant de nouveaux deuils, Il change en rosée féconde et en bénédictions les larmes que nous versons aujourd'hui sur votre tombe.

## ÉLOGE FUNÈBRE

de **Mgr J. de GROUTARS**, professeur à l'Université catholique, prononcé en la salle des Promotions, le 13 février 1900, par **Ph. COLINET**, professeur de la Faculté de Philosophie et Lettres.

---

MESSIEURS,

Il y a bien peu de temps, ici-même, l'Université adressait ses derniers adieux à l'un de ses membres les plus distingués, Mgr de Harlez. Dans un discours éloquent et ému, Mgr de Groutars nous retraçait la vie et les œuvres de ce grand travailleur, de ce savant illustre. Tout le monde alors admirait la vigueur et la jeunesse d'âme du vieillard aimé de tous. Après tant de deuils, on était heureux d'espérer de longs jours encore pour cet homme si bon, si dévoué et dont l'existence était si précieuse à l'Université. Hélas ! cet espoir a été déçu d'une manière cruelle.

Vers la fin des quelques jours de repos que ramènent chaque année les douces fêtes de la Nativité, nous apprimes avec effroi l'état alarmant de notre cher collègue, et bientôt, le 3 janvier, au moment où chacun se remet à un travail que le défunt n'interrompait jamais, la mort, impitoyable, vint l'arracher à notre affection.

**JEAN-JACQUES-CONRAD DE GROUTARS** naquit à Tilleur, le 10 novembre 1829. Il appartenait à une ancienne famille de la principauté de Liège, qui avait donné des bourgmestres à la ville épiscopale. La famille de Groutars restée fidèle à la religion et aux princes-évêques, devint la victime des envahisseurs qui tyrannisèrent la Belgique à la fin du siècle dernier : elle paya de sa fortune sa loyauté patriotique.

Nous ne possédons pas de détails sur les premières années de de Groutars. Cependant le trait suivant rapporté par un ami de la famille et du défunt nous laisse entrevoir ce qu'il sera plus tard dans la vie. Son père avait remarqué en lui les plus heureuses dispositions de l'intelligence et du caractère, et se flattait de voir sa famille se perpétuer et reprendre son ancien lustre. Aussi craignant, tout bon chrétien qu'il était, que son fils ne s'engageât dans la carrière sacerdotale, il avait, avant de mourir, exprimé le désir qu'on l'écartât de tout ce qui aurait pu l'entraîner dans cette voie. Mais l'enfant aussi semble avoir eu déjà ses vues, encore confuses sans doute. Il se présenta lui-même à l'école des Frères, qu'il ne quitta que pour entrer au collège St-Servais, à Liège, où il fit de brillantes humanités.

La période de la vie de de Groutars qui s'étend depuis le séminaire jusqu'à son arrivée à Louvain, est résumée par le même ami dans les lignes suivantes, qui portent le caractère de souvenirs personnels.

« Mgr Van Bommel remarqua dès l'abord en ce séminariste, la triple distinction du cœur, de l'intelligence et de l'éducation, et n'attendit pas qu'il fût prêtre, pour l'engager dans l'enseignement, au Petit Séminaire de Saint-Trond. Le lévite y donna tout d'abord des cours de religion, et de cette langue grecque, qui devait être le grand culte littéraire de sa vie professorale.

Bientôt ce furent tous les cours français, grec et latin de la seconde — ou poésie — qui lui échurent. Ceux qui eurent alors l'heureuse fortune de recevoir ses leçons n'oublieront jamais, ni la clarté de ses exposés, ni leur charme entraînant, ni l'enthousiasme que le maître éprouvait pour le beau, ni son art à le faire partager, ni l'élévation de pensées qui dominait tout cet enseignement.

Épris comme personne des beautés classiques de l'antiquité, il ne manqua jamais cependant l'occasion de faire ressortir, par la comparaison avec les orateurs ou les poètes de l'Église, la supériorité intellectuelle, l'enchantement supérieur des idées, de l'éloquence, de la poésie chrétiennes.

Ce lettré délicat, ce patient érudit, ce professeur à la fois studieux et communicatif, n'était pas seulement un pédagogue d'élite : c'était encore un homme de discipline, un administrateur aux grandes vues, attentif aux moindres détails. Aussi quand il fut nécessaire de placer à la tête du Collège de Herve un directeur capable de relever à tous égards cette maison fort déchue de son ancienne splendeur, nul

ne se trouva plus naturellement désigné à Mgr de Montpellier que M. de Groutars.

Il releva rapidement l'établissement tombé. Mais l'éclat même de ce relèvement ne permit point de le laisser à cette mission : ce fut à la direction du Séminaire de Saint-Trond qu'on le préposa. Il n'y réussit pas moins brillamment, s'occupant avec le même zèle infatigable et fécond, des moindres améliorations matérielles, de tous les détails de la formation de chaque élève, du progrès général des méthodes » (1).

Pendant son séjour à St-Trond il avait publié le *Tractatus de fabula et narratione* ainsi que divers ouvrages pour faciliter l'étude du grec, qui dès lors, avec la grammaire comparée, était l'objet favori de ses études. On se fait difficilement une idée aujourd'hui de la hauteur à laquelle de Groutars avait su porter la connaissance du grec chez ses élèves. « On vit à cette époque, dit M. Monchamp, les jeunes gens représenter à la salle académique une petite pièce en langue grecque ! Il y eut plus fort encore : en troisième, les bons élèves traduisaient à vue du latin en grec, des chapitres entiers des commentaires de César ! Un élève de poésie composait pour la fête de M. le Directeur, une pièce en vers grecs ! » (2)

(1) *Gazette de Liège*, 4 janvier 1900.

(2) *Souvenir du cinquantenaire du Petit Séminaire de St-Trond*, pp. 59-60.

C'est en 1878 que de Groutars arrive à Louvain en qualité de professeur et de directeur de l'École normale des humanités pour ecclésiastiques. A cette époque le doctorat de Philosophie et Lettres n'était pas, comme aujourd'hui, une préparation directe à l'enseignement des humanités. Tous les candidats suivaient les mêmes cours, assemblage assez hétérogène de philosophie, de philologie et d'histoire, bon peut-être pour faire des érudits, mais ne permettant pas au futur professeur d'approfondir les branches qu'il aurait à enseigner plus tard. Pour parer à cet inconvénient l'État avait fondé les écoles normales de Liège et de Gand; celle de Louvain était destinée à former les maîtres des collèges ecclésiastiques.

En 1878, il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. de Harlez, devenu malade et incapable de continuer ses fonctions de directeur et de professeur de l'École normale. M. de Groutars consacra à l'importante mission qui lui était confiée, toutes les ressources de son intelligence et de son dévouement. Mais l'entreprise était pleine de difficultés. Le programme de l'École normale était forcément le même en grande partie que celui de la Faculté de Philosophie et Lettres, et d'autre part les matières devaient être traitées à des points de vue différents. On s'efforçait donc d'en confier l'enseignement à des professeurs spéciaux. On comprend qu'il devait être très malaisé d'organiser ainsi en double un grand nombre de cours. De fait les étudiants sui-

vaient pour une bonne partie les cours de la Faculté. Il en résulta nécessairement un manque d'unité, d'homogénéité peu favorable à la prospérité de l'institution. Et pourtant, les résultats ne furent point à dédaigner. Plusieurs des élèves sortis de l'École normale comptent parmi les professeurs les plus distingués de l'enseignement ecclésiastique des humanités. Quelques uns, à l'exemple du zélé directeur, s'étaient épris de l'amour de la science et terminèrent leurs études par des dissertations estimées, préludes parfois de leurs travaux futurs.

C'est ainsi que récemment, après la mort de Willems, dont les travaux sur l'antiquité romaine contribuèrent tant au renom scientifique de l'Université, de Groutars put présenter la candidature d'un de ses anciens élèves dont la science et le zèle continuent à honorer la chaire de latin.

La loi de 1890 scinda les matières du doctorat en Philosophie et Lettres, et ajouta la pédagogie au programme. Dès lors chacun put s'appliquer à une matière spéciale, et ces études devinrent une préparation directe à l'enseignement des humanités.

- Les écoles normales avaient perdu leur raison d'être et elles furent supprimées à Louvain aussi bien qu'à Gand et à Liège.

Le moment est venu de parler du regretté défunt comme savant et comme professeur à l'Université. De Groutars était un helléniste consommé. Il admirait cette langue et cette littérature, qui sont restées la plus belle expression de la pensée hu-

maine, l'idéal de l'art littéraire considéré dans sa forme extérieure. Il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre parler avec dédain des études grecques comme d'une chose du passé, incompatible avec les besoins et les tendances modernes. Il en est qui ne reculeraient pas devant leur suppression complète pendant les années consacrées à former l'homme, les années des humanités. Sans doute si l'étude du grec ne pouvait donner des résultats meilleurs qu'aujourd'hui, il vaudrait mieux renoncer à un but impossible à atteindre. Mais l'exemple de de Goutars, les succès qu'il obtint à St-Trond ne suffisent-ils pas à démontrer que la décadence actuelle tient à des causes indépendantes de la nature même de ces études? On aurait tort d'oublier que c'est à la Grèce que l'Europe moderne doit son initiation aux sciences et aux arts. Les sciences, il est vrai, en tant que doctrine, n'ont plus rien à gagner à rester en communication avec les humbles commencements de l'antiquité grecque. Mais il en est autrement de la philosophie, où les créations du génie grec resteront en partie éternelles. Il en est autrement surtout de la littérature, de l'art d'imprimer à l'expression de la pensée, de l'âme humaine, le sceau de la beauté. Ici les Grecs ont atteint l'idéal; ils ont créé des chefs-d'œuvre qui n'ont jamais été égalés. C'est à leur école que les rudes conquérants du Latium apprirent à assouplir et à orner leur langage, sans jamais réussir cependant à imiter à la fois l'art et le naturel dont l'harmonieux accord fut le secret de cette race privilégiée.





La connaissance de la langue et de la civilisation romaines est indispensable au théologien et au juriste. La science du droit ne peut s'isoler des sources d'où dérivent en majeure partie les principes de nos législations actuelles; la théologie doit rester en communication vivante avec les écrits des Pères et des docteurs de l'Église. Aucune raison de ce genre n'oblige l'homme moderne à lire les Grecs dans leur propre langue, quoique la théologie approfondie ne puisse ignorer les livres sacrés du N. T. et les Pères de l'Église grecque, dans le texte original. Est-ce à dire que le monde moderne puisse impunément négliger l'étude des chefs-d'œuvre littéraires de l'ancienne Grèce? Ce n'est point la littérature latine, pâle reflet de la beauté grecque, qui suffirait à maintenir dans le monde l'idéal de perfection que la Grèce lui a apporté.

Ce ne sont point les littératures modernes, modelées sur la Grèce, ou, le plus souvent, sur Rome, qui pourraient suppléer par leurs qualités acquises à ce que la Grèce a produit spontanément avec exubérance. C'est la forme extérieure qui constitue la supériorité incontestée des Grecs, car, depuis de longs siècles, les enseignements du christianisme, l'influence aussi du monde germanique ont donné aux littératures une richesse d'idées, une grandeur morale qui les élèvent bien au dessus des littératures du monde ancien. Peu importe : les Grecs restent nos maîtres par l'art des belles formes. C'était l'avis de Dante qui ne les connut qu'à travers les Latins ;

c'était l'avis de Goethe et de Schiller qui dans la seconde partie de leur carrière n'eurent d'autre rêve que d'attendre à la beauté grecque; et si le grand Shakespeare ne les a connus qu'imparfaitement et ne nous en a pas parlé, ce n'est pas à dire qu'il ne leur doive beaucoup de choses et qu'il n'en fit point la juste estime qu'ils méritent. S'il était vrai que ces préoccupations fussent contraires aux tendances modernes, il faudrait le regretter profondément; il faudrait surtout réagir avec énergie contre des dispositions qui iraient à noyer l'homme dans les préoccupations matérielles, au grand détriment de ses facultés les plus élevées, et à créer chez lui un état d'esprit qui l'éloignerait de la vertu et de la religion elles-mêmes.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces longues considérations, cette digression qui n'est pas un hors-d'œuvre. C'est d'elles, c'est de ces principes que s'inspirait de Groutars, et elles sont l'explication, la justification de son amour, de sa passion, dirais-je, pour les études grecques. Il y voyait l'instrument qui a servi à propager dans le monde un idéal de beauté; il y voyait, pour la jeunesse, le moyen le plus efficace, de développer les facultés esthétiques qui élèvent l'âme et la préparent à la vertu.

Pour de Groutars, le grec était une langue vivante, familière; il possédait une connaissance approfondie à la fois théorique et pratique de l'idiome ancien et moderne. Il fut le traducteur resté longtemps inconnu de deux forts volumes de romans grecs, de



Rangabé, publiés d'abord dans un journal catholique de Liège. C'était après le travail de la journée, pendant les heures prises sur le sommeil, qu'il se livrait à sa noble passion. Mais de Groutars ne s'était pas contenté de l'étude pratique du grec et de la lecture littéraire. Il avait voulu approfondir l'histoire de la langue, l'origine de ce mécanisme merveilleux, les relations des mots et des formes avec celles des langues apparentées. Il fallait le courage, la tenacité, l'intelligence qui le distinguaient pour arriver à se rendre maître de cette science à la fois subtile et positive qui s'appelle la grammaire comparée. Dans l'isolement scientifique où il se trouvait, il avait appris le sanscrit, instrument indispensable de toute recherche historique dans le domaine des langues indo-européennes. Il s'en était servi ensuite pour acquérir la science nouvelle fondée par le grand Bopp. Avant 1878, il faisait aux étudiants en philosophie de St-Trond un cours de cette science, dont aucune université ne possédait alors de chaire en Belgique. Devenu professeur à Louvain, il inaugura à la Faculté de Philosophie et Lettres, un cours facultatif portant sur les langues classiques et sur le français, où les étudiants se pressèrent nombreux et avides de ses leçons.

La grammaire comparée, la science comparative et historique des langues indo-européennes, restreinte au grec et au latin pour le cours rendu obligatoire par la loi de 1890, est surtout une explication scientifique de la langue grecque, qui s'occupe

de rechercher les formes primitives des mots et leur connexion avec les formes correspondantes dans les autres langues de la même famille. Elle n'est nullement indispensable pour une connaissance même approfondie de la langue au point de vue de la lecture des auteurs quoiqu'elle puisse contribuer dans bien des cas à l'interprétation des textes, surtout des textes les plus anciens. On peut affirmer cependant que sans elle la connaissance de la langue est inachevée, que sa morphologie si riche mais aussi si compliquée ne forme qu'une suite de tableaux arides, là où la grammaire comparée montre le jeu admirable d'un système en partie altéré. A cette lumière, les anomalies trouvent leur raison d'être et apparaissent comme les débris d'un organisme primitif, en général mieux conservé dans le sanscrit.

C'est donc, pour le futur professeur, le complément naturel de l'étude grammaticale, des connaissances qu'il devra communiquer à ses élèves et que lui-même doit posséder d'une manière plus approfondie. Elles lui serviront du reste plus d'une fois à intéresser des élèves plus avancés et à éveiller leur curiosité scientifique. La grammaire comparée est aussi la science de l'étymologie qu'elle établit sur des bases rationnelles. Tout le monde sait à quel point l'esprit humain s'est toujours intéressé à l'origine des signes oraux destinés à traduire nos idées. Ce que l'on ne sait guère, c'est que, pour les langues indo-européennes du moins, les vaines spéculations

auxquelles on s'était livré de tout temps sur ce terrain, ont fait place à un corps de doctrine ayant ses principes et ses lois rigoureusement formulées. Telle est la science à laquelle de Groutars s'était voué en même temps qu'aux études grecques. On voit le lien qui unit les deux objets entre eux et avec le sanscrit. A son avis, l'enseignement du grec à l'université, qui étant donné l'état actuel des humanités, doit comprendre, au début, une revision sérieuse des éléments grammaticaux, devait se trouver en connexion étroite avec la grammaire comparée enseigné dans le doctorat. Il voulait que les connaissances grammaticales tout empiriques et souvent inexactes au point de vue historique, se transformassent dans l'esprit des étudiants, de manière à former une base solide pour l'étude de la grammaire comparée.

Comme toutes les sciences nouvelles, la grammaire comparée a commencé par des tâtonnements et passé par des évolutions diverses. Dans la seconde partie de la carrière de de Groutars, elle s'était complètement transformée. Chose rare et digne d'admiration, il ne s'était pas attardé aux opinions d'autrefois. Résolument il avait repris le travail, et il n'y a aucune exagération à dire que les diverses éditions de son cours autographié se trouvèrent constamment à la hauteur des progrès réalisés. Son activité ne se bornait du reste pas à ses cours. Dans ces dernières années il avait publié une série d'articles remarquables sur les dialectes grecs du sud de l'Italie.

De Groulars n'était pas seulement un philologue et un homme de goût. Dans plus d'une occasion, comme en témoignent les annales de St Trond et de l'Université de Louvain, il montra qu'il savait produire ce qu'il admirait dans ses modèles. Mais pour quoi insister sur ce sujet devant une assemblée qui récemment s'est trouvée en admiration devant cette parole à la fois émue et élégante<sup>9</sup> de Groulars possédait de vastes connaissances littéraires. C'est ce qui lui permit de donner libre cours aux inspirations de son cœur, toujours avide de rendre service, en donnant le cours d'histoire de la littérature française pendant une maladie du regretté Lion de Monge. Plus tard encore il donna, avec une réelle compétence, le cours de notions sur l'histoire des principales littératures modernes. Et qu'on ne s'étonne pas de la variété de ses connaissances! Elle s'explique par l'extraordinaire activité d'un homme qui se reposait d'un travail par un autre et qui ne craignit pas, jusqu'à la fin de sa carrière, de demander à la nuit le supplément de loisir que ses occupations multiples lui dérobaient pendant le jour.

\* \* \*

De Groulars était une de ces natures privilégiées à qui la Providence n'a pas départi seulement les dons de l'intelligence. Elle lui avait octroyé en outre les qualités morales les plus éminentes. Doué d'une volonté énergique, d'une rare tenacité, qu'il savait allier à la douceur et à l'affabilité la plus exquise,

de Groutars était naturellement appelé à gouverner les hommes. Parmi ceux qui l'ont connu de près, aucun ne s'étonnera des succès de son administration au collège de Herve et au célèbre Petit Séminaire, dont il sut élever encore le niveau intellectuel et moral. Il y a quelque chose de vraiment extraordinaire dans l'attachement et la vénération que lui vouèrent ses anciens élèves pendant toute la suite de leur carrière. Ils ont beau être emportés par le courant de la vie, il semble que cette figure, cette voix qui les ont attirés dans leur première jeunesse, continuent à leur être présents comme ce qu'ils ont connu de plus bienfaisant et de meilleur. De nombreux et touchants témoignages se sont produits à ce sujet et dans la presse et dans les lettres qui nous ont été envoyées à l'occasion de sa mort. Voici un passage d'une lettre adressée à Mgr Cartuyvels par M. Monchamp, vicaire général de l'évêché de Liège, l'éminent historien de la philosophie :

« J'ai été durant toutes mes humanités sous la direction de Mgr de Groutars, et j'ai voué depuis lors une profonde gratitude à cet éducateur modèle. Il a exercé sur moi une influence profonde par ses exemples, ses exhortations quotidiennes du matin, ses avis hebdomadaires du samedi, ses instructions du dimanche aux deux congrégations, et ses conseils particuliers. Je n'en dis pas davantage, mais je le répète c'était un formateur modèle, un formateur complet, pour l'intelligence comme pour la volonté.

Il était le prédicateur convaincu et l'exemple parfait de l'énergie du caractère. »

A l'École normale, de Groutars n'eut point l'occasion de déployer ses grandes qualités. Mais on peut dire qu'il y fut admirable de prudence et de sagesse. C'étaient du reste des qualités universellement appréciées ici, en particulier par les Recteurs magnifiques qui se sont succédé à l'Université depuis qu'il y arriva. De Groutars fut pour eux un aide dévoué, un conseiller précieux. Prodiges de son temps et de ses peines, il ne se ménageait jamais quand il s'agissait de les soulager dans l'exercice de leurs charges souvent aussi fatigantes que délicates. Il apportait à l'exercice de ces éminentes fonctions une discrétion, un tact qui, bien souvent sans doute, contribuèrent à éviter des froissements, à écarter des difficultés.

Aux dons de l'intelligence, à l'art de gouverner les hommes et de diriger les choses, de Groutars joignait les qualités les plus rares du cœur. *Toto corde*, telle était la devise qu'il avait choisie et qui résume son caractère. C'était essentiellement un homme bon, aimant tous ceux avec qui la Providence le mit successivement en contact. C'était pour lui un plaisir, une passion, dirais-je, de rendre service. Et il en possédait l'art au suprême degré. Dissimulant ses généreuses actions, il s'efforçait, pour ainsi dire, de faire illusion à ceux qu'il servait. Il ne souffrait pas de l'ingratitude et de l'indifférence, tant il se hâtait d'oublier le premier les services qu'il avait



rendus. La bonté du reste né nuisait pas chez lui à la fermeté du caractère. Il souffrait sans doute lorsqu'une conviction éclairée le forçait à mettre un frein aux inspirations de son cœur. Mais toujours cependant la raison, ce reflet de l'intelligence divine, restait chez lui la loi souveraine que la Providence a établi pour diriger la conduite de notre vie. Tel on le vit à St-Trond où sa bonté d'âme lui avait gagné l'affection durable des élèves, tel il se montra à Louvain, au milieu de la jeunesse universitaire et dans ses relations avec ses collègues.

La vie de de Groutars a été véritablement une vie de travail acharné et ininterrompu, accompli avec amour, avec abnégation. De Groutars s'oubliait lui-même. Cet homme si plein d'attentions pour tous, si empressé à soulager les autres dans leurs travaux et dans leurs épreuves, était pour lui-même d'une rare dureté. Il aimait le dévouement silencieux. Jamais il ne visait à se mettre en lumière. Trop heureux de voir réussir ses efforts, il ne cherchait ni les applaudissements, ni la vaine renommée. Le devoir était pour lui chose sacrée. Régulier, ponctuel, calme, il ne négligeait aucun détail, et c'était souvent au détriment d'un repos bien mérité qu'il réussissait à suffire aux multiples obligations qu'il s'imposait. Les peines, les souffrances intimes ne lui ont pas manqué; mais qui, même parmi ceux qui l'ont connu de plus près, se souvient avoir entendu une plainte sortie de sa bouche? Il souffrait en secret, s'enveloppant d'un silence souriant, reflet d'une

âme maîtresse d'elle-même. Sa santé avait été ébranlée avant son arrivée à Louvain, et il avait fini par connaître les défaillances habituelles de la vieillesse. Il n'en tenait littéralement aucun compte. On le voyait parfois, pendant la saison rigoureuse, traversant les rues d'un pas plus lent, mais toujours ferme. On admirait ce vieillard qui, la poitrine oppressée, se rendait courageusement à l'une ou l'autre de ses multiples tâches, où il semblait puiser une nouvelle vigueur. Il est mort comme il avait vécu.

Cette année, au mois de décembre, la rigueur du froid avait ramené la bronchite dont il souffrait habituellement pendant l'hiver. Malgré son accablement, il ne voulut point, la veille de Noël, priver de ses conseils les religieuses qu'il dirigeait. Il eut le courage, téméraire peut-être, de chanter la messe de minuit. Le lendemain, se trouvant sans doute un peu mieux, il célébra la Ste Messe, puis se rendit à Hasselt auprès d'un ami. Ce fut une visite d'adieu éternel. En revenant chez lui, il s'alita, et, au bout de peu de jours, le 3 janvier, vers trois heures de l'après-midi, il rendit le dernier soupir.

Oui, vraiment, de Groutars est mort comme il a vécu. Il est mort en faisant le bien, comme le Maître auquel il avait consacré sa vie, *transiit benefaciendo*. Nous savons tous que de Groutars était un vrai prêtre. Mais comment faire pour louer la beauté de cette âme si jalouse de cacher aux yeux de tous les vertus sublimes, les sacrifices héroïques, dont il

réservait le spectacle à Celui qui seul est digne de le contempler. Mais c'est en vain que le saint prêtre s'est efforcé de cacher ses vertus à nos yeux. Nous avons vu ses œuvres. Sa vie entière a été consacrée au travail, à un travail dur et incessant. Il a travaillé pour la science, il a travaillé pour la jeunesse, il a travaillé pour l'enseignement de son diocèse, il a travaillé pour l'Université, il a travaillé pour tous ceux à qui il a pu se rendre utile. Il l'a fait avec joie, avec empressement, ne tenant compte ni de son repos ni de son temps. Comment se fait-il donc que nous ne trouvions chez lui aucune trace de cet égoïsme qui semble faire le fond impénétrable du cœur humain? La réponse se présente d'elle-même devant cette assemblée de chrétiens, et il serait superflu de décrire ici la Voie qu'il a suivie, la Vérité, l'Idéal qu'il a voulu réaliser en lui, la Vie, l'Énergie divine dont il a nourri son âme.

\* \* \*

Et maintenant, cher et vénéré collègue, adieu! Adieu, au nom de l'Université, à qui ma trop faible voix sert d'organe en ce moment. Nous ne verrons plus vos traits bien aimés, nous n'aurons plus sous les yeux le spectacle si réconfortant de vos courageuses vertus. Mais votre souvenir, votre esprit resteront parmi nous. Nous n'oublierons pas vos exemples. Nous aimerons comme vous la science, l'Université, la religion, et, comme vous, nous nous dépenserons pour ces nobles causes. Et vous non

plus, dans la vie nouvelle, dans le repos éternel que vous avez si bien mérité, vous n'oublierez pas ceux que vous appeliez si sincèrement « vos chers collègues ». Le spectacle de leurs travaux et de leurs luttes ne vous sera point étranger et, mieux encore que dans vos jours mortels, vous pourrez donner carrière aux inspirations de votre âme généreuse et secourable.

---

## DISCOURS

**prononcé en la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 16 octobre 1900, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr HEBBELYNCK. Prélat de la Maison de S. S., recteur magnifique de l'Université.**

—  
**MESSIEURS LES PROFESSEURS,  
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,**

Dans le discours que j'ai eu l'honneur de vous adresser l'an dernier, je me suis plu à vous citer cette parole, prononcée autrefois, à cette même tribune, par mon prédécesseur : « Avec les Instituts nouveaux se multiplient les besoins ; il faut augmenter les ressources : les catholiques belges le savent et nous avons confiance qu'ils continueront à soutenir puissamment leur œuvre » (1). Cette confiance, Messieurs, nous la partageons en vous annonçant la prochaine création de cours spéciaux d'électricité et, je suis heureux de vous l'apprendre, elle n'a pas été démentie.

Déjà, je me suis fait un devoir de rendre un hommage reconnaissant à notre éminent ministre d'État, M. Aug. Beernaert. Ce nom que vous avez, alors, chaleureusement acclamé, il est juste de le

---

(1) *Annuaire de 1900*, p. CXXXII.

rappeler au moment où l'Université s'apprête à inaugurer son nouvel Institut. Une part prépondérante revient, en effet, à M. Beernaert, dans la prompte et heureuse réalisation de ce projet. L'intervention spontanée d'un homme qui unit à la largeur des vues une connaissance si exacte des besoins et des tendances de notre époque, n'était-elle pas un avertissement pour nous, en même temps qu'un stimulant pour les amis éclairés de l'Université ?

L'événement a prouvé que cet avertissement était fondé et que ce stimulant était efficace.

Tandis que, dans d'autres établissements, le nombre des aspirants ingénieurs accusait, depuis cinq ans, un accroissement rapide, il continuait à osciller à Louvain entre 230 et 290. Cette année, la seule annonce de nos futures installations scientifiques a fait sauter brusquement le chiffre de nos inscriptions aux Écoles spéciales de 288 à 401.

Puisse ce résultat inespéré être déjà une récompense pour nos premiers donateurs et un encouragement pour ceux qui ont suivi ou sont disposés à suivre leur noble exemple. Parmi nos nouveaux coopérateurs je suis heureux de pouvoir mentionner un de nos ingénieurs les plus distingués M. Evence Coppée. Je voudrais citer d'autres noms encore ; mais beaucoup de nos souscripteurs, par un excès de modestie, ont tenu à s'abriter sous le voile de l'anonymat. Un droit spécial à notre gratitude peut être revendiqué, cette année, par le diocèse de Gand et son vénéré chef S. G. Mgr Stillemans toujours

prêt à tous les dévouements et à toutes les initiatives, quand il s'agit des intérêts supérieurs de l'Université où il prit autrefois ses grades académiques.

Grâce à ces libéralités, nous avons pu créer de toutes pièces un Institut électro-mécanique au niveau des dernières exigences de la technique. Tout en nous souvenant que, dans un établissement universitaire, la technique ne doit être que le complément de la haute éducation scientifique, nous nous sommes efforcé de donner à notre enseignement une tournure éminemment pratique, par l'organisation d'un cours spécial de constructions et une installation appropriée. Cette installation a permis de réunir, dans le nouvel Institut, les ressources de la science et celles de l'industrie. Elle comprend, notamment, un moteur à vapeur, un moteur à gaz, une vingtaine de dynamos et d'électromoteurs de tous types, fonctionnant dans un hall desservi par un pont roulant électrique, un petit atelier de machines outils, des laboratoires spéciaux pour l'essai des matériaux, une salle de dessin, des salles pour les mesures électriques et mécaniques, pour les essais de courants à haute tension et pour la photométrie. Nos élèves, ayant manipulé tous ces engins et dressé des projets complets, pourront, munis de leurs diplômes, s'engager dans les diverses carrières, sans autre stage préparatoire.

A partir de ce jour, Messieurs, nous pouvons donc envisager avec confiance l'avenir de nos Écoles Spéciales,

Il importe, toutefois, de nous tenir en garde contre une fausse sécurité. Nous avons escompté le concours de nos bienfaiteurs en mettant la main à l'œuvre; cette œuvre nous ne saurions la mener à bonne fin, nous ne saurions surtout en garantir la durée, sans une nouvelle et puissante coopération de leur part (1).

Il y aurait témérité, en effet, à grever de charges nouvelles notre budget ordinaire. Les rapports officiels sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État renferment, à cet égard, des renseignements significatifs, qui seront une révélation pour beaucoup de catholiques belges. Pour assurer le prestige du plus important de ses établissements d'enseignement supérieur, l'Université de Liège, notre gouvernement s'est vu dans la nécessité de lui allouer, durant les derniers exercices, un budget annuel qui tend à dépasser la somme d'un million. Dans ce total, il n'est tenu compte ni des rétributions payées pour la fréquentation des cours, ni des centaines de mille francs affectées à la construction des nouveaux locaux, ni des dons extraordinaires dus à la munificence, parfois princière, de certains Mécènes contemporains.

Elle est merveilleuse, assurément, dans notre

---

(1) Notre *École des Sciences Commerciales et Consulaires*, dont les débuts ont constitué un réel succès, a complété son organisation; elle installe, dans un local approprié, un bureau commercial et un musée des produits,



vaillante Belgique, la puissance de l'initiative privée ; mais, qui oserait exiger d'elle, pour notre seule Université, une dotation annuelle proportionnée aux chiffres de nos budgets officiels ? Et, néanmoins, malgré l'infériorité notoire de ses ressources, notre *Alma Mater* ne doit pas craindre d'être mise en parallèle avec les institutions similaires du pays : tout récemment encore, elle obtenait, de même que l'Université de Liège, le grand prix à l'Exposition internationale de Paris.

Ici, Messieurs, j'ai à cœur de m'acquitter d'une double dette de reconnaissance.

Honneur, tout d'abord, aux membres de notre clergé ! Nonobstant les lourdes charges que leur imposent les œuvres paroissiales et diocésaines, ils ne s'épargnent ni démarches, ni privations personnelles pour procurer à l'*Alma Mater* les fonds nécessaires au maintien de sa prospérité.

Peut être, n'apprécions nous pas toute la portée de ce généreux concours. Il est moins facile, en effet, à l'humble curé de village qu'aux familiers de nos centres académiques, de comprendre les exigences toujours croissantes d'un enseignement supérieur. Chargé avant tout des intérêts spirituels et moraux de ses ouailles, il lui serait naturel de n'envisager la mission de l'Université catholique que sous certain aspect immédiatement utilitaire et de n'encourager notre grande institution qu'en vue de la formation de jeunes gens chrétiens, suffisamment

aptes aux professions libérales ou aux carrières industrielles. Certes, cette mission exigerait déjà, par elle-même, d'importants sacrifices. Mais, ces sacrifices, nos prêtres savent aussi y contribuer de grand cœur, lorsqu'il nous arrive d'en proclamer la nécessité, dans le seul but de stimuler, chez l'élève comme chez le maître, l'esprit d'initiative et l'ambition scientifique. Admirons, Messieurs, ces actes d'héroïsme, qui témoignent en même temps d'une grande largeur de vues et d'une juste appréciation des tendances de notre époque.

Malgré tous ces dévouements, l'Université serait inférieure à sa tâche, si l'activité de nos maîtres ne suppléait, dans une bonne mesure, à l'exiguité de nos ressources matérielles. A vous donc aussi, mes chers et dévoués collaborateurs, ma plus profonde gratitude. En parcourant notre programme des cours, la collection de nos annuaires et notre bibliographie académique, l'étranger a pu se rendre compte du travail surérogatoire que s'imposent librement les professeurs de Louvain. D'après des rapports qui me sont venus de source autorisée, ce côté de notre enseignement nous a valu l'honneur d'attirer l'attention spéciale des hommes de science qui ont visité, à Paris, le compartiment réservé à la section belge de l'Instruction.

Si les allusions personnelles ne m'étaient interdites, à combien d'entre vous, Messieurs, pourrais-je rappeler les circonstances où je vous ai exhortés à ménager vos forces et à vous souvenir que l'expé-

rience du surmenage ne se renouvelle pas impunément.

\* \* \*

Le surmenage, n'est-il pas la cause de la disparition prématurée de notre cher et vénéré Mgr de Groutars ? Si lourde était la tâche qu'il avait spontanément assumée, si grande son habileté à nous dissimuler jusqu'aux apparences de la fatigue, qu'il a succombé à un moment où, malgré une vague appréhension qu'il ne présumât de ses forces, nous nous attendions à le conserver encore longtemps parmi nous. Le jour où nous nous sommes réunis autour de sa tombe, je vous ai rappelé son attachement à l'*Alma Mater* et spécialement à la personne de ses chefs ; dans une autre circonstance, une parole autorisée vous a retracé ses mérites scientifiques. Sa mémoire sera longtemps vivante parmi nous ; car, outre la haute estime que nous inspirait son érudition et sa sagesse, il s'était concilié chez tous la sympathie des cœurs.

La mort qui, durant le précédent exercice, avait fait tant de vides dans nos rangs et qui est venue assombrir les premiers jours de cette année, semble, depuis ce temps, nous accorder une trêve. Aussi, n'avons-nous pas à mentionner de nombreux changements dans le corps académique.

Après quarante-deux années consacrées à l'enseignement et à la direction de la jeunesse universi-

taire, le vénéré Mgr Lamy, professeur d'Écriture Sainte, d'Hébreu et de Syriac, a demandé et obtenu son admission à l'éméritat. Puisse-t-il, grâce à un repos largement mérité, reprendre des forces nouvelles et continuer à enrichir notre bibliographie académique de ses travaux d'érudition!

Mgr Lamy sera remplacé, pour le cours de Syriac, par M. Forget, pour le cours approfondi d'Hébreu, par M. Van Hoonacker et pour l'Exégèse, par M. Ladeuze qui aura comme suppléant, pour les leçons de la *Schola Minor*, M. l'abbé Coppieters, chargé de cours, licencié en Théologie.

M. l'abbé Van Hove dont, depuis deux ans, nous avons pu apprécier l'activité scientifique, a été nommé professeur extraordinaire, après avoir acquis le diplôme de Docteur en Droit canon. A l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique, qu'il donnait déjà, M. Van Hove ajoutera celui du Droit canon, aux cours élémentaires de Théologie. Il y remplacera M. De Becker qui reprend en entier le cours supérieur de Droit canon, partagé autrefois avec M. Bondroit.

M. Bondroit aura dans ses attributions la partie générale du Droit civil-ecclésiastique, dont Mgr Moulart a été déchargé, pour des motifs de santé.

Le titre de professeur extraordinaire a également été accordé à M. l'abbé Maere, à qui M. le chanoine Reusens a cédé son cours d'Archéologie chrétienne, et qui assistera M. Cauchie dans la direction des exercices de critique historique. Docteur en Philo-

sophie et en Théologie de l'Université Grégorienne, M. Maere s'est exclusivement consacré, depuis trois ans, à l'étude de l'histoire. Par son séjour prolongé à Rome, où il conserve de précieuses relations scientifiques et où il continuera, d'ailleurs, ses recherches dans les archives du Vatican, il s'est mis à même de rendre d'éminents services à notre École historique.

Le cours de Littérature grecque donné par Mgr de Groutars, à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été dévolu à M. le professeur Colinet qui avait déjà repris antérieurement le cours de Grammaire comparée.

A la Faculté des Sciences, MM. E. Gillon, ingénieur-électricien, et F. Kaisin, docteur en Sciences naturelles, ont été attachés à l'Université, avec le titre de chargé de cours. M. Kaisin aura dans ses attributions l'enseignement d'une partie des Sciences géographiques et M. Gillon, les cours de Constructions électrotechniques, de Télégraphie et Téléphonie, de Mesures et essais de machines électriques. Il s'occupera de la direction des travaux pratiques à l'Institut de l'électricité.

MM. les professeurs Biourge, Paul Henry, Ide, Leplae et Ranwez ont été promus à l'ordinariat.

M. le chanoine De Baets, dont la santé avait laissé à désirer l'année dernière, a obtenu d'être déchargé de la présidence du collège Juste-Lipse. Nous avons confié ces fonctions à M. l'abbé Van Battel, candidat en Philosophie et Lettres, professeur à l'Institut

**St-Louis de Bruxelles, où il venait d'être nommé préfet des études et de l'externat.**

**M. De Baets, qui conserve ses cours à la Faculté de Théologie et de Philosophie, a acquis des titres spéciaux à notre reconnaissance, tant à cause des services rendus à notre jeunesse universitaire, qu'à raison de l'activité éclairée avec laquelle il a dirigé les récents travaux d'agrandissement et d'embellissement de la pédagogie Juste-Lipse.**

**Diverses considérations ont déterminé NN. SS. les Evêques à décréter ces travaux. Il était urgent, en effet, de porter remède à l'insuffisance et au mauvais état des locaux de l'école de Pharmacie, attenante au collège Juste-Lipse. D'autre part, l'aile gauche de la Pédagogie, composée d'un bâtiment ancien plusieurs fois transformé, ne répondait que très imparfaitement à sa destination et aurait exigé, à bref délai, une reconstruction totale. Il a donc paru opportun d'édifier, le long de la Dyle, une aile nouvelle adaptée simultanément aux besoins de l'école de Pharmacie et à ceux du Collège. Cette transformation a eu non seulement pour effet de rendre plus spacieux et plus confortables nos locaux universitaires, mais elle a, en outre, relevé le caractère esthétique de l'ensemble des constructions. Débarassée du vieux bâtiment qui la séparait du terrain vague avoisinant la Dyle, la cour intérieure, aménagée en square et rappelant de loin les grands collèges d'Oxford, offrira un coup d'œil des plus**

pittoresques sur les deux ailes de l'édifice, et, comme fond de perspective, sur l'ancienne maison de Jansénius et le donjon restauré de la première enceinte de Louvain.

- C'est donc avec une légitime fierté que M. De Baets aura pu remettre les clefs de son bel établissement entre les mains de son successeur. Tout nous autorise à espérer que celui-ci saura maintenir le bon renom du collège Juste-Lipse et que l'heureuse influence exercée par M. Van Battel dans les sections supérieures de l'Institut St-Louis, sera particulièrement féconde au sein de l'*Alma Mater*. C'est pourquoi, nous l'avons appelé également à remplacer le regretté Mgr de Groutars comme assesseur du Vice-Recteur.

Le chiffre croissant de notre population universitaire rend plus importantes que jamais ces graves et délicates fonctions. Déjà notablement augmenté l'année dernière, il s'est encore élevé cette année et nous avons l'espoir fondé que, bientôt, nous pourrons inscrire notre deux millième étudiant.

Les succès obtenus par nos élèves sont également encourageants. Deux de nos docteurs en Philosophie et Lettres, M. Joseph Laenen (pour la section d'histoire), et M. Alphonse Bayot (pour la section de philologie romane), ont été respectivement classés premier et second, au concours pour les bourses de voyage. M. Léon Van Reymenant a obtenu la bourse de voyage pour la section des sciences chimiques.

Au concours universitaire, M. Camille Liégeols a été couronné, pour la question de philologie romane, et M. César De Neef, pour la question de sciences anatomo-physiologiques ou biologiques. M. De Neef a obtenu, en outre, le prix Alvarenga, décerné par l'Académie de Médecine.

Si nombreuses ont été les distinctions de tout ordre décernées à nos professeurs, que je m'exposerais à de regrettables omissions, si j'entreprenais de les énumérer toutes. Il convient néanmoins de faire une mention spéciale de nos deux prix décennaux : le prix de philologie orientale attribué à l'œuvre de feu Mgr de Harlez, dont le renom continue à rayonner sur l'Université, et le prix de chimie et de physique expérimentale, décerné au doyen de notre corps enseignant, M. Louis Henry. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le lui rappeler, lors de la manifestation grandiose du mois de juin, M. Henry nous a appris, par son exemple, comment on arrive à la vraie autorité scientifique. Aux plus jeunes, encore étudiants ou déjà collègues, qui se sentiraient rebutés par l'aridité ou la patiente longueur de certaines recherches, il a démontré que la réputation scientifique se mesure moins à l'exubérance des écrits ou à l'étendue de leur publicité, qu'à leur valeur intrinsèque et à l'effort qu'ils représentent.

• • •

Messieurs les Étudiants, je vous ai montré, l'année





dernière, que la mission du professeur ne se limite pas à la préparation immédiate des leçons ; je voudrais vous faire comprendre aujourd'hui, que l'activité de l'élève ne doit pas se borner à la fréquentation des cours et à l'assimilation des matières qui en font l'objet. La tâche qui vous incombe de ce chef est, certes, suffisante pour absorber une partie notable, parfois même la presque totalité des heures destinées au travail, pendant l'année académique. Pour assurer le succès de vos études universitaires et surtout pour en garantir la solidité, vous aurez à accomplir ce devoir journalier d'une manière constante et normale. Loin de moi donc, la pensée de vous en détourner ou de vouloir, d'autre part, restreindre outre mesure le droit au délassement.

Mais, hélas, que de moments perdus dans la vie de beaucoup d'étudiants, même réputés réguliers ! que d'heures passées en réunions stériles, en conversations fastidieuses et insipides, qui énervent au lieu de recréer !

Ne confondons pas, chers amis, le repos légitime avec l'inaction.

La vraie récréation de l'esprit ne va pas sans quelque noble exercice de nos facultés ; tout en provoquant une détente, elle nous retrempe et nous stimule dans l'accomplissement du devoir. L'oisiveté, au contraire, est une école dépravante. *Multam malitiam docuit otiositas*, nous dit l'Écriture. Et St. Augustin, qui avait passé par toutes les vicissitudes du monde, ajoute, avec sa profonde con-

naissance des hommes : *In occupationibus sancti, in otio perierunt*. Combien d'âmes d'élite, ennoblies par le travail, ont déchu dans l'oisivete ! Tout homme d'expérience a rencontré, sur le chemin de la vie, la triste confirmation de cette parole ; et a vous mêmes, chers jeunes gens, elle rappellera, peut être, le souvenir de tel de vos anciens compagnons d'études, dont l'avenir s'annonçait si brillant et qui a fini par trainer misérablement son existence, pour s'être abandonné, un jour, à un repos imprudent.

Il est donc, pour le delassement, des limites et des règles. En prenant l'habitude de vous y astreindre, vous eviterez ces catastrophes ; en consacrant, d'autre part, à des occupations utiles l'excédant de vos loisirs, vous complerez certaines lacunes de votre formation universitaire.

Un observateur judicieux écrivait récemment ces lignes « J'ai été étonné bien des fois de constater chez de jeunes avocats, dont j'entendais dire par leurs contemporains qu'ils étaient *bés forts*, une extraordinaire ignorance non seulement des choses et des hommes, ce qui se conçoit, mais encore des livres et des idées, ce qui est inadmissible. A cet égard, le ton et le genre des propos qui se tiennent dans les groupes multiples que les neuf heures voient se former dans les couloirs du Palais, sont terriblement revelateurs. C'est, au sens strict, le triomphe du potin, de la petite nouvelle, de la petite aventure arrivée la veille en soirée, ou pendant une promenade, ou encore, au cabaret.

Non que ces jeunes gens ne sachent, après cela, préparer convenablement une affaire. Mais ce sont de tellement étroits, de tellement petits cerveaux. Ils vont devant eux comme les chevaux garantis par leurs œillères contre les regards qu'ils pourraient jeter de-ci de-là. Rien ne paraît les intéresser au delà de la stricte et journalière besogne; ils ne voient rien, ils ne lisent et ne réfléchissent point sur le vaste monde » (1).

Habituez-vous donc, Messieurs, de bonne heure, à lire, à réfléchir, à travailler par vous mêmes. Venez renforcer les rangs de ces étudiants d'élite dont les dissertations et les monographies occupent déjà une place importante dans notre bibliographie académique (2).

De tout temps, mais depuis une dizaine d'années surtout, l'Université de Louvain a pris à cœur de développer chez les élèves l'esprit d'initiative, tout en les mettant en garde contre les déceptions et les écueils.

Elle a créé des cours libres sanctionnés par des grades académiques, elle a multiplié et encouragé les conférences, les séminaires et les cercles d'études, elle a mis enfin à votre disposition la salle de lecture de la bibliothèque, où toute facilité vous est donnée

---

(1) *Journal des Tribunaux*, 6 mai 1900.

(2) Voir l'indication sommaire de ces travaux dans la nouvelle *Bibliographie académique de l'Université catholique de Louvain*, pp. 2-7, 378-384.

pour vous familiariser avec les auteurs qui vous sont journellement cités aux cours.

Car, ici encore, se vérifie l'axiome : *Ignoti nulla cupido*. La regrettable inertie qu'on vous signalait tout à l'heure, ne provient-elle pas, en effet, de ce que l'étudiant connaît à peine les livres par leurs titres, et qu'il n'a jamais goûté la douce satisfaction d'une recherche, d'une trouvaille personnelle ?

Je viens de faire allusion, Messieurs, aux déceptions et aux écueils d'une initiative mal comprise : je veux parler des fausses méthodes, et des perplexités auxquelles pourrait se heurter la foi de votre enfance, dans l'examen de certains problèmes. À Louvain, vous avez moins à redouter ces dangers. La direction éclairée de vos maîtres vous empêchera de pousser vos investigations sur un terrain stérile ; l'intégrité de notre enseignement catholique sera la sauvegarde de votre foi.

On ne saurait trop s'en souvenir, en effet, la foi se perd à tous les âges, si l'on n'a soin de l'entourer d'utiles précautions. Cet avertissement, le Souverain Pontife le renouvelait encore, l'année dernière, en s'adressant, en ces termes, au Patriarcat Romain : « Au milieu des tempêtes du monde et des convoitises agitées du cœur humain, la lumière de la foi est comme un flambeau exposé au souffle des vents orageux ; si elle n'est pas protégée par d'opportunes défenses, elle est en continu danger de s'affaiblir et de s'éteindre,

Qui pourrait, en effet, compter le nombre de ceux qui, par insouciance ou par d'autres fautes, la perdent malheureusement tous les jours, bien qu'ils soient nés et qu'ils aient été élevés comme vous, dans le sein de l'Église catholique? (1) »

Chers étudiants, rendez grâce à la divine Providence qui vous a traités vraiment en enfants privilégiés. Après avoir goûté les bienfaits d'une éducation profondément chrétienne, vous avez le rare bonheur d'achever votre formation scientifique dans une institution où les principes catholiques sont non seulement respectés, mais ouvertement professés, par les maîtres et les élèves, et qui, récemment encore, lors de notre dernier pèlerinage à Rome, recevait les félicitations et les bénédictions du Chef Auguste de l'Église.

A la fermeté des convictions religieuses, continuons, Messieurs, à unir un loyal attachement à la royauté et aux institutions du pays. A notre tour, saluons aujourd'hui de nos acclamations l'union princière qui, ouvrant à notre dynastie nationale de nouvelles espérances, a provoqué dans nos populations, un si magnifique réveil de la foi monarchique et du patriotisme.

Fière d'avoir pu contribuer, dans la personne d'un de ses maîtres, à la haute éducation intellectuelle du Prince Albert de Belgique, l'Université de

---

(1) Discours adressé au Patriarcat Romain, janvier 1899.

Louvain tient à affirmer, une fois de plus, à nos Augustes Souverains et aux membres de la famille royale, sa respectueuse gratitude pour Leur haute et constante bienveillance.

Messieurs les Étudiants, en terminant ce discours, ce m'est un doux devoir de vous rappeler les vœux que m'adressait naguère Sa Majesté le Roi, et dont je me suis déjà fait l'écho dans une autre circonstance : « Puisse les étudiants conserver toujours la générosité et l'enthousiasme de la jeunesse ! Puisse-ils, de préférence, chercher la diversion à l'étude dans les salubres délassements du grand air et les mâles exercices physiques, qui fortifient les corps et trempent les caractères ! Puisse-ils, enfin, appréciant de plus en plus le sérieux de la vie, se préparer, des l'Université, soit à prendre un jour la part qui leur revient dans les affaires intérieures du pays, soit à travailler, au dehors, à la prospérité et à la grandeur de la patrie, quand l'encombrement des carrières ou des raisons d'un ordre plus relevé les invitent à se fixer au loin. »

Hommes de conviction et de devoir, ils forment légion, Messieurs, parmi les anciens de Louvain, ces citoyens d'élite de toute condition, ces ingénieurs, ces missionnaires, qui vous ont précédé sur le chemin de l'honneur.

Prenant exemple sur eux, vous aurez à cœur de rablier par vos actes les paroles de notre Roi, dont l'étranger lui-même admire la large envergure

( LVIII )

d'esprit et l'opiniâtre sollicitude pour nos grands intérêts nationaux.

Au nom de NN. SS. les Évêques, sous les auspices de Marie Immaculée, patronne de l'Université, je déclare ouverte l'année académique 1900-1901.

## TABLE DES MATIÈRES.

### PRÉLIMINAIRES.

<i>Correspondance des ères anciennes, etc.</i> . . .	v
<i>Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint Esprit.</i> . . . . .	ix
<i>Calendrier</i> . . . . .	xi
<i>Planètes principales</i> . . . . .	xxxvi

### PREMIÈRE PARTIE.

<i>Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université</i> . . . . .	3
<i>Corps épiscopal de Belgique.</i> . . . . .	5
<i>Personnel de l'Université</i> . . . . .	7
<i>Collèges et établissements académiques</i> . . . .	36
<i>Programme des cours de l'année académique 1900-1901</i> . . . . .	51
<i>Conférence d'Économie sociale</i> . . . . .	156
<i>Rapport sur les travaux de la Conférence d'Économie sociale, pendant l'année acadé- mique 1899-1900, par M. Henri de Trannoy.</i>	157
<i>Société philosophique (Section de Philosophie générale)</i> . . . . .	165
<i>Rapport sur les travaux de la Section pendant l'année 1899-1900, par M. Abel Brohée, se- crétaire sortant</i> . . . . .	166
<i>Société de Saint-Vincent de Paul</i> . . . . .	182



<i>Rapport présenté sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul pendant l'année académique 1899-1900 . . . . .</i>	190
<i>Taal en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT . . . . .</i>	205
<i>Verlag der werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verlopen schooljaar 1899-1900, door den heer Dr Reimond Speleers. . . . .</i>	208
<i>Genootschap gesticht in 1883, onder den naam van CONSTANTIUS BUTER, ter beoefening der aloude, vaderlandsche, christelijke beschavingsgeschiedenis, onder de leiding van professor Dr Paul Alberdingk Thijm en het oppertoezicht van Mgr den Rektor der Hoo-geschool. . . . .</i>	231
<i>Verlag der werkzaamheden van het Genootschap gedurende het schooljaar 1899-1900. . . . .</i>	231
<i>Cercle Industriel . . . . .</i>	236
<i>Rapport sur les travaux du Cercle Industriel, pendant l'année académique 1899-1900, fait au nom du comité directeur, par M. L. Van der Hulst, vice-président.. . . .</i>	237
<i>Cercle Agronomique de l'Université catholique de Louvain. . . . .</i>	251
<i>Rapport sur les travaux du Cercle Agronomique pendant l'année 1899-1900, présenté au nom de la commission directrice, par M. Jos. Van Steenberghe, secrétaire . . . . .</i>	252

<i>Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine,</i>	278
<i>Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pen- dant l'année académique 1899-1900, présenté par M. Fernand Mayence, secrétaire sortant.</i>	279
<i>École catholique d'adultes, dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.</i>	277
<i>Rapport sur les travaux de l'École catholique d'adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année 1899-1900, présenté au nom du bureau par M. Jos. Hebbelynck.</i>	278
<i>Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leu- vensche Studenten.</i>	284
<i>Verlag der werkzaamheden van de Sociale Studiekring en Sprekersbond, gedurende het schooljaar 1899-1900, door den heer Jozef Van den Eynde.</i>	286
<i>Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven.</i>	301
<i>Verlag over de werkzaamheden van den Vlaamschen Landbouwkring, gedurende het schooljaar 1899-1900, door den heer Rey- naert, schrijver.</i>	302
<i>Rechtsgenootschap der Katholieke Hoogeschool van Leuven.</i>	306
<i>Verlag over de werkzaamheden van het Rechtsgenootschap, gedurende het afgelopen schooljaar 1899-1900, door M. A. Valcke.</i>	309
<i>Conférence d'Histoire.</i>	320

<i>Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire pendant l'année 1899-1900.</i>	324
<i>Societas Philologica Lovaniensis.</i>	338
<i>Rapport sur les travaux de la Societas Philologica de l'Université catholique, pendant l'année académique 1899-1900, par M. J. Michiels, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.</i>	339
<i>Société Philosophique.</i>	360
<i>Rapport sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1899-1900, par le secrétaire, M. Henri Carton, étudiant en droit.</i>	361
<i>Séminaire historique.</i>	379
<i>Rapport sur les travaux du Séminaire historique, pendant l'année académique 1899-1900.</i>	382
<i>Adoration Eucharistique des Étudiants.</i>	434
<i>Rapport.</i>	435
<i>Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1899-1900.</i>	438
<i>Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université dans les sessions de 1900.</i>	445
<i>Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.</i>	484
<i>Institut agronomique.</i>	493
<i>École supérieure de Brasserie.</i>	498
<i>Statistique des admissions en théologie et en droit canon.</i>	499

<i>Statistique des admissions par les jurys d'examen.</i>	502
<i>Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen . . . . .</i>	505
<i>Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 à 1899-1900 . . . . .</i>	508
<i>Inscriptions par Facultés, prises pendant l'année académique 1899-1900. . . . .</i>	512
<i>Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1899-1900 et répartis d'après leur pays d'origine . . . . .</i>	513
<i>Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique . . . . .</i>	515
<i>Inscriptions par Facultés, prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1900-1901 . . . . .</i>	518
<i>Nécrologe. . . . .</i>	519

DEUXIÈME PARTIE.

<i>Bref du 7 mars 1894 à Son Em. le Cardinal Archevêque de Malines et aux Evêques de Belgique, relatif à l'érection du Séminaire Léon XIII et de l'Institut Supérieur de Philosophie. . . . .</i>	523
<i>Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État. . . . .</i>	528
<i>Règlement pour le concours universitaire . . . . .</i>	530
<i>Règlement du concours pour les bourses de voyages . . . . .</i>	533

<i>Règlement général de l'Université . . . . .</i>	540
<i>Liste des règlements publiés dans les Annuaires.</i>	556
<i>Le Séminaire Américain de Louvain . . . . .</i>	562

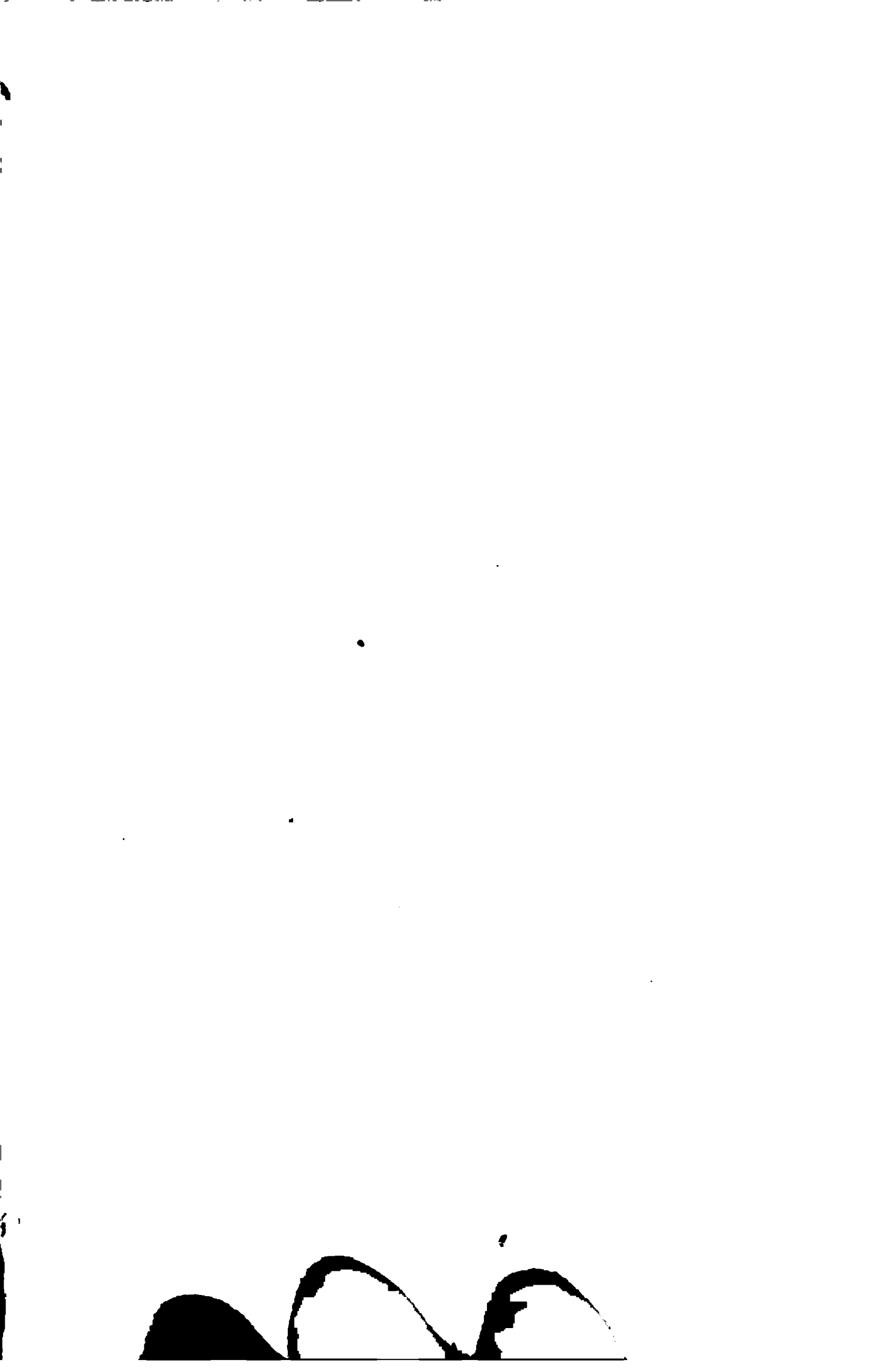
APPENDICE.

<i>Notice sur la vie et les travaux de M. Th.-J.- C. Smolders . . . . .</i>	III
<i>Discours prononcé par Mgr Hebbelynck, rec- teur magnifique de l'Université, aux funé- railles de Mgr de Groutars, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, le 6 jan- vier 1900 . . . . .</i>	XIII
<i>Éloge funèbre de Mgr J. de Groutars, profes- seur à l'Université catholique, prononcé en la salle des Promotions, le 13 février 1900, par Ph. Colinet, professeur de la Faculté de Philosophie et Lettres . . . . .</i>	XXI
<i>Discours prononcé en la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 16 octobre 1900, jour de l'ouverture des cours, après la messe du St-Esprit, par Mgr Heb- belynck, Prélat de la Maison de S. S., rec- teur magnifique de l'Université . . . . .</i>	XL

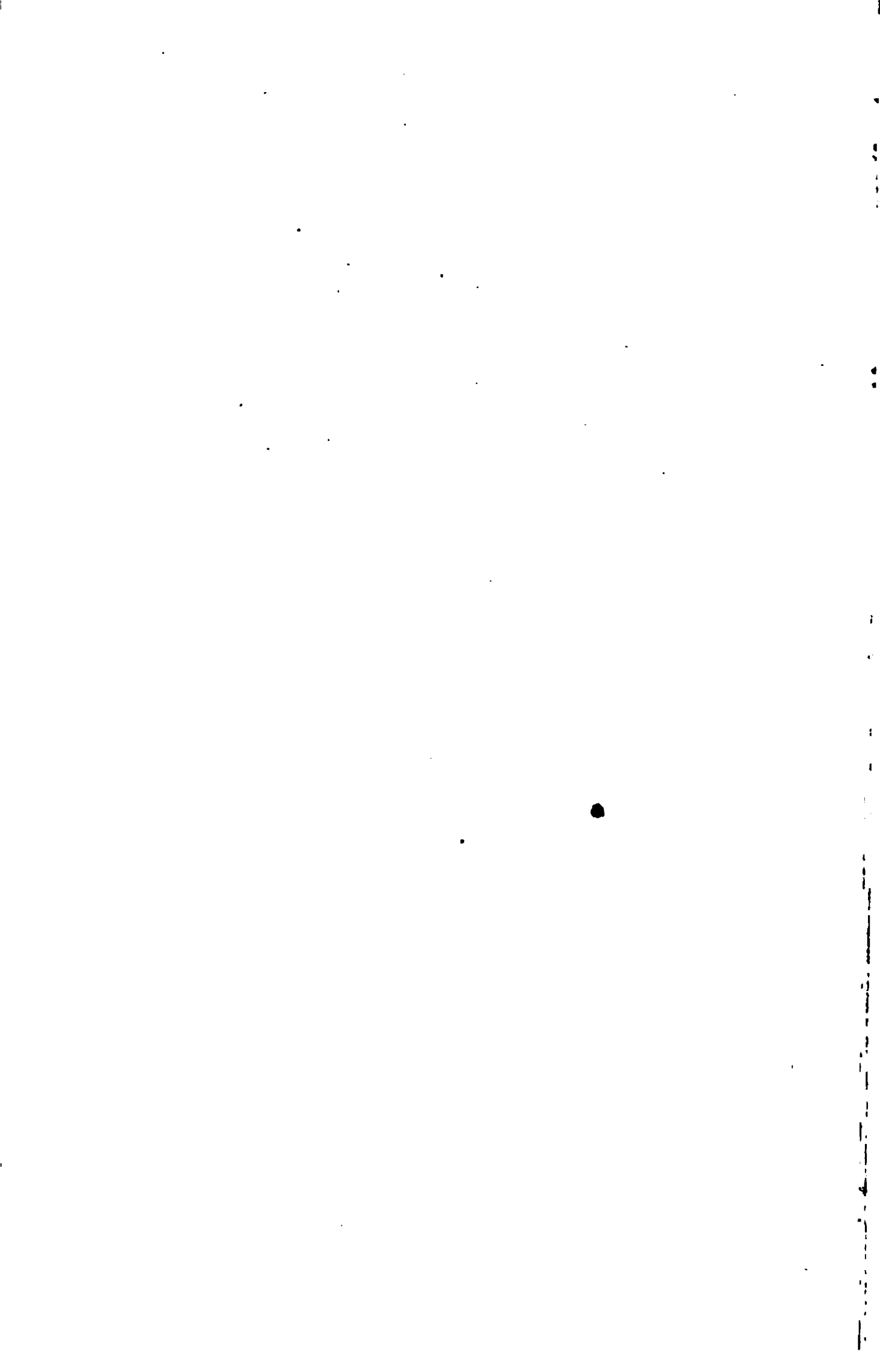




2011











JUN 8 - 1924

